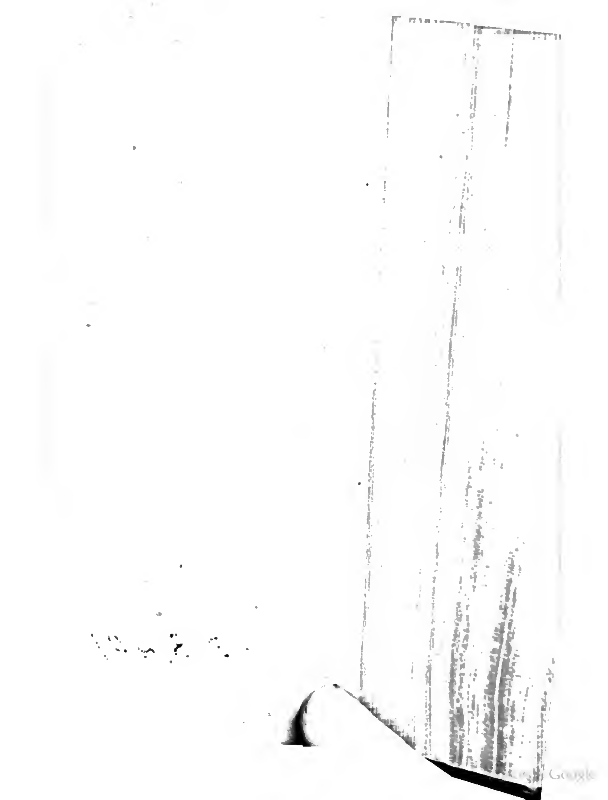
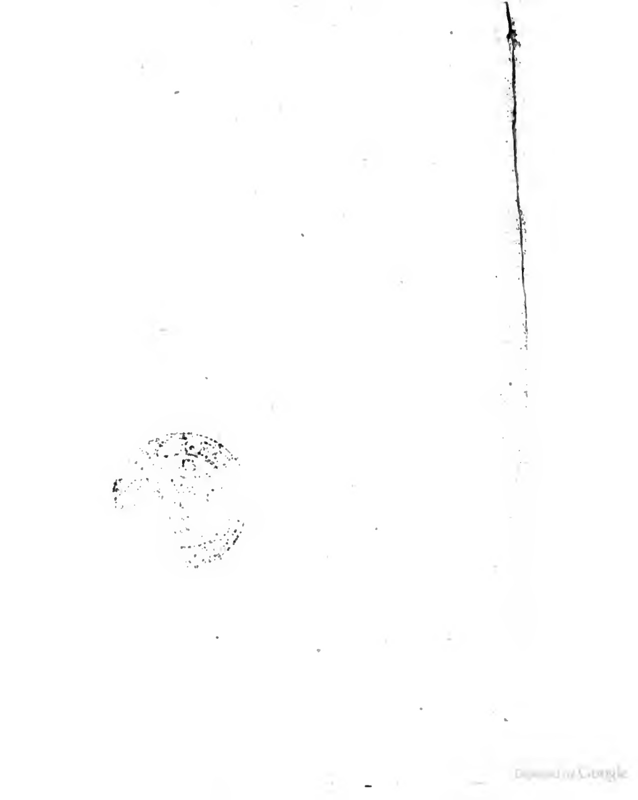










SSERTATION

SUR

INCERTITUDE

DES SIGNES

: LA MORT,

ET

S DES ENTERREMENS,

: Embaumemens précipités :

CQUES-JEAN BRUHIER, *Docteur en Médecine.*

édidion, revue, corrigée, & augmentée.

OME PREMIER.



A PARIS,

)E BURE l'Aîné, Libraire,
de Augustins, à l'Image S. Paul.

D CC. XLXIX.

Ipprobations, & Privilege du Roi.

Ea est conditio mortalium, ad has & ejusmodi fortunæ occasiones gignimur, ut de homine ne morti quidem debeat credi.

Voilà la condition des hommes, ils sont exposés à des jeux de hazard, tels qu'on ne peut même se fier à la mort. *Plin. Hist. nat. l. VII. c. 52.*



A MESS

D

L'ACAI

ROIALE DES



E S

L'Ouvrag
de vous offrir
trop de raiso
regarder l'h



MESSIEURS
DE
CADEMIE
E DES SCIENCES

ESSIEURS,

age que j'ai l'honneur
ir vous appartient par
ſons pour que je puiſſe
hommage que je vous

en fais autrement que comme une restitution. Le fond est d'un de vos plus célébres Académiciens. D'ailleurs j'estime que tout ce qui est vrai, tout ce qui est utile, appartient de droit à une Compagnie qui n'a d'autre point de vue que le bien public, & dont la premiere loi est de n'avoir égard qu'à la verité clairement connue.

Voilà, Messieurs, les principaux motifs de ma dédicace; car ils ne sont pas les seuls. L'honneur d'être connu de vous y entre pour quelque chose. Mon amour propre trouveroit fort son compte dans votre approbation. Ce n'est pas cependant que je brigue votre protection pour cet Ouvrage. S'il est bon, il n'en a pas besoin; &,

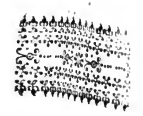
ne l'est pas, il y auroit de la
à me flatter qu'une Compa-
dont le nom seul fait l'éloge
en France que dans les pays
gers, voulut compromettre
putation si justement méritée.
plus : il y auroit de l'indé-
à le demander.

us voyés, Messieurs, que
rle pas le langage des Epi-
icatoires. Vous trouverés
je m'écarte encore des rou-
naires en ne vous en-
pas du récit de vos
vertus. *Ce que je pour-*
à l'avantage de votre
ie n'ajouteroit rien à
en ont ceux qui la con-
& pourroit faire tort
quelques personnes au-

roient pu concevoir de moi. Le parti le plus prudent est donc d'admirer & de me taire. Je crois même que c'est une des meilleurs preuves que je puisse vous donner du respect avec lequel je suis,

MESSIEURS,

Votre très humble &
très-obéïssant serviteur
BRUHIER.



PREF

M. Winslow
Regent d
de Médecine de
l'Académie Roia
ces, fit soutenir a
vril 1740 dans l
la Faculté une
question *an mor*
minus incerta a C
ab aliis experim
dire, *si les expe*
rurgie sont plus-pr
autres à découvr
moins incertaines

PREFACE.

I Winſlow, Docteur
Regent de la Faculté
Médecine de Paris, de
adémie Roiale des Scien-
fit ſoutenir au mois d'A-
1740 dans les Ecoles de
aculté une théſe ſur la
tion *an mortis incertæ ſigna*
incerta a Chirurgicis quam
is experimentis, c'eſt-à-
ſi les experiences de Chi-
ſont plus propres que toutes
à découvrir des marques
ncertaines d'une mort dou-

teuse. Ayant eu l'honneur de le voir à quelque occasion, il me fit celui de me dire que des personnes respectables souhaitoient qu'une traduction rendit cet ouvrage plus commun, & le mit à la portée de tout le monde; & même qu'elles s'étoient chargées de la faire faire. J'ai vû cette traduction, m'ajouta M. Winslow, mais on sent à la lecture qu'elle n'est pas l'ouvrage d'un homme du metier.

Lecture prise de la these, il ne me fut point difficile d'entrer dans les vues d'humanité de M. Winslow. Ce n'est pas dans ce seul point que j'ambitionnerois de lui res-

nbler. Charmé d'ailleurs
trouver une occaſion ſi
ée de me rendre utile au
ıblic, & d'obliger une per-
nne auſſi eſtimable que lui,
dont les bontés pour moi
éritent une reconnoiſſance
oportionnée à l'honneur
'elles me font, j'offris de
duire; ma propoſition fut
:eptée, & je crus ne pou-
ir mieux faire que de me
ttre ſur le champ au tra-
il.

Sachant que le ſort des
illes volantes eſt de tom-
promptement dans l'ou-
trouvant d'ailleurs qu'il
juſte que M. Winſlow
de ſon ouvrage tout

l'honneur qui lui eſt légitimement du, je voulus procurer à ceux qui ſçavent le latin le plaiſir de le connoître en lui-même, & la ſatisfaction que donne la lecture d'un morceau qui réunit le double merite d'un ſtyle également précis & concis. J'acceptai auſſi, toujours dans la vue de groſſir l'objet, l'offre que me fit M. Winſlow de quelques traits d'hiſtoire qu'il n'avoit point emploiés, ſoit par ce qu'on eſt obligé de ſe donner des bornes dans un ouvrage de la nature du ſien, ſoit parcequ'il n'étoit point en état d'en adminiſtrer des preuves auſſi claires que des

faits qui ſervent de f…
ment à ſa théſe. Je cr…
voir être moins diffic…
le mal, s'il y en a, n…
paroit point aſſez grand …
mériter un repentir.

Quelques amis, a qui …
part du travail qui m'…
poit, m'indiquerent d'…
faits, que je n'eus garde …
gliger. Mais ce qui con…
le plus à changer en un…
me raiſonnable ce qui …
roit encore été, qu'un…
chure, c'eſt la lecture …
de pluſieurs traités ſu…
nerailles des anciens, …
que j'entrepris à cauſe…
ſage de Quintilien cit…
Winſlow, ou ce …

its qui servent de fondement à sa thése. Je crus devoir être moins difficile; & le mal, s'il y en a, ne me paroît point assez grand pour mériter un repentir.

Quelques amis, a qui je fis part du travail qui m'occupoit, m'indiquerent d'autres livres, que je n'eus garde de négliger. Mais ce qui contribua le plus à changer en un volume raisonnable ce qui n'auroit encore été qu'une brochure, c'est la lecture que je fis de plusieurs traités sur les funérailles des anciens, lecture que j'entrepris à cause du passage de Quintilien cité par M. Winslow, ou ce Rheteur

donne la raison du longtems que les Romains gardoient les corps avant que de leur donner la sépulture. Cette lecture me produisit une moisson abondante d'augmentations, bien que je me sois renfermé dans ce qui est relatif à mon objet, mais la difficulté étoit de les placer. Je n'imaginai rien de mieux que de les rapporter aux endroits de la these qui avoient le plus d'affinité avec elles; & je marquai ces endroits dans la traduction, dont l'impression avoit été retardée par des contretems imprevus, avec des caracteres ou chiffres arabes, qui renvoioient à

l'assemblage informe d
collections, qui devoien
imprimées de suite sous
tre d'*Additions*. Voilà
toire exacte du premier
lume, & la réponse à la
tion que fit M. l'Abbé
fontaines dans ses *O*
tions, pourquoi je n'avo
travaillé ce sujet à
plûtôt que de commen
these de M. Winslow
peu d'ordre; & voilà
concerne la forme d
vrage.

Quant au fond, b
fut toujours celui de M
low, j'en tirai un au
que lui. Il n'avoit d'a
jet que de prouver

assemblage informe de ces
ollections, qui devoient être
nprimées de suite sous le ti-
e d'*Additions*. Voilà l'his-
oire exacte du premier vo-
me, & la réponse à la ques-
on que fit M. l'Abbé Des-
ntaines dans ses *Observa-
ns*, pourquoi je n'avois pas
availlé ce sujet à neuf,
ûtôt que de commenter la
èse de M. Winslow avec si
u d'ordre; & voilà ce qui
ncerne la forme de l'ou-
age.

Quant au fond, bien qu'il
toujours celui de M. Wins-
, j'en tirai un autre parti
lui. Il n'avoit d'autre ob-
ue de prouver que les

opérations de Chirurgie sont des épreuves plus sures que toutes autres pour constater une mort douteuse ; aussi est-ce la conséquence qu'il tiroit des faits & des raisonnemens dont son ouvrage est tissu ; mais comme il résulte de l'impuissance de ces épreuves en certains cas qu'elles sont infideles, bien que les plus sures de toutes, je tirai cette conséquence toute naturelle qu'il n'y en a point d'infaillibles pour constater la mort, & c'est ce qui me fit intituler mon ouvrage *Dissertation sur l'incertitude des signes de la Mort*, à quoi j'ajoutai, ce qui est encore une consequence né-

ſſaire de la premiere, *l'abus
s Enterremens & Embaume-
ens précipités.* Elle fut impri-
ée en 1742.
Quelque mal digeré que
t mon ouvrage, il attira
ttention du Public penſant,
l'on me perſuada que j'en
vois faire un précis qui fut
ez court pour ne point dé-
urner les perſonnes en pla-
des occupations de leur
niſtére. Je compoſai en
nſéquence mon *Mémoire
la néceſſité d'un Réglement
éral au ſujet des Enterremens
Embaumemens*, dont j'eus
onneur de faire la lecture
I. le Chancellier. Il en fut
ſté. La bonté de ſon cœur

ne l'eſt-elle pas de tout ce qui eſt utile au public ? il m'engagea à dreſſer un projet de réglement pour remedier aux abus que je faiſois connoître. Il lui fut communiqué ainſi que le Mémoire, & je lui laiſſai ces deux écrits, auſquels il me promit de faire attention. J'obtins de lui quelque tems après la permiſſion ſpeciale de les rendre publics, ce qui fut fait en 1745 ; & j'eus l'honneur d'en préſenter un exemplaire au Roi avec la premiere partie de ma Diſſertation. J'en diſtribuai de même à tous les Miniſtres d'Etat, à tous les chefs des Compagnies Souverai-

: de Paris que des
es, à tous les Minif-
ıgers réfidens à notre
: à tous les Miniſtres
lans les Cours étran-

›ur paternel ne m'a-
nt aſſez aveuglé ſur
: de ma Diſſertation
point ſentir, je ne
ce qui lui manquoit
le la forme, mais en
: pechoit par le fond.
'avois-je point ceſſé
les recherches. Elles
: aſſez multipliées
: mettre en état de
un ſecond volume
ıſidérable que le pre-
n eut beau me diſſua-

der de prendre ce parti en me répréſentant que je donnerois une édition augmentée quand le premier volume ſeroit épuiſé ; en argumentant de mon intérêt qui étoit de faire tomber la premiere édition (ce qui étoit bien vrai, puiſque l'amour de la paix m'avoit obligé de l'acheter du Libraire avec qui j'avois traité) je ne changeai pas de deſſein. En entrant dans le commerce je n'en avois pas pris l'eſprit. Je ſentis que c'étoit faire perdre le prix du premier volume à ceux qui m'avoient fait l'honneur d'en enrichir leur bibliotheque, &c, tout modique qu'il étoit,

je m'en fis un ſcrupule.
voulus donc les mettre
état d'avoir aumoins tout
ſentiel de cette import
matiere. L'amour propr
donnoit de ſon côté le n
conſeil. Il me répréſ
que je ne pouvois tro
preſſer de prouver que j
en état de faire quelque
de mieux que ce qui avo
ru. Je donnai donc u
conde partie en 1745
Les objections qu
faites contre mon p
Réglement m'aian
mériter une réponſe,
imprimer en 1746 ſo
tre d'*Addition au Mé*
ſenté au Roi ſur la néc

m'en fis un ſcrupule. Je
ılus donc les mettre en
t d'avoir aumoins tout l'eſ-
tiel de cette importante
tiere. L'amour propre me
ınoit de ſon côté le même
ıſeil. Il me répréſentoit
e je ne pouvois trop me
ſſer de prouver que j'étois
état de faire quelque choſe
nieux que ce qui avoit pa-
Je donnai donc une ſe-
ıde partie en 1745.
Les objections qui furent
es contre mon projet de
glement m'aiant paru
riter une réponſe, je la fis
primer en 1746 ſous le ti-
d'*Addition au Mémoire pré-*
au Roi ſur la néceſſité d'un

Réglement général au sujet des Enterremens & Embaumemens ; &, pour détruire la principale, fondée sur la rareté des cas où mon Réglement pourroit être utile, j'y joignis une cinquantaine de traits d'histoire découverts depuis l'impression de la seconde partie de ma Dissertation ; traits, j'ose le dire, qui ne peuvent être attaqués que par une prévenvention aveugle qui deshonnore l'homme d'esprit, ou par une mauvaise foi incompatible avec l'honnête homme. J'eus encore l'honneur de présenter cette Addition & mon second volume au Roi, & aux mêmes personnes

-vois diftribué mon
:; &, jouiffant tou-
la liberté que me
la propriété de mon
d'en difpofer à mon
priété à laquelle des
s uniques m'ont en-
é de renoncer, vou-
lleurs écarter l'idée
érêt étoit le motif qui
ifoit multiplier les
je fis annoncer dans
ouvrages périodi-
ie je donnerois cette
n *gratis* à tous ceux
ient le Mémoire.
our du bien public
fait fentir que je ne
trop faire connoître
omicide de la préci-

pitation en fait d'enterremens, d'embaumemens, & d'ouvertures, & de plus ayant intérêt de receuillir les suffrages des Compagnies sçavantes sur les moiens que j'avois imaginés pour y remedier, je pris le parti d'envoyer mon Mémoire à toutes les Academies & Facultés de Medecine du Royaume, & même à quelques unes des païs étrangers. J'avance sans crainte d'être démenti que la lettre dont j'accompagnai chaque pacquet est la seule sollicitation que j'aie emploiée auprès de ces Compagnies. On verra à la fin de cette Préface, suivant l'ordre

s, les jugemens de
i m'ont honoré d'une
Je n'en donnerai
ntiel, pour ne point
les Lecteurs en leur
Tous les yeux les mê-
exions préliminaires
ent exprimées de
es manieres, & pour
devenir mon propre
, en copiant des
, qui ne tombent que
qui ne tombent que
e du citoyen, dont
ai toujours un devoir
ai toujours un devoir
r des preuves effec-
r des preuves effec-
and l'occasion s'en
-a. Il est bon d'ob-
ue les approbations
simplement à mon
, ou à ma Disserta-
:,

tion, portent egalement ſur l'un & ſur l'autre, puiſqu'ils ſont tous deux établis ſur les mêmes raiſons, & ſur les mêmes obſervations. Je fais cette remarque pour prévenir le Lecteur contre les traits d'une malignité dont je n'ai eu que trop d'exemples.

J'aurois pu enfler conſidérablement le nombre de mes approbations en y joignant le précis d'une quantité de lettres qui m'ont été écrites à l'occaſion de mon Mémoire par des perſonnes qui rempliſſent les places les plus diſtinguées dans le monde politique & ſçavant ; mais il faut ſe borner ; je n'ajouterai donc

emens des Compa-
ıvantes que ceux de
Premiers Médecins
ur, & une Epitre au
na Dissertation que
oriniere, auteur con-
s talents pour la poë-
ubliquement le jour
ption à l'Académie
Angers. On ne peut
ıns une Compagnie
lus heureux auspices
nd on en a l'esprit
e d'y être associé.
tems de venir à la
édition.
éja remarqué que,
point rendre inutile
er volume entre les
e ceux qui l'avoient

acheté, j'en ai donné un ſecond, qui contient tout l'eſſentiel de mon ſujet. Mais en faiſant cet acte de juſtice je n'ai point renoncé au droit acquis à tout Auteur de perfectionner ſon ouvrage. Je crois même ne pouvoir mieux marquer ma reconnoiſſance au public qu'en le lui préſentant plus parfait. J'ai donc profité de la neceſſité de réimprimer le premier volume qui manquoit pour y faire des changemens conſidérables.

J'y ai mis tout l'ordre dont il étoit ſuſceptible, ne touchant point au ſecond, à cauſe du nomdre d'exemplaires qui en exiſte encore, & voici

voici le plan que j'ai

Chaque paragraphe
theſe de M. Winſlow
un objet particulier, j'
de chacun de ces objets
jet d'un chapitre. Il
donc autant qu'elle a
ragraphes. Le premier
plus long de tous. J'y
te les obſervations de
miére édition augm
d'un grand nombre q
venues à ma connoiſſa
puis l'impreſſion de
dition au Mémoire;
termine par beaucou
flexions, la pluſpart
les. Il n'y a aucun de
tres ſuivans qui n'ai
part des augmentati

ci le plan que j'ai suivi.
Chaque paragraphe de la
se de *M. Winslow* ayant
objet particulier, j'ai fait
chacun de ces objets le su-
d'un chapitre. Il y en a
ic autant qu'elle a de pa-
raphes. Le premier est le
: long de tous. J'y présen-
es observations de la pre-
re édition augmentées
ı grand nombre qui sont
ues à ma connoissance de-
l'impression de mon Ad-
on au *Mémoire*; & je le
ine par beaucoup de ré-
ions, la plusspart nouvel-
Il n'y a aucun des chapi-
suivans qui n'ait aussi sa
des augmentations.

Quant aux corrections, il y en a d'essentielles, Par exemple l'article des enterremens dans les premiers siécles de l'Eglise demandoit une réforme, puisque je prouve aujourd'hui qu'à la fin du troisiéme on gardoit encore les corps pendant sept jours avant que de leur donner la sepulture, En demandant donc qu'on précipite moins les enterremens, ce n'est point une nouveauté que je m'efforce d'introduire, je demande seulement le rétablissement de l'ancienne discipline.

La réflexion que j'ai faite que mon Ouvrage étoit com-

é autant en faveur de ceux
ne ſçavent pas la Médeci-
que de ceux qui la ſçavent,
voit engagé a donner en
egé dans la premiere édi-
l'explication de quelques
nes d'art qui pourroient
barraſſer ceux qui n'ont
it les livres faits pour la
cher. Les mêmes raiſons
l'ont fait laiſſer dans la
velle.
'aurois volontiers con-
i à la ſuppreſſion de quel-
traits d'hiſtoire dont le
l eſt une avanture galante,
preſſion que me deman-
nt des perſonnes pieuſes;
, outre que le danger
it moins de la répreſenta-

ion des actions, criminelles,
que du jour dans lequel
n les présente, outre
u'il faudroit proscrire une
nfinité d'ouvrages de piété
de Theologie, s'il falloit
carter des yeux de tout le
nonde ce qui pourroit met-
e en mouvement une imagi-
ation trop susceptible d'im-
ressions, on avoit fait à leur
ccasion des objections aus-
uelles je répons dans le se-
ond volume, or sur quoi
uroit porté la réponse s'il n'y
voit plus de lieu à l'objec-
on ?

Par la même raison j'ai laiss-
é subsister d'autres histoires
our lesquelles je n'avois

pourtant aucun attacheme
particulier. Cependant je p
le Lecteur d'observer qu'il
a beaucoup de différence e
tre une histoire fausse & u
qu'on n'est point en état
prouver. Au reste il y
dont j'aurois produit de
moins très dignes de foi,
avoient voulu permettre
je les citasse. C'est donc
mal-à-propos que l'on
de contes de bonne f
plusieurs faits que j'ai ra
tés. Mais s'il s'est trou
confreres mêmes de M
low qui ont porté c
ment des faits conten
sa these, pourquoi vo
je qu'ils me traitasse

artant aucun attachement
ticulier. Cependant je prie
Lecteur d'obſerver qu'il y
beaucoup de différence en-
une hiſtoire fauſſe & une
on n'eſt point en état de
ouver. Au reſte il y en a
nt j'aurois produit des té-
ins très dignes de foi, s'ils
oient voulu permettre que
es citaſſe. C'eſt donc fort
l-à-propos que l'on traite
contes de bonne femme
iſieurs faits que j'ai rappor-
. Mais s'il s'eſt trouvé des
nfreres mêmes de M. Winſ-
w qui ont porté ce juge-
nt des faits contenus dans
heſe, pourquoi voudrois-
qu'ils me traitaſſent plus

favorablement ? Par bonheur la Faculté en corps en a jugé autrement ; & ceux à qui ſon jugement n'en impoſeroit pas n'ont point aſſez de réputation dans le monde pour contrebalancer, je ne dis pas ſeulement ſon autorité, je dis celle des Commiſſaires qu'elle a chargés de l'examen de mon Ouvrage.

C'eſt a regret que j'ai ſupprimé le texte latin de la theſe de M. Winſlow, mais ſi l'homme de lettres y perd du côté de l'honneur que procure un ouvrage bien fait, le citoien y gagne, puiſque cette ſuppreſſion m'a mis en état de multiplier les preuves

d'une verité qui le touche ſ
ſiblement. Or on ſçait c
bien ce dernier titre le f
plus que le premier.

Il ne me reſte qu'un
à dire ſur mon Mémoire.
le trouvera à la fin du v
avec des augmentation
portantes, & en meilleu
dre, puiſque l'*Addition*
fondue dans le corps
du *Mémoire*.

Enfin pour ne man
rien à ce que je crois
la ſociété, je diſtr
nouvelle édition du
re, & même le pre
lume de la Diſſerta
mêmes perſonnes à
ai donnés en premi

ne verité qui le touche sen-
.ement. Or on sçait com-
n ce dernier titre le flatte
s que le premier.
[l ne me reste qu'un mot
.re sur mon Mémoire. On
rouvera à la fin du volume
:c des augmentations im-
·tantes, & en meilleur or-
, puisque l'*Addition* est re-
due dans le corps même
Mémoire.
Enfin pour ne manquer en
n à ce que je crois devoir à
société, je distribuerai la
uvelle édition du Mémoi-
, & même le premier vo-
ne de la Dissertation, aux
:mes personnes à qui je les
lonnés en premier lieu.

N'ayant eu communica-
ion du rapport fait de mon
Mémoire à l'Académie de
Chirurgie que depuis l'im-
oreſſion de ce volume, il ne
n'eſt pas poſſible de mettre
en place convenable une ob-
ſervation judicieuſe qu'il con-
ient, & qui confirme, &
étend la doctrine de Nym-
man que je rapporte à la
o. 423. du ſecond volume.
*Dans la ſyncope, dit-il, les dens ſe
ſerrent ſi fort que ce n'eſt qu'avec
beaucoup de violence qu'on peut
écarter les machoires*; à quoi j'a-
joute, que *ces accidens carac-
ériſent plûtôt une maladie con-
vulſive qu'une maladie de relache-
ment.* Voici donc comme

s'expliquent Meſſieurs V
dier & Caumont, Com
ſaires nommés par l'A
mie.

»Il faut examiner ... ſ
» articulations ſont deve
» roides.... & notam
» celle de la mâchoire
» rieure, ſur l'état de la
» il y a une grande atte
» à faire, principalemen
» une perſonne que l'o
» morte d'une malad
» terique, ou toute au
» ladie ſpaſmodique.
» a obſervé que ſi on
» bouche d'un cada
» l'on a laiſſé réfro
» mâchoire inférieu
» abaiſſe demeure él

xpliquent Messieurs Ver-
er & Caumont, Commis-
res nommés par l'Acadé-
ie.

» Il faut examiner ... si les
rticulations sont devenues
oides .... & notamment
elle de la mâchoire infé-
ieure, sur l'état de laquelle
l y a une grande attention
faire, principalement dans
ne personne que l'on croit
norte d'une maladie hys-
erique, ou toute autre ma-
adie spasmodique. Car on
observé que si on ouvre la
ouche d'un cadavre que
'on a laissé réfroidir, la
nâchoire inférieure qu'on
baisse demeure éloignée de

» la supérieure, & à peuprès
» au même point où on l'a mi-
» se; ou, si elle s'en rapproche
» quelquefois, ce n'est que
» peu a peu, & laissant tou-
» jours une certaine distance
» entre elles; au lieu que si
» la personne n'est pas morte,
» & surtout si elle est en af-
» fection hysterique ou spas-
» modique, la mâchoire infé-
» rieure ne peut être éloignée
» de la supérieure qu'avec une
» force beaucoup plus consi-
» dérable, & elle s'en rap-
» proche très promptement
» dès qu'on cesse de vaincre
» sa résistance. Cette remar-
» que fut faite sur la fille dont
» parle M. Bruhier art. XL.

» de son *Addition au M*
» *présenté au Roi.* (C'est
jours l'art. XL. de la pre
re classe des histoires i
quées à la suite de la no
le édition de mon Mémo
» Cette épreuve nous
» devoir être ajoutée à
» celles qui sont indi
» dans le Mémoire don
» rendons compte «.

EPITRE.

BRUHIER, *ton immortel*
Ouvre les yeux à bien des g
Sur l'abus, le cruel usage,
D'enterrer les morts tout vi
Chacun fremit, ne peut s'e
Et déja dans son testament
De clause expresse & salut

n *Addition au Mémoire*
ité au Roi. (C'eſt tou-
'art. XL. de la premie-
re des hiſtoires indi-
à la ſuite de la nouvel-
ion de mon Mémoire.)
te épreuve nous a paru
oir être ajoutée à toutes
es qui ſont indiquées
is le Mémoire dont nous
dons compte «.

EPITRE.

HIER, ton immortel Ouvrage
re les yeux à bien des gens
'abus, le cruel uſage,
nterrer les morts tout vivans.
cun fremit, ne peut s'en taire,
déja dans ſon teſtament
clauſe expreſſe & ſalutaire

ajoute un petit supplement
Qui servira de Réglement
Pour brider l'héritier avide,
Dont l'empressement homicide
Veut nous loger trop promptement
En telle eglise ou cimetiere
Où nous reposerions long-tems.
Arrêt fatal aux survivans!
Collateraux auront beau faire,
Ils attendront assurement
Quatre jours impatiemment;
Ce n'est pas trop en telle affaire.
Car je t'avouerai sans mystere,
BRUHIER, qu'il me déplairoit fort
Bien à l'étroit dans une bierre,
De me voir vif après ma mort.



JUGEMENS

Que les Académies & Facultés d... decine ont portés de ma Dissertat... de mon Mémoire par ordre de...

L'académie des Jeux Floraux de T...

ON ne sçauroit trop louer votre ... détruire un préjugé d'une aussi ... séquence que celui que vous attaqués ... meurtrier d'enterrer sans prendre to... de précautions des corps humains do... peut-être qu'apparente . . . Il est for... ter que, la paix ayant rétabli la tran... Majesté puisse donner son attention ... votre projet de réglement, pour qu... pagnies superieures chargées de la p... tat le fassent exécuter avec toute ... possible. Le 18 Septembre 1746.

L'Académie Royale des Scien... tions, & Belles-Lettres de...

IL n'y a point de doute qu'elle ... rablement, & qu'elle ne s'int... cution, en attendant qu'il soit ... Réglement qui doit lui donner ... Il y a lieu de s'étonner qu'une ... se, éclairée, & raisonnable, ... prétautionnée que nous le somm... effraiant que votre humanité ... prendre de réformer. 20 Septe...

J U G E M E N S

Académies & Facultés de Mé-
ont portés de ma Dissertation, ou
n Mémoire par ordre de dattes.

nie des Jeux Floraux de Toulouse.

: sçauroit trop louer votre zele pour
uire un préjugé d'une aussi grande con-
que celui que vous attaqués, cet usage
r d'enterrer sans prendre toutes sortes
utions des corps humains dont la mort
re qu'apparente. . . . Il est fort à souhai-
la paix ayant rétabli la tranquillité, sa
puisse donner son attention à favoriser
rojet de réglement, pour que les Com-
superieures chargées de la police de l'E.
assent exécuter avec toute l'exactitude
. Le 18 Septembre 1746.

démie Royale des Sciences, Inscrip-
ns, & Belles-Lettres de Toulouse.

i'y a point de doute qu'elle n'en pense favo-
plement, & qu'elle ne s'intéresse à son exé-
n, en attendant qu'il soit autorisé par le
ement qui doit lui donner force de loi. . .
a lieu de s'étonner qu'une Nation religieu-
éclairée, & raisonnable, soit aussi peu
autionnée que nous le sommes contre l'abus
iant que votre humanité vous fait entre-
ndre de réformer. 20 Septembre 1746.

L'Academie des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux.

LA quantité de faits que vous rapportés pourroit être multipliée à l'infini. Elle prouve bien le grand nombre de malheurs qu'on a ignorés, & qui ne sont arrivés que faute d'avoir pris les sages précautions que vous indiqués pour n'enterrer que des corps surement privés de la vie. Quelle obligation ne vous aura-t-on pas si vous réüssissés à exciter le pouvoir des Souverains, & la vigilance des Magistrats, contre les abus homicides qui peuvent se commettre dans ce genre!... L'Académie fait des vœux pour que votre projet ait son entiere exécution. 4. Fevrier 1747.

L'Académie des Belles-Lettres de Marseille.

L'Académie à lû votre Mémoire avec un vrai plaisir. Tout ce qui est ami de l'humanité ne peut qu'applaudir à vos vues, & souhaiter ardemment que l'autorité les change en loix. Vous avés trouvé avec une attention qui ne peût être assez louée tous les moyens que la prudence humaine est capable d'inventer pour prevenir un malheur dont l'imagination ne peut soutenir l'idée. 28. Mars 1747.

L'Académie des Beaux Arts de Lion.

NOus louons votre zele pour la conservation du genre humain. Il faut de tems en tems des personnes aussi intelligentes que vous pour

détruire des préjugés qui ne sont toujo[urs] trop enracinés. Votre Mémoire de[s] moyens pour prévenir le mal que vou[s] ... en attendant que le Roi en fasse u[n] ...ment général. 1. May 1747.

L'Académie Royale d'Ange[rs]

OCcupée de tout ce qui tend à l'uti[lité]... que, l'Académie est entrée dan[s]... avec le plus vif désir d'en voir bient[ôt]... Les raisons dont vous appuyés votre... les exemples que vous cités, doiven[t]... effraier même, ceux qui auroient ... plaudir comme nous à la sagesse des... vous a dictées l'envie de procurer le bi[en]... les hommes. Le 23 Juin 1747.

L'Académie des Sciences de...

EST d'avis que si l'exécution d[u rè]glement pouvoit être unifor[me]... aux lieux, aux différens climats... & aux différens genres de malad[ies]... sent les hommes au tombeau, ce ... ment par les moyens que le Sieu[r]... plique dans son Mémoire, & au... qu'il a faites à ce sujet intéress[eroit] ... sagesse du Ministere, & la co[nduite des] particuliers... & de ce qu'on... rappellé à la vie des personnes... soit rien arrivé de préjudicia[ble]... l'Académie estime qu'on ne peut

préjugés qui ne sont toujours que
nés. Votre Mémoire donne des
r prévenir le mal que vous combat-
endant que le Roi en fasse un régle-
al. 1. May 1747.

---

cadémie Royale d'Angers.

: de tout ce qui tend à l'utilité publi-
l'Académie est entrée dans vos vues
is vif désir d'en voir bientôt le succès.
is dont vous appuyés votre sentiment,
les que vous cités, doivent toucher,
ême, ceux qui auroient hésité a ap-
omme nous à la sagesse des regles que
tées l'envie de procurer le bien de tous
ies. Le 23 Juin 1747.

---

cadémie des Sciences de Dijon.

l'avis que si l'exécution d'un pareil Ré-
ment pouvoit être uniforme par rapport
ux, aux différens climats du Royaume,
différens genres de maladies qui condui-
hommes au tombeau, ce seroit certaine-
ar les moyens que le sieur Bruhier ex-
dans son Mémoire, & que les réflexions
faites à ce sujet intéressent également la
du Ministére, & la conservation des
uliers... & de ce qu'on a quelquefois
llé à la vie des personnes, sans qu'il en
ien arrivé de préjudiciable au public,
démie estime qu'on ne peut prendre trop de

précautions pour constater la mort . . . & qu'ainsi une seule expérience tentée avec succès devroit l'emporter sur cent où l'on n'auroit pas réussi. 4 *Août* 1747.

L'Académie des Belles-Lettres de Montauban.

ON ne peut qu'applaudir aux soins genereux que vous vous donnés pour prévenir un malheur qui sans doute est arrivé bien plus souvent qu'on n'a pu s'en appercevoir par la précipitation des enterremens & embaumemens, dont vos sages réflexions nous garantiront à l'avenir. Il est assurément de l'intérêt de tous les hommes que le sceau du Prince & l'autorité publique confirment l'utilité de vos enseignemens, & que l'humanité se voye contrainte par la force des loix à devenir plus attentive sur le péril du plus affreux accident qui puisse affliger la nature. 16 *Août* 1747.

La Faculté de Médecine de Bourges.

LE Mémoire que vous nous avés envoyé est trop judicieusement écrit, & les faits trop bien circonstanciés, pour qu'il ne procure pas l'effet que l'on a lieu d'en attendre. Vous y avés tout prévu avec tant de justesse & de précision qu'il ne laisse rien à désirer . . . Nous ne trouvons aucun inconvenient à ce que votre projet soit exécuté, & nous nous ferons un grand plaisir de concourir pour y tenir la main, lorsque sa Majesté y aura donné la forme que vous souhaités. *Août* 1747.

L'Académie des Sciences & Belles-L[...] de Rouen.

NOus regardons le projet de régle[...] vous proposés comme trop sage & i[...] téressant pour la vie des hommes, pou[...] que sa Majesté ne l'érige pas en loi . . . . le seul moyen de vaincre les préjugés[...] mettre à profit vos sçavantes réflexi[...] Inspecteurs dont vous demandés l'étal[...] seront d'une nécessité indispensable. [...] *bre* 1747.

L'Académie Littéraire d'Orlé[...]

VOtre systême nous étoit connu, & [...] applaudi au zèle que vous fait[...] pour l'etablissement d'un réglemen[...] plus raisonnable & plus sage qu'il n[...] particuliers d'aucune dépense, & qui [...] éviter une infinité de malheurs au[...] pas possible d'apporter du remede [...] Réglement que vous proposés. [...] être fort étonné qu'un pareil re[...] pas été en usage chez tous les p[...] tant anciens que modernes. 9 O[...]

La Faculté de Médecine [...]

NOtre Falulté sera toujours [...] très-attentive à l'exécution [...] & des Ordres qui lui viendro[...]

ˡcadémie des Sciences & Belles-Lettres de Rouen.

'Ous regardons le projet de réglement que vous proposés comme trop sage & trop in- ·ssant pour la vie des hommes, pour doner sa Majesté ne l'érige pas en loi .... Ce sera eul moyen de vaincre les préjugés, & ds tre à profit vos sçavantes réflexions. Les secteurs dont vous demandés l'établissement ›nt d'une nécessité indispensable. 22 Septem- 1747.

L'Académie Littéraire d'Orleans.

Otre systême nous étoit connu, & nous avons applaudi au zéle que vous faites paroître r l'etablissement d'un réglement d'autant raisonnable & plus sage qu'il ne charge les iculiers d'aucune dépense, & qu'il peut faire er une infinité de malheurs ausquels il n'est possible d'apporter du remede sans établir le lement que vous proposés. On doit même fort étonné qu'un pareil réglement n'ait été en usage chez tous les peuples policés anciens que modernes. 9 Octobre 1747.

La Faculté de Médecine de Caën.

Otre Falulté sera toujours très-soumise & très-attentive à l'exécution des Réglemens des Ordres qui lui viendrons de la Cour,

Elle est deplus très-portée à publier & à faire valoir tout le prix & tout le mérite de vos observations, & de votre zéle. Le 25. Octobre 1747.

La Faculté de Médecine de Strasbourg.

Optamus ut salutaria, totique generi humano haud parum profutura consilia... Augustissimum Regem nostrum eo permoveveant, ut mandato regia autoritate munito detrimento ex præcipiti nimis corporum humanorum pro vita defunctis reputatorum sepultura subinde enascente obex ponatur... Hinc palam esse arbitramur utilem omnino fore legem damnoso huic, aliisque abusibus quorum in libello memoriali mentio fit, modum posituram. 5. Novembris 1747.

La Société Royale des Sciences de Montpellier.

LA Compagnie a jugé qu'il seroit à souhaiter que le Réglement proposé par M. Bruhier fut autorisé ; qu'on éviteroit par là les inconveniens trop funestes des enterremens & embaumemens précipités. 16 *Novembre* 1747.

La Faculté de Médecine de Poitiers.

VOtre Mémoire fournit un grand nombre d'exemples d'enterremens précipités, & fait voir que tels & tels réputés morts ne l'é-

toient pas réellement ; ce qui nous fait re... un réglement général à ce sujet, & a... des embaumemens, comme une chose d'une... sité indispensable, ou du moins d'une fo... de utilité. 29 *Novembre* 1747.

La Faculté de Médecine de B...

ILs croyent que rien n'est plus sage ... Réglement. La religion, la cha... l'humanité, le réclament ; tout le m... intéresse, &, s'il est bien exécuté, ... quelquefois empêcher de prétendus m... les malheureuses victimes d'une ... précipitation à les enterrer. 31 *Décem...*

L'Académie des Sciences de B...

LEcture de votre Mémoire ayant é... on convint unanimement que ... précipitament étoit un abus très con... que le terme prescrit de vingt-q... étoit insuffisant dans bien des cas, ... glement là-dessus ne pourroit être ... à la Société, sans compter quelqu... liers, où il paroît être d'une néce... sable. 2 *Avril* 1748.

L'Académie Françoise...

A Chargé M. l'Abbé du Res... qu'elle me remercioit, & ne ... plaudire à mon zele, & faire ... le succès de mon projet. 8 *May*

...s réellement ; ce qui nous fais regarder
...ement général à ce sujet, & à l'égard
...aumemens, comme une chose d'une néces-
...ispensable, ou dumoins d'une fort gran-
...ité. 29 Novembre 1747.

...aculté de Médecine de Besançon.

...royent que rien n'est plus sage qu'un tel
...lement. La religion, la charité, &
...nité, le réclament ; tout le monde y est
...é, &, s'il est bien exécuté, on pourra
...tefois empêcher de prétendus morts d'être
...alheureuses victimes d'une trop grande
...itation à les enterrer. 31 Décembre 1747.

...Académie des Sciences de Beziers.

...ture de votre Mémoire ayant été faite...
... convint unanimement que d'enterrer
...itament étoit un abus très condamnable,
... terme prescrit de vingt-quatre heures
...nsuffisant dans bien des cas, & qu'un Ré-
...nt là-dessus ne pourroit être que très-utile
...ociété, sans compter quelques cas particu-
... où il paroît être d'une nécessité indispen-
... 2 Avril 1748.

L'Académie Françoise.

Chargé M. l'Abbé du Resnel de me dire
qu'elle me remercioit, & ne pouvoit qu'ap-
dire à mon zele, & faire des vœux pour
ccès de mon projet. 8 May 1748.

L'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Lion.

Votre Ouvrage est si interessant pour le public, les avantages qu'il en peut retirer si certains, que nous ne pouvons que vous exhorter à lui faire part de vos nouvelles découvertes. 20 *Juin* 1748.

La Faculté de Medecine de Montpellier.

Après avoir examiné le Mémoire ... Nous estimons que le Réglement qu'il propose est avantageux au public. 13 *Juillet* 1748.

La Société Litteraire d'Amiens.

Elle est très persuadée de l'utilité qui résulteroit du Réglement que vous proposés, & rien ne lui paroît plus important, ayant pour objet la vie des hommes. 16 *Juillet* 1748.

La Faculté de Médecine de l'Université Royale de Halle.

Nous avons trouvé que les propositions qui y sont faites, de même que les raisons sur lesquelles elles sont appuyées, sont toutes parfaitement conformes à la raison & à l'experience, & que par conséquent il seroit égale-

... utile & nécessaire que lesdites propo...
... pussent avoir leur plein effet. 22 *Août* 17...

L'Académie des Belles-Lettres d...
Villefranche.

Les sentimens d'humanité qui vous a...
sont très louables, & les exemple...
fréquens des malheurs que vous dé...
...nt semblent devoir l'emporter sur tout...
considération. 22 *Septembre* 1748

L'Academie Royale de Chirur...
Extrait du Rapport.

Nous croions très-avantageux au p...
son Réglement puisse être execut...
cas principaux que nous allons r...
1°. *Les maladies soporeuses* ... 2°. ...
...tions hystériques ... 3°. *La suffoca...*
quelque cause qu'elle provienne ...
...rences de la mort dans les enfans q...
...au monde, dont MM. Puzos, ...
...Jart &c ont sauvé un grand nomb...
dans toutes syncopes & défaillance...
...venues sans être précédées de malad...
toutes les apparences de mort subit...
paroîtroit important qu'on ne s'en r...
comme on ne fait que trop souvent...
...res & à la décision d'une garde o...
...tique, qui ne sont & ne peuvent ê...
juger ... *Il n'est pas difficile de se...*
porter un Jugement favorable sur...

utile & nécessaire que lesdites propositions
t avoir leur plein effet. 22 Août 1748.

L'Académie des Belles-Lettres de Villefranche.

S sentimens d'humanité qui vous animent
nt très louables, & les exemples trop
ens des malheurs que vous désirés préve-
nblent devoir l'emporter sur toute autre
ération. 12 Septembre 1748

'Académie Royale de Chirurgie. Extrait du Rapport.

us croions très-avantageux au public que
on Réglement puisse être exécuté dans les
rincipaux que nous allons rapporter.
es maladies soporeuses ... 2°. Les affec-
hysteriques ... 3°. La suffocation, de
ue cause qu'elle provienne ... Les appa-
s de la mort dans les enfans qui viennent
onde, dont MM. Puzos, Bourgeois,
&c ont sauvé un grand nombre ... Enfin
outes syncopes & défaillances subites sur-
es sans être précédées de maladies, & dans
s les apparences de mort subite. Il nous
îtroit important qu'on ne s'en rapportât pas,
ne on ne fait que trop souvent, aux lumie-
r à la décision d'une garde ou d'un domes-
, qui ne sont & ne peuvent être en état d'en
... Il n'est pas difficile de se déterminer à
r un Jugement favorable sur cet Ouvrage;

l'utilité que le Public en peut retirer, lui attirera sans doute le suffrage & l'Approbation de l'Académie.

Lecture faite de ce Rapport l'Academie, qui adopte les regles essentielles de conduite qui y sont proposées, a pensé de même sur l'extrême importance du projet de l'Auteur du Mémoire. 1 *Octobre* 1748.

La Faculté de Médecine de Paris.

Nous soussignés, Docteurs Régens de la Faculté de Médecine de Paris, & nommés par ladite Faculté pour examiner le Livre de M. Bruhier D. M. intitulé Dissertation &c. *& en dire notre sentiment; nous avons jugé que ce Livre tel qu'il est réformé dans la présente édition est d'une extrême importance pour le salut du public, & que l'Auteur insiste avec raison sur les funestes & trop fréquens inconveniens qui suivent les enterremens précipités. Fait à Paris le* 19 *Octobre* 1748. *Signé* Winslow, Falconet, Procope, Casamajor, Baude de la Cloix, Person.

Vû l'Approbation de MM. Winslovv, Procope, Falconet, Casamajor, Baude de la Cloix, Person, Docteurs Regens de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, Commissaires nommés pour examiner le Livre qui a pour titre Dissertation sur l'incertitude des Signes de la Mort &c. *Je consens pour la Faculté que ledit Livre soit imprimé. Fait aux Ecoles de Médecine de Paris le* 19 *Octobre*

gné J. B. T. Martinenq, Doyen de la
de Médecine en l'Université de Paris.

ient de M. Helvetius, Conseiller
at, premier Médecin de la Reine.

ussigné Conseiller d'Etat, premier Mé-
n de la Reine, Inspecteur général des
ux, Docteur Régent de la Faculté de
ne de Paris, & de l'Académie Royale
nces, certifie à tous ceux qu'il appar-
que le Réglement proposé par M. Bru-
cteur en Médecine, est très avantageux
au public, & que tout doit engager
istrats à empêcher qu'on n'enterre si
ment, & sans avoir bien fait examiner
sonne est réellement morte; en foi de
signé le présent certificat, Donné à
bleau ce 13 Novembre 1748. Signé
us.

démie des Belles Lettres de Caën.

rapport des faits que vous cités, &
elle suppose la vérité, la Compagnie
unanimement que les precautions que
gés sont très-sages, & nécessaires dans
dies aigues. Le 23 Novembre 1748.

ent de M. Chicoyneau, Conseiller
Etat, premier Médecin du Roy.

Conseiller d'Etat ordinaire, premier
decin du Roi, après avoir lû avec at-
l'Ouvrage de M. Bruhier D.M. inti-

tulé Differtation fur l'incertitude des Signes de la Mort, & l'abus des Enterremens & Embaumemens précipités, *& fon* Mémoire fur la néceffité d'un Réglement général au fujet des Enterremens, & Embaumemens, *avons jugé qu'il eft de l'utilité publique de différer les enterremens jufqu'à ce qu'on foit bien convaincu que les corps réputés morts le font réellement, foit en fe fervant des moyens propofés par l'Auteur, ou par tels autres que le Gouvernement jugera être les plus convenables fuivant la fupériorité de fes lumieres. A Verfailles le 2 Décembre* 1748. *Signé* Chicoyneau.

Approbation du Cenfeur Royal.

J'AY lû par ordre de Monfeigneur le Chancellier la feconde édition du Traité de l'incertitude des Signes de la Mort, par M. Bruhier, Docteur en Médecine, dont la premiere avoit été reçue favorablement du public.

Les corrections & les additions que l'Auteur y a faites dans celle-ci, ne fervent qu'à multiplier les preuves de la matiere importante qu'il traite, pour prévenir les funeftes abus des enterremens précipités. Les recherches qu'il a faites dans cet Ouvrage font infinies, & fon zele ne peut qu'être applaudi, d'autant plus que le bien public eft le feul objet qu'il s'eft propofé. Fait à Paris ce 13 *Novembre* 1748.

Boyer, Médecin ordinaire du Roi.

TABLE

TABLE

DES CHAPITR

TABLE

S CHAPITRES.

Fin de la Table.

DISSERTATION



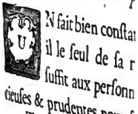


DISSERTATIO

SUR L'INCERTITUDE
signes de la Mort, &
des Enterremens, &
baumemens précipités.

CHAPITRE PREMIE

L'Incertitude des signes de l
est prouvée démonstrativen
une infinité d'observation
les siécles, & de tous les p



N fait bien constai
il le seul de sa r
suffit aux personn
cieuses & prudentes pour f



SERTATION

L'INCERTITUDE DES
s de la Mort, & l'abus
Enterremens, & Em-
:emens précipités.

PITRE PREMIER.

:itude des signes de la Mort
:vée démonstrativement par
:nité d'observations de tous
'es, & de tous les pais.

N fait bien constaté, fut-
il le seul de sa nature,
suffit aux personnes judi-
: prudentes pour faire une

impreſſion qui les tient continuellement ſur leurs gardes ; mais il n'en eſt pas de même de tous les eſprits. Ceux qui s'honnorent du nom d'eſprits forts, toujours heriſſés de ſcrupules, & retranchés dans des délicateſſes que ſuggere la paſſion de ſe diſtinguer plûtôt que la crainte de croire trop legérement, s'imaginent uſer de beaucoup de condeſcendance en regardant les faits uniques comme des exceptions qui ne tirent point à conſéquence. Il y a d'autres eſprits dont ces eſpeces de faits ne font qu'effleurer l'imagination. On en trouve enfin chez qui cette faculté peſante à beſoin d'être ébranlée par des ſecouſſes réitérées.

Comme un Auteur jaloux de ſe

universellement utile, &
it d'ailleurs sur des matiéres
éressent tous les hommes sans
ion, ne doit négliger aucun
x entre les mains de qui son
ge peut tomber, on ne doit
être surpris que je rassemble
up de faits pour prouver l'in-
de des signes de la Mort.
nultiplicité justifiera les pré-
ıs des personnes prudentes,
a tous les prétextes de l'in-
té, fera des traces plus pro-
dans les imaginations vola-
z remuera celles qui ont be-
être fortement secouées.
ique, suivant le plan que
ous sommes proposés de sui-
ıs ce chapitre, le sentiment de
inslow ne dut point paroître

en tête, comme ſa Theſe eſt à proprement parler un texte que nous commentons, nous commencerons par en donner le premier paragraphe.

§. I.

Sentiment de M. Winſlow ſur l'Incertitude des ſignes de la Mort.

La Mort eſt incertaine, & elle ne l'eſt pas. Elle eſt certaine, puiſqu'elle eſt inévitable ; elle ne l'eſt pas, puiſqu'il eſt quelquefois incertain qu'on ſoit mort. Chacun ſçait que beaucoup de perſonnes tenues pour mortes ſont ſorties de leurs ſuaires, de leurs cercueils, & même de leurs tombeaux. Il eſt également certain que des perſonnes

errées avec trop de précipitation
trouvé dans le tombeau la mort
t elles ne devoient pas naturel-
ent être les victimes, mort dont
horreurs surpasserent de beau-
celles de la corde & de la roue.
faits incontestables prouvent
re que des sujets livrés trop
quement au couteau anatomi-
ont donné par leurs cris des
ues certaines de vie, lorsqu'ils
t senti le tranchant, à la honte
elle de l'Anatomiste impru-
; honte égale à l'indignation
urvivans.
ontes, me dites vous; con-
urs que ces histoires.
s traités donc de fable l'histoi-
Jean Duns, surnommé Scot,
rongea les bras dans son

tombeau ? Vous ne croiés pas qu'il en soit autant arrivée à l'Empereur ZENON, après des gémissemens réitérés qu'entendirent ceux qui le veilloient ? Eh bien, soit, j'y consens ; mais que répondrés vous au témoignage de personnes non suspectes, d'une probité reconnue, qui ne vous parleront que de ce qu'elles auront vû, & dont quelques unes, vivantes encore, sont en état de raconter ce qui s'est passé sous leurs yeux ? *Certes*, dit le respectable LANCISI, premier Medecin du Pape Clement XI, *ce n'est pas seulement par des histoires qui nous auroient été contées que nous sçavons que plusieurs personnes réputées mortes, se sont réveillées d'elles mêmes près de leurs tom-*

beaux. Nous n'avons besoin
croire que de ce que nous a
Nous avons été témoins qu'
sonne de distinction, qui e
vivante, reprit le mouvem
sentiment dans l'Eglise
qu'on y chantoit son servic
causa aux assistans beauc
terreur que d'admiration

Paul ZACCHIAS, cél
decin de Rome, raconte
l'Hôpital du Saint Esprit
homme attaqué de la p
par la violence de la ma
une syncope si parfai
crut mort. Son corps fut
bre de ceux qui, morts
maladie, devoient ét
ment enterrés. Dans l
transportoit ces cadavr
bre dans la barque dest

ux. Nous n'avons besoin pour le ire que de ce que nous avons vû. us avons été témoins qu'une per- ne de distinction, qui est encore ante, reprit le mouvement & le timent dans l'Eglise pendant on y chantoit son service ; ce qui sa aux assistans beaucoup plus de eur que d'admiration.

'aul ZACCHIAS, célébre Mé- n de Rome, raconte que *dans ôpital du Saint Esprit, un jeune me attaqué de la peste tomba la violence de la maladie dans syncope si parfaite qu'on le mort. Son corps fut mis au nom- de ceux qui, morts de la même adie, devoient être incessam- enterrés. Dans le tems qu'on sportoit ces cadavres sur le Ti- dans la barque destinée à cet of-*

fice, le jeune homme donna quelques ſignes de vie, ce qui le fit reporter à l'Hôpital. Il revint tellement quellement de cet accident, & deux jours après il retomba dans une pareille ſyncope; & ſon corps, pour cette fois réputé mort ſans retour, fut mis ſans balancer au nombre de ceux qu'on devoit enterrer. Dans ces circonſtances il revint encore une fois à lui. On lui donna de nouveaux ſoins; & le ſecours des remedes convenables, non ſeulement l'a rappellé à la lumiere du jour, mais l'a ſi parfaitement guéri de ſa maladie, qu'il vit encore actuellement. A quoi ZACCHIAS ajoute, *nous ſçavons que dans cette peſte on a enterré à Rome d'autres perſonnes comme mortes, quoiqu'elles ne le fuſſent pas.*

Philippes PEU donne dans ſes

Ouvrages un rare exemple de
deur. Il exerçoit, comme on
avec ſuccès dans Paris la chir
des accouchemens. *Voici ce*
raconte de lui-même. Ayant
prié avec inſtances de faire l'o
tion céſarienne à une femme q
que lui-même *croioit parfai*
morte, ne ſentant plus aucu
tement dans les côtés de la po
& la glace d'un miroir appro
ſa bouche ne ſe terniſſant pl
ne balança point à commenc
pération. Mais à peine eût-
gé *dans les tégumens* la p
ſon biſtouri, qu'un mouv
trepidation qu'il ſentit da
corps, le grincement de
& le mouvement des lev
femme, lui firent conn

rages un rare exemple de can-
:. Il exerçoit, comme on sçait,
: succès dans Paris la chirurgie
accouchemens. Voici ce qu'il
onte de lui-même. Ayant été
avec instances de faire l'opéra-
 césarienne à une femme grosse,
lui-même croioit parfaitement
te, ne sentant plus aucun bat-
ent dans les côtés de la poitrine,
 glace d'un miroir approché de
ouche ne se ternissant plus, il
alança point à commencer l'o-
ation. Mais à peine eût-il plon-
dans les tégumens la pointe de
bistouri, qu'un mouvement de
idation qu'il sentit dans tout le
ps, le grincement des dents,
le mouvement des levres de la
me, lui firent connoître son

erreur, qui le frappa d'une terreur ſi grande qu'il fit ſerment de ne plus tenter à l'avenir la même opération ſans être auſſi certain qu'il eſt poſſible de la mort de la femme.

On raconte que le même malheur arriva il n'y a pas fort longtems à un Chirurgien chargé de faire avant l'expiration des vingt-quatre heures l'ouverture d'une perſonne de qualité qui paroiſſoit morte; & l'on ſçait dans quel abîme de malheurs un accident ſemblable jetta le plus grand Anatomiſte de ſon ſiécle, l'infortuné Véſale.

Mais ſi l'on n'eſt pas content de ces hiſtoires conſignées à la poſtérité dans les ouvrages des Auteurs, on peut produire des témoins, leſquels en atteſteront de ſemblables

e sont passées sous leurs yeux.
s en laisserons à part un bon
bre pour ne parler que de
; dont les garands peuvent être
ogés par tout le monde.
citerai d'abord un homme
probité universellement con-
& qui, par la place qu'il a
ie pendant longtems, a été
iirement en relation avec la
e la Province, je veux dire
E CLER, ci-devant Procu-
Collège de Louis le Grand.
ntera à ceux qui voudront
dre que la sœur de la pre-
emme de son pere ayant été
e avec une bague au doigt
cimetiere public d'Or-
la nuit suivante un Domes-
attiré par l'appas du gain,

découvrit le cercueil, &, ne pouvant venir à bout de faire couler la bague hors du doigt, prit le parti de le couper. L'ébranlement violent que la blessure causa dans les nerfs rappella la femme à elle-même, & un cri amer, que lui arracha la douleur, saisit le voleur d'effroi, & le mit en fuite. Cependant la femme se débarrassa comme elle put du linceul dont elle étoit enveloppée ; elle retourna chez elle, survécut à son mari, & lui donna un héritier dans les dix ans de vie qu'elle eut depuis cet événement.

M. Joseph Mareschal, Chapelain de l'Eglise Métropolitaine de Paris, Prieur de S. Jean de Lamotte au Mans, dont la pro-

assortit parfaitement à la sain-
du caractére de Prêtrise dont
t décoré, M. Mareschal, dis-
atteste que passant dans l'an-
MDCCXIV, si je ne me trompe,
la rue *Jean Robert*, il a vû
femme enveloppée d'une cou-
ure de laine assisse dans un
uil à la porte d'une maison,
re une bierre dans laquelle elle
été enfermée, & dont on ve-
de la tirer. Il atteste encore
i MDCCXXII, ou MDCCXXIII,
oit vû aller audevant des por-
, qui venoient pour lever un
, dans la rue *Champ Fleuri*,
s gens qui leur disoient qu'ils n'a-
nt qu'à rebrousser chemin; que
qu'ils croioient mort étoit en
& qu'on venoit de le tirer du
eil.

On peut encore interroger M. BENARD, Maître Chirurgien de Paris, qui certifiera que dans sa jeunesse étant dans la Paroisse de Reol avec son pere, en leur présence, & celle de beaucoup d'autres assistans, on tira, encore vivant & respirant, du tombeau où il avoit été enfermé depuis trois ou quatre jours, un Religieux de l'Ordre de S. François, qui s'étoit dévoré les mains autour de la ligature qui les lui assujettissoit, & qui mourut presque dans le moment. Il ajoute qu'il en a été dressé procès verbal par la Justice du lieu, & que ce qui avoit donné lieu à l'exhumation étoit une lettre d'un ami du prétendu deffunt, qui avertissoit qu'il étoit sujet à des attaques de Catalepsie.

adame LANDRY, femme très
e de foi, & veuve de l'habile
veur de ce nom, certifiera que
pere a été pendant quelques
es sur la paille, comme mort,
ie de l'eau salée qu'on lui fit en-
dans la bouche par le conseil
e de ses amies, qui avoit sou-
constamment qu'il n'étoit point
:, le fit revenir à lui. Elle ajoute
nonseulement il guérit de cette
die, mais qu'il véquit encore
tems après.

es faits que nous venons de rap-
er nous paroissent suffisans pour
fier la vérité du passage suivant
élébre LANCISI, *qu'est-ce qui*
re, dit-il, *qu'en tems de peste*
se fait en désordre, *& par*
équent qu'on prend des mesures

peu justes pour distinguer ceux qui sont véritablement morts de ceux qui ne sont que le paroître ? Ne nous est-il pas permis de soupçonner, & même ne devons nous pas le croire, qu'il en arrive autant dans les tems des maladies épidémiques, quand nous voyons dans les Faux-bourgs, dans les Hôpitaux, & ailleurs, tant d'enterremens précipités d'hommes qui semblent demander vangeance dans les cimetieres mêmes de la mort violente à laquelle ils ont été condamnés ? Et que dirons-nous des horreurs de ces enterremens qui suivent les batailles, où des personnes à demi vivantes, ou même pleines de vie, sont mises dans la fosse avec ceux qui sont réellement morts ! *Winslow.*

§. II.

ur la citation préceden-
thése de M. Winslow.

narque que beaucoup de
ont sorties de leurs suai-
urs cercueils, & même
mbeaux. Il n'est donc
eux qu'il n'y ait eu des
enterrées vivantes. La
malheur, c'est-à-dire,
ation en fait d'enterre-
istant toujours, les pré-
'on prend pour s'assurer
'étant pas différentes de
iécles passés, y a-t'il un
que l'on n'enterre en-
rsonnes pleines de vie?

Il est vrai qu'il est rare qu'on s'en apperçoive, parceque rien n'est plus rare que les circonstances qui peuvent procurer cette connoissance ; mais les observations citées par M. Winslow, & celles que nous rapporterons pour les appuyer, suffisent pour démontrer cette affreuse vérité, & pour engager les personnes qui connoissent le prix de la vie, & les horreurs de l'état d'un homme enterré vivant, à prendre toutes les précautions que la prudence humaine peut suggerer pour éviter de s'y trouver exposés, en attendant que la sagesse du Gouvernement les rende inutiles. Mais, par une fatalité humiliante pour la nature humaine, le présent nous occupe tellement que l'avenir ne

: que glisser sur l'imagination ; tout cet avenir, le plus certain de tous, c'est-à-dire celui de la mort, parceque, soit foiblesse, soit amour de la vie, on regarde toujours, & à tout âge, ce dénouement universel comme éloigné. Car on se persuade aisément ce qu'on souhaite. Nous laissons aux Moralistes à faire sentir les inconveniens de cette façon de penser. C'est parceque tous les hommes aiment la vi que nous les instruisons des dan gers qui la menacent, & du dése poir dans lequel ils s'exposent à voir finir, s'ils ne font attentic la vérité qui fait l'objet de cet vrage. Et que l'on n'argumen contre elle de l'autorité de L & des paroles de M. Wi

.er ſur l'imagination ;
venir , le plus certain
'eſt-à-dire celui de la
:eque , ſoit foibleſſe.,
le la vie , on regarde
à tout âge, ce dénoue-
:ſel comme éloigné. Car
ade aiſément ce qu'on
Nous laiſſons aux Mora-
: ſentir les inconveniens
on de penſer. C'eſt par-
les hommes aiment la vie
les inſtruiſons des dan-
menacent , & du déſeſ-
lequel ils s'expoſent à la
, s'ils ne font attention à
ui fait l'objet de cet Ou-
que l'on n'argumente pas
: de l'autorité de Lanciſi,
roles de M. Winſlow,

don l'un semble ne parler que des tems de peste, & l'autre ne faire qu'étendre la proposition aux maladies épidémiques. Car les observations que ces deux grands hommes rapportent, & celles que nous allons rapporter, ne prouvent que trop que ce n'est pas seulement en tems de peste & de maladies épidémiques que tout se fait en désordre, & sans prendre de justes mesures pour distinguer ceux qui sont véritablement morts de ceux qui ne sont que le paroître.

II. Il y a tout lieu de croire que M. Winslow n'auroit pas abandonné les histoires de l'Empereur Zenon & de Scot, s'il ne s'étoit senti assez riche d'ailleurs pour faire ce sacrifice aux incrédules. Voici com-

se s'explique Misson sur le c
du dernier dans son voyage
lie, tom. I. Lettre 5.

» Le nombre des personn
» ont été enterrées comme m
» sans l'être, est grand en c
» raison de celles qui ont é
» heureusement de leurs tom
» Sans sortir de Cologne
» ferai souvenir de l'Arch
» Geron, qui, au rappor
» bert Krantzius, fut ent
» mort, & ne put être
» secouru; & vous sçavés
» que le même accident a
» la même Ville au Doct
» Scot, qui se rongea
» & se cassa la tête dans
» beau. Il est vrai qu
» George Herwart, qui

Miſſon ſur le compte
ans ſon voyage d'Ita-
Lettre 5.
ore des perſonnes qui
errées comme mortes,
, eſt grand en compa-
celles qui ont été tirées
nent de leurs tombeaux.
r de Cologne je vous
venir de l'Archevêque
qui, au rapport d'Al-
ntzius, fut enterré non
e ne put être aſſez tôt
& vous ſçavés ſans doute
ême accident arriva dans
: Ville au Docteur Subtil
qui ſe rongea les mains,
ſſa la tête dans ſon tom-
Il eſt vrai qu'un certain
: Herwart, qui avoit beau-

» coup de vénération pour lui, trou-
» vant quelque choſe de trop ſiniſ-
» tre, & de trop deſagréable dans
» cette hiſtoire, l'a niée poſitive-
» ment à Bzovius, l'un des plus
» conſidérables qui l'ont avancée ;
» mais ni Bzovius, ni Paul Jove,
» ni Latome, ni Majoli, ni Vi-
» talis, ni Garzoni, ni les autres
» qui tiennent le même langage,
» ne peuvent point être ſuſpects
» d'avoir voulu mentir, & il n'y
» a nulle raiſon de ne point vouloir
» entendre leur témoignage. «.

Je ne ſçais quelles autorités ont déterminé le Chancelier Bacon ; mais il regarde le fait de Scot comme indubitable.

» Il y a, dit-il, *Hiſt. vit. & Mort.* beaucoup d'exemples de

ırées de leur lit, por-
ſſe, & même quelques
rées, qui ont repris
de la vie; ce qu'on a
ıans ces derniers, la
ıt été ouverte peu de
s, par les contuſions
res que les cadavres
la tête en conſéquence
vemens & des efforts
ient faits dans le cer-
y a même un exemple
:nt & très-remarquable
ıccident. C'eſt celui de
ot, ce ſubtil Scholaſtique,
ıt trouvé dans cet état par
meſtique, qui le déterra
:ems après ſon inhumation
ur d'un voyage, pendant
ſon maître avoit été enter-

» ré. Il y a apparence que ce Do-
» meſtique ſçavoit qu'il étoit ſujet
» à des accidens de catalepſie. La
» même choſe eſt arrivée de nos
» jours à un Baladin qui fut enterré
» à Cantorbery «. Je ne prétens rien diminuer de la foi qui eſt dûe aux Auteurs ſur leſquels s'appuie Miſſon; mais l'autorité du Chancelier Bacon doit, ſelon moi, convaincre les plus incrédules.

Voici l'hiſtoire de l'Empereur Zenon, telle que la rapporte Baronius, *Theſaur. Antiq. Eccleſ.* Tom. VI. ch. 214.

» Il eſt certain que Zénon, atta-
» qué d'une épilepſie ſi forte qu'on
» le crut mort, fut enterré vivant.
» L'Impératrice & ſes Officiers, ne
» ſongeant qu'à eux-mêmes, le
» laiſſerent

» laiſſerent couché ſur une pl
» & à la pointe du jour qu
» ſans néceſſité lui jetta nég
» ment un mouchoir ſur le
» Les gardes qui avoient ét
» auprès du tombeau où on
» renfermé, ont rapporté
» dant deux nuits ils avoien
» du des cris lamentables ſ
» ſépulchre, *ayez pitié d*
» *tirés moi d'ici*; & ſur ce o
» répondit qu'un autre éto
» ſur le thrône, que m'
» répartit-il? *qu'on m'enf*
» *un couvent.* On ne vin
» pas à ſon ſecours, & l'on
» que quelque tems après
» beau ayant été ouvert,
» que Zenon, pouſſé par
» s'étoit mangé les bras,

érent couché sur une planche,
la pointe du jour quelqu'un
nécessité lui jetta négligeam-
t un mouchoir sur le visage.
gardes qui avoient été placés
ès du tombeau où on l'avoit
rmé, ont rapporté que pen-
deux nuits ils avoient enten-
s cris lamentables sortis du
chre, *ayez pitié de moi,*
roi d'ici; & sur ce qu'on lui
dit qu'un autre étoit monté
thrône, *que m'importe,*
it-il? *qu'on m'enferme dans*
vent. On ne vint pourtant
on secours, & l'on rapporte
elque tems après, le tom-
ant été ouvert, on trouva
non, poussé par la faim,
mangé les bras, & même
B
omel.

» qu'il avoit aussi mangé sa chaus-
» sure. L'Impératrice Ariadne avoit
» profité de la connoissance qu'elle
» avoit des accès d'épilepsie dont
» Zenon étoit attaqué, pour le
» faire enterrer comme mort, &
» avoit deffendu de le tirer du tom-
» beau. C'est ainsi que Zenon tom-
» bé en syncope, soit pour avoir
» trop bû & trop mangé, soit
» par la force de sa maladie, fut
» enterré, & malgré ses cris laissé
» dans le tombeau sans secours,
» jusqu'à ce qu'il y fut mort, par
» la haine que l'Impératrice avoit
» conçûe pour lui. Telle est l'his-
» toire de sa fin tragique, si l'on
» en croit Zonare ». Il paroît qu'il
est beaucoup plus naturel d'attri-
buer au désespoir qu'à la faim ce

ı dit des bras & de la chauſ-
nangés.
ıant à l'Archevêque Geron,
ce qu'on en trouve dans le
ʻa Christ. tom. III. p. 649.
étoit attaqué d'une maladie de
ête, qui l'avoit ſouvent fait
ırder comme mort pendant
ſieurs jours où il ne donnoit
un ſigne de ſentiment. Ayant
jugé tel dans un de ces accès
Evergerus, commis à la gar-
de l'Egliſe Métropolitaine,
t enterré; mais étant revenu
le troiſiéme jour, à ce qu'on
ɔorte, il pouſſa des cris aigus
ſe firent entendre de quel-
n, lequel ayant été donner
à Evergerus, fut reçu à
ɔs de fouet & de bâton, com-

» me auteur d'un mensonge. Ainsi » mourut ce Prélat enterré avant sa » mort ». On trouvera dans la seconde partie p. 27. ce qu'en dit Krantzius.

III. La sœur de la premiere femme du pere du P. le Clerc, étoit femme d'un Notaire nommé Bellajoie, & celui qui voulut enlever la bague étoit un Clerc du Notaire, dont on n'a jamais entendu parler depuis ce tems. Elle a encore des descendans à Orléans, nommés Ratoin, dont un est actuellement procureur aux Consuls. C'est cequi m'a été attesté par feu M. Poullin, Médecin de la faculté de Paris. Cette femme étoit destinée à des avantures extraordinaires. En passant sur le Pont d'Or-

sans en même tems qu'un t
de beufs, elle reçut de l'
un coup de corne qui la
par dessus le parapet. El
bonheur de tomber dans
jardin construit sur une
du pont, & de n'être pa
quoiqu'elle fut grosse. C
constance de sa vie, qu
aussi de M. Poullin, m'a
sez singuliere pour mérite
digression qu'elle a occas

IV. Il est évident pa
du pestiféré dont par
que dans les maladies
tagieuses il prend des s
peuvent donner le chan
sonnes les plus familie
malades & les morts. C
rité qui sera établie dan

; en même tems qu'un troupeau
eufs, elle reçut de l'un d'eux
oup de corne qui la fit sauter
dessus le parapet. Elle eût le
eur de tomber dans un petit
n construit sur une des piles
ont, & de n'être pas blessée,
qu'elle fut grosse. Cette cir-
ance de sa vie, que je tiens
de M. Poullin, m'a paru as-
nguliere pour mériter la courte
ssion qu'elle a occasionnée.
. Il est évident par l'histoire
estiféré dont parle Zacchias
lans les maladies les plus con-
uses il prend des syncopes qui
ent donner le change aux per-
s les plus familieres avec les
les & les morts. C'est une vé-
ui sera établie dans la suite par

plus d'une observation. Mais ce qui doit paroître singulier c'est que le retour du malade à l'usage de la vie après la premiere syncope n'ait point rendu plus précautionnées les personnes chargées du soin de ce malade.

V. La resolution que prit Peu de ne faire l'operation césarienne qu'à des femmes surement mortes est bien contraire à la raison, puisqu'il est démontré par des faits authentiques que cette operation n'est pas nécessairement mortelle, & qu'il y a tout lieu de craindre que le délai de l'opération, que je suppose nécessaire, sans quoi elle seroit condamnable & inhumaine, peut être funeste à la mere & à l'enfant. Car, quoique je fasse voir dans la seconde

partie Ch. IV. p. 259. que la
de la mere n'est pas toujours
de celle de l'enfant, & que
servateurs remarquent de mê
la mort de la mere n'est pas t
la suite de celle de l'enfant.
fit que l'un & l'autre accid
vent souvent pour cond
résolution de Peu.

En attendant qu'on voi
seconde partie la preuve
proposition que la mort d
n'est pas toujours suivie d
l'enfant, je crois dev
sur les deux faits suivan

Mornac me fournit
ff. L. XI. tit. 8. *de m*
rendo. » Chacun sçait,
» que rapporte Valeriu
» de cet enfant qui, f

Ch. IV. p. 259. que la mort
nere n'est pas toujours suivie
e de l'enfant, & que les ob-
urs remarquent de même que
de la mere n'est pas toujours
de celle de l'enfant, il suf-
l'un & l'autre accident arri-
uvent pour condamner la
on de Peu.

tendant qu'on voie dans la
partie la preuve de cette
ion que la mort de la mere
toujours suivie de celle de
, je crois devoir l'établir
eux faits suivans.

ac me fournit le premier
. tit. 8. *de mortuo infe-*
Chacun sçait, dit-il, ce
porte Valerius L. I. c. 8.
enfant qui, sorti du sein

» de ſa mere dans le tems qu'on
» la portoit pour lui rendre les der-
» niers devoirs, obligea par ſes
» cris les porteurs de s'arrêter, &
» donna aux Romains un ſpecta-
» cle nouveau ; car *dans ce mo-
» ment*, pour me ſervir des pro-
» pres termes de Valerius, *une
» femme accoucha après ſa mort,
» & un enfant fut porté au tombeau
» avant que d'être né.*

Le ſecond exemple eſt tiré du *Voyage au Levant* &c. de Corneille le Bruyn tom. I. p. 579. Je ne fais que copier.

Pendant le ſéjour que je fis à Damiette, j'allai chez un Turc, qu'on appelloit *l'enfant mort*, dans le deſſein de le voir. La raiſon pour la quelle on lui a donné ce

nom eſt aſſez ſurprenante.
que ſa mere étoit enceinte d
& proche de ſon terme, e
à mourir, & elle fut auſſi
terrée, ſelon la coutume c
là, principalement en tems
te; & ce fut dans une cav
même Turc avoit pour le li
ſépulture de ſa famille. L
quelque temps après l'enter
de cette femme, il vint d
prit de ſon mari que l'enf
elle étoit groſſe pouvoit êt
vivant. Il fit donc ouvr
beau, & *il ſe trouva* qu
femme s'étoit délivrée,
morte qu'elle étoit elle a
monde un enfant vivan
diſent que quelques T
trouvoient en cet endr

est assez surprenante. Lorsq-
ı mere étoit enceinte de lui,
›che de son terme, elle vint
ırir, & elle fut aussitôt en-
, selon la coutume ce pais
incipalement en tems de pes-
: ce fut dans une cave que ce
Turc avoit pour le lieu de la
re de sa famille. Le soir,
: temps après l'enterrement
e femme, il vint dans l'es-
son mari que l'enfant dont
t grosse pouvoit être encore
Il fit donc ouvrir le tom-
& il se trouva qu'en effet la
;'étoit délivrée, & que toute
u'elle étoit elle avoit mis au
un enfant vivant. D'autres
ue quelques Turcs qui se
nt en cet endroit avoient

entendu crier l'enfant, & que ce fut sur l'avis qu'ils en donnerent qu'on ouvrit le sepulchre. Je ne sçais pas lequel est le plus véritable de ces deux récits; mais on m'assura que l'homme a qui on avoit donné ce nom vivoit encore; qu'il étoit alors âgé de soixante ans, & qu'il étoit droguiste de sa vacation; mais je ne le vis point, parcequ'il n'étoit pas au logis lorsque j'allai pour le voir.

Nous remettrons à l'un des articles suivans le reste des réflexions que nous a fait naître le passage de M. Winslow.

§. III.

Exemples anciens de l'Incer
des signes de la Mort.

I. L'antiquité la plus re
fournit de frappans. Voic
fet ce que raconte Platon au
de *sa République*. Son obj
prouver qu'il y a des puni
des récompenses dans l'aut
de. » Je ne rapporterai po
» il, la fable d'Alcinus.
» toire arrivée à un
» cœur, nommé Herus
» natif de Pamphilie. I
» dans un combat, il rest
» sur le champ de batai
» corrompu au milieu

§. III.

:iens de l'Incertitude
ies de la Mort.

uité la plus reculée en
appans. Voici en ef-
:onte Platon au X. liv.
'ique. Son objet eſt de
l y a des punitions &
nſes dans l'autre mon-
apporterai point, dit-
e d'Alcinus, mais l'hiſ-
ivée à un homme de
ɔmmé Herus Armenius,
Pamphilie. Etant mort
ombat, il reſta dix jours
amp de bataille ſans être
u au milieu de tous les

» autres morts qui l'étoient. L'ayant
» reporté chez lui pour lui rendre
» les derniers devoirs, il ressuscita
» deux jours après étant sur le bu-
» cher, & fit l'histoire de tout ce
» qu'il avoit vû dans l'autre mon-
» de. .... Il ne sçavoit, disoit-il,
» comment son ame avoit été réunie
» à son corps; il sçavoit seulement
» que regardant au point du jour
» autour de lui, il avoit vû qu'il
» étoit sur le bucher. » La fin de l'histoire est qu'il ne perit pas. M. Huet dans sa *Démonst. Evangel.* prétend que Platon s'est trompé dans le nom du heros de cette histoire, qui se nommoit Er, fils d'Harmonius, natif de Pamphilie. Nous conviendrons que M. Huet regarde cette histoire comme un apologue;

ra dans la seconde par-
es preuves de sa vérité.
arque rapporte qu'une
ant tombée de haut sur
ourut de sa chute, sans
la moindre apparence de
& que, comme on alloit
les derniers honneurs au
ois jours, il reprit tout à
forces, & revint à lui.
A l'Histoire précédente
nn *de funerib. Roman.*
suivante tirée d'Apulée
rid.
epiade revenant de sa mai-
campagne, rencontra un
convoi. La curiosité lui fit
der le nom du deffunt. Per-
ne lui ayant répondu, tant
sternation étoit grande, il

s'approcha du corps ; il le trouva entiérement frotté de parfums, & la bouche humectée d'un baume précieux, suivant l'usage des Grecs. Il le tâta de toutes parts, & trouva des signes cachés de vie. Aussi-tôt il s'écria que le deffunt n'étoit pas mort. Les uns vouloient que l'on fit attention au discours du Médecin ; d'autres, du nombre desquels étoient surtout les parens, & sans doute encore plus les héritiers, se mocquoient du Médecin & de la Médecine. Asclepiade eut beaucoup de peine à obtenir une courte surseance. Il fallut arracher le corps des mains des porteurs, aussi avides de leur proie que l'enfer. On le reporta chez lui, où le secours des remedes convenables le rappel-

la sur le champ à la vie. Ce
une courte mention de cette h
dans le ch. VI. du liv. I
Medecine. Asclepiade, n
Prusium en Bithinie, viv
tems de Ciceron, dont il ét

IV. Pline ch. LII. du
de son *histoire naturelle* ;
de ceux qui sont revenus
dans le tems qu'on leur re
derniers devoirs, dit q
Aviola, qui avoit été Co
vint à lui étant sur le buc
que, n'ayant pû être seco
des progrès que la f
faits, il fut brûlé vi
malheur arriva aussi, a
cet Auteur, à Lucius
avoit été Préteur. Ces
mens cruels sont enco

mp à la vie. Celse fait
ention de cette histoire
. VI. du liv. II. de sa
Asclepiade, natif de
a Bithinie, vivoit du
ceron, dont il étoit ami.
ne ch. LII. du liv. VII.
toire naturelle, intitulé
qui sont revenus à la vie
ns qu'on leur rendoit les
devoirs, dit qu'Acilius
qui avoit été Consul, re-
étant sur le bucher, mais
yant pû être secouru à cause
grès que la flamme avoit
il fut brûlé vif. Le même
r arriva aussi, au rapport de
teur, à Lucius Lamia, qui
té Préteur. Ces deux évene-
cruels sont encore rapportés

par Valere Maxime.

V. Celius Tuberon fut plus heureux, ſuivant le Naturaliſte que nous venons de citer ; il donna aſſez à tems des ſignes de vie pour n'avoir pas le ſort funeſte de ſes concitoiens ; mais il n'y avoit plus un moment à perdre ; il étoit déja ſur le bucher. Pline ajoute, ſur le témoignage de Varron, que, dans le tems que ce dernier faiſoit à Capoue une diſtribution de terres, un homme à qui on alloit rendre les derniers honneurs revint à pied chez lui ; & que pareille choſe étoit arrivée à Aquin. Le dernier trait que le Naturaliſte rapporte eſt arrivé à Rome, & il devoit en être bien inſtruit, puiſqu'il intereſſoit Corfidius mari de ſa tante maternelle,

lquel revint à lui après qu'
convenu avec l'entrepreneur
funerailles, aux obſeques d
aſſiſta en bonne ſanté.

Ces exemples tirés de l'
Romaine ſont d'un grand
pour établir l'Incertitude d
de la Mort, & rendre
ment circonſpect en fait d'
mens. Ils doivent faire
plus d'impreſſion que les
prenoient plus de précau
s'aſſurer de la mort, co
verra plus bas, quand no
des ceremonies funebr
rens peuples. Nous
pourtant encore, avan
des hiſtoires détaillées
lius doutoit ſi peu qu'o
des perſonnes vivante

nt à lui après qu'on fut
c l'entrepreneur de ses
aux obseques de qui il
nne santé.
nples tirés de l'histoire
ont d'un grand poids
r l'Incertitude des signes
rt, & rendre extreme-
onspect en fait d'enterre-
s doivent faire d'autant
pression que les Romains
plus de précautions pour
de la mort, comme on le
s bas, quand nous parlerons
monies funebres des diffé-
uples. Nous observerons
it encore, avant de passer à
oires détaillées, que Mani-
itoit si peu qu'on eut enterré
rsonnes vivantes, qu'il dit

formellement qu'*il en eſt revenu de leurs tombeaux mêmes.*

Ex ipſis quidam elati rediere ſepulchris.

VI. Il y a, au rapport de Kornmann *de mirac. mort.* un ouvrage de Galien traduit par Maimonide, dans lequel il eſt rapporté qu'un homme eut une ſuffocation qui dura ſix jours entiers ſans qu'il prit aucune ſorte de nourriture, & ayant les arteres immobiles, *arterias duras.* Il arrive encore à l'homme, eſt il dit dans le même traité, une telle plenitude, que le pouls s'éteint dans tout le corps, que le cœur n'a plus de mouvement, & que l'homme eſt comme mort. Ces accidens ſuivent les chutes de haut, les

ands cris, les longs ſéjours
l'eau. C'eſt une ſyncope qui
quarante-huit heures pendan
quelles l'homme demeure co
mort, ayant la peau verdât
eſt encore parlé dans le mêm
d'un homme qui en enterra
avant trois jours révolus,
réellement par trop de pr
tion, puiſqu'il étoit encore
On y trouve auſſi les ſignes
on peut connoître que ces
perſonnes ſont vivantes, b
les meurent en effet ſi
fait des remedes conver
que des ſaignées ou aut
pourtant convenir, aj
mann, que ces exemp
res; & voilà comme le
& les Médecins reſſ
morts.

s cris, les longs séjours sous
C'est une syncope qui dure
nte-huit heures pendant les-
s l homme demeure comme
, ayant la peau verdatre. Il
core parlé dans le même livre
omme qui en enterra un autre
trois jours révolus, & le tua
nent par trop de précipita-
puisqu'il étoit encore vivant.
rouve aussi les signes ausquels
ut connoître que ces sortes de
nes sont vivantes, bien qu'el-
eurent en effet si on ne leur
es remedes convenables, tels
es saignées ou autres. Il faut
ant convenir, ajoute Korn-
, que ces exemples sont ra-
& voilà comme les Magiciens
s Médecins ressuscitent les
i.

VII. Cette réflexion de Kornmann, qu'adoptera tout homme sensé, donne la clef d'une prétendue résurrection opérée par Apollonius de Thyane. Nous allons transcrire cette histoire dans les propres termes de Vigenere.

» Une jeune fille, droitement
» le jour de ses nopces, par un ac-
» cident qui lui survint fut de cha-
» cun tenue pour morte, & l'ayan
» mise sur une bierre, le mari al-
» loit après faisant grand deuil de
» l'avoir ainsi desastreusement per-
» due, dont il jettoit de grosses lar-
» mes, & faisoit d'estranges com-
» plaintes. . . . Apollonius s'estant
» de fortune rencontré en ce mor-
» tuaire, mettés bas cette bierre,
» alla-il dire, car j'ai intention

ourner tout présentement vos
irs en joie . . . . L'empoignant
coüant fort, lui dit je ne sçais
i bas à l'oreille fort posément,
t elle retourna tout soudain
ie, & commença à parler,
ime on dit qu'Alceste fut jadis
1scitée par Hercule, & s'en re-
na de ce pas chez son pere...
c'est une chose bien malaisée à
jecturer, non de moi tant
ement, mais de ceux la mes-
qui se trouverent présens à
tel miracle, si Apollonius
iva en elle quelque scintille &
e de vie dont les Medecins
se seroient point apperçus, ou
n si l'ame séparée tout à fait du
ps, ou sur le point d'en deslo-
, & comme assoupie, par la
,

» pluie qui survint alors, se seroit
» point de nouveau reschauffée, &
» les esprits réunis ensemble. Car
» cela est tout avéré que lorsqu'on
» la portoit en terre survint une
» fort grosse pluie.

» Cette résurrection n'éstoit pas
» fort mal aisée à faire, dit Artus
» Thomas dans son annotation,
» comme on peut juger par ce dis-
» cours. Car ce n'estoit autre chose
» que ce que dit le même Philoso-
» phe, à sçavoir quelque pasmoy-
» son qui avoit surpris cette jeune
» fille pour quelque grande tristes-
» se, comme celle peut-estre d'estre
» mariée contre son gré, ou choses
» semblables. Car que cecy ne puisse
» arriver, nous l'avons vû assez de
» nos jours, mesme que quelques

ſont revenus dans le ſépul-
e, les eſprits eſgarez s'eſtant
nis & recueillis enſemble, & ce
principalement advient quand
précipite trop les enterremens.
s exemples de cecy ſont ſi fré-
ens qu'il ſeroit ſuperflu d'en al-
uer. Le Diable avertit Apol-
ius &c. ».
ne nous paroît pas plus néceſ-
de mettre le Diable en jeu
cette hiſtoire que dans celle
clepiade, à la quelle elle reſ-
le beaucoup, & dont elle ne
e eſſentiellement que par la
atanerie dont Apollonius avoit
n pour ſoutenir ſa réputation
agicien. Au reſte les doutes
hiloſtrate même prouvent aſ-
u'il n'étoit pas perſuadé que la

résurrection eut rien de surnaturel.

VIII. Celse nous apprend qu'*un Philosophe celebre, & à juste titre, Democrite en un mot, pensoit que les marques de la mort ne sont pas suffisament certaines.* Kirchmann pretend que Celse entend ici parler d'un Traité de Democrite intitulé ΠΕΡΙ' Α'ΠΝΟΥ. Ce Traité fut composé à l'occasion d'une femme qui reprit la vie après avoir été pendant sept jours sans en donner le moindre signe. D'autres auteurs attribuent le même traité à Heraclide de Pont, qui vivoit longtems après Democrite; & Galien, Pline, & Diogene Laërce sont de ce dernier sentiment. Voici en effet comme Galien en parle *lib. VI. de Loc. affect.* » La premiére espece (d'affection hysterique)

terique) dont Héraclide de
nt a parlé , laisse beaucoup
bscurité dans sa cause. Car
it qu'il n'avoit pû remarquer
ouls , ni respiration , & que
quelque signe lui persuadoit
la femme n'étoit pas morte,
toit un reste de chaleur ,
n que très-petite , au milieu
corps ; signe si équivoque que
les Médecins eux-mêmes se
nandoient si la femme vivoit
ore ». Leur doute étoit cer-
nent très bien fondé. Car si
haleur bien caractérisée n'est
ne preuve certaine de la vie,
haleur à peine sensible le sera-
?
. Au reste quel que soit l'au-
de ce traité, toujours en ré-

fulte-t'il qu'on a sçu dans la plus haute antiquité qu'il y a des maladies qui ôtent tellement l'usage des sens externes que le malade paroît mort. » Diogene Laërce, ce sont » les paroles de M. le Clerc dans » son *Histoire de la Médécine*, dit » qu'Empedocle fut particuliere- » ment admiré pour avoir guéri » une femme qu'on croyoit morte, » quoique ce ne fut, à ce que re- » connut le Philosophe, qu'une *suf-* » *focation de mere*. Il appelloit cette » maladie d'un mot Grec qui signi- » fie *sans respiration* (Ἄπνυς), & il » assuroit qu'on pouvoit vivre dans » cet état jusqu'à trente jours ». Il dit en parlant d'Héraclide de Pont, » qu'il avoit écrit un Livre *des cau-* » *ses des maladies*, & un autre

ulé *de la maladie ou l'on est*
respiration (Περί τῆς ἄπνυ). Hé-
ide disoit que dans cette ma-
e on demeuroit quelquefois
u'à trente jours sans respirer,
orte que l'on paroissoit mort
que le corps se corrompit ».
e paroît pas difficile de con-
les sentimens. Celse, plus
le Démocrite & d'Héraclide,
e à Démocrite un traité sur
ation de la respiration, &
es Auteurs cités attribuent
té sur le même sujet à He-
de Pont. Quel inconvenient
t-il de dire que l'un & l'au-
it écrit sur la même matiére,
t plus qu'il paroît par le pas-
Galien qu'Heraclide avoit
malade dont il parle dans

son ouvrage ? mais laissons les discussions inutiles, & venons aux conséquences. On sçavoit donc dans la plus haute antiquité que rien n'est moins certain que les signes de la mort. C'est donc avec raison que Pline, après avoir raconté les histoires que nous avons extraites ci-dessus, fait cette réflexion ; » telle » est la condition des hommes ; ils » sont exposés à des jeux de hazard » tels qu'on ne peut même se fier à » la mort ». *Ea est conditio mortalium ; ad hasce ejusmodi fortunæ occasiones gignimur, ut de homine ne morti quidem debeat credi.*

Comme il est indifferent aux Lecteurs que les observations dont nous nous appuyons soient rangées par ordre chronologique, & qu'il

is important de connoître les
ies où l'on peut être trompé
s apparences de la mort, c'est
dre que nous suivrons ; mais
ıs ayant pas été possible de
ler toutes les observations à
ıaladies déterminées ; nous
un article à part de celles où
ladies ne sont pas specifiées.

§. IV.

es de l'Incertitude des signes la Mort tirés d'Observations les maladies ne sont point spe-ées.

. Il y a quelque années, dit
n dans l'endroit cité plus
» que la femme d'un orfé-

» vre de Poitiers nommé Merva-
» che ayant été enterrée avec quel-
» ques bagues d'or, ſelon qu'elle
» l'avoit déſiré en mourant, un
» pauvre homme du voiſinage ayant
» appris la choſe, déterra le corps
» la nuit ſuivante pour dérober les
» bagues. Ces bagues ne pouvant
» être ôtées qu'avec effort, le vo-
» leur reveilla la femme en voulant
» les arracher. Elle parla, & ſe
» plaignit qu'on lui faiſoit du mal.
» L'homme effraié s'enfuit, & la
» femme, revenue de ſon accès
» d'apoplexie, ſortit de ſon cer-
» cueil, heureuſement ouvert, &
» s'en revint chez elle. En peu de
» jours elle fut toutafait guerie.
» Elle a vécu pluſieurs années de-
» puis ce tems là, & a encore eu

ieurs enfans, dont il y en a
vivent encore aujourd'hui, &
exercent à Poitiers la pro-
ion de leur pere ». J'ai mis
observation au nombre de cel-
i ne sont point spécifiées,
eque je ne compte pas beau-
sur le mot d'apoplexie qui a
-être échappé par hazard à
n.

Simon Goulart dans ses *Hist.
mémorables & admirables*,
ın article qu'il intitule *Morts
te, ou autres accidens violens
dains, ne doivent être si promp-
t ensevelis qu'on fait en divers
its.* Il le commence par une
de Guillaume Fabri, celebre
irgien, adressée au Docteur
Jacques Crafft, Medecin à

Neufchaſtel. Voici comme Goulart rend la penſée de Fabri. » C'eſt à
» bon droit que Lievin Lemne au
» ſecond livre *des ſecrets miracles*
» *de la nature* ch. III. deffend
» d'enſevelir (c'eſt-à-dire d'enter-
» rer) ſoudain les perſonnes op-
» preſſées de léthargie, d'apople-
» xie, de ſuffocation de matrice.
» Car je ſçais qu'il s'en eſt trouvé
» qui ont levé les aix de leur bierre,
» ayant reprins leurs eſprits, & ſont
» revenus à eux. Pourtant doit-il
» être deffendu aux enſeveliſſeurs &
» & enterreurs d'enlever ſoudain
» ès bierres les perſonnes qu'ils eſti-
» ment treſpaſſées, nommément
» les apoplectiques, lethargiques
» &c. attendu que l'ame demeure
» comme retirée en telles maladies

» en ſon ſiége plus ſecret,
» puis après faire ſentir aux c
» vivifiés comme devant,
» n'en eſtoit pas ſortie. Les
» *ples* en ſont en divers A
» anciens & modernes.
» ajoute que les Pratici
» raiſon de conſeiller qu'e
» *te*, & ès maladies contag
» malignes, on enſeveliſ
» tinent les corps, pour ce
» en prend comme aux
» torches, & flambeaux
» nant à s'eſteindre, r
» les chambres de fum
» ſes, & de puante o
» cette façon d'enſev
» dain n'eſt pas ſure,
» vient aux Chreſtiens
» hiſtoires ſuivantes le

›n siége plus secret, pour
ıprès faire sentir aux corps,
és comme devant, qu'elle
:stoit pas sortie. Les exem-
n sont en divers Auteurs
ıs & modernes. Fabri
: que les Praticiens ont
de conseiller qu'en la pes-
ès maladies contagieuses &
ıes, on enseveliffe incon-
les corps, pour ce qu'il leur
nd comme aux lampes,
s, & flambeaux, qui, ve-
s'esteindre, remplissent
:mbres de fumées fascheu-
: de puante odeur. Mais
açon d'ensevelir si sou-
'est pas sure, ni ne con-
ıx Chrestiens, comme les
s suivantes le tesmoigne-

» ront ». Ce qui doit paroître singulier, & en même tems bien humiliant pour l'humanité, c'est que de trois histoires que Fabri conte au Medecin Suisse, il y en a deux de pestiferés revenus à la vie dans le tems qu'on les croioit morts; & cependant cet Auteur ne revient pas de l'erreur où il étoit, & n'en conclud pas qu'en tems de maladies pestilentielles & contagieuses il ne faut pas plus précipiter les enterremens que dans les autres, a moins que la mort ne soit constatée par ses signes caracteristiques. On trouvera ci-dessous ces deux observations.

III. Craffi dans sa réponse à Fabri en rapporte cinq, qui seront toutes employées dans ce chapitre,

ıne ſeule peut être placée
ıt d'un homme qui étoit
ſe près d'être enterré,
de ſes parens jetta ſur ſon
étoit découvert une aſſez
uantité d'eau bénite, qui
r à lui le malade, lequel
tement gueri.
. Auguſtin rapporte d'a-
Cyrille que le Prêtre An-
rdinal, étant mort à Ro-
éſence de beaucoup de per-
fut porté le lendemain à
, où, le Pape & tout le Cler-
tant à ſon ſervice pour faire
ır à ſa mémoire, après de
ıs gemiſſemens, il reprit les
: la vie. Cet événement fut
lé dans le tems comme un
le, & ce miracle attribué à

S. Jerôme, à qui ce Prêtre étoit très dévot. Ce trait d'Histoire est tiré du Traité de Kormann *de Mirac. mort.*

Comme on ne reproche pas aux Medecins trop de crédulité, on ne sera point surpris que je ne regarde pas cet événement, & la résurrection de Gocellinus, dont nous parlerons plus bas, comme miraculeux. Nous estimons avec les Théologiens les plus judicieux qu'on ne doit point supposer de miracles dans des événemens qui peuvent être du ressort de la nature. Trop de crédulité ne peut qu'affoiblir le plus ferme appui de la vérité de la Religion Chretienne.

V. Un Chanoine de Bourges, revint à lui pendant qu'on chan-

rvice dans l'Eglise Me-
ıe, fut rapporté dans sa
c guerit de sa maladie.
seconde Partie, p. 66.
ne Dame ayant été enter-
l'eglise des Jacobins de
e avec un diamant au doigt,
es domestiques se laissa en-
dans l'Eglise, &, la nuit
nue, descendit dans le ca-
ı l'on avoit déposé le cer-
L'ayant ouvert, & le gon-
t du doigt empêchant la ba-
: couler, il se mit en devoir
couper. Aux cris que fit la
e le domestique tomba sans
oissance. Cependant la Dame
nuoit de se plaindre. L'heure
matines étant heureusement ar-
e, quelques Religieux enten-

dirent les plaintes, &, conduits par la voix, descendirent dans le caveau, où ils trouverent la Dame sur son seant, & le domestique à demi mort. On courut éveiller le mari, qui fit reporter la malade chez lui. Elle guerit de sa maladie, mais le saisissement du domestique fut si violent qu'il mourut dans les vingt-quatre heures. Ainsi la mort fut dédommagée de la victime qu'il lui avoit enlevée.

VII. Voici la copie d'un certificat écrit & signé par M. Blàu, Gentilhomme d'Auvergne d'une probité non suspecte. « Je soussi- » gné, declare qu'étant à Toulou- » se il y a environ cinquante-cinq » ans pour y faire mes études, & » m'étant rendu à S. Etienne pour

» y entendre le sermon, j'y
» river un convoi funebre, c
» differa la ceremonie jus
» le sermon; & cependant
» posa le corps dans une
» où tous les parens en d
» trerent; mais au milie
» mon le pretendu mort
» né des signes de vie, c
» na vite chez lui, com
» pense; d'où il résulte c
» sermon on auroit e
» homme vivant. Fait à
» avril 1740. »

VIII. M. Moz
de caracteres d'impr
ris, m'a raconté trois
vées à Rheims sa pa
Sa grand-mere a
votion d'aller prier

ndre le sermon, j'y vis ar-
n convoi funebre, dont on
la ceremonie jusqu'après
on; & cependant on de-
corps dans une chapelle
les parens en deuil en-
; mais au milieu du ser-
pretendu mort ayant don-
ignes de vie, on le rame-
chez lui, comme chacun
où il résulte que sans le
on auroit enterré un
ivant. Fait à Paris le 27
40. »
M. Mozet, Fondeur
es d'imprimerie à Pa-
onté trois histoires arri-
ans sa patrie.
mere ayant eu la de-
r prier auprès du cer-

cueil d'une de ses voisines, qui étoit exposée sur la porte, entendit dans le cercueil un mouvement qui lui fit dire à l'ecclesiastique qui le gardoit que surement la femme n'étoit pas morte. Le même bruit s'étant fait entendre à d'autres informés du discours de la Dame Mozet, on ouvrit le cercueil, & la prétendue morte fut trouvée réellement vivante. Il y a environ soixante & dix ans que cette scene s'est passée.

Les deux suivantes sont de la connoissance du Sieur Mozet.

IX. Une fille du nommé Gouge, artisan, ayant été portée à l'hôtel-dieu, & jugée morte de sa maladie, donna heureusement des signes de vie dans le tems qu'on la portoit en terre. Elle guerit de cet-

te maladie; & a été mariée
Ce fait peut encore être ce
Jeanne Gouge, sœur de
citée, blanchisseuse, d
rue de l'Arbalêtre faux
Marcel. La datte de cet
est d'environ vingt-cinq

X. Le nommé Huss
ferger, est le heros de l
arrivée il y a trente-hu
environ. Cet enfant éto
rice assez près de Rheim
na avis de sa mort au P
gea à propos de consta
lui-même. Il arriva d
comme on étoit prêt
fils. Il fit ouvrir le
trouva l'enfant tell
qu'il vêquit encore v
cet évenement.

a été mariée depuis.
core être certifié par
, sœur de la ressus-
isseuse, demeurant
ılêtre fauxbourg S.
atte de cette histoire
vingt-cinq ans.
mé Husson, fils d'un
ıeros de la troisiéme,
trente-huit ans, ou
enfant étoit en nour-
le Rheims. On don-
ıort au pere, qui ju-
constater le fait par
rriva dans le village
t prêt d'enterrer son
rir le cercueil, &
t tellement vivant
core vingt ans après

XI. Une personne de distinction, demeurant à Paris, attaquée d'une de ces maladies dont on guerit tous les jours, bien qu'elles soient mortelles de leur nature, mais où la mort ne vient pas brusquement, étoit traitée par un Medecin de la Faculté, dont on n'a pu me dire le nom. Il laissa le soir le malade en danger, mais sans avoir lieu de craindre qu'il le vit pour la derniere fois. Lorsqu'il vint le lendemain on lui dit que le malade étoit mort la nuit. En consequence on l'avoit mis sur la paille, & enseveli. Le Medecin assura positivement que le malade n'étoit pas mort; il fut remis au lit, & justifia le sentiment du Médecin en revenant d'un accident soporeux qui

dre le change aux aſ-
quit encore pluſieurs
s ſa reſurrection.
Crocheteur demeu-
Lavandieres tombe
t porté à l'hôtel-dieu.
mort quelque tems
ranſporte à Clamarre
es morts du même hô-
le met avec eux dans
evient à lui ſur les onze
nuit, déchire ſon ſuai-
la loge du portier qui
porte, & revient chez

On raconte que la Da-
s, femme d'un Graveur
, rue S. Jacques, a été
gliſe; & que s'étant ap-
dant le ſervice que la

bierre remuoit, on l'ouvrit, & l'on trouva la morte bien vivante. Elle a vêcu longtems depuis cet accident.

XIV. Il y a douze ou treize ans qu'une femme du commun, demeurant rue des Boucheries ou du Four, Fauxbourg S. Germain, fut jugée morte, & mise sur la paille avec un cierge aux pieds, comme c'est la coutume. Quelques jeunes gens qui s'étoient chargés de la veiller, ennuyés sans doute de la taciturnité de la deffunte, saisirent pour s'en dédommager une occasion favorable. En badinant on renversa le cierge sur la paillasse. Le feu y prit, & ne put s'éteindre assez promptement pour garantir la prétendue morte des atteintes de la flamme.

int qu'elle jetta étei-
moment chez nos jeu-
te idée de plaisir ; cha-
is aux cris redoublés de
vint à son secours, on
paillasse, on arrêta le
l'incendie, & on remit la
u lit. Elle se plaignit
ntir un très grand froid ;
se passoit en hiver. On
à, & elle guerit si bien
devenue mere plusieurs
s sa résurrection.

Deux marchands de la rue
é, liés d'une étroite ami-
e fortune égale, & d'un
mmerce, avoient chacun
, l'un un fils, l'autre une
eu-près de même âge. Ils
de l'inclination l'un pour

l'autre, & leur tendresse fut entretenue par une fréquentation qu'autorisoient les peres & meres, qui voyoient avec plaisir les sentimens de leurs enfans conformes aux vûes qu'ils avoient de les unir. On étoit sur le point de conclure le mariage, lorsqu'un riche financier vint à la traverse. L'appas d'une fortune brillante fit tout-à-coup changer les sentimens du pere & de la mere de la Demoiselle. Malgré la répugnance qu'elle témoigna pour le favori de Plutus, elle céda aux instances de ceux à qui elle devoit le jour; elle épousa le financier, & en femme vertueuse elle interdit pour toujours sa présence au jeune homme qu'elle aimoit. La mélancholie dans laquelle l'engagement qu'elle venoit

ntracter la jetta, la fit tom-
ans une maladie où ses sens
tellement assoupis qu'on la
morte, & qu'on l'enterra.
mant ne fut point des der-
nstruits de la mort de sa maî-
mais se rappellant qu'elle
u autrefois une violente at-
e léthargie, il se flatta qu'il
en être encore de même,
ette esperance il corrompit
reur, avec le secours du-
a la deffunte du tombeau,
orta chez lui. Il mit sur le
outes sortes de moyens en
r la rappeller à la vie, &
onheur de voir fructifier

aisé de concevoir quel
nement de la ressuscitée

quand elle se trouva en maison étrangere, qu'elle vit son amant auprès de son lit, & qu'elle apprit le détail de ce qui lui étoit arrivé pendant son sommeil léthargique. Elle guerit, & croyant que sa vie appartenoit de droit à celui de qui elle la tenoit, ils passerent en Angleterre, où ils vêcurent dans l'union la plus parfaite.

L'envie de revoir leur patrie leur étant venue au bout de dix ans, ils revinrent à Paris, & ne prirent aucune précaution pour se cacher, persuadés qu'on ne soupçonneroit jamais ce qui étoit arrivé. Le hazard voulut que le financier rencontrat sa femme dans une promenade publique. Cette vue fit sur lui une impression si forte que la persuasion

suasion de sa mort ne put l'ef-
r. Il fit si bien qu'il la joignit;
malgré le langage qu'elle lui
pour lui donner le change, il
uitta plus que persuadé qu'elle
réellement celle dont il avoit
e deuil; & en conséquence il
clama en justice.
fut envain que l'amant fit va-
s droits que ses soins lui avoient
sur sa maîtresse; qu'il repre-
qu'elle seroit morte sans lui;
partie adverse s'étoit dépouil-
tous ses droits en la faisant
r; qu'on pouvoit même
r d'homicide faute par lui
pris les précautions conve-
our constater la mort; en-
mploya mille autres raisons
mour ingénieux lui fournit;

ſentant que le vent du bureau n'étoit point favorable, il prit le parti de ne point attendre le jugement du procès, & paſſa avec ſa maîtreſſe dans les païs étrangers, où ils finirent paiſiblement leurs jours.

Cette curieuſe hiſtoire eſt tirée du Tome VIII. des *Cauſes célèbres & intéreſſantes*, où elle eſt rapportée ſans datte. La ſuivante, qui ne le céde en rien à celle qu'on vient de lire, eſt encore tirée du même volume.

XVI. Un cadet gentilhomme fut forcé d'entrer ſans vocation dans un ordre religieux, triſte victime de l'ambition de ſon pere. Ayant fait ſes vœux, mais n'étant point encore dans les ordres ſacrés, il fit un voyage, & trouva dans une

·llerie où il descendit le maî-
: la maîtresse dans la plus gran-
onsternation. Ils venoient de
re une fille unique d'une grande
é, avantage qui joint à leurs
ſes leur faisoit espérer pour
n établissement avantageux.
ne on ne devoit enterrer la
ıe le lendemain, on pria le
eux de la veiller pendant la
Ce qu'il avoit entendu dire
eauté ayant picqué sa curio-
découvrit le visage de la
ue morte, &, loin de le
défiguré par les horreurs
ort, il y trouva des graces
, qui, lui faisant oublier
té de ses vœux, & étouf-
dées funestes qu'inspire na-
nt la mort, l'engagerent

à prendre avec la morte les mêmes libertés que le sacrement pourroit autoriser pendant la vie. Il ne tarda point à réfléchir sur l'indignité de son action, & honteux de son crime il partit le lendemain avec précipitation. L'assoupissement de la fille durant toujours, on se mit en devoir de lui rendre les derniers honneurs. Mais comme on la portoit en terre, on sentit quelque mouvement dans la bierre ; on l'ouvrit ; on trouva la fille ressuscitée ; elle fut remise au lit, & guérit.

La joie que causa au pere & à la mere cet événement inespéré ne fut pas de longue durée. Peu de tems après des symptomes trop connus pour s'y méprendre annoncérent

que la ressuscitée étoit deven
te. On l'interrogea vainem
la cause de cet état ; comm
roit-elle avouée, puisqu'e
connoissoit pas ? Les neu
écoulés, elle donna le jour
fant aussi beau que le Dieu c
formé, & la fille, devenu
de la ville où elle demeu
la honte de ses parens, f
née dans dans un couvent.

Le Religieux, qui ne
doit pas aux suites de so
ou de son libertinage a
ayant été obligé pour
de repasser par la même
cendit dans la même hôt
fortune avoit bien chan
Il étoit devenue fils uniq
perdu son pere ; s'étoit

ſſuſcitée étoit devenue me-
'interrogea vainement ſur
de cet état ; comment l'au-
avouée , puiſqu'elle ne la
oit pas ? Les neuf mois
elle donna le jour à un en-
beau que le Dieu qui l'avoit
e la fille , devenue la fable
le où elle demeuroit , &
de ſes parens , fut confi-
dans un couvent.
eligieux , qui ne s'atten-
aux ſuites de ſon caprice
n libertinage amoureux ,
obligé pour ſes affaires
er par la même ville , deſ-
is la même hôtellerie. Sa
voit bien changé de face.
venue fils unique , & avoit
pere ; s'étoit fait relever

de ses vœux, & jouiſſoit d'un bien conſidérable. Trouvant l'hôte & l'hôteſſe dans une affliction preſque égale à celle dont il avoit été le témoin, il en demanda la cauſe, & fut ſurpris de la part qu'il y avoit. Il alla voir la fille dans ſa retraite, & la trouva encore plus belle vivante que morte. Il la demanda en mariage; la propoſition fut acceptée avec plaiſir, & le ſacrement légitima l'enfant.

Voici quel fut dans la ſuite le ſujet du procès. Après la mort du pere de la mere, & des aieuls maternels, cet enfant de l'amour ſe vit diſputer leurs ſucceſſions par des collatéraux. On lui conteſta ſon état; l'on ſoutint que les vœux de ſon pere avoient été valides, &

ėquent qu'il n'avoit pas pu
ɛr un mariage ; mais un
t en dernier reſſort adju-
ils les ſucceſſions qui lui
ɔnteſtées.
Pitaval ne demande pas
deux traits d'hiſtoire la
i que s'ils étoient reveſtus
l'autenticité qui accompa-
ɹtres faits qu'il rapporte ;
ure qu'il les tient de per-
· la probité deſquelles il ne
permis de douter.
M. Devaux, Maître
n de S. Coſme, demeu-
S. Antoine, avoit dans
deux Demoiſelles, dont
que, nommée Marie Iſa-
été portée trois fois en
ıe revint à elle la troiſié-

me fois que dans le tems qu'on la descendoit dans la fosse. L'habitude qu'elle avoit contractée de contrefaire assez parfaitement la morte pour en imposer à tout le monde, inspira tant de défiance que quand elle mourut réellement on ne voulut point courir le risque d'une quatriéme méprise. On le garda dans la maison pendant six jours avant que de la faire enterrer.

Je tiens ce fait de M. d'Egly, de l'Academie Roiale des Inscriptions & Belles Lettres, qui en a entendu trente fois conter la meilleure partie par celle qui en est l'héroïne. Elle peut avoir environ trente-cinq ans de datte.

XVIII. On trouve le trait suivant dans le 125e. Livre de l'His-

iastique, pour servir de
n à celle de M. Fleury.
ois Remolini, né à Lé-
Catalogne, de parens de
peuple, & dont la mere
Carcassone en Langue-
urut à Rome un vendre-
vrier 1518. On a remar-
, son tombeau ayant été
plusieurs années après sa
on trouva son bras sous
ce qui fit croire qu'on
nterré avant qu'il fut
ment mort, mais n'étant
que par quelque lethargie.
oit étudié le droit à Pise,
arié. Le Roi d'Arragon
a en ambassade auprès du
& sa femme ayant fait
on dans un monastere,

» il prit l'état eccléſiaſtique, &
» obtint l'Archiprêtré de Mazarre.
» Ceſar Borgia, auquel il s'atta-
» cha, lui procura d'abord une
» charge d'Auditeur de Rote, en-
» ſuite l'Eveſché de Surento, &
» ſucceſſivement ceux de Perouſe,
» de Fermo, & de Lérida ſa pa-
» trie. Enfin il devint Archevêque
» de Palerme, & Viceroi de Na-
» ples, lorſque Raimond de Car-
» donne quitta cet emploi, & par-
» tit pour Ravenne. Il aſſiſta à trois
» conclaves, dans leſquels furent
» élus Pie III, Jules II, & Leon
» X. Il fut un des commiſſaires
» nommés pour faire le procès à
» Jerôme Savonarole, qu'il dé-
» grada, ſelon la coutume. Pour
» récompenſe de cette commiſſion

» le Pape Alexandre VI
» le chapeau rouge le 3
» 1503, dans la neufviém
» tion que fit ce Pape.
» brouillé avec Jules II, il
» à Naples pour éviter ſa
» mais Leon X le rap
» l'établit un des juge
» contre ceux qui avoie
» contre ſa Sainteté ».
cercle d'honneurs il plaît
vidence de conduire le
au plus cruel déſeſpoir
devoir rapporter le pré
de Remolini, pour qu
propos il eſt fait mentio
l'hiſtoire Eccleſiaſtiqu
XIX. M. Denis Bre
decin à Clairvaux, ra
un certificat qui m'a é

Alexandre VI lui don-
:au rouge le 31 may
ıns la neufviéme promo-
: fit ce Pape. S'étant
avec Jules II, il ſe retira
s pour éviter ſa colere,
:on X le rappella, &
un des juges commis
·eux qui avoient conjuré
a Sainteté ». Par quel
onneurs il plaît à la Pro-
le conduire les hommes
·uel déſeſpoir ! J'ai cru
pporter le précis de la vie
ini, pour qu'on vit à quel
eſt fait mention de lui dans
Eccleſiaſtique.
M. Denis Breſſand, Mé-
:lairvaux, rapporte dans
cat qui m'a été communi-

qué par M. Charles Professeur Royal en Médecine dans l'Université de Besançon, qu'il a appris de personnes agées qu'une femme de la rue du pont d'Augeon de la dite ville, qui étoit exposée sur le mur du cimetiere où l'on place ordinairement les corps morts, remua un pied ; que les assistans s'en étant apperçu firent incontinent decoudre le suaire ; & que la femme, trouvée vivante, fut reportée chez elle, où elle a vécu plusieurs années depuis sa resurrection. Le certificat est datté du premier février 1748.

XX. Voici ce que le célébre Professeur dont je viens de parler me fit l'honneur de m'écrire le premier janvier de la même année. L'hif-

été ſouvent racontée par
nol, ſon prédéceſſeur ;
ɔutoit qu'elle étoit arrivée
ns le tems qu'il y étoit.
giment d'infanterie étant
ns cette ville, qui regor-
ja de ſoldats, il y en eut
n nombre qu'on ne put lo-
elques uns chercherent à ſe
l'abri des injures de l'air
aſte portail de l'egliſe pa-
Un Sergent pria le Clerc
égliſe de lui laiſſer & à ſes
es la liberté d'y paſſer la
: de coucher ſur les bancs
lu Parlement & de l'Uni-
Un de ces ſoldats enten-
; plaintes, avertit ſon voi-
ɔrêter l'oreille ; mais celui-
avoit ſommeil, ſe contenta

de répondre qu'il avoit peur des morts. Les plaintes ayant continué, & s'étant fait entendre de plusieurs soldats, ils avertirent le Clerc, leverent la pierre qui fermoit le caveau, y descendirent, & débarrasserent de son suaire une fille qui avoit été enterrée le jour même, & qui fut sur le champ transportée chez sa maîtresse. Elle a survécu nombre d'années à cette avanture. C'étoit une servante que sa maîtresse avoit fait enterrer, la croiant morte, & mettre par amitié dans le caveau destiné à la sépulture de sa famille.

XXI. L'histoire suivante est appuiée sur la tradition, sur des mémoires concernant la famille de M. Henault, & sur l'épitaphe lati-

1 lit dans l'eglise parois-
Poissy.
l'année 1600 Remi He-
ue Louis XIII, qu'il avoit
r d'approcher, avoit sur-
le Baron dans une très-
rtie de paume jouée à S.
1 en Laye, étant allé faire
ge à Rouen, y reçut une
ses freres qui lui marquoit
ni Henault leur pere, de-
à Poissy, étoit dangereuse-
lade, & qu'il n'y avoit pas
à perdre s'il vouloit encore
A cette nouvelle le fils,
oit tendrement son pere,
oste, & cependant il eut
ant la douleur de trouver
sur la paille. Touché jus-
de ce spectacle, après

s'être adressé à Dieu par l'intercession de sainte Génevieve, il se jetta avec transport sur le corps pour l'embrasser. Ayant senti, ou crut sentir, quelque vestige de respiration, il s'avisa de faire envelopper le corps de peaux toutes chaudes de moutons qu'il fit écorcher sur le champ; ce qui réussit si bien que le pere reprit la parole & la vie. Il n'est mort que plus de trente ans après. Il ne resta au malade qu'un peu de fiévre qui fut bien-tôt dissipé.

Le ressuscité, son fils, & toute la famille, ont toujours regardé cet évenement comme un miracle dont ils avoient l'obligation à sainte Genevieve, en l'honneur de laquelle, tant que le fils a vécu, il a fait

es ans une messe le jour
rrection avoit été opérée.
ons aux Lecteurs la liberté
er ce qu'ils voudront ;
ous nous avons dit plus
sentiment sur ces sortes
s. Voici l'épitaphe dont
s parlé.

ator ; mirare , & erudire.
jacet Remigius Henault
circiter MDCXXX, bis vivus ;
bis mortuus.
elictum pro mortuo ,
aleæ frigenti commissum ,
& prostratum ,
ocenti reddidit usuræ lucis
ius non frustra pius ,
te melior Genovefa ,
sollicitata fidelibus.
ipsos explevit novus Lazarus ,
cognomine redivivus.
emigii , item Remigius ,

Paternæ pietatis hæres ,
Deique , & Genovefæ non immemor ,
Annuo quoad vixit Divam prosecutus est officio.
Quiescunt in hac æde sacra
Remigii utriusque cognati cineres.

XXII. Madame de Revenac ayant été enterrée dans la chapelle de son château de Revenac avec tous ses bijoux, sa femme de chambre, qui, heureusement pour la maîtresse, laquelle étoit grosse de trois ou quatre mois, devoit se marier incessament avec un domestique de la maison, fit avec lui le complot d'enlever à la morte une parure totalement inutile. Comme la sépulture étoit dans une chapelle domestique, l'éxecution ne fut pas difficile. Il n'étoit question que d'entrer dans la chapelle, d'ouvrir

rape qui fermoit le caveau,
: déclouer le cercueil. Ces
tions achevées, il fallut faire
d'efforts pour tirer du doigt
les bagues; ce qui fit pousser
upir à la prétendue morte. La
ır s'émpara pour lors tellement
leux domestiques, qu'ils s'en-
nt sans fermer ni le caveau ni
ıapelle. La Dame, revenue
aitement à elle-même, sortit
on cercueil enveloppée de son
ce, & s'en fut droit à l'apparte-
ıt de son mari, qui étoit au dé-
oir, & dont la douleur ne pou-
: être calmée par les discours de
Aumonier. On lui ouvrit, on
emit au lit; &, la fraieur insépa-
le du danger auquel elle venoit
chapper ayant été bientôt diffi-

pée, elle ſe rétablit, & accoucha heureuſement & à terme de M. de Revenac, actuellement vivant & jouiſſant de la meilleure ſanté. Madame ſa mere a vécu plus de vingt ans depuis ſa réſurrection.

Cette hiſtoire & les deux ſuivantes m'ont été envoyées de Bordeaux en 1747 par un de mes amis à qui j'ai ſurtout recommandé de ne m'en communiquer aucune qui fut équivoque.

XXIII. On enterra une femme dans l'Egliſe paroiſſiale de Cadillac, petite ville à cinq lieues de Bordeaux. Le ſoir le bedeau allant ſonner l'*angelus* entendit pouſſer des ſoupirs. Il prêta une oreille attentive, & entendit encore les mêmes plaintes. Il s'approcha de l'endroit

d'où elles partoient, &
proche de celui où l'i
avoit été faite. Il fut ſ
donner avis au Curé de
noit de découvrir. Le
le bedeau de viſionnai
piqué du reproche ren
gliſe, ſe confirme de
dans ſa penſée, & rev
Curé, lequel ne put ſ
ſe tranſporter ſur le lie
va que le rapport du b
que trop vrai. En co
envoya chercher le
la foſſe fut ouverte
trouvée réellement v
la moitié du bras dr
main mangée. Elle
ment qu'elle fut ex
air,

les partoient, & ſe trouva
de celui où l'inhumation
té faite. Il fut ſur le champ
avis au Curé de ce qu'il ve-
découvrir. Le Curé traita
au de viſionnaire. Celui-ci
lu reproche rentre dans l'e-
ſe confirme de plus en plus
a penſée, & revient chez le
lequel ne put ſe refuſer de
ſporter ſur le lieu. Il trou-
le rapport du bedeau n'étoit
op vrai. En conſéquence on
a chercher le Juge du lieu;
e fut ouverte, & la femme
e réellement vivante, ayant
itié du bras droit & toute la
mangée. Elle mourut au mo-
qu'elle fut expoſée au grand

XXIV. Un jeune Officier de diſtinction du Périgord, étant devenu amoureux, & s'étant fait aimer, d'une demoiſelle de qualité, la fit demander en mariage; mais les parens de la demoiſelle n'y voulurent pas conſentir; &, pour mettre à cette union un obſtacle inſurmontable, dans le tems que l'Officier étoit à l'armée, il obligerent la demoiſelle à ſe marier. Il apprit à ſon retour le mariage de ſa maîtreſſe, & partit ſur le champ pour l'endroit où elle demeuroit. On lui dit en arrivant qu'on venoit de l'enterrer. Cet amant déſeſpéré ſe ſouvint heureuſement qu'elle avoit eu avant ſon mariage pluſieurs attaques de lethargie, & eſpérant que la prétendue mort ne ſeroit pas au-

e, il engagea le bedeau à
gent à consentir qu'il en-
corps ; ce qui fut fait. Il
chez le bedeau, où on
éparé un lit pour le rece-
rdeur avec laquelle on se
a morte lui fit donner des
vie. Elle guerit enfin par-
. Les amans quitterent le
e mariérent. Le premier
e inconsolable de la perte
me, &, pour se dissiper,
asser quelque tems tantôt
arent, ou un ami, tantôt
utre. On lui proposa un
partie de chasse. Elle le
dans le château dont le
ariage de sa femme l'avoit
aîtresse. Le premier mari
en la voyant. Il employa

tout le temps du repas à pousser de longs soupirs, & enfin il tomba en foiblesse. La vivacité de sa douleur fit assez d'impression sur le cœur de la dame qui la causoit pour qu'elle y parut plus sensible que si elle n'y entroit pour rien. On s'en apperçut, & à force de la tourner, la meche fut découverte. Le premier mari réclama sa femme, que le second refusa de lui rendre. Il fut intenté un procès; mais, ce qu'on ajouté qui n'est gueres vraisemblable, le second mariage fut confirmé par arrêt.

Cette histoire, à quelques circonstances près, est la même qui m'a été racontée par une personne très digne de foi, qui la tenoit de gens aussi croyables, lesquels avoient connu

les parties intéressées, la
fut de même adjugée au se-
ıari; mais il semble que ce
ua sur ce jugement, qui
ɔut à fait contre les régles,
ɔnsidération de l'état qu'on
ſurer à plusieurs enfans nés
ıariage.

. Ranulphe *Polychronici*
ap 7. rapporte l'histoire
Le Comte Richard, étant
! dans une église pendant
ɔour y faire sa priére, y
ı corps qui y avoit été dé-
; une bierre. Le réputé
ɪrtant avec fracas vint les
us comme pour embras-
ıte. Cette apparition pré-
aya ce Seigneur, lequel,
: le signe de la croix dont

il s'étoit muni ne le débaraſſoit pas de cet aſpect importun, tira ſon épée, & la paſſa au travers du corps du prétendu ſpectre, qui mourut bien réellement. En conſéquence Richard fit une ordonnance qui portoit qu'à l'avenir il y auroit toujours quelqu'un pour garder les corps juſqu'à l'enterrement.

XXVI. Une dame de Dublin, réputée morte, fut enterrée dans un ſouterrain, & miſe ſur des tréteaux, ſuivant l'uſage du païs. Un foſſoyeur étant allé la nuit pour lui ôter une bague qu'il ſçavoit qu'elle avoit au doigt, peut-être même ſon ſuaire, la femme ſe réveilla, ſe leva ſur ſon ſéant, & demanda où elle étoit. Le foſſoyeur effraié, comme on juge, s'enfuit, & la

ortant du cercueil se mit à
près lui. Comme la peur
pêché le fossoyeur de son-
mer le caveau, la ressus-
la liberté de sortir. Elle
ez elle, & frappa à sa por-
it minuit, & le mari étoit
cclesiastique qui faisoit de
x *pour* le consoler. La
ourt à la porte, demande
& dit en elle-même qu'elle
ie c'est sa maîtresse, si
pas enterrée. Persuadée
c'est elle, elle court en
nari. L'ecclesiastique la
vivement de ce qu'elle
veller ses douleurs par
ions. On continue de
servante ouvre sans or-
tresse transie de froid.

VII. Myladi Roussel, fem-
Colonel au service d'An-
, étoit si tendrement aimée
nari, qu'il ne put se per-
l'elle étoit morte. Il la laissa
is son lit beaucoup au delà
prescrit par l'usage du païs;
d on lui répréſenta qu'il
t de l'enterrer, il répondit
eroit la cervelle de ceux
nt assez hardis pour vou-
irer du corps de sa femme.
étoit homme à le faire,
l'osa s'y exposer. L'excès
dans lequel il étoit plon-
enu à la connoissance de
elle lui envoya faire com-
condoléance, & char-
ui faisoit cette commis-
i répréſenter qu'il ne

convenoit ni à un chrétien, ni à un militaire, ni à un homme raiſonnable, de s'obſtiner dans ſa douleur, & dans le refus d'accorder à ſa femme les derniers honneurs. Le Colonel répondit qu'il étoit très ſenſible aux attentions de la Reine, mais qu'il la prioit de trouver bon qu'il ne changeat point de conduite à l'égard du corps de ſa femme; que rien ne preſſoit de l'enterrer, puiſqu'il n'y avoit aucun ſigne de putrefaction, & que dès que leur apparition ne laiſſeroit plus de doute ſur ſa mort, il ne feroit aucune difficulté de ſe conformer aux uſages.

Sept jours s'étoient paſſés ſans que madame Rouſſel donnât le moindre ſigne de vie, lorſqu'au ſon

des cloches d'une egli
ſe réveilla comme en
levant ſur ſon ſeant
dernier coup de l'offic
eſt tems de partir. Il
quer que l'aſſoupiſſ
priſe huit jours aupa
me heure où il venc
maniére que vrai
elle comptoit être
ment où elle s'étoit
laiſſe a penſer quel fu
du mari en voyant
de vie, & ſi les la
dont il baignoit ſa n
qu'elle ſe réveilla n
point en larmes de
en ſoit la dame gué
de cette maladie, r
& n'eſt morte que
quinze ans.

es d'une eglise voisine elle
a comme en sursaut, & se
r son seant dit, *voilà le*
oup de l'office, allons, il
e partir. Il est à remar-
l'assoupissement l'avoit
jours auparavant à la mê-
où il venoit de finir ; de
que vraisemblablement
toit être encore au mo-
elle s'étoit assoupie. Je
nser quel fut l'étonnement
n voyant sa femme pleine
e si les larmes de tristesse
gnoit sa main dans le tems
éveilla ne se changerent
rmes de joie. Quoiqu'il
lame guérit parfaitement
ladie, reparut à la cour,
rte que depuis douze ou

Cet exemple eſt bien propre à confirmer ce que Démocrite ou Héraclide ont écrit ſur cette femme dont nous avons parlé qui étoit reſtée ſept à huit jours ſans donner de ſignes de vie.

XXVIII. Il y a quelques années qu'une Dame de qualité, fort riche, étant malade à Baſingſtoke dans le Hampſhire, tandis que ſon mari étoit allé faire un voyage à Londres, tomba dans un état de mort apparent. On le fit ſçavoir ſur le champ au mari, qui étant revenu donna les ordres néceſſaires pour l'enterrement de ſon épouſe. En conſéquence le troiſiéme jour de la mort apparente, il ſe fit, & le corps fut dépoſé dans un caveau qui appartenoit à la famille dans la chapelle

des ſignes de la M
du Saint Eſprit qui eſ
ville. On tenoit ſur c
école de charité fondée
tilhomme ſous le règn
VI. Le lendemain de l'
pendant que les enf
jouer enſemble, ils
bruit dans le caveau
courut le dire au maît
croyant rien, lui don
en lui diſant de ſe mêl
devoir; mais les au
ayant confirmé la ch
fin curieux de s'é
même de la vérité
bien perſuadé, il
ſacriſtain; on de
caveau, on ouvrit
la dame fut trouvé
mit tout en œuvre

nt Esprit qui est hors de la
On tenoit sur ce caveau une
e charité fondée par un gen-
me sous le régne d'Edouard
lendemain de l'enterrement
it que les enfans étoient à
nsemble, ils entendirent du
ans le caveau, & l'un d'eux
le dire au maître, qui, n'en
rien, lui donna un soufflet,
sant de se mêler de faire son
; mais les autres enfans lui
onfirmé la chose, il fut en-
eux de s'éclaircir par lui-
e la vérité du fait. En étant
suadé, il fut chercher le
n; on descendit dans le
on ouvrit le cercueil, &
fut trouvée mourante. On
en œuvre pour la réchap-

per, mais inutilement. Elle n'avoit fait usage des forces qu'elle avoit recouvrées, & que le désespoir avoit augmentées, que pour ronger ses doigts, se déchirer le visage, & se meurtrir la tête à tel point que, quelques secours qu'on lui donnat, elle mourut peu d'heures après dans des souffrances inexprimables.

XXIX. Voici encore une histoire d'Angleterre que m'a communiquée un de mes amis demeurant à S. Quentin, qui le tient de madame Cromelin femme de M. Jacques Cromelin, negociant de la même ville, laquelle la lui conta à l'occasion de mon ouvrage, dont il lui parloit. Elle l'assura qu'elle avoit diné en Angleterre avec une femme

tée, qui, selon sa propre
tion, n'avoit été tirée du
u que le troisiéme jour après
ation. Cette céremonie avoit
: en l'absence de son mari,
Grain, François de nation,
iier dans *Catheton-Street*
:ommun jardin à Londres,
le retour d'un voiage trois
›rès l'enterrement, obtint
ez de peine qu'on déterrat
, & avoit trouvé sa femme
vivante qu'elle lui a donné
ıns depuis ce tems là. Elle
:tte à une espece de lethargie
›it pas inconnue à son mari.
:. M. Rousseau, marchand
ı, avoit épousé une femme
›rze ans, qui a seize l'avoit
ndu deux fois pere. Il la
E vj

quitta en parfaite ſanté pour aller à quatre lieues de la ville. A peine, pour ainſi dire, y fut il arrivé qu'on vint lui apprendre la nouvelle de ſa mort. Toute mauvaiſe qu'eut été la plaiſanterie, il la regarda comme telle. Le lendemain nouvel exprès pour la lui confirmer, ſans que le négociant y fit plus d'attention. Le troiſiéme jour on vint lui dire que s'il n'arrivoit promptement, il trouveroit ſa femme enterrée. Il ſe détermina enfin à partir, & en arrivant chez lui, il entendit ſonner à S. Maclou, ſa paroiſſe; il vit ſa femme expoſée ſur ſa porte, & le clergé prêt à l'enlever. Il fendit la preſſe, fit porter la bierre dans la chambre, la fit déclouer, & fit remettre le corps au lit. Il envoya

des ſignes de la M
ſur le champ chercher
giens, leſquels la j
morte. Cependant ils
refuſer de lui faire c
tions profondes, & c
des ventouſes. On e
appliqué inutilemen
& l'on déſeſperoit d
femme à la vie, lorſ
ſixiéme, plus doul
remment que les autr
la prétendue morte,
me faites de mal ! C
cation des ventou
ſubſtitua celle de
dont on envelopp
dire, la reſſuſcitée
parfaitement. C'eu
qu'elle fut morte ; c
ſix enfans, &, c

hamp chercher des Chirur-
lesquels la jugerent bien
Cependant ils ne purent se
de lui faire des scarifica-
ofondes, & d'y appliquer
ntouses. On en avoit déja
é inutilement vingt-cinq,
désesperoit de rappeller la
la vie, lorsqu'une vingt-
, plus douloureuse appa-
t que les autres, fit crier à
idue morte, *Ah! que vous
de mal!* On cessa l'appli-
les ventouses, & on leur
celle de l'eau-de-vie,
enveloppa, pour ainsi
ressuscitée, qui se rétablit
ient. C'eut eté dommage
morte; car elle a eu vingt-
s, &, ce qui est remar-

quable, six d'une seule portée; qui furent tous baptisés à S. Paul à Paris, où le sieur Rousseau avoit transporté son domicile.

Cette histoire, qui a environ quatrevingt-sept ans de datte, m'a été contée plusieurs fois par plusieurs de ses petits enfans, qui se nomment Petit, & sont à Paris dans le commerce.

XXXI. Jean Ewich, dans son traité intitulé *de Officio fidel. & prudent. magistrat. temp. pestil.* liv. II. chap. 4. rapporte l'histoire suivante.

On m'a conté qu'une femme grosse, enterrée comme morte à Padoue, accoucha peu de tems après dans son tombeau de deux enfans bien vivans, dont les cris, ayant

ndus, engagerent ceux qui
la garde de l'eglise à venir
secours. Ils furent donc
ainsi que leur mere de la
i les menaçoit. Pour que
e, ajoute l'Auteur, ne
la possibilité du fait, fondé
possibilité de respirer dans
au, il est bon qu'on sache
lie chaque famille un peu
ible à sa sépulture dans une
que c'est un grand caveau
l'on dépose les corps sans
rmer dans une bierre, &
ouvrir de terre.
I. Il est parlé dans le troi-
ne du Spicilege de Dom
chery d'Henry Comte de
ui fut enterré tout vivant.
pendant la nuit de grands

cris dans l'eglise d'Hautefeuille ; où l'inhumation s'étoit faite. Le lendemain le tombeau fut ouvert ; on trouva le corps renversé & le visage en dessous, au lieu que, suivant l'usage, il avoit été mis dans le cercueil couché sur le dos, le visage en dessus.

XXXIII. Le R. P. Calmet dans sa *Dissertation sur les Revenans &c.* atteste qu'un homme ayant été enterré dans le cimetiere à Bar le Duc, on entendit du bruit dans la fosse. Elle fut ouverte le lendemain, & on trouva que le malheureux s'étoit mangé les bras. Le P. Calmet assure qu'il tient ce fait de témoins oculaires. Cet homme avoit fait excès d'eau-de-vie, & avoit été enterré comme mort.

XIV. Mornac dans son
ntaire sur la loi XI. ff. tit. 8.
tuo inferendo, s'explique en
mes. » Je vais raconter en
ndroit un fait qui n'y est rien
ns qu'étranger, & qui a
né tout Paris. La femme de
Jacques Duhamel, avocat cé-
e au Parlement, étant tombée
s un état si fascheux que tout
nonde la crut morte pendant
gt-quatre heures, & qu'on
oit ôtée du lit, & mise sur une
le pour l'ensevelir, son mari,
l'aimoit beaucoup, s'y opposa
toutes ses forces, & voulut
on se contentat de lui jetter
dement un mouchoir sur le vi-
ge, assurant que sa femme
étoit pas morte, qu'il n'y avoit

» qu'une suspension du cours des
» esprits, & qu'il y avoit tout d'es-
» pérer que si quelque vieleux ve-
» venoit jouer à ses oreilles de son
» instrument, dont le son lui avoit
» toujours fait beaucoup de plaisir,
» aussi bien que les chansons dont
» ces sortes de gens l'accompa-
» gnent, les esprits se remettroient
» en mouvement, & la prétendue
» morte reviendroit à elle. On fit
» donc monter un vieleux, qui se
» mit à jouer & à chanter, suivant la
» coutume. Au son de l'instrument
» & de la voix la malade reprit le
» mouvement & la parole, & fut
» remise au lit dont on l'avoit tirée
» comme morte. Elle a survecu
» quarante ans à sa prétendue mort.
» J'ai cru, ajoute Mornac, de-

rapporter cette histoire, qu'en pareil cas on ne se pas d'enterrer.

:V. Voici ce qu'on trouve *istoire de la Congregation de l'Enfance.* Tom. I. p.)n avoit porté au cimetierre aroisse pour y être enterrée le de l'Enfance, de celles siéme rang, appellée Jean-es. Tout étoit près pour re en terre, lorsque, tan- les prêtres achevoient les accoutumées, ceux qui présens connurent à quel- ouvenens que fit cette fille, n'étoit pas encore morte... 'elle fut un peu remise, reporta à l'Enfance, où urut véritablement quel-

» ques heures après, & d'où elle » fut rapportée le lendemain au » cimetiere, & enſevelie en la ma» niere ordinaire.... Elle ne fut » enterrée qu'après que ſa mort eut » été bien vérifiée.

XXXVI. » André de Bayon, » Chanoine régulier, natif de » Toul, & cidevant prieur curé » de Boulaincourt dans le Comté » de Vaudemont, y eſt mort âgé » de près de cent ans. Cette longue » vie n'eſt dûe qu'à la tendreſſe » d'une ſœur qui la lui ſauva de » cette maniere. Comme on le por» toit en terre enveloppé ſeulement » d'un linge, parcequ'on l'avoit » cru mort à l'âge de ſix mois, cette » ſœur voulut donner le dernier » baiſer à cet enfant avant qu'on le

» mit dans la foſſe. A l'
» du baiſer l'enfant ſour
» On cria miracle, o
» chez la mere, où il
» depuis à ſe bien po
» atteint un âge ſi
» avoir jamais été m
» commodé.» Nouv
octobre 1719. p. 206

XXXVII. Roge
voix, ſieur de la C
d'environ ſix ans, ét
lade à Paris chez ſor
pella le Medecin d
aſſura qu'il n'y avoi
& partit pour la ca
vint au bout de tro
fort ſurpris de trou
enſeveli, & prêt à
bierre. Il voulut l

ans la fosse. A l'application
ser l'enfant sourit à sa sœur,
ia miracle, on le reporta
a mere, où il a continué
; à se bien porter, ayant
un âge si avancé sans
jamais été malade, ni in-
odé. » *Nouveau Mercure*,
1719. *p.* 206.

VII. Roger de Charle-
ieur de la Grange, âgé
n six ans, étant tombé ma-
ris chez son pere, on ap-
Medecin de la maison qui
'il n'y avoit aucun danger,
pour la campagne. Il re-
out de trois jours, & fut
ris de trouver son malade
& prêt à être mis dans la
l voulut le voir, disant

qu'il ne pouvoit croire qu'il fut mort. L'ayant bien examiné, il lui fit ouvrir la veine. Il en ſortit quelques gouttes de ſang. L'enfant qui étouffoit ouvrit les yeux, & reſpira. Peu de jours après il étoit en parfaite ſanté. Il a vécu ſoixante-quinze ans, & a eu neuf enfans. C'eſt du R. P. de Charlevoix, Jeſuite, l'un d'eux, que je tiens ce fait. Il eſt le huitiéme.

XXXVIII. Il y avoit l'année derniére encore vivante à Rome une femme de cent cinq ans, laquelle, ayant été portée autrefois dans un hôpital pour cauſe de maladie, y fut réputée morte, & portée à la ſalle des morts après être reſtée dans le lit deux heures depuis la mort réputée, comme c'eſt l'uſa-

lendemain, comme on al-
ır enſevelir les morts, on
.t des plaintes dans la ſalle.
: l'épouvante qui ſaiſit les
iſſeuſes elles prirent ſur elles
r; mais elles ne tarderent
enfuir quand elles virent une
ortes ſur ſon ſéant. Une
en fut même tellement frap-
u'elle en tomba malade, &
en mourut. Ce fait m'a été
té par M. Guattani, Chirur-
ajor de l'hôpital du S. Eſ-
lequel, outre que la femme
conté plus d'une fois cette
e, m'a aſſuré qu'il la lui avoit
lu raconter à M. le Cardinal
e, ſécretaire d'Etat.
XIX. M. de Jonville, ci-
t envoyé Extraordinaire du

Roi auprès de la Republique de Genes, m'a fait l'honneur de me communiquer une lettre à lui écrite par M. Foppiani, celebre Medecin de cette ville, à qui il avoit demandé à ma priére des exemples relatifs à mon objet. J'en tranſcris ce qui y a rapport.

» J'ai vû avec tout le plaiſir le » mémoire que vous m'avez fait » l'honneur de me communiquer » au ſujet des enterremens & em» baumemens. Les précautions que » l'Auteur du ſuſdit demande ſont » très-ſages, & le zéle avec le» quel il pourſuit l'abus qu'il y a » d'enterrer avec précipitation les » corps humains fait connoître qu'il » en agit en ſçavant & chreſtien » Medecin. Ces cas dans la ville » de

ènes n'arrivent *presque* ja-
à cause des grandes précau-
qu'on est accoutumé d'y
lre, & d'ailleurs l'on garde
ps que l'on croit morts trois
environ avant que de les
er. L'on fait seulement
on d'un pauvre garçon de
: ans que ses parens ayant
ort, vingt-quatre heures
: trouverent en vie, & a
n m'a dit, vit présente-
Ce cas est arrivé il y a dix
ans; mais, malgré tous les
ie j'ai pris, jusqu'a pré-
i'ai pas pû sçavoir sa ma-
Du 27 aoust 1745.
. Bouillet, Docteur en
, & Secretaire de l'Aca-
eziers, m'a mandé dans

une lettre du 2 avril de cette année que la femme d'un de ses amis, étant pensionnaire dans un couvent de Cesanne en Brie, il y a environ quarante ans, vit passer un convoi qui alloit aux Cordeliers, & que le prétendu mort reprit l'usage des sens aux cris de sa mere qui le rencontra en arrivant de la campagne. Il fut ramené chez lui bien vivant, au grand étonnement des assistans, & se rétablit bientôt après.

XLI. Les quatre histoires suivantes m'ont été communiquées par M. Pinard, Docteur aggrégé au Collége des Médecins de Rouen, & de l'Académie de la même ville.

M. Coustou, Chanoine Régulier de l'ordre de sainte Génevieve, étant curé de Nointot dans le païs

, en Normandie, fut ré-
til y a vingt-cinq ou trente
mis ſur la paille, ſuivant
rdinaire. Une dame qui
ort attachée, s'étant tranſ-
iez lui pour ſçavoir de ſes
, ne put ſe perſuader
nort, malgré l'état où elle
. En conſéquence, elle
re dans un lit bien chaud,
iffla du tabac dans le nez,
appliquer à la nuque un
plâtre veſicatoire. Tous
s le rappellerent à la vie.
epuis ſa réſurrection curé
Lo à Rouen, & il l'eſt
ent de ſaint Pierre à

Eliſabeth Potiers, de la
ſaint Laurent à Rouen,

paſſant par Lizieux à l'âge de vingt-cinq ans, y tomba malade, & fut réputée morte pendant douze heures. Le prêtre qui étoit auprès d'elle lui ayant vu remuer un bras, en avertit. On lui donna les ſecours convenables, elle revint, & fut fort étonnée de voir ſon cercueil dans ſa chambre. Elle a été depuis mariée à un Libraire de Rouen nommé Gueury, & elle eſt morte en 1741 âgée de ſoixante cinq ans. Elle recommanda à ſon fils, prêtre habitué à ſaint Laurent, de la garder quarante-huit heures avant l'inhumation; ce qui auroit été exécuté ſi la putréfaction ne ſe fut pas manifeſtée.

XLIII. Marie Lemoine, âgée pour lors de quinze ans, & de-

: sur la paroisse de saint Go-
Rouen, a été exposée sur
. Peu de tems avant que le
vint pour l'enlever, elle fit
u cercueil quelques mouve-
ui heureusement furent en-
es assistans. Elle est actuel-
vivante, âgée de soixante-
, & elle dit qu'elle n'au-
t évité la sépulture, si quel-
ement imprévu n'avoit pas
: différer la cérémonie au
n.

. Les petites filles du
Journé, qui demeuroit il y
quatre-vingt-quinze ans
oisse de saint Sauveur à
attestent qu'il fut exposé
te. On entendit dans le
du cercueil du bruit dont

on crut que quelque chien étoit la cause. Mais comme on n'en apperçut point, on ouvrit le cercueil, & on trouva le mort ressuscité. A peine l'eut on remonté à sa chambre, qu'il demanda du pain, & qu'il mangea de très bon appétit.

XLV. M. Dupin, Chanoine de l'eglise d'Alais, m'a fait l'honneur de me communiquer le fait suivant, certifié par un enterreur dont il atteste la probité.

Il y a environ quinze ans que dans l'église des Jacobins de cette ville il a vu de ses propres yeux le cercueil d'une femme nommée Catherine qui avoit surement été enterrée vivante, puisque les doigts de la main droite du cadavre étoient engagés entre le cercueil & le cou-

vercle, sans doute pa
que cette infortunée av
l'ouvrir, & se délivre
pouvant réussir, elle
dans cette situation.

XLVI. Les histoir
terminer ce § ont un
thenticité qui manqu
part des précédentes.
été communiquées par
gnies ausquelles j'avoi
présenté, mon *Mémoir*
sité d'un Réglement g
des enterremens, *&*
Voici ce qui se tro
que M. Sarrau,
les Arts de l'Aca
deaux, m'a fait l'h
crire au nom de sa
» M. Dunau, h

ſans doute par les efforts
e infortunée avoit faits pour
, & ſe délivrer. Mais n'y
réuſſir, elle étoit morte
te ſituation.

I. Les hiſtoires qui vont
ce § ont un dégré d'au-
é qui manque à la plus
précédentes. Elles m'ont
uniquées par des compa-
quelles j'avois envoyé, ou
mon *Mémoire ſur la néceſ-
Réglement général au ſujet
emens, & embaumemens.*
qui ſe trouve dans la lettre
Sarrau, Sécretaire pour
de l'Académie de Bor-
n'a fait l'honneur de m'é-
om de ſa Compagnie.
Dunau, habitant de Bor-

» deaux, fait voir les reçus des » frais funéraires qu'il a payés pour » lui à la Martinique, où, cru » mort, il fut sauvé par l'affection » de son valet des mains des minis- » tres séculiers & ecclesiastiques au » moment que son corps, devenu » leur proie, alloit être enseveli, » (c'est-à-dire enterré). Du 4 » Février 1747.

XLVII. » Une fille vint à notre » hôpital, me marque M. l'abbé Menon, Sécretaire de l'Academie Royale d'Angers, » il y a plus de » vingt ans pour y chercher du se- » cours contre une violente mala- » die. Elle n'y fut pas longtems » sans y tomber comme morte. » Sous ce titre les sœurs de la cha- » rité la font porter dans une cham-

où l'on ensevelit les morts.
y resta près de vingt-quatre
es. Un chirurgien, qui
oit faire l'ouverture du corps,
i eut pas plûtôt donné un
de bistouri sur la poitrine
a prétendue morte donna
gnes d'une vie si parfaite
e la conserve encore en plei-
ité. Il ne tiendra qu'à vous,
eur, que nous ne fassions
s grandes recherches ; il y
re un exemple récent. Du
in 1747.

III. » Vous pouvez ajou-
ne marque dans sa lettre
tobre 1747, Heauvair
Sécrétaire de l'Académie
e d'Orleans, » à la liste des
nes qui sont revenues de

» l'état de mort ou on les croyoit »
» l'exemple que voici dans les ter-
» mes ou je vous l'écris.

» Toute la ville d'Orleans à
» connu pendant plus de trente an-
» nées un crocheteur qu'on appel-
» loit le ressuscité, qui, étant cru
» mort dans sa jeunesse à l'hôtel-
» dieu de la même ville, fut en-
» seveli & conduit au grand cime-
» tiére pour y être enterré. Comme
» il n'étoit enveloppé que d'un
» suaire, & qu'on le manioit ru-
» dement, il revint à lui, donna
» des signes de vie, & fut sauvé.
» Cet homme n'est mort que depuis
» environ quinze ans ».

XLIX. Il y a environ trente ans que M. Duquesnoy, pour lors Quartinier de la ville de Paris, fut

jugé mort à Rome,
l'église pour y être e
qu'on alloit le faire c
parce qu'il avoit le
vert, suivant l'usage
faisoit quelques m
levres. On l'exami
vement, & on le t
fut si bien *gueri qu*
tour en France il fu
ville de Paris, & qu
fait m'a été certifié
de l'hôtel de ville p
procureur du Roi
Echevins.

L. M. *Chaillan*
curé de Daon, m
lettre du 21 juin
soixante sept ans q
habitans de Dao

ort à Rome, & porté dans
pour y être enterré. Lorf-
lloit le faire on s'apperçut,
qu'il avoit le visage décou-
ivant l'usage du pays, qu'il
quelques mouvemens des
On l'examina plus attenti-
, & on le trouva vivant. Il
en gueri que depuis son re-
France il fut Echevin de la
Paris, & qu'il se maria. Ce
été certifié dans le bureau
el de ville par M. Moriau,
ur du Roi, & par plusieurs
s.

. Chailland, ancien prieur
Daon, me mande par une
21 juin dernier qu'il y a
sept ans que René Bruneau
de Daon fut mis sur la

paillasse, & si bien réputé mort que M. de Marcassus, alors prieur de Daon, écrivit au curé de Coudray son voisin, qui l'avoit prié à dîner, qu'il ne pouvoit y aller parcequ'il avoit un de ses paroissiens à enterrer. L'heure de l'ensevelir étant venue, celui qui se préparoit à lui rendre ce service ayant levé le drap qui le couvroit, le prétendu mort étendit les bras qu'il avoit croisés sur la poitrine, & parla. M. de Marcassus, averti de ce qui venoit d'arriver, le fit envelopper dans dans un drap imbibé d'eau-de-vie, & mettre près d'un bon feu, afin de le réchauffer; car c'étoit vers le tems du carnaval. Il a si bien survécu à cette résurrection qu'il s'est marié une seconde fois, & qu'il

n'est mort tout de bo
vingt trois ans.

§. V.

Preuves de l'Incerti
de la Mort dans l
Pestilenti

On a déja vû da
preuve bien décisive
tude des signes de la
pestiférés, puisque
d'un jeune homm
gueri de cette ma
eut été deux fois re
ajoute qu'on a
mortes pendant la
tres personnes qui
& que Lancisi,

rt tout de bon que depuis
ois ans.

§. V.

de l'Incertitude des ſignes
Mort dans les maladies
Peſtilentielles.

déja vû dans le §. I. une
ien décisive de l'Incerti-
ſignes de la mort dans les
, puiſque Zacchias parle
ne homme qui fut bien
cette maladie, quoiqu'il
eux fois réputé mort; qu'il
u'on a enterré comme
endant la même peſte d'au-
onnes qui ne l'étoient pas;
ancisi, auſſi cité par M.

Winslow, convient que *dans ces circonstances malheureuses tout se fait en désordre, & sans prendre de justes mesures pour distinguer ceux qui sont réellement morts de ceux qui n'en ont que l'apparence ;* mais des faits également, & peut-être plus incontestables, déposent en faveur de cette triste vérité. Telle est sans contredit l'histoire suivante qui est rapportée par Misson à la suite de celle de l'Orfévre de Poitiers.

I. » La femme d'un Consul de » cette ville (Cologne) ayant été » enterrée l'an 1571 avec une ba- » gue de prix, le fossoyeur ouvrit » le tombeau la nuit suivante pour » voler la bague. Je laisse à penser » s'il fut bien étonné quand il se

serrer la main, & quand
nne dame l'empoigna pour
er du cercueil. Il s'en dépê-
ourtant, & s'enfuit sans au-
onversation. La Ressuscitée
éveloppa aussi du mieux
e put, & s'en alla frapper
orte de sa maison. Elle ap-
un valet par son nom, &
it en trois mots le principal
n avanture, afin qu'on ne
ssât pas languir; mais le
la traita de phantome, &
it pourtant tout effrayé con-
a chose à son maître. Le
e, aussi incredule que le
, le traita de fol..... Ce-
ant la défunte qui n'étoit pas
e grelottoit dans son drap,
tendant qu'elle put entrer.

» Il arriva pourtant enfin que la
» porte lui fut ouverte. On la ré-
» chauffa, & on la traita ſi bien,
» qu'elle recommença à vivre,
» comme ſi de rien n'eut été ».

Telles ſont les propres paroles de Miſſon; mais la même hiſtoire eſt contée avec beaucoup plus de détail dans un auteur plus ancien, c'eſt-à-dire, dans les *Hiſtoires admirables & mémorables* de Simon Goulart, imprimées à Geneve en 1628.

L'heroïne de cet événement, qui s'appelloit Reichmuth Adolch, fut jugée morte d'une peſte qui détruiſit la plus grande partie des habitans de Cologne. Non ſeulement elle » recouvra la ſanté, mais, ce » ſont les termes de Goulart, elle

:puis trois fils, qui furent
l'eglise. Ayant vécu plu-
années après cette délivran-
t honorablement avec son
puis décédé paisiblement;
t enterrée près la porte de
e des saints Apôtres, en
›nument de pierre haut es-
Pour souvenance de ce que
fut érigé un grand tableau
épulchre, où l'histoire sus-
›nnée est pourtraite artiste-
, & descrite en vers Alle-
:. L'an 1604 Jean Bussen-
r, citoyen & marchand de
ne, a fait imprimer ce
ı en racourci en une feuille,
en cuivre de taille-douce,
lonner avis aux personnes
ées. J'ai vû le grand ta-

» bleau à Cologne beaucoup de
» fois, non sans esbahissement,
» & d'abondant je garde le petit
» tableau que Bussenmacher a pu-
» blié ».

Il n'est pas dit un mot dans Goulart de la fable des chevaux montés au grenier du prétendu veuf, que Misson enchasse dans sa rélation, je ne sçais trop pourquoi, puisqu'il ne la croit pas, qu'il pense qu'elle ne fait pas tort au fond, & que ce n'est qu'une tradition, ou plûtôt une erreur populaire, démentie par ceux qui ont conservé la mémoire de cet événement par des monumens postérieurs de peu de tems a sa datte.

II. Nous avons déja rapporté dans les propres termes de Goulart

Guillaume Fabri penſe de
pitation en fait d'enterre-
Voici l'hiſtoire de peſtiféré
it au Docteur Jean-Jacques

eune homme de vingt-deux
a village de Meniere, au
de Fribourg, fut attaqué
56 d'une peſte qui emporta
toute ſa famille. Lui-même,
mort le quatriéme jour, fut
. Huit heures après on
endre le corps pour l'enter-
omme on le vouloit poſer
pierre, on trouva qu'il n'é-
froid, ni roide; ce qui
lieu d'examiner l'état du
auquel on trouva encore un
eſpiration. On le remit dans
ien chaud avec des tuilles

chaudes aux pieds. On lui fit avaler quelques goutes de malvoisie. Non seulement il revint à lui, mais il étoit à son labour un mois après, & il jouissoit d'une bonne santé dans sa soixante quatriéme année, étant pere de sept enfans.

III. Le Docteur Crafft dans sa réponse rapporte l'histoire suivante.

La Bourgogne, & surtout la ville de Dijon, fut ravagée en l'année 1558 d'une peste si meurtriére, qu'on n'avoit point le tems de creuser une fosse pour chaque mort. On en fit donc de très vastes, qu'on remplissoit de corps. Dame Nicole Lentillet eut le sort commun, & après quelques jours de maladie, tomba dans une syncope si violente qu'elle fut jugée

& enterrée dans une fosse
:. Le lendemain de son
ent au matin elle revint
: fit des efforts pour sortir;
foiblesse & le poids des
it elle étoit couverte l'en
·ent. Elle resta dans cette
situation pendant quatre
ı bout desquels les enter-
ıant pour mettre d'autres
s la fosse, la dégagerent,
rtérent chez elle, où elle
: parfaitement.
: ne fais que traduire l'his-
·ante, extraite du Traité
te de Diemerbroek *Lib.*
5.
Petit, paysan très-connu
: de Bemmel, qui n'est
: Nimegue que d'un mille,

fut attaqué de la peste avec fievre violente, & les symptomes les plus graves. On le crut mort le trois. Ses parens qui avoient eu soin de lui pendant sa maladie l'enseveli-rent, & le mirent par terre sur la paille, ses héritiers partagerent entre eux ses habillemens & ses meubles, & de crainte des voleurs nettoyerent entiérement la maison. Ils eurent aussi soin de commander un cercueil au menuisier, & prépareront tout pour faire l'enterrement le lendemain. Tout étoit réellement prêt pour la cérémonie, excepté le cercueil, sans lequel on n'enterre jamais dans notre païs; mais le menuisier n'avoit pû le faire, occupé d'autres travaux. On fut donc obligé de différer l'enterrement jus-

oisiéme jour. Le cercueil
fin venu, on s'apprêtoit à
e le corps, lorsqu'on s'ap-
ue le prétendu mort, après
té cinquante deux heures
ı état de mort apparente,
it l'usage de la vie, & avoit
vement dans les bras & dans
ne. Il y a plus; un quart
ıprès il étoit sur son séant,
, déchiroit avec fureur sa
& son suaire, & se jettoit
r les assistans. On fut donc
e le contenir de force, &
er les bras. Cet accès de
ıra environ cinquante-qua-
es, comme il me l'a conté
e; après quoi, revenu en
sens, il reconnut ses habits
rps de quelques uns de ses

parens, & s'apperçut que sa maison étoit démeublée. Il fit revenir tout ce qui lui avoit appartenu, recouvra ses forces en peu de jours, & se rétablit parfaitement, au grand étonnement de tout le monde. Il y a neuf ans que cette histoire est arrivée, & le ressuscité continue de jouir d'une parfaite santé. Il est actuellement au service de M. de Bronckorst, un des Bourgmestres de la haute Hollande, qui demeure dans le village de Bemmel, & il est chargé de la conduite de ses biens de campagne.

Voici la remarque que Diemerbroeck a mise au dessous de cette observation.

On est dans l'usage d'enterrer très promptement dans la crainte de

la

les corps morts de peste
maladies contagieuses,
i dit ailleurs qu'il falloit
au moins pendant deux
. Encore faut-il bien exa-
sont réellement morts;
souvent remarqué que les
ombent dans des défail-
rtes que non seulement on
dé comme morts, mais
nme tels, qui ne l'étoient
Il est donc très vraisem-
on enterre souvent des per-
vantes dans les païs où l'on
me d'enterrer au bout de
heures ceux qui paroissent
la peste.

an Ewich à la suite du
que nous avons cité plus
ute les paroles suivantes.

» Je sçais enfin qu'un pauvre hom-
» me de Toulouse en Languedoc
» enterré de la même maniére, &
» sans être enfermé dans une bierre,
» ni couvert de terre, revint à lui,
» quoi qu'on l'eut cru bien mort. Il
» étoit tombé dans une perte totale
» de connoissance qui avoit été
» longue, & la peste faisoit pour
» lors beaucoup de ravage dans la
» ville de Toulouse.

§. VI.

Preuves de l'Incertitude des signes de la mort dans les maladies aigues, & contagieuses.

I. La premiére preuve est encore tirée de la Lettre de Fabri au Doc-

Voici ce qu'on y trouve.
'e d'une hôtellerie de la
:ves, dix-ſept ans avant
:ontoit ſon hiſtoire à Fa-
a dans une telle ſyncope
1 d'une maladie aigue &
qu'on l'auroit enterré ſi M.
r ne l'eut rappellé à la vie
it chaudement au lit, lui
es epithemes (*a*) ſur le
x poignets, & lui faiſant
: intervalle quelques gout-
icamens corrobans; tou-
uvres qui divertirent les

ième; médicament ſimple ou
ii s'applique à l'extérieur pour
r l'intérieur un effet conforme à
lu Médecin. Il y en a de fébrifu-
machiques, de cordiaux ou for-
Ceux dont il eſt parlé dans
réſente ſont de la derniere eſpece.

aſſiſtans aux dépens du Médecin jusqu'a ce que leur ſuccès eut juſtifié leur utilité.

II. Voici un fait qui m'a été communiqué par M. Gaſneau, Curé de Briare.

Il y a ſix à ſept ans que le nommé Simon Gonon, actuellement ſon paroiſſien, ſurnommé *trompe la mort*, malade d'une pleureſie, fut porté à l'hôtel-Dieu d'Orleans. Le troiſiéme jour de ſa maladie on le crut mort. Il fut enſeveli, & mis ſur une grande table de pierre. Comme on étoit prêt de le porter en terre, ſa femme arriva. Elle voulut encore voir ſon mari, défit le linceul, & lui découvrit le viſage. Elle l'embraſſa, & portant la main ſur ſa poitrine, elle le trouva

aud. Auſſi-tôt elle s'é-
n mari n'étoit pas mort.
marquer que cette ſcene
un jour des Rois, &
: extremement froid. On
ade au lit, & on lui don-
ours ſi apropos qu'il ſe re-
aitement. Il ſe porte ac-
: à merveille, ajoute M.
il eſt remarié ici depuis
c'eſt lui même qui m'a
: fait il y a trois jours, &
à été confirmé par d'au-
ins.

n Chanoine de l'Egliſe
auban en Quercy, nom-
:, ſeroit peut-être mort
le ſes amis qui voulut en-
oir, quoi qu'on lui eut aſ-
étoit mort. En effet ceux

qui le gardoient en étoient tellement persuadés qu'ils l'avoient abandonné en lui jettant son drap sur le visage. Cette conduite n'en imposa point heureusement à l'ami du Chanoine. Il secoua & tourmenta M. Gillot, qui donna quelques signes de vie, fut secouru, & vecut plusieurs années depuis cet accident. Il disoit avec raison que son ami l'avoit ressuscité.

Cette histoire m'a été communiquée par Messieurs de l'Académie des Belles Lettres de Montauban.

IV. Le nommé Mendevil, trompette, cru mort d'une fievre maligne prouprée, fut enterré en 1716 dans le cimetierre de l'eglise d'Oxmanton à Dublin. Des enfans qui jouoient dans le voisinage de la

rantés du bruit qu'ils
sous la terre, furent
fossoyeur, qui, ayant
le, se convainquit de
leur rapport. On fut
u monde, on retira le
on l'ouvrit, & l'on trou-
le couché sur le ventre,
épaules déchirées par la
plusieurs clouds, & na-
s son sang. Il respiroit
& avoit dans le visage des
ns convulsifs très-sensi-
mourut un quart d'heure
lûtôt d'hémorrhagie que
ation. Cette histoire m'a
tée par M. le Comte de
il, témoin oculaire. Il
ité qu'il y avoit vingt-quatre
que Mendevil avoit été en-

terré, & que c'étoit dans le commencement des pluies, qui tombent en abondance, & fort froides en Irlande, sur la fin d'août & dans le commencement de septembre.

V. M. Maurain, Chirurgien de S. Cosme, & de l'Académie royale de Chirurgie, m'a certifié qu'en 1729 ou 1730 un homme cru mort d'une fiévre maligne, dans le village de Goutz, près de Tartas en Gascogne, fut porté en terre après avoir été gardé vingt-quatre heures. Le convoi passant devant la porte d'un Boulanger qui tiroit du four du pain de seigle, les porteurs sentirent sur leurs épaules un mouvement qu'ils attribuerent réciproquement à un faux pas fait par l'un d'eux. Un second mou-

s ayant obligé de mettre
: par terre, on examina
u mort, qui se trouva
it, & qui guérit parfai-
e sa maladie. On agita
en conséquence la ques-
toit la vapeur du pain de
avoit rappellé le malade
& on décida pour la né-

eanne-Nicole le Camus,
i Charron qui demeuroit
s dans la rüe Princesse,
é réputée morte de la petite
l'âge de trois ans & demi,
ée à S. Sulpice sa paroisse,
être inhumée. Le bedeau
toit le cercueil sur l'épaule
laissé tomber, il se désassem-
quand on voulut le re-

clouer, l'enfant donna des ſignes de vie. En conſéquence elle fut reportée à la maiſon, & ſi bien guerie, qu'elle eſt actuellement mariée au ſieur Deſtourbay, maître ès arts, tenant école dans le fauxbourg S. Jacques un peu au deſſus de S. Magloire, & même elle lui a donné pluſieurs enfans. C'eſt d'elle même que je tiens cette hiſtoire qui a environ vingt-trois ans de datte.

VII. Je finirai ce §. par celle de M. Boutron, prêtre, actuellement demeurant au College des Jeſuites. Il y a quatorze ou quinze ans qu'il fut attaqué d'une fluxion de poitrine avec un accablement univerſel des forces. Le trois de la maladie le pourpre ſe déclara, &

qui avoit été administré,
, un assoupissement pro-
accident ayant fait des
nsidérables, il fut réputé
mis sur la paillasse froid
marbre. C'étoit au mois
tems ou le froid est or-
nt assez vif dans la capi-
, resta plusieurs heures,
nt couvert du drap. Il fit
nouvement qui fit croire à
qu'il y avoit un chat sous
ans le tems qu'elle le cher-
le malade fit un second
ent, mais foible. La garde
couvert le corps, crut ap-
ir quelques signes de vie.
pella du secours. On refit
malade, on le chauffa bien,
y recoucha. Les signes de

vie s'étant manifeſtés de plus en plus, on fit revenir M. Silva, qui avoit pris congé, & les ſecours qu'il conſeilla furent ſi efficaces que le malade guerit parfaitement. Ce fait m'a été conté par le reſſuſcité même, en préſence de M. l'Abbé le Beuf, de l'Academie des Inſcriptions & Belles Lettres.

§. VII.

Preuves de l'Incertitude des ſignes de la Mort, tirées de la ſyncope, & des maladies convulſives.

Nous avons déja rapporté des exemples de pluſieurs ſyncoptiques, réputés pour morts. Telle eſt l'hiſtoire du peſtiferé dont parle Zac-

Celle de la pestiferée
Le Docteur Crafft § IV.
Celle dont parle Fabri
I. Mais ce ne sont pas
ont il soit parlé dans nos

voici une tirée de la lettre
rafft que nous avons déja
le étoit nouvelle quand il
Il s'agit d'un paisan de
es proche Neufchastel,
tombé en syncope, & qu'on
oit dans la fosse sans bierre,
n lui apperçut un mouve-
les épaules. Il fut reporté
i, & guérit. Cet accident
urnommer *le Mort de Cour-*

Celle-ci vient encore de la
source. Jacques de Lavaur,

Châtelain de Boudry, dans la Comté de Neufchaſtel, fut attaqué de douleurs cardialgiques qui le firent tomber dans une ſyncope ſi violente qu'on le jugeoit mort à l'arrivée d'un Médecin qu'on avoit envoyé chercher à Fribourg pour le ſoulager. Le Docteur, n'en jugeant pas de même, lui ſouffla dans les narines du poivre pulvériſé, qui fit éternuer le Chaſtelain, lequel vécut encore un bon eſpace de tems en l'exercice de ſa charge, pour me ſervir des termes de Goulart, de qui je vais tranſcrire les paroles ſuivantes.

III. » Le Docteur Crafft ajoute » encore d'autres hiſtoires de per- » ſonnes, qui, pour avoir été » enterrées non encore décédées,

oins sont expirées dans
sses & tombeaux; ce qui
onnu puis après par divers
remarqués en leurs sépul-
& en leur corps. Nom-
nt il fait mention d'une da-
lle d'Augsbourg, qui, tom-
en syncope par suffocation
natrice, fut ensevelie, &
dans une voute profonde,
y estre couverte de terre,
la voute murée soigneuse-
t. Qu'au bout de quelques
ées quelqu'un de la même fa-
le mourut, & desmara-t-on
voute, dont ouverture faite,
corps de la damoiselle fut trou-
e sur les dégrez tout à l'entrée
la closture, n'ayant point de
oigt à la main droite. M. Guil-

» laume Fabri en sa II. centurie de
» ses observations Chirurgiques
» obs. XCVI. ».

IV. M. de S. André dans ses *Reflexions sur la nature des remedes, leurs effets, leur maniere d'agir, &c.* part. II. chap. 9. rapporte l'histoire suivante:

Vers la fin du mois de septembre de l'année 1680, je fus appellé chez une dame de qualité âgée de soixante dix-huit ans, malade d'une fievre double-tierce, laquelle à l'entrée du troisiéme redoublement perdit tout d'un coup le mouvement, le sentiment, & la connoissance, & devint froide & roide, sans pouls, & presque sans respiration, de maniere qu'on la crut morte pendant quelque tems. Ce-

force de la réchauffer
inges chauds, de lui
la région du cœur & du
des linges trempés dans
Reine de Hongrie, de
le nez, les levres, & les
ec cette liqueur, elle re-
a peu, & commença à
du vin qu'on lui couloit
ouche. Elle en avala en-
lques cuillerées, & le sen-
ant revenu, je lui fis pren-
eux fois dans du vin d'Es-
quarante grains de poudre
es qui la firent revenir tout

Une malade étoit tombée
le syncope qui lui ôtoit abso-
l'usage de la parole. Deux
qu'elle avoit crurent aussi

qu'elle avoit perdu connoiſſance & ne pouvoit entendre. Ainſi, négligeant toutes les précautions, elles s'entretinrent librement des avantages qu'elles devoient retirer de la mort de la malade, & des embarras qu'elles abregeroient *en lui aidant*; c'étoit leur terme. On conçoit aiſément la ſituation de celle qui entendoit former ce complot, & qui n'avoit aucune deffence. Avant que d'en venir à l'exécution, ces deux créatures, remarquant la beauté d'un couvre-pied qui étoit ſur le lit, voulurent décider à qui il appartiendroit, & ne purent s'accorder. La diſpute s'échauffant, elles firent tant de bruit qu'il vint du monde, & la terreur de cette ſituation ranimant les forces de la

le en trouva assez pour
l'on me chasse ces mal-
Mercure de France,
7.
ette histoire ci m'a été
quée par Messieurs de
ie de Montauban.
nviron quarante ans qu'un
e de la Cathedrale, nom-
:ier, fut réputé mort à la
: grande maladie. Il étoit
it tombé en syncope. Sui-
age du pays, où l'on en-
es Ecclesiastiques à visage
ert, on le revêtit de ses ha-
glise, on lui mit un bonnet
, & on l'étendit dans sa
Au bout de vingt quatre
,tout étant prêt pour l'enter-
t, le Chapitre se rend à la

porte du prétendu mort pour faire la levée du corps. A peine y fut-il qu'on vint dire que le mort s'étoit remué, & avoit jetté son bonnet quarré par terre. Un Chirurgien qu'on avoit appellé attesta qu'effectivement M. Mercier ne venoit que d'expirer dans le moment. Le Chapitre se retira, & le lendemain le chanoine, trouvé bien mort, fut porté à l'eglise & enterré. Messieurs de l'Académie ajoutent judicieusement, la situation où il avoit été pendant vingt-quatre heures, vétu fort légerement, & dans une bierre, étoit bien suffisante pour le faire mourir dans l'état de foiblesse ou la maladie l'avoit réduit.

J'ai encore obligation à la même Compagnie de l'histoire suivante.

n Rochefort, fils de
efort, Tailleur, eut à
atre ans des convulsions
s qu'il en étoit comme
Sa mere l'amena un jour
où elle faisoit dire une
r obtenir le rétablissement
é. Le jeune enfant ayant
à manger, on lui en don-
out a coup il tomba dans
cope si violente, qu'on
a, le croyant mort, &
ensevelit. On fit même
pour lui à la paroisse. La
qu'on retenoit hors de chez
ır lui épargner un si triste
le, ne pouvant se persuader
ı fils fut réellement mort,
à toute force l'examiner. On
a de folle, & cependant on

ne put lui refuser une satisfaction qu'elle demandoit avec tant d'inftances. Le vermillon qu'elle trouva sur les levres de l'enfant lui ayant persuadé de plus en plus qu'il n'étoit pas mort, elle lui donna si constamment tous les secours que la tendresse maternelle put lui suggerer, qu'il revint après quatre heures de mort prétendue. En conséquence il fut nommé *trompe la Mort*. Il est aujourd'hui soldat dans le régiment de Bretagne.

VIII. M. Bressand, Medecin à Clairvaux, ajoute dans le certificat dont nous avons déja donné une partie, qu'étant audit lieu dans sa jeunesse, il y a environ cinquante années, un nommé frere Pierre Renaud, Carme originai-

ıc, attaqué d'epilepsie,
ccès qui lui dura si long-
ı le crut mort, & que
fut déposé dans le caveau
Carmes de cette ville. Le
ı matin on remarqua que
qui fermoit l'entrée du
voit été dérangée. Après
erture en fut faite, on
dit frere Pierre couché sur
, tout auprès de l'ouver-
caveau, & le bout de ses
considérablement écorché.
mort. Ce fait étoit si no-
ıns le tems qu'il ne fut con-
e personne.

Le sieur Saunier, Notaire
a en Bresse, étant venu à
l y a quelques années à l'oc-
d'un procès contre son curé,

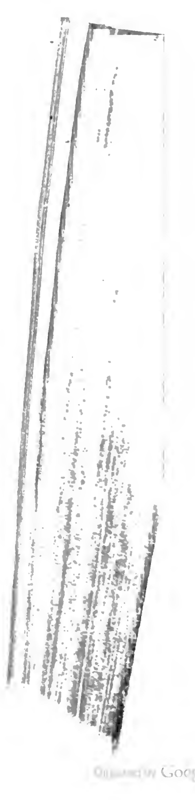
y fut atteint d'épilepſie. De retour chez lui il en eut une attaque ſi forte qu'on le crut mort. Le curé le jugeant tel, ou dumoins croyant qu'il l'étoit aſſez, l'enterra au bout de douze heures. Le lendemain une perſonne étant dans l'egliſe entendit grand bruit dans ſon cercueil, & fut en donner avis au curé, qui non ſeulement refuſa d'éclaircir le fait, mais même recommenda à la perſonne de ſe taire. Malgré cette précaution cette nouvelle s'étant divulguée, les parens obtinrent une permiſſion de faire exhumer le Notaire. Il fut trouvé mort avec les mains rongées. Ce fait a atteſté à M. Combaluſier ancien profeſſeur dans l'univerſité de Valence, par M. le Baron d'Herminville.

i deux hiſtoires d'hyſte-
ſuſcitées que rapporte
oſ. cent. II. Obſ. 86. &
fais que traduire.
lement tous les Méde-
dent à dire qu'il ne faut
rer les hyſteriques avant
s révolus, mais l'expé-
ouve qu'ils ont raiſon.
qui eſt arrivé à une femme
ne famille de Leipſick,
gée morte dans un accès
s. On la diſpoſa à être
& on l'ajuſta ſuivant l'u-
pays, & cependant les
n allerent diner. Pendant
femme revenue à elle ſort
rre, & va trouver ceux
t à table; leſquels s'ima-
e c'étoit un ſpectre, ſaiſis
H

de la plus grande fraieur, s'enfuïrent de côté & d'autre. La reſſuſcitée voyant tout ce mouvement ſe mit à crier, où courés vous donc ? Pourquoi me fuyés vous ? ne me connoiſſés vous plus ? Elle ne ceſſa point de leur faire de pareilles interrogations juſqu'à ce qu'ils fuſſent revenus de leur frayeur.

XI. Voici ce qui eſt arrivé à la femme du Libraire Matthieu Harnich. On la crut morte en couches, & en conſéquence on la porta au cimetiere pour l'enterrer. En ouvrant le cercueil, ſuivant l'uſage, auprès de la foſſe, afin que tous le monde put voir le corps, les foſſoyeurs s'apperçurent qu'elle avoit des bagues d'or aux doigts, & en conſéquence ne couvrirent le cer-

rre que légérement. Pen-
t ces ſcélérats reviennent,
ıt le cercueil, & l'ouvrent,
:ems qu'ils ſont effort pour
les bagues, la prétendue
ire le bras. Les foſſoyeurs
s'enfuirent comme ſi le
s pourſuivoit. Cependant
ſſance revient à la malade,
achant où elle eſt, ſe-leve,
appelle du ſecours. Enfin
d'une lanterne que les foſ-
avoient apportée, & que
r leur avoit fait laiſſer, elle
ît l'endroit où elle eſt; elle
tombeau, retourne chez
frappe à la porte. La ſer-
ent, & demande qui eſt là?
ɔtre maîtreſſe, répondit la
:ée; ouvrés. La ſervante,



croyant que c'eſt un eſprit, s'enfuit, & laiſſe frapper. Pour abreger, voyant qu'on ne ſe rebute pas, elle va dire à ſon maître ce qu'elle a entendu. Eſt-tu folle, lui dit-il? eſt-ce que la pauvre femme n'eſt pas enterrée d'aujourd'hui? va, elle repoſe a préſent dans le ſein d'Abraham. Laiſſe moi donc en paix, & ne viens pas renouveller mes douleurs par tes viſions. La ſervante à ſon tour preſſe le mari de mettre la tête à la feneſtre, & elle obtient enfin qu'il donne de la audience à ſa femme; laquelle lorſqu'elle l'apperçut ſe mit à crier, ouvrés donc de grace, je ſuis tranſie de froid, oubliés vous que je ſuis nouvellement accouchée, & que le froid eſt mortel dans les circonſtances où je me

ve ? Je vous conterai tout ce
vient de m'arriver. Le mari,
hé des plaintes de sa femme,
econnoissant sa voix, ouvre
i, avec une joie mêlée de ter-
, & voit, & embrasse avec
r, celle qu'il avoit cru morte.
a eu depuis ce tems plusieurs
is. Cette histoire ne tarda pas
venir publique, & les Magis-
ayant soupçonné les fosso-
, les firent arrêter, & mettre
question. Ils avouerent leur
:, & furent punis comme ils
éritoient.

I. Le R. P. Calmet dans sa
tation sur les Revenans p.
rapporte l'histoire suivante.
sçais qu'une fort honnête fem-
pendant trente-six heures sans

» donner aucun ſigne de vie. Tout
» le monde la croyoit morte, &
» on vouloit l'enſevelir. Son mari
» s'y oppoſa toujours. Au bout de
» trente-ſix heures elle revint, &
» a vécu longtems depuis. Elle ra-
» contoit qu'elle entendoit fort bien
» tout ce qu'on diſoit d'elle, &
» ſçavoit qu'on vouloit l'enſevelir;
» mais ſon engourdiſſement étoit
» tel qu'elle ne pouvoit le ſurmon-
» ter, & qu'elle auroit laiſſé faire
» tout ce qu'on auroit voulu ſans la
» moindre réſiſtance; ce qui revient
» à ce que dit S. Auguſtin du prê-
» tre Pretextat, qui dans ſes ab-
» ſences d'eſprit & ſes ſyncopes,
» entendoit comme de loin tout ce
» qu'on diſoit, & cependant ſe
» ſeroit laiſſé brûler & couper les

airs sans opposition, & sans
cun sentiment.
III. M. Marvignon, eccle-
que qui demeuroit en 1746
les Amandiers dans la maison
veuve Jogan, relieuse, m'a
fié qu'il y a vingt & un à vingt
ans, Françoise Giguet sa
, de la paroisse de S. Laurent
voie, diocêse d'Anneci, étant
dans une galerie, le plan-
fondit sous elle. Elle étoit
d'environ six à sept mois.
ut pendant deux mois dange-
ment malade de sa chute, &
elle tomba dans une syncope
lura trois fois vingt-quatre
s. Les instrumens dont on
t se servir pour lui faire l'opé-
césarienne, bien qu'on n'eut

aucune eſpérance de ſauver l'enfant, étoient prêts ; mais le mari s'y oppoſa, quoique la femme ne donnat pas le moindre ſigne de vie. Il vouloit attendre l'événement d'une meſſe qu'il avoit vouée, & pendant laquelle la femme commença à ſe mouvoir. Cinq heures après elle ouvrit les yeux, & enfin elle accoucha heureuſement d'une fille qui ſe portoit bien, en 1746, ainſi que ſa mere.

Les paſſions de l'ame ne produiſant les apparences de la mort que par la diſpoſition convulſive qu'elles donnent aux nerfs, nous allons donner à leur ſujet quelques obſervations.

XIV. La nommée Aubert, demeurant rue Chartiere à l'image

Saint Sébastien, s'étant mise
s une colere violente contre un
ses enfans, tomba dans une
ope si forte que nonseulement
la crut morte, mais qu'on la
dans le cercueil, & qu'on l'ex-
à la porte. Une femme de son
nage, ne pouvant se persuader
réalité de cette mort, fit tant
ès de la famille, qu'on remonta
rcueil dans la chambre, &
1 l'ouvrit en présence d'un
ecin & d'un Chirurgien. On
nommé ce dernier Chauvet.
trouva le corps encore tout
d, & le visage de couleur ver-
e. Le Medecin assura qu'il
voit pas une heure que la fem-
toit morte, & qu'on l'auroit
ablement tirée d'affaire, si on

l'eut saignée dans le commencement de la syncope, qui n'étoit causée que par la violence de son accès de colere.

XV. Le même M. Marvignon, dont je viens de parler, m'a raconté qu'une fraieur avoit fait tomber un valet de son grand pere dans une syncope si violente qu'on le crut mort. Vingt-quatre heures s'étant passées sans qu'il donnat le moindre signe de vie, on l'ensevelit, mais, comme on le trouva chaud, on differa encore vingt-quatre heures à l'enterrer. Ce tems passé, lorsqu'on se mettoit en devoir de le mettre dans la bierre, d'un coup de coude il déchira son suaire, & fut trouvé bien vivant; avan age dont il jouissoit encore

lorsque M. Marvi
cette histoire.

Ces observatior
marque de Bonet
tentrion. collat. liv
» arrive quelque
» la violence de
» *cause* une per
» de mouvemen
» les corps n'on
» signe de vie;
» en a enterré
» qui étoient bie
» Schenkius liv
» tres l'ont rem

Marvignon me contoit
re.

ervations justifient la re-
Bonet dans sa *Med.Sep-*
ollat. liv. II. sec. 17. » Il
uelque fois, dit-il, que
nce des passions de l'ame
ne perte de sentiment &
ivement si parfaite, que
ps n'ont plus le moindre
e vie; ce qui a fait qu'on
nterré comme morts qui
ient bien vivans, comme
xius liv. I. obs. 8. & d'au-
ont remarqué.





§. VIII.

Preuves de l'Incertitude des signes de la Mort dans les maladies soporeuses, & la suffocation par l'eau, par la corde, & par les vapeurs pernicieuses.

On sera peutêtre surpris que je rassemble dans le même article tous ces états contre nature, mais comme ils est certain que l'engorgement du cerveau en est la cause principale, ou peutêtre unique, l'étonnement doit cesser. Cette vérité est prouvée démonstrativement par rapport aux noyés, & aux pendus, dans les ch. II. & III. de la seconde Partie. Nous commencerons par la

...ie, & nous remarquerons
...t qu'il y en a deux observa-
...ans le § IV. sçavoir la 24e.
...9e. La suivante est tirée de la
...de M. Crafft que nous avons
...itée.

...Un Jurisconsulte de Vesoul,
...le la Franche-Comté auprès
...sançon, cachoit si soigneu-
...t une lethargie dont les accès
...t assez fréquens, que person-
...n sçavoit rien. La raison prin-
... qui l'y engageoit étoit la
...e de manquer un mariage
...étoit sur le point de contrac-
...Craignant pourtant que quel-
...bevûe inopinée ne lui devint
..., il fit confidence de son état
...evôt de la ville, que sa char-
...bligeoit d'y être sédentaire. Le



mariage se conclut, & le mari fut assez longtems en bonne santé. Mais sa femme, à qui il n'avoit point fait de confidence, l'ayant jugé mort dans un accès très violent de son mal, le fit mettre dans le cercueil. Le Prevôt, qui étoit absent dans le tems de l'accès, revint heureusement assez tôt pour le sauver; il fit surseoir l'enterrement, & le malade, revenu à lui, lui eut obligation de seize ans de vie.

II. Jamais accident léthargique ne fut mieux caracterisé que celui qui fit regarder comme mort le sieur de Besse, Maître en fait d'armes à Lyon, & garçon Major de la même ville, & jamais histoire dont on n'a pas été soi-même témoin n'a eu plus de certitude. Car

elle m'a été racont
de personnes qui l
même, & à qui i
plusieurs fois. Ell
la connoissance de
suites encore viv
donner des leçon
grand College de
comme l'atteste
m'a été commu
Charles; & ce
mée Pecquet,
étoit chez lui lo
arriva, & qui
sa mort. Cett
bien vivante à
au mois de J
suivrons la rela
née, attend
qu'elle a vû.

'a été racontée par nombre
sonnes qui la tenoient de lui
, & à qui il l'avoit contée
rs fois. Elle est d'ailleurs à
noissance de beaucoup de Je-
encore vivans qui l'ont vû
r des leçons à la pension du
College des Jesuites de Lyon,
e l'atteste une relation qui
té communiquée par M.
es ; & certifiée par la nom-
Pecquet, sa servante, qui
hez lui lorsque l'accident lui
, & qui y a demeuré jusqu'à
rt. Cette femme étoit encore
vivante à la Charité de Lyon
ois de Janvier 1747. Nous
ons la relation qu'elle en a don-
attendu qu'elle parle de ce
e a vû.

Après quelques années d'établissement dans la ville de Lyon, le sieur de Besse fut attaqué d'une paralysie sur la langue, pour laquelle on lui conseilla les eaux de Balaruc. Sa femme, qui l'aimoit tendrement, voulut l'accompagner. Les eaux le soulagerent, mais ayant fini de les prendre il tomba mort subitement. Tous les remedes usités furent inutilement employés pour le rappeller à la vie. En conséquence au bout du tems ordinaire on vouloit l'enterrer ; mais sa femme s'y opposa, & dit pour raisons qu'elle vouloit le faire transporter à quelques journées de l'endroit où il étoit mort ; sans doute pour qu'il fut enterré dans le tombeau de ses peres. Il fallut contenter la veuve. En

ıence on mit le corps dans
ture pour le transporter. Il
ı de croire que l'agitation &
ousses qu'elle lui donna re-
les esprits en mouvement.
pir qu'il fit annonça son re-
la vie. On ouvrit le cercueil,
donna au ressuscité des se-
i appropriés qu'il à survecu
ns à sa mort apparente, qui
uré trois jours; & ce qu'il y
emarquable c'est qu'il avoit
nt perdu la mémoire qu'on
ligé de lui rapprendre ses
, & même à marcher, a
ès comme à un enfant. Il ne
ra jamais entiérement la mé-
; cependant malgré cette
e il avoit encore son mérite.
t aussi totalement oublié l'é-

criture ; de maniere qu'aulieu de peindre comme il faisoit avant son accident, il ne fit plus dans la suite que griffoner.

Toutes les relations qu'on m'a envoyées ou faites, s'accordent dans l'essentiel de cette histoire, mais celle de la servante en differe en un article assez intéressant, c'est que de Besse fut réellement enterré dans un accès de léthargie qu'il eut pendant que sa femme étoit absente. Une d'elles peut les concilier toutes. Un de ses écoliers m'a dit qu'avant que de s'établir à Lyon il s'étoit fixé à Valence en Dauphiné, où il avoit été réputé mort, & enterré. C'est probablement dans ce tems la que sa femme s'étoit trouvée absente. Il est à remarquer que le cercueil

té simplement déposé dans
au sans être couvert de terre.
arrivée elle fit ouvrir le ca-
& le fossoyeur qui y étoit
lu s'apperçut que le cer-
llottoit ; il l'ouvrit, trouva
: bien vivant, le tira de son
& le ramena à sa femme.
e mes relations parle de huit
d'une cessation totale des
exterieurs de la vie, qui
ent déterminer la femme à
nterrer son mari.

Le fait suivant est tiré d'une
ique de Metz, écrite par un
contemporain qui demeuroit
a même ville. Le 15 Juillet
on enterra à Metz un garçon
juier jugé mort subitement
attaque d'apoplexie qui l'a-

voit surpris après avoir soupé. Le 18 du même mois on entendit des plaintes dans la fosse. Le 19 on les entendit encore, & l'on se détermina enfin à l'exhumation. Le corps ayant été ouvert en présence de Medecins & Chirurgiens, on assura qu'il n'y avoit pas deux heures que l'homme étoit mort.

VI. Voici ce qu'on lit au sujet des Noiés dans le ch. VII. du 4e livre de la *Theologie Physique* de Guillaume Derham, qui cite le chap. X. du Traité de Pechlin de *Aëris & alim. defect.* J'ai copié la traduction Françoise de l'ouvrage de Derham, à l'exception de quelques endroits que j'ai corrigés sur le traité même de Pechlin. J'ai aussi ajouté les réflexions de l'au-

:dois sur les histoires qu'il
: ; elles sont si interessantes
çais ce qui a pu porter le
Anglois à les supprimer.
· a dix-huit ans qu'un Jar-
de Tronningholm, encore
le vie, âgé présentement
xante cinq ans, & assez
: vigoureux pour son âge,
: secourir quelqu'un qui
ombé dans l'eau. Il arriva
sans y prendre garde, il
ıa sur la glace, qui se rom-
ıs lui, & le fit tomber lui-
dans l'eau, qui a cet endroit
dix-huit aunes de profon-
Il enfonça tout debout, &
:rpendiculairement au fond,
pieds s'attacherent. Il resta
cet état pendant seize heures



» avant qu'on le tirat hors de l'eau.
» Il dit que dès qu'il fut sous l'eau
» son corps se roidit, & perdit
» tout mouvement & tout senti-
» ment, si ce n'est qu'il lui sembla
» entendre confusément le son des
» cloches qu'on sonnoit dans ce
» tems-là à Stockholm. Il sentit
» aussi d'abord comme une vessie
» devant la bouche, qui empêcha
» qu'aucune eau ne put entrer par
» là, mais bien par les oreilles,
» par où il la sentit passer; & c'est
» ce qui lui causa un affoiblissement
» de l'ouie, qui lui resta encore
» quelque tems après. On le cher-
» cha vainement partout pendant
» seize heures. A la fin un croc
» s'étant fiché dans sa tête, qu'il dit
» avoir senti, on le trouva, & on

. du fond de l'eau. On es
: encore, soit par coutume,
ar persuasion populaire, de
re revenir. C'est pourquoi
enveloppa dans des draps,
:ur que l'air, entrant trop
:ment dans les poumons,
i fut funeste. Etant ainsi
ıti de l'air, on l'approcha
:ment d'un lieu un peu
l, & on l'échauffa peu à peu
r dégrés. Ensuite on l'en-
ıpa de linges chauds, on le
, &, à force de le tourmen-
on remit le sang & tout le
; en mouvement. Enfin on
entiérement revenir par des
aux, & des breuvages qu'on
e dans l'apoplexie. Il racon-
ı'il portoit encore les mar-

» ques de la blessure que le croc lui
» avoit faite à la tête, & les montra
» même, disant qu'il étoit encore
» sujet à de grands maux de tête.
» En conséquence d'un accident
» aussi singulier, & attesté sous ser-
» ment par des témoins oculaires,
» la serenissime Reine mere lui fit
» une pension annuelle. On le pré-
» senta aussi au Prince pour lui en
» faire le récit en personne....

» M. Tilasius, Bibliothéquaire
» de la Bibliotheque royale, a écrit
» l'histoire d'une femme qui avoit
» resté trois jours entiers sous l'eau,
» qu'on avoit fait revenir a peu
» près de la même maniére que le
» jardinier. Elle étoit alors encore
» pleine de vie. On peut joindre
» à cela le témoignage du Seigneur
» Burmannus,

mannus, qui a assuré en vo-
résence, & celle d'un seigneur
distingué, qu'il avoit en-
u une oraison funebre qu'on
ıns un village nommé Bonefs
la paroisse de Pithovie;
s que le predicateur eut ra-
é plusieurs faits & gestes du
nt, qui étoit un vieillard
agenaire, nommé Laurent
s, il entendit dire au pane-
te que cet homme s'étoit
ı l'âge de dix-sept ans, &
l prodige!) qu'ayant été tiré
au sept semaines après on le
venir, & qu'il se porta bien
te.
est surprenant que ces hist-
;, qui sont connues de tout le
le en Suede, n'ayent point

» encore été rendues publiques dans » aucun écrit, ni consacrées à l'im- » mortalité par l'attestation d'aucun » Docteur. Pour moi, qui sçais » qu'il y a dans la nature beaucoup » de choses cachées, & qu'il en » arrive tous les jours un grand » nombre que je jugeois autrefois » impossibles, je me ferois un scru- » pule de révoquer en doute avec » opiniatreté des faits dont tant » de personnes distinguées ont en- » richi leurs portefeuilles, & de » nier formellement une histoire » que le premier coup d'œil fait na- » turellement regarder comme pa- » radoxe ».

V. M. d'Egly, de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, m'a raconté la maniére

l avoit sauvé la vie à un Suisse
aisoit le métier de plongeur,
, se fourant dans les trous
ervent de retraite aux plus
poissons, se faisoit par ce
n un revenu assez considéra-

ant eu ordre un jour de pes-
our une compagnie qui vou-
régaler au dîner, il promit
rnir un beau plat de poisson.
nvives l'accompagnerent jus-
ur le bord de la riviere, &
vû plonger, ils se retire-
omptant sur l'accomplisse-
le sa parole.
endant l'heure du diner vint
'on entendit parler du Suisse.
oitié de l'aprés midi s'étant
de même, on fut à la riviere

pour ſçavoir la raiſon de ce retardement. Les habits du Suiſſe trouvés ſur le rivage donnerent plus que du ſoupçon du malheur qui lui étoit arrivé. On fit fouiller avec des crocs dans l'endroit où on l'avoit vû plonger. On le ſentit après l'avoir bleſſé en pluſieurs endroits, & on réuſſit enfin à le tirer de l'eau.

Sur le fondement que le peſcheur étoit ſubmergé depuis environ neuf heures, le Curé du lieu, qui étoit préſent, vouloit le faire enterrer tout de ſuite; & cela eut été exécuté ſans l'oppoſition de M. d'Egly, qui, fondé ſur cequ'il voyoit bouillonner l'eau qui ſortoit de la bouche de ce malheureux, ſoutint qu'il n'étoit pas mort. Il attribuoit avec raiſon ce bouillonnement à un reſte de reſpiration.

ette observotion fit impression
es spectateurs. On porta le
e dans une maison, où, après
ir étendu sur des tabourets,
i serra le ventre pour l'aider
etter l'eau qu'il avoit avalée.
ıd il en eut rendu une assez
de quantité en trois quarts
re ou environ, il fit un mou-
nt de jambe, qui mit en évi-
qu'il étoit encore vivant. On
loppa de linges chauds pour
hausser peu a peu; puis on le
orta dans un lit bien chaud,
vie s'étant manifestée de plus
s, on risqua une ample sai-
Elle fut suivie d'un soupir,
e la connoissance, & peu de
près d'une guérison parfaite.
service important fit sur la

Suisse tout l'effet qu'il devoit produire. Depuis ce tems il n'a jamais rencontré M. d'Egly sans lui donner des marques de sa reconnoissance.

VI. Gocellinus, neveu d'un Archevêque de Cologne, étant encore jeune, tomba dans le Rhin, & s'enfonça de maniére qu'on ne le vit plus. Quinze heures après il fut repesché, & présenté au tombeau de S. Suitbert; on trouva qu'il vivoit encore.

J'ai trouvé ce fait dans le traité de Kornmann *de Mirac. mort.* qui cite une Lettre de Lugder rapportée dans Surius. J'avois dit dans la premiére édition sur la foi de Kornmann qu'on n'avoit retrouvé le corps de Gocellin que quinze

après ; mais dans l'édition de
s faite à Cologne en 1571 il
parlé que de quinze heures ;
i rend l'histoire beaucoup plus
:mblable, & presque la même
elle du Jardinier de Tronning-
, au miracle près, s'il y en
r quoi je me rapporte à ce que
i dit plus haut.
.I. Diemerbroeck rapporte
ire suivante dans la remarque
a mise au dessous de l'obser-
1 du pestiferé de Bemmel, &
ious avons traduit plus haut ce
rapport aux enterremens de
qu'on croit morts de la peste.
fais encore que traduire.
fils d'un matelot, âgé de
: ans, tomba dans le cœur
ver de 1641 dans l'eau auprès

du port de Nimegue. Il y fut suffoqué, & rapporté chez son pere comme mort. En conséquence sans autre examen sa mere & ses voisines l'ensevelirent, & le mirent par terre sur de la paille, en attendant qu'on fit un cercueil. Etonnés de ce qu'au bout de dix heures que l'enfant avoit été exposé à toute la rigueur du froid, qui étoit extremement vif, le corps n'étoit point devenu roide, les parens me firent venir pour sçavoir la raison de ce phenomene. Je serrai la tête de l'enfant entre mes mains, & sentis un mouvement obscur des arteres temporales. Je le sentis ensuite dans celles des bras. C'est pourquoi je fis mettre sur le champ l'enfant auprès d'un bon feu, & lui fis frotter

trine, les tempes, le bas ven-
& le visage, avec de l'esprit
n chauffé, qu'on faisoit pé-
r en frottant avec les mains
les. Ayant continué cette
tion pendant quelque tems,
nt commença à remuer foible-
les bras & les jambes, & a
er plus sensiblement. Cepen-
il ne revint point à lui; & il
it après avoir vecu dans cet
endant une heure & demie.
être que si au sortir de l'eau
it mis auprès d'un bon feu, au
e le laisser exposé nud à toute
mence de l'air, pendant une
aussi vive que celle qu'il faisoit
, on lui auroit conservé la
,

II. Les deux histoires suivan-

tes sont tirées de l'anatomie du même Auteur, liv. II. c. 13.

En 1638 une femme au haut de la ville de Nimegue tomba dans la riviére qui étoit couverte d'un si grand nombre de batteaux qu'il y en avoit de quoi transporter toute une armée. La rapidité du courant l'emporta promptement sous les batteaux; elle passa par dessous tous, & un quart d'huere après on la retira si bien vivante, contre l'idée qu'on en avoit, que les matelots la rappellerent parfaitement à la vie.

IX. Au mois de Juin 1642 la femme d'Albert Noot bourgeois de Nimegue, s'étant assise sur la mardelle d'un puids profond & étroit, omba par malheur à la renverse,

la premiére. Il ne sortoit de
que les pieds. Faute d'hom-
d'instrumens propres pour la
ir, elle resta pendant plus
demi-heure dans cet état. Au
e cetems on la retira du puits,
la jetta sur un lit, la croyant
. Deux heures s'étant écoulées
u'il parut le moindre signe de
ation, ou de vie, elle com-
a à revenir un peu à elle; &
demain elle se trouva assez
, dit l'auteur, pour venir me
lter. Elle en fut quitte pour
e remedes qui rétablirent par-
nent sa santé.

Voici trois histoires de noiés
ortées par le Docteur Kund-
dans les *Acta N. C.* tom.
obs. 124.

Un homme ayant été un quart d'heure dans l'eau en fut tiré roide, sans chaleur ni pouls. On le mit dans le bain, & pendant ce tems on lui frotta la plante des pieds avec des brosses rudes, & le corps avec des linges durs; on lui fit brûler du souffre sous le nez; on lui fit entrer de l'eau de cannelle, dans la bouche, le nez, & les yeux. Au bout de dix minutes il commença à parler. On réitera l'usage de l'eau de canelle, & on employa des remedes résolutifs, & discussifs. On le tira du bain au bout d'une heure, & on le mit dans un lit chaud, où il s'endormit tranquillement. Mais son sommeil fut interrompu par une toux continuelle, qui lui faisoit rejetter quelquefois du sang caillé.

:cident dura toute la nuit, &
lade mourut suffoqué sur les
eures du matin.

. Un enfant fut retiré de l'eau
il étoit entiérement couvert,
y être demeuré une demi
:. On le mit dans un bain
d, & on lui fit avaler de l'eau
nnelle. Ces remedes le rappel-
t à la vie. Les premiers mou-
:ns qui la caracteriserent furent
s d'une convulsion epileptique
mpagnée de grands cris. L'ac-
nt ayant été calmé, on s'apper-
que l'enfant avoit l'esprit aliéné,
ue sa mémoire étoit perdue.
ilepsie le reprenoit par la suite
es les fois qu'il étoit attaqué de
eur ou de colere, même lege-
ent. Il se passoit rarement une

semaine sans quelque accès de cette maladie, & un d'eux l'emporta au bout de deux ans.

XII. Un autre enfant fut de même rappellé à la vie par l'usage du bain. L'observateur ne dit pas combien de tems il étoit resté dans l'eau. Il fut comme le précédent attaqué d'une épilepsie qui dura jusqu'à sa mort, arrivée dans sa vingtiéme année. On ne put guérir cet accident, qui lui ôta l'usage des sens internes. Il fut submergé dans l'Oder, où il tomba pendant un accès, & mourut n'ayant été repesché qu'après plusieurs jours.

XIII. Sachs rapporte à la p. 139. de son *Ampelographie* ch. 3. l'histoire de la résurrection d'un noié, qui merite de trouver place ici.

traduirons le passage en en-

ıe décoction de raisins, d'orge,
gues, de graine & de raci-
le fenouil, de graine d'anis,
e pois chiches rouges, avec
eu de reglisse, fait une boisson
salutaire pour adoucir les hu-
rs de ceux que Neptune, pour
servir d'une plaisanterie de
ıte, a fait boire à la grande
:, ou, pour parler sérieuse-
ıt, qui ont avalé beaucoup d'eau.
: cette décoction émousse l'acri-
nie de l'eau salée, & adoucit
parties écorchées par la salure.
:rre de Castro assure qu'il s'en est
ıvent servi avec succès. Je ne
is à ce propos m'empêcher de
ɔporter une observation de cet

Auteur, où l'on trouve une méthode de rappeller les noiés à la vie. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans ses observations Mss. § 30. Une dame de condition mariée au seigneur Gaspar Zana m'a raconté qu'un Soldat de quelque garnison étant tombé dans l'eau, & en ayant été tiré à demi mort, un de ses camarade essaia sur lui ce qu'il avoit vu réussir dans une autre occasion, après avoir assuré que vingt-quatre heures de submersion n'étoient pas suffisantes pour faire entiérement mourir un noié. Il fit donc coucher le noié sur le ventre, & il lui fit frapper assez fortement la plante des pieds avec des baguettes. Au bout de quelque tems le noié, ayant rejetté beaucoup d'eau & de sang,

ça à reſpirer, & a donner
s de vie non équivoques.
Il en eſt autant arrivé à
, ajoute le Docteur de
Un enfant étant tombé
canal par la négligence de
qui le faiſoit promener, fut
mort quand on le peſcha
e tems après. La mere de la
Venitienne qui avoit vû l'ex-
ce qu'on avoit faite ſur le ſol-
nt je viens de parler, fit de
coucher par terre l'enfant ſur
re, & lui fit fouetter la plante
ieds avec des baguettes. En
quence il rejetta beaucoup
, revint inſenſiblement à lui,
a, & s'eſt bien rétabli. Cette
e de ſuffocation paroît de la
e de celle qui arrive aux hyſ-

teriques, qu'on a quelque fois enterré vivantes ; comme il paroît par les observations que Forestus en rapporte dans ses maladies de la tête obs. 79 ; & par celles que rapporte Jean Matthæus *Cent. diff. Med. Quæst. V.* Mais il ne faut pas que les noiés soient restés dans l'eau au delà de quelques heures. Car, comme le démontre Paul Zacchias *Quæst. Med. legal. lib. V. Tract.* 2. *Quæst. II.* §. 3 & 4, les noiés meurent plûtôt de la suppression de la respiration, que de la quantité d'eau qu'ils ont avalée.

XV. Voici ce que M. de Sauvages, Professeur Royal dans l'Université de Medecine de Montpellier, & de la société Royale des Sciences de la même ville, me fit

ır de m'écrire, il y a envi-
an.

pourrois ajouter qu'à Alais
le d'un nommé Baffinet,
onnier, agée de neuf ans,
restée quelques heures dans
uits où elle étoit submergée,
ayant été retirée sans aucun
e de vie, & froide comme
e, fut au bout de dix heures
ourue si heureusement par M.
ert, célébre Médecin de
te ville, qu'elle en revint, &
elle a vécu plusieurs années de-
is cet accident. J'ai oublié de
nner cette observation à feu
tre ami M. Guisard. Il y a ici
en des traditions de pareilles
antures, ausquelles on n'ajoute
ueres de foi aujourd'hui, par-

» ce que le vrai n'est pas quelque-
» fois vraisemblable ; & ainsi il est
» essentiel de bien constater ces re-
» surrections, dont au reste j'ai
» vu bien des exemples sur des
» animaux.

XVI. L'histoire suivante m'a été communiquée par M. Fontenettes Conseiller du Roy & doyen de la Faculté de Médecine dans l'Université de Poitiers. Sa lettre est du 15 novembre 1747.

Au mois de Juillet 1707 ou 1708 un pensionnaire du college des Jesuites à Poitiers fut à la riviere avec ses camarades, pour s'y baigner. A peine étoit il entré dans l'eau qu'il disparut ; & ses amis, n'osant lui donner du secours par rapport à la profondeur de la riviére, se

ent d'en appeller de tou-
forces. Il vint un Meu-
quel s'étant jetté dans l'eau,
nagé assez longtems en le
t, le trouva enfin, le re-
le jetta sur la prairie. Les
rapporterent qu'il avoit été
l'eau au moins pendant une
ure. On le suspendit par
s, & quelques spectateurs
it qu'il sortit de sa bouche
, ou quelques sérosités,
très petite quantité. Les
, avertis de l'accident, se
terent sur le champ auprès
s avec le F. *Josset* leur apo-
, & le firent porter dans
son voisine. On l'y réchauffa
r le moyen du feu que des
chauds; on le secoua; le F.

Joffet lui frotta le nez de quelques liqueurs spiritueuses, & lui en fit couler dans la bouche. Enfin l'écolier donna des signes de vie, & fut en état au bout de quelques heures d'être transporté au college. Si l'on en croit les Jesuites & le F. Joffet, il s'est passé une bonne heure depuis leur arrivée avant que le pensionnaire donnat par le pouls, la respiration, le mouvement, ou le sentiment, le moindre signe de vie ; & cependant le lendemain il se portoit si bien que M. Fontenettes le vit se promener dans la cour du college.

XVII. Le Pasteur Albinus, dans sa *Methode de traiter les noiés*, rapporte l'histoire d'un jeune homme qui étoit resté submergé pendant

ıres, & qui fut tiré de l'eau
ıner le moindre signe de
ıt le monde étoit si persuadé
ort qu'on vouloit le faire
, & qu'on regardoit com-
folie les soins de ceux qui
leurs efforts pour le rappel-
vie. Cependant la mere du
Albinus eut le bonheur d'y

II. Il est rapporté dans une
outenue à Konigsberg *De
submersorum in aquis* §
VIII. p. 33. que dans une
Prusse nommée Insterburg
nme convaincue d'avoir dé-
enfans avoit été condamnée
jettée dans l'eau; supplice
ire des parricides; qu'en la
ıt au bout d'un quart d'heure

& demi on ne lui remarqua point le moindre signe de vie. Elle avoit simplement le visage un peu rouge & gonflé. L'exécuteur mit le corps sur un traineau pour le conduire à Konigsberg, où il devoit servir à une anatomie. Pendant le chemin le corps commença à faire quelque mouvement, & bientôt après on en remarqua dans tous les membres. En conséquence le bourreau l'auroit noiée une seconde fois s'il n'en eut été empêché par un Soldat, parent de la ressuscitée, qui, l'ayant enlevée de force à l'exécuteur, le porta dans un cabaret, où elle fut saignée, & où on lui fit prendre des remedes antispasmodiques. Ils réussirent si bien qu'elle reprit entiérement ses forces; on lui accorda sa grace,

&

devint groſſe peu de tems

X. L'Auteur d'un ouvrage
ınd imprimé en 1742 ſous
: *L'art de rappeller à la vie
ſonnes noiées*, ouvrage dont
ıs d'emprunter les deux hiſ.
précedentes, l'Auteur, dis-
ntinue en ces termes.

ſque je lus cette hiſtoire, je
ppellai une autre qui faiſoit
bruit depuis quelque tems.
contoit que dans une ville
érable un valet de bourreau
e mourir s'étoit accuſé en
ion du crime que voici. Con-
: dans une univerſité fameu-
ur y faire une anatomie, le
d'une femme noiée parce-
avoit défait ſes enfans, elle

étoit revenue à elle en chemin & l'avoit prié de lui sauver la vie ; mais n'ayant pas voulu perdre l'argent qu'il devoit recevoir de l'université, il l'avoit noiée une seconde fois jusqu'à ce que mort s'ensuivit. J'avoue, dit l'Auteur, que je fis alors peu de cas de cette nouvelle, dont je n'ai eu depuis aucune occasion de m'informer plus particuliérement ; mais l'histoire de Konigsberg m'a rendu celle-ci très-vraisemblable.

XX, Van-Helmont avoue *de Dement. idea*, c'est toujours notre Allemand qui parle, qu'il avoit d'abord regardé comme une fable ce qu'on lui avoit dit de sa sœur, sçavoir que, la voiture dans laquelle elle étoit étant tombée d'un pont

riviere, elle y reſta très
is, puiſqu'on ne ſe reſſou-
elle qu'après avoir ſauvé le
& les bagages, & qu'ayant
ée avec toutes les apparen-
a mort dans un village voi-
habitant du lieu la rappella
. Mais ayant vu lui-même
nme de condition avec qui
geoit rappeller à la vie en
t, un jeune homme qui
oié, non ſeulement il com-
a croire qu'il étoit poſſible
s noiés ne fuſſent pas tout à
orts, bien qu'ils en euſſent
ence, mais qu'on pouvoit
blir parfaitement; ce qu'il
année 1606 dans le voiſina-
nvers. Le fils unique d'une
euve étant tombé dans le

canal de Rouan, où il resta submergé pendant plus d'une demi heure, Van-Helmont entreprit de le rappeller à la vie, & y réussit.

XXI. Voici maintenant des exemples de pendus rappellés à la vie, Les deux premiers sont tirés de la *Théologie physique* du Docteur Derham, qui a emprunté le premier du traité de Pechlin *de aëris & alim. defect.* ch. VII. Ce célebre Medecin en a pris lui même connoissance. Je transcris dans l'une & l'autre histoire les propres paroles du Traducteur.

» Une femme s'étant pendue » paroissoit tout a fait morte; mais » un Medecin entrant par hazard » dans la maison la fit revenir à » force de sel ammoniac.

I. » Les vieillards, dit M.
am, se souviennent encore
ne Green, exécutée à Ox-
le 14 décembre 1650. *Elle*
été pendue durant une demi
. Dans cette entrefaite quel-
ns de ses amis lui frappoient
trine ; d'autres la tiroient
s pieds de toutes leurs forces.
levoient quelquefois pour la
in bas plus fortement, &
ousses, afin de mettre plûtôt
ses souffrances, comme la
n imprimée le porte. Après
l'eut mise dans le cercueil,
apperçut qu'elle respiroit
e. Il y eut un gaillard vi-
ux qui, pour la faire mou-
i donna des coups de pied
te sa force sur la poitrine,

» & dans l'estomac; malgré tout
» cela elle revint par l'assistance des
» Docteurs Peity, Willis, Bathurst,
» & Clarck. Je l'ai vu moi-même
» bien des années après. On m'a
» dit même qu'elle a eu plusieurs
» enfans depuis.

XXIII. Voici ce qu'on trouve dans l'ouvrage de Jean Adam Weber intitulé, *Ars discurrendi de quàlibet materia*, *font. XVI. exemp.* 8. Je ne fais que traduire.

Une personne digne de foi m'a rapporté que des Médecins ayant obtenu avant midi pour une anatomie le corps d'un voleur qui avoit été pendu le matin même, le déposérent dans une chambre échauffée, & se retirerent dans une voisine pour commencer par diner. Quand

fini ils rentrerent dans
ils avoient mis le sujet,
'y trouver un cadavre,
nt le voleur bien vivant
un coin.

Ces cas, quoique rares,
per, qui adopte les pro-
es d'Hermann Hermes,
ur. *Publ. c.* 33. arrivent
uelquefois, lorsque l'exe-
essé de finir sa besogne,
u benefice que la vente
oit lui produire, détache
pendu, le croyant mort,
soit encore envie. C'est
e j'ai vu arriver par une
n. Deux voleurs devoient
is, c'est toujours Hermes
. L'un d'eux ayant été
comme on le croyoit,

la potence tomba aussitôt que l'autre y fut attaché. Ce dernier en fut quitte uniquement pour la peur, & le premier, reprenant ses forces, après la respiration, fut aussi relaché.

XXV. Je vais donner tout au long une observation que M. Combalusier, déja connu par des ouvrages estimés, & par son association à la Société Royale des Sciences de Montpellier, m'a fait le plaisir de me communiquer.

On pendit à Montpellier le 8 avril 1745 vers les cinq heures & demie du soir une personne sur le sort de qui toute la ville étoit attendrie. Le bourreau fit son devoir à l'ordinaire, & il y avoit près d'un quart d'heure que la malheureuse

avoit été immolée à la loi, quelques spectateurs y ap-
it des signes de vie, ce qui
e bourreau à remonter des-
i réiterer plusieurs fois tous
ts pour achever le patient.
itens arriverent, alors en
on pour emporter le corps
r chapelle. Je me rencontrai
e tems, c'est toujours M.
usier qui parle, avec M. de
s, Professeur en Medeci-
ns une des avenues de la
l'exécution qui venoit d'être
is donna lieu de parler des
convenables pour rappeller
dus à la vie, & la vitesse
uelle la troupe blanche fen-
resse pour s'emparer du
us persuada qu'elle étoit

occupée du projet de rendre ce service au patient. Nous fumes confirmés dans cette idée en voyant un moment après le peuple & les Pénitens eux mêmes se donnerent beaucoup de mouvement du côté de leur chapelle.

La curiosité, & le désir de concourir à cette bonne œuvre, nous firent tourner nos pas du même côté. Une garde qui étoit à la porte pour écarter la populace, nous fit faire passage à la priére des Pénitens qui nous reconnurent. Nous trouvâmes le patient entouré d'une troupe de gens qui le secouroient avec zele, mais en désordre. L'un le secouoit, l'autre lui frottoit le visage avec de l'eau de la reine de Hongrie; mais le fils de M. Sarrot

Chirurgien venoit d'em-
:n fecours bien plus effica-
lui faifant une copieufe fai-
'eft-à-dire, de cinq à fix
Les Penitens en portant
, avoient cru y apperce-
:ore quelque refpiration,
ımédiatement après avoir
né la vie ne fut plus équi-
le malade ouvrit le yeux,
le fréquens foupirs, & re-
tête de côté & d'autre. Il
ns une grande anxieté, &
ıit fouffrir beaucoup. Le
que j'examinai d'abord,
ein, un peu fréquent, &
t. Le malade étoit encore
bierre, les pieds & le corps
ous fîmes ôter tout ce qui le
, & retirer la populace qui

l'étouffoit. On continua de lui frotter d'eau de la reine de Hongrie la tête & les extrémités superieures; il but un verre d'eau, & commença à proférer quelques paroles, mais avec embarras. Lorsqu'on lui demandoit où il avoit du mal, il montroit la tête & le col. Il commença pour lors à se plaindre du froid à la tête : effectivement elle étoit nue; on la couvrit aussitôt d'un bonnet. Pour traiter le malade plus a notre aise, nous le fîmes transporter dans le jardin. A peine y fut-il que le visage & le col s'enflerent prodigieusement, & devinrent d'une couleur presque livide. Le malade fit signe de le saigner, disant d'une voix fort embarrassée qu'on le laissoit perir. Je l'encourageai en l'as-

lu contraire. Nous voulu-
e ouvrir la veine du pied,
que le gonflement du col
impossible l'ouverture de la
:e. On objecta le défaut
:haude, & sur cette mau-
lifficulté, on réitéra la sai-
: du bras. Jamais succès no
s prompt que celui que pro-
e secours. Le visage & le
désenflerent dans l'instant;
ıls, de p'ein & fébrile qu'il
devint presque naturel; le
e recouvra l'usage de tous ses
& me remercia des soins que
donnois. Il but encore un
d'eau. Quelques penitens
: voulu l'éventer, il se plaignit
ı le faisoit trop fort; il prit
chapeau, & s'en servit plus

d'un quart d'heure en maniere d'éventail. Tout nous faisoit espérer que ce pauvre malheureux échapperoit à la mort. La respiration assez libre étoit une preuve que le sang circuloit avec assez d'aisance dans le poumon ; un visage naturel & un pouls assez fort & bien réglé, nous rassuroient du côté des forces; la facilité des mouvemens, & le bon état des organes des sens, dont aucun ne paroissoit souffrir, sembloient des garands que l'état apoplectique occasionné par l'étranglement, & qui est la vraie cause de la mort des pendus, avoit été détruit. Malgré ces esperances fondées, notre dessein étoit de revenir à la saignée ; mais nous voulions placer un bouillon qu'on étoit

, & que deux amples
mbloient demander.
s aussi commandé une
iale en cas de syncope.
çoit à se faire tard; l'air
oid; je craignis qu'il ne
ıalade, je demandai du
ın lit pour l'y coucher.
ce tems nos esperances
rent tout d'un coup; les
ès se réfroidirent, le pouls
ıtit, le mouvement & le
ıt disparurent, & une forte
cie lui causa une mort bien

ıs pensâmes d'abord à la sai-
le la jugulaire; mais on n'osa
eprendre par rapport au gon-
ınt du col. On fit celle du pied;
trop tard; il n'en sortit qu'en-

viron une demi palette de sang. Tout le monde jugeant le malade mort, je restai presque seul auprès de lui, & fus en conséquence obligé d'abandonner la partie, très fasché de n'avoir pas mieux réussi. Il est vrai que la mauvaise disposition du malade, qui étoit gros & plethorique, & qu'on nous dit même avoir eu autrefois des affections soporeuses, eut beaucoup de part à notre peu de succès. Cependant j'estime que si après la seconde saignée nous eussions eu dequoi lui soutenir les forces, & le tenir chaudement, nous l'eussions garanti de la mort. Mais le froid ayant froncé l'habitude du corps, repoussa le sang dans l'intérieur, & l'obligea surtout de refouler vers la tête & les

ons, dont les vaisseaux, en-
mal remis de la violence qu'ils
ent soufferte, ne purent resis-
ce dernier effort.

faut remarquer qu'il se passa
on quart d'heure depuis le tems
a corde avoit été coupée, & la
miére saignée, & que le tems
s'écoula depuis celle-ci jusqu'à
nort, fut au moins d'une heure
demie.

Cette observation paroît mériter
ne place parmi celles que vous
rés recueillies dans ce genre.
L'exécuteur avoit exercé à plu-
eurs reprises toutes ses forces &
on adresse sur celui qui en est l'ob-
et. Qui se feroit douté qu'il y eut
ncore chez lui un reste de vie? Si
ne cause de mort aussi violente, &

même auſſi longue, n'a pû éteindre totalement les mouvemens vitaux, ne ſommes nous pas ſuffiſamment fondés à ſoupçonner que pluſieurs des morts ſubites, ou de celles qui ſont la ſuite des maladies très-aigues, peuvent être du genre des apparentes ? La ſureté publique demande donc qu'on prenne les meſures les plus juſtes pour ne pas les confondre avec les réelles, & pour ne pas expoſer les hommes à la fin la plus affreuſe & la plus tragique, c'eſt-à-dire, à être enterrés vivans, où à éprouver dans le même tems les horreurs du déſeſpoir, & celles du tombeau. L'ame & le corps, ces deux parties de nous mêmes, y ſont également intereſſées, comme vous l'avez fort

ıarqué ; les puiſſances ec-
ıue & ſeculiére doivent
ncourrir pour proſcrire le
l & meurtrier abus des en-
ns précipités.

I. Pour remplir le titre de
ne nous reſte qu'à donner
mples du mauvais effet des
; pernicieuſes, telles que
du charbon de bois, ou
de terre. La premiére de
oires m'a été envoyée par M.
s, que j'ai deja nommé, &
ıſſure qu'il le tient de gens
de foi.

l'année 1730 ou 1731 une
environ vingt deux ans, do-
ue d'un orfevre de Greno-
pour adoucir le froid de l'en-
où elle couchoit, mit dans

un réchaut une grande quantité de charbons. Comme on ne la voioit pas paroître le lendemain, sa maîtresse fut à sa chambre, où elle la trouva comme morte. Elle fut si bien persuadée qu'elle l'étoit, qu'elle voulut la faire enterrer le jour même. Le vicaire de la paroisse ayant refusé d'y consentir, on obtint un ordre supérieur, & en conséquence un vendredi au soir la fille fut enterrée dans un cimetiere qui est derriere la maison des dames de sainte Cecile de l'ordre de Cisteaux. On dit que le soir même on entendit des plaintes dans cet endroit là; mais ce qu'il y a de sûr c'est que le dimanche au matin un homme étant entré dans le cimetiere en entendit qu'il crut sortir de la terre;

procha d'un endroit où elle
fraichement remuée, & en
enlevé avec les mains, il
un cercueil décloué, &
t. Il y vit une jeune fille qui
ut n'être pas morte. Comme
oit du cercueil il survint quel-
emmes, qui, le menaçant de
ce, l'intimidérent tellement
aissa le corps assis, appuié
la muraille. Le bruit s'étant
lu dans la ville qu'on avoit
é une fille vivante, il accou-
eaucoup de monde au cime-
mais personne n'avoit encore
icher au corps lorsque sur les
u quatre heures du soir sur-
ne demoiselle, fille d'un
gien fameux, laquelle, per-
que la fille n'étoit pas encore

morte, fit allumer un grand feu dans une maison voisine, & bassiner un lit. Elle revint tout de suite au cimetiere, &, par l'autorité de quelques Officiers qu'elle rencontra, obligea des païsans à porter le corps dans la maison destinée à le recevoir. Elle m'a dit, c'est l'Auteur de la relation qui parle, que dès que la fille eut senti le feu elle ouvrit les yeux, & que lui ayant donné quelque eau spiritueuse elle poussa un soupir. Cependant, comme on s'apperçut que le feu faisoit trop d'impression, on mis la fille dans le lit qui étoit préparé. La demoiselle assure que non seulement elle à vu ouvrir encore les yeux à la ressuscitée, mais qu'elle les lui a vu les tourner de tous côtés,

aprés avoir pouffé quelques
;, elle expira tout d'un coup
réfence. Le mémoire ajoute
. le Procureur general inf-
le toute cette hiftoire com-
des informations ; mais que
: fut affoupie.

VII. L'obfervation fuivante
ent à M. de Villiers, Chi-
. au Mans. C'eft lui qui va

nois de Decembre 1740 je
ıdé fur les cinq heures du
ur faigner, en partie par
ion, un palfrenier de la
& de M. le Comte de Tef-
ı premier Ecuier, de qui
onneur d'être Chirurgien
l eft au Mans. Je fus intro-
ns une chambre fans che-

minée que je trouvai échauffée par un quadrille plein de charbons. Je piquai le malade, mais a peine le sang couloit-il que je me sentis manquer le cœur. J'attribuai cet accident à la vapeur du charbon, & je dis plusieurs fois d'oter le quadrille, & d'ouvrir la porte & les fenêtres. Comme on ne se pressoit pas de le faire, je me sentis affoiblir entiérement, je sortis brusquement, & poussai devant moi le quadrille. On ouvrit les fenêtres, je respirai, & me trouvai en état d'achever mon opération. Quelque tems après que je fus sorti le malade se leva, remplit le quadrille de nouveau charbon, & s'enferma dans sa chambre. Une heure après on lui porta un bouillon, qu'il prit;

mais

ıd on fut ſur les huit à
es pour lui donner à ſou-
le trouva comme mort,
; les ſymptomes de l'apo-
e fus auſſi-tôt mandé avec
enaudin, Médecin de M.
:. Je ſaignai deux fois de
alade au pied; on lui ad-
l'extreme-onction; j'ap-
s ventouſes; le tout ſans
alade fit le moindre mou-
M. le Medecin ordonna
ıée de la jugulaire. Elle
, & ſur le champ on fit
au malade une bonne doſe
ue, & un lavement pur-
t acre. Sur le minuit, ne
ıcun ſoulagement ſenſible,
ai le malade une troiſiéme
ɔied. Ces remedes adminiſ-

près en moins de quatre heures réussirent si bien, que nous le quittâmes en pleine connoissance vers une heure, & que le lendemain il n'y paroissoit en aucune façon.

XXVIII. La présente observation est tirée du tome VI. des *Essais de Médecine d'Edimbourg*. J'emploie les propres paroles de M. Demours, à qui le Public a obligation de les avoir en françois.

Le 11 novembre 1732 au matin on remarqua qu'il sortoit une vapeur considérable d'une mine de charbon qui se trouve près d'Alloa. Les gens qui descendirent dans la mine pour en découvrir la cause trouvérent qu'elle venoit de la fumée du charbon, dont il y avoit environ dix mesures au fond de la

quel le feu avoit pris en
›its. Ce charbon, & tout
ıvirons, fut étouffé pour
flamme, & on le laiſſa
tat jusqu'au 3 décembre
qu'on le découvrit. Un
le feu avoit été, laiſſa
ıne vapeur extremement
telle que perſonne n'oſoit
her qu'en ſe mettant au-
vent. Quelques heures
narchands de charbon &
: hazardérent de deſcen-
les échelles dans la mine,
ofondeur étoit d'environ
atre toiſes; mais ils re-
t bien vîte étant tous hors
, & ayant la reſpiration
Ceux qui monterent les
pouvoient à peine parler

assez pour faire entendre qu'un de leur bande, nommé Jean Blair étoit resté mort au fond de la mine.

Deux hommes qui n'étoient pas marchands de charbon s'offrirent aussitôt de descendre dans la mine, & les autres animés par leur exemple les accompagnerent, & tous enleverent ce pauvre homme, les uns par la tête, les autres par les épaules, par les jambes ou les bras. Lorsqu'ils l'eurent transporté jusqu'au haut de la mine, ce qui n'arriva qu'environ au bout d'une demi-heure ou trois quarts d'heure après qu'il eut été laissé au fond du puits, deux personnes le prirent par les bras, & deux autres par les pieds dans une situation renversée. Je le fit aussitôt coucher par terre

t M. Toſſach, Chirurgien,
arle) & le fis mettre ſur le dos.
ouleur de la peau étoit naturel-
excepté aux endroits où elle
couverte de pouſſiére de char-
Il avoit les yeux & la bouche
ts; il étoit froid, & il ne fut
oſſible de ſentir le moindre
nent au cœur & aux arteres,
appercevoir aucune reſpira-
de ſorte qu'il avoit toutes les
ences d'un homme mort.
ppliquai exactement ma bou-
ontre la ſienne, & fis une ex-
on auſſi forte qu'il me fut poſ-
mais n'ayant pas eu l'atten-
de lui boucher les narrines,
ortit par là. C'eſt pourquoi
ſerré le nez d'une main, &
ant l'autre ſur la mammelle

gauche, je ſoufflai de nouveau le plus fortement que je pus, & ſoulevant par-là la poitrine, je ſentis tout à coup ſix ou ſept battemens précipités du cœur; le mouvement de la poitrine continua à ſe faire, & peu après on ſentit battre les arteres. Je lui ouvris alors la veine du bras, qui donna d'abord un petit jet, & enſuite ne laiſſa couler le ſang que goutte à goutte pendant un quart d'heure, après quoi il ſortit librement. En même tems je le fis remuer, ſecouer, & frotter, pour remettre le ſang en mouvement autant qu'il étoit poſſible. Je lui fis laver le viſage & les tempes avec de l'eau, & lui fis frotter les narrines, & les levres avec du ſel volatil. Quoique les poumons conti-

ı ſe mouvoir après que je
s en jeu, leur mouvement
ins ne fut pendant plus de
ure que comme celui d'un
, c'eſt-à-dire, qu'il ne
ıucun ſoupir, & les yeux
ıe la bouche reſterent ou-

bout d'environ une heure il
ença à bâiller, & à remuer
ux, les mains & les pieds.
ı mis alors dans la bouche de
que j'avois animée de quel-
gouttes d'eſprit volatil, qu'il
ı. Je le fis tranſporter dans une
ion voiſine, où je le plaçai ſur
chaiſe panchée en arriere. Au
t d'une heure il recouvra l'uſa-
de ſes ſens, & eut la faculté
boire; mais il ne ſe reſſouvint

de rien de tout ce qui lui étoit arrivé depuis qu'il étoit resté au bas des échelles jusqu'au moment où il s'éveilla dans la maison où je l'avois fait transporter.

Quatre heures après il retourna chez lui, & après un pareil nombre de jours il reprit ses occupations ordinaires; mais il garda pendant une ou deux semaines une violente douleur dans le dos, qui venoit, je pense, de la façon dont il avoit été transporté hors de la mine.

Trois ou quatre cens personnes du voisinage ont été témoins de ce que je viens de rapporter.

XXIX. L'Auteur Allemand de *l'Art de rappeller à la vie les personnes noiées*, rapporte un fait qui paroîtra peutêtre moins intéressant

rtie de mes Lecteurs, mais
s Phyſiciens ne porteront
nême jugement.

a quelques ſemaines, dit-il,
ans ma propre maiſon trois
poulets qui n'avoient qu'en-
quinze jours, tomberent
de la chaux nouvellement
te, & y furent étouffés. Ils y
rent environ une heure, &
uand on les en tira il ne leur
oit aucun ſigne de vie. Mes
neſtiques crurent que c'étoit une
ıé de vouloir la leur rendre. Ce-
ıdant je les fis mettre dans un
ſe un peu profond, de maniere
ourtant que leur col & leur tête
ıſſent paſſer par deſſus le bord,
: je fis verſer ſur leur corps de
eau tiéde d'abord, & enſuite un

peu plus chaude, tant afin d'emporter la chaux qui y étoit attachée, que pour les réchauffer entiérement. Je les fis ensuite présenter au feu dans des linges chauds, & en même tems je leur soufflai dans le bec avec la bouche. Cette methode réussit si heureusement que deux des trois revinrent bientôt après à la vie, & qu'ils furent au bout de quelques heures en état de courir avec les autres. Quant au troisiéme, il n'y revint point, mais je suis persuadé qu'il en auroit été de lui comme des autres si je n'avois été obligé de sortir. Car je présume que pendant mon absence mes domestiques auront négligé de prendre toutes les peines néceffaires. Un de ces poulets vit encore pré-

t, & ſon accident ne l'a
ıpêché de croître, & ne
ı ôté de ſa gaieté; mais le
ıourut quelques jours après,
e la chaux lui avoit mangé
ɛ, & que ſon aveuglement
:hoit de trouver les alimens.

§. IX.

ıes de l'Incertitude des ſignes
la Mort, tirées de l'ecſtaſe
nvolontaire & volontaire.

ıes Ecſtatiques, dit Nymman
s ſon *Traité de l'Imagination*,
ıme ravis hors d'eux mêmes,
ıdent tout ſentiment, & tout
ɔuvement, en un mot ils ſont
nblables à des morts. Quand ils

ſortent de ce profond ſommeil, ou qu'ils repaſſent de la mort à la vie, ils racontent des choſes étonnantes, parceque leur imagination, qui ne s'eſt point reſſentie de l'état du corps, leur a préſenté en ſonge divers objets, même qui ſont éloignés d'eux, objets aſſortis au caractere de l'humeur mélancholique qui s'eſt emparée de leur cerveau, ou qui ſont l'effet de la ſuggeſtion du diable : car il ne faut point s'imaginer, continue notre auteur, que leurs ames ſortent de leurs corps, & voiagent de côté & d'autre, parceque ni la nature, ni le démon, ne peuvent réunir les ames une fois ſéparées de leurs corps. C'eſt pourtant ce que quelques perſonnes aſſurent des ſorciers,

s'imaginent quitter réelle-
eurs corps, ou voler avec
ns les eſpaces de l'air, aller
it, y boire, y manger, &
y faire autre choſe; toutes
qui ne ſont que de vrais rêves,
ſet de la puiſſance du démon
e rend maître de leur imagi-
n, & qui préſente pendant le
neil des phantomes ſurprenans
impies, aux ſuperſtitieux, aux
onnes trop crédules, pour les
ourner de Dieu, & les préci-
er dans les flammes éternelles.

L'écſtaſe, ou le raviſſement, eſt
nc ſuivant notre Auteur, l'effet
l'humeur mélancholique qui
empare du cerveau; or c'eſt ce
ui peut arriver en maladie, ou en
anté; en maladie, lorſque l'hu-

meur mélancholique eſt déterminée vers le cerveau par la cauſe morbifique; en ſanté, lorſque par quelque application extérieure cette humeur, devenue dominante, ſe répand dans le cerveau, ou que par une diſpoſition particuliere de la machine du corps, le ſujet à la faculté de déterminer cette humeur vers le ſiége de l'imagination, ou ſimplement de ſuſpendre l'exercice des ſens externes, & même des mouvemens vitaux, de maniere à imiter parfaitement l'état des morts.

Nous ne dirons rien des applications extérieures qui peuvent déranger l'imagination en même tems qu'elles ſuſpendent l'exercice des ſens externes. C'eſt à quoi ſe réduit le prétendu ſabat des ſorciers,

ıous l'avons autrefois prou-
une dissertation qui a été
dans le Journal de Verdun,
ɛ ou nous avons fait voir,
le sentiment de Nymman,
diable n'avoit aucune part
:tendu prodige. Bodin, qui
ıd que les médicamens narco-
; ne peuvent causer un sommeil
profond pour que le feu mê-
e puisse le faire cesser, tombe
, une contradiction manifeste,
ıme le remarque fort bien Bier-
ın *de mag. action.* puisqu'il dit
il y a des narcotiques assez puis-
ıs pour que leur effet dure trois
ırs entiers. Ces assoupis, dit Bier-
ann se réveillent-ils pendant ces
ois jours, & sentent-ils quelque
ouleur ? Mais venons aux deux au-

tres eſpeces d'ecſtatiques, & commençons par ceux qui le ſont par maladie.

Nous en avons déja rapporté quelques exemples ; ſçavoir celui d'Er, & celui du Cardinal André, dont il eſt fait mention dans les œuvres de S. Auguſtin.

I. L'antiquité profane nous en fournit encore un exemple remarquable. C'eſt celui d'Hermotime de Clazomene, dont on dit que l'ame étoit accoutumée à quitter le corps pour long-tems ; à s'en éloigner beaucoup ; à examiner ce qui ſe faiſoit dans les païs éloignés, & à en faire le récit quand elle avoit repris poſſeſſion de ſon domicile. On ajoute qu'elle acqueroit auſſi la connoiſſance des choſes futures,

ereſſes, des tremblemens
, &c; que ſes ennemis
oſité de ſon abſence pour
ǯarder Hermotime comme
le firent bruler du conſen-
de ſa femme; que l'ame
ıt au retour ſa maiſon dé-
, s'envola pour ne plus reve-
enfin que les Clazoméniens
expier ce crime, lui firent
un temple, où il étoit défen-
ıx femmes d'entrer. M. Huet,
rapporte ces particularités dans
Demonſtr. Evangel. prop. IX.
p. 142. traite cette hiſtoire de
le après Lucien & Apollonius
ſcolus; c'étoit auſſi le ſentiment
Tertullien & d'Origene. Mais
tranchant de cette hiſtoire tout ce
ont l'amour du merveilleux à pu

l'enrichir, nous n'y trouverons qu'un ecſtatique qui abuſoit de la crédulité des dupes de ſon tems pour ſe rendre recommandable. Auſſi Pline dit-il ſimplement que le corps d'Hermotime étoit ſemblable à un mort.

II. Tous les traits ſuivans ſont tirés de la *Diſſertation* du R. P. Calmet *ſur les Revenans* pp. 441 & ſuivantes. Je ne fais que copier ou extraire.

On lit dans un ancien ouvrage écrit du tems de S. Auguſtin qu'un homme ayant été écraſé dans la ville d'Uzal en Affrique par la chute d'une muraille, ſa femme courut à l'egliſe pour invoquer S. Eſtienne pendant qu'on diſpoſoit tout pour enterrer l'homme qui paſſoit pour

Tout d'un coup on le vit
es yeux, & faire quelque
nent du corps, & après un
tems il se leva sur son seant,
nta que son ame ayant quitté
rps avoit rencontré une foule
es ames de morts, dont il
issoit les uns, & non les au-
qu'un jeune homme en habit
iacre, étant entré dans la
nbre où il étoit, avoit écarté
ces morts, & lui avoit dit jus-
trois fois, rendés ce que vous
s reçu. Il comprit enfin qu'il
loit parler du symbole, qu'il ré-
a sur le champ; puis le Diacre
. Estienne) lui fit le signe de la
oix sur le cœur, & lui dit de se
ver en pleine santé.

III. Un jeune homme cathécu-

mene, qui étoit mort depuis trois jours, ayant été ressuscité par les priéres de saint Martin, racontoit qu'après sa mort il avoit été présenté devant le tribunal du Souverain Juge qui l'avoit condamné, & envoyé avec une grande troupe dans des lieux ténébreux; qu'alors deux Anges ayant réprésenté au grand Juge que c'étoit un homme pour qui S. Martin avoit intercédé, le Juge ordonna aux Anges de le renvoyer au monde, & de le rendre à Martin; ce qui fut exécuté. Il fut baptisé, & vécut depuis assez longtems.

IV. S. Salvi Evêque d'Albi ayant été attaqué d'une grosse fiévre, passa pour mort. On le leva, on le revestit, on le mit sur un

, & on passa la nuit en
uprès de lui. Le lendemain
n le vit remuer ; il parut
:r d'un profond sommeil ;
it les yeux, & levant les
au ciel, il dit, ah Seigneur!
uoi m'avés vous renvoyé dans
our ténébreux ! Il se leva en-
nent guéri, sans vouloir par-
mais quelques jours après il
nta comment deux Anges l'a-
:nt enlevé au ciel, où il avoit
la gloire du paradis, & d'où il
›it été renvoyé malgré lui pour
vre encore sur la terre. S. Gre-
›ire de Tours prend Dieu à témoin
ı'il avoit appris cette histoire de
ı propre bouche de S. Salvi.

V. La vision, ou ecstase de Vetin, ou Guetin, moine d'Augie la ri-

che, qui vivoit en 824, eſt à peu près dans le même goût. Il voit des demons qui le veulent entraîner dans les enfers, des bienheureux en habits de Religieux qui les chaſſent, les ſupplices des damnés, & ce qui y a donné lieu, le purgatoire, le paradis, & les divers dégrés de gloire qui diſtinguent ceux qui y ſont; il reconnoît dans ces lieux diverſes perſonnes; il prédit qu'il n'a plus que trois jours à vivre, ſe prépare à la mort, & meurt.

VI. On rapporte quelque choſe de ſemblable de S. Furſy. Il revient à lui, après avoir été regardé comme mort pendant vingt-quatre heures; le lendemain nouvel accident tout ſemblable au premier.

ce tems les démons com-
:ontre lui, & lui font des
es, ausquels les bons Anges
ent; il converse avec deux
le son païs, qui lui appren-
le Dieu va punir les Docteurs
Princes; ceux-ci pour les
is exemples qu'ils donnent,
la pour leur négligence à les
ire. S. Fursy en racontant ces
is étoit persuadé que son ame
réellement séparée de son
s pendant son ecstase.
'II. Il nous reste à parler des
ases volontaires.
Nous aurions peutêtre dû ranger
ns cette sous-division celle d'Her-
otime de Clazomene, mais on ne
ous dit pas s'il y tomboit a volonté
n non. Quant à celle du Prêtre

Restitut dont parle S. Augustin, elle lui appartient sans difficulté. On peut la voir part. II. p. 399. Mais celle qui suit l'emporte beaucoup par la singularité des circonstances sur celle du prêtre en question. Elle est rapportée dans le *Traité de la Maladie Angloise* du Docteur Cheyné, p. 307. voici ses propres paroles rendues en notre langue.

Le Colonel Townshend, homme plein de mérite, de droiture, & d'honneur, avoit été affligé pendant bien des années de douleurs nephretiques accompagnées de vomissemens qui lui faisoient traîner une vie des plus tristes, & des plus malheureuses. Depuis qu'il s'étoit vû attaqué de cette incommodité

l avoit observé le régime
evere, ne vivant que des
x les plus doux & des vian-
plus legeres; prenant tous
rs du lait d'anesse, même à
e, & pour boisson ordinaire
au de Bristol. Il avoit même
boire sur le lieu l'été qui
eda sa mort. Son mal augmen-
, & ses forces diminuant à
portion, il se fit porter en litiere
dant l'automne de Bristol à
h, se logea à Bell-inn, & garda
lit. Le Docteur Baynard & moi,
mes appellés pour le traiter, &
ous le vîmes réguliérement deux
is par jour pendant une semaine
tiere; mais ses vomissemens con-
nuant toujours, sans que rien put
s arrêter, nous commençames

à desesperer de sa guerison.

Dans cet état il nous envoya chercher un jour de grand matin, & fit aussi venir M. Skrine, son Apotiquaire. Nous lui trouvames tout le bon sens possible, & l'esprit fort tranquille. Il avoit auprès de lui sa garde & plusieurs domestiques. Il avoit fait son testament, & mis ordre à ses affaires. Il nous dit qui qu'il nous avoit priés de venir pour nous faire part d'une idée étrange qui lui étoit venue depuis peu, qui étoit qu'en s'étendant de son long dans son lit, il pouvoit mourir quand il voudroit, & se faire ressusciter ensuite. Il ajouta qu'il en avoit fait l'expérience avant de nous envoyer chercher. Nous fumes fort étonnés de ce discours,

:, regardant ce prétendu phéno-
ene comme contraire à toutes les
ix de l'œconomie animale, nous
imes le parti de n'en rien croire
ns l'avoir vu de nos propres yeux.
ependant l'état de foiblesse exces-
e du malade nous faisoit crain-
e l'événement de cette expé-
ence.

Le Colonel continua de nous en-
tenir de son idée avec tout le
ig froid & le bon sens possibles,
nous pressa si fortement de souf-
r qu'il fit l'expérience devant
is, que nous fumes contraints
ceder à ses instances. Nous lui
imes tous trois le pouls, qu:
is trouvames net, quoique foible,
petit. Le cœur avoit aussi son
tement ordinaire.

le dos, & se tint tranquillement dans cette situation pendant quelque tems. Cependant je lui tatois le pouls du bras droit; M. Baynard avoit la main sur la région du cœur, & M. Skrine présentoit un miroir à sa bouche. Je sentis le pouls diminuer par dégrés, de maniére qu'à la fin je n'en sentis plus dutout; M. Baynard de son côté ne sentit plus de palpitations du cœur, & M, Skrine ne s'apperçut plus d'aucune vapeur qui ternit la glace du miroir. Chacun de nous alors s'assura à son tour par lui-même de l'état du pouls, du cœur, & de la respiration; mais, quelque attention que nous apportassions, nous ne pumes découvrir le moindre signe

e vie. Nous raisonnames longtems
ur cet étrange phenomene, & le
résultat fut qu'il étoit inexpliquable.
Cependant, voyant que le malade
estoit toujours dans le même état,
nous commençames à croire qu'il
avoit en effet poussé son expérience
trop loin; &, persuadés à la fin
qu'il étoit mort, nous prîmes le
parti de nous retirer. Il y avoit en
effet une demie heure entiére que
l'état de mort apparente duroit.
Comme nous nous en allions, nous
vîmes le corps faire quelque mou-
vement, &, l'examinant de plus
près, nous sentîmes revenir par
degrés le pouls & la pulsation du
cœur. Le malade ensuite com-
mença à respirer, & à parler fort
bas.

Nous fumes extremement surpris de son retour à la vie, &, après avoir causé quelque tems avec lui, & entre nous, nous nous en retournames convaincus par nos propres yeux de la vérité de toutes les circonstances précédentes, dans un étonnement inexprimable, & sans pouvoir rien imaginer pour rendre raison de ce que nous avions vu.

Dès que nous fumes sortis, le malade fit venir un Notaire, dicta un codicille, fit des legs à ses domestiques, & mourut paisiblement sur les cinq ou six heures du soir.

Son corps fut ouvert le lendemain, comme il l'avoit ordonné. Il étoit le plus sain & le mieux constitué que j'aie jamais vu. Ses pou-

ions étoient grands & sains ; son
œur gros & fort ; & ses intestins
ets & mollets. L'estomac étoit bien
roportionné ; ses membrannes
aines, & épaisses ; la veloutée
'avoit souffert aucune altération.
Mais quand nous en vinmes aux
eins, nous trouvames bien le gau-
he sain & de la grosseur ordinaire,
nais le droit étoit quatre fois plus
gros, distendu comme une vessie
nflée, & faisant sous le doigt qui
e pressoit, le même effet que si
lle eut été pleine de bouillie. Le
leffunt pendant sa maladie avoit
endu une liqueur ressemblante à
lu petit lait. Après avoir ouvert
e rein nous le trouvames rempli
l'une espece de chaux blanche,
emblable à du plâtre détrempé.

ſubſtance charnue étoit
& rongée par une eſpece
, a qui je donnai le nom
nephretique. Voilà qu'elle
a cauſe de toutes les ſouf-
deffunt, & c'étoit les
ns ſymptomatiques pro-
l'irritation des nerfs qui
uiſé, & fait dépérir.
nté ce fait & toutes ſes
es, c'eſt toujours Cheyné
comme je l'ai vu de mes
x; je laiſſe aux phyſi-
liront à en tirer telles
; qu'il leur plaira; mais
garantir la vérité de



Preu:
de

Nc
d'Er.
vant l
mort d
ſur le
corrom
tres m
ſuſcita
bucher
Plutarq
d'une ch
col, rev
bout de
loit lui re

§. X.

...es de l'Incertitude des signes ... la Mort dans les blessures.

...ous avons déja parlé § III.
..., fils d'Harmonius, qui, sui...
le rapport de Platon, étant
... dans un combat, resta dix jours
le champ de bataille sans être
...ompu au milieu de tous les au...
morts qui l'étoient, & qui res...
...ita deux jours après étant sur le
...her; & d'un homme dont parle
...tarque, lequel, réputé mort
...ne chute qu'il avoit faite sur le
..., revint tout d'un coup à lui au
...t de trois jours, comme on al...
...t lui rendre les derniers devoirs.

ɩjouterons à ces hiſtoires
voir l'abus de la précipi-
fait d'enterremens après
ɜs, abus contre lequel M.
s'éleve avec tant de raiſon,
ɩire de François de Civille
mort, trois fois enterré,
ois par la grace de Dieu
, pour me ſervir des ter-
employoit dans les actes
ɩparoiſſoit. Elle eſt tirée
éme volume du voyage
e Miſſon. Je n'en don-
l'extrait, pour me ren-
ɩns ce qui a rapport à mon

ɔis de Civille, Gentil-
Iormand, étoit capitaine
npagnie de cent hommes
le de Rouen, lorſqu'elle

fut aſſ
alors
mort
tomb
quelq
une fc
l'avoi
le co
y reſta
tin juſ
ſoir qu
Ce fidel
ſant ſer
de vie,
où *il a*
y *fut cin*
parler, r
cun ſigne
ardent de
dans la ſ

ıssiégée par Charles IX, & avoit
:s vingt-six ans. Il fut blessé à
rt à la fin d'un assaut, & étant
ıbé du rempart dans le fossé,
:lques pionniers le mirent dans
: fosse avec un autre corps, après
'oir dépouillé de ses habits, &
couvrirent d'un peu de terre. Il
esta depuis onze heures du ma-
jusqu'à six heures & demie du
r que son valet l'alla déterrer.
: fidele domestique en l'embras-
ıt sentit encore quelques signes
vie, & l'emporta dans la maison
ı il avoit coutume de loger. Il
fut cinq jours & cinq nuits sans
ırler, ni remuer, ni donner au-
ın signe de sentiment, mais aussi
dent de fievre qu'il avoit été froid
ıns la fosse. La ville ayant été

d'assaut, les valets d'un Offi-
de l'armée victorieuse, qui de-
loger dans la maison où étoit
lle, le jetterent sur une pail-
dans une chambre de derrie-
d'où les ennemis de son frere
jetterent par une fenêtre. Il
ba heureusement sur un tas de
ier, où il demeura plus de trois
vingt-quatre heures en chemise.
bout de ce tems un de ses pa-
surpris de le trouver vivant,
voya a une lieue de Rouen, où
t traité, & pansé, & enfin
faitement gueri.

vois bien dans cette histoire
enterremens, & autant de
rrections, mais je n'y en vois
trois. Je n'en ai pas trouvé da-
tage dans les *histoires admira-*

& mémorables de Goulart,
a blessure de Civille & toutes
ites sont détaillées fort au long.
; voici ce que j'ai appris de vive

.

a mere de Civille étant morte
inte pendant l'absence de son
, fut enterrée sans qu'on son-
à sauver l'enfant par l'opéra-
césarienne. *Le lendemain de*
rrement le mari arrive, &
nd avec surprise la mort de
mme, & le peu d'attention
a avoit eue pour son fruit. Il la
chumer, & lui fait ouvrir le bas
e, d'où l'on tira vivant celui
on vient de faire l'histoire. Ce
est une nouvelle preuve de la
ité déja établie § II. de l'o-
on césarienne toutes les fois

§. XI.

*e l'Incertitude des signes
Iort tirées de l'ouverture
été faite de personnes vi-*

.

Winflow n'a pas nommé
ıe qualifiée qui fut ouverte
y a quelques années, ce
faute d'en sçavoir le nom.
ılheureuse avanture a été
lique qu'il a été possible
as où la famille du deffunt,
irurgiens qui ont fait l'opé-
négligent rien pour empê-
sortes d'événemens d'être
ıuand on ne peut les empê-

d
cher d
sa pruc
du he
nous e
à un l
aussi
ses te
l'ouv
sa p
histo
dente
Nc
ici ce
§ IV
seul
la re
de v
& q
end
mor

:r de transpirer. Nous imiterons
›rudence en supprimant le nom
heros de cette tragedie, &
ıs en ferons demême par rapport
n homme de robbe qui mourut
ĩ sous le couteau dans une de
terres où on jugea à propos de
vrir pour découvrir la cause de
prétendue mort subite. Cette
oire n'est antérieure à la préce-
te que de quelques années.
Jous ne recommencerons point
elle d'Angers; on la trouvera
V. obs. 42. Nous observerons
ement que, par bonheur pour
·ssuscitée, elle donna des signes
ie au premier coup de bistouri,
ue ce coup fut donné dans un
·oit où les blessures ne sont point
:elles. Venons au malheureux

le, dont M. Winflow fe con- d'indiquer l'hiftoire.

André Véfale, fucceffive- t premier Medecin de l'Em- ur Charles-Quint, & de Phi- e II. roi d'Efpagne, fon fils, nt perfuadé qu'un Gentilhom- Efpagnol qu'il traitoit étoit t, demanda à fes parens la per- ion d'en faire l'ouverture ; ce fut accordé. Mais il n'eut pas ôt enfoncé le biftouri dans le ps qu'il y remarqua des fignes vie, & ouvert la poitrine qu'il le cœur palpitant. Les parens deffunt, ayant eu connoiffance l'avanture, ne fe contenterent de le pourfuivre comme meur- r, mais encore l'accuferent pieté devant l'Inquifition.

ıme la faute étoit notoire, les
s de ce tribunal voulurent lui
: souffrir la peine qui lui étoit
Le Roi d'Espagne, par son
rité, ou plûtôt par ses priéres,
élivra de ce danger a condition
expieroit son crime par un
ıge de la terre sainte. Après
ort de Fallope le Senat de Ve-
l'ayant mandé pour venir rem-
sa place, il s'embarqua. Mais
la traversée il fut jetté par
tempête furieuse dans l'Isle de
te, où après avoir erré plusieurs
s dans les déserts, & souffert
ernieres extrémités de la faim,
ıit déplorablement sa vie dénué
tout secours le 15 d'octobre
4, âgé de cinquante-huit ans.
. L'histoire suivante est tirée

l'Incertitude

erilli *De caufis mortis*

e de condition en Ef-
ıquée de fuffocation
étant jugée morte
on appella pour en
:ure un anatomifte
être à deffein de pe-
de fa mort. Au fe-
biftouri elle revint
donna des fignes de
les cris que lui ar-
trument. Ce trifte
tant d'étonnement
affiftans, que ce
étoit auparavant
réputation, ab-
le tout le monde,
champ de fortir,
la ville où s'étoit

des
paffée ce
la provi
prendre
les mau
tre fa vi
ce fune
fes ren
n'épar
trifteff
vie qu
fans pr
III.
mie R
p. 50.
d'un a
ture.
M.
démie
qui éto
cher,

ée cette tragédie, mais même de
rovince ; & il fut contraint de
ndre ce parti, tant pour éviter
mauvais discours, que pour met-
sa vie en sureté. Mais en quittant
funeste lieu, il emporta avec lui
remords, & ce ver rongeur qui
pargne aucun coupable. Enfin la
tesse termina promptement une
qui ne pouvoit se prolonger
prolonger ses malheurs.
II. Les mémoires de l'Acade-
Royale des Sciences ann. 1699
O. nous ont transmis la mémoire
autre événement de même na-
.
M. Mery a rapporté à l'Aca-
ie qu'ayant ouvert un femme
étoit morte sans avoir pu accou-
r, & lui ayant fait l'opération

Césarienne, il avoit trouvé dans les intestins le mouvement péristaltique & vermiculaire fort sensible, quoique le cœur & les poumons fussent entierement immobiles. On ne nous apprend pas quelles preuves avoit l'Academicien de la parfaite immobilité de ces deux visceres.

IV. J'examinai, dit François Rota, devant plusieurs Theologiens, & en presence de Lucatel, le corps d'un homme qui étoit mort d'une longue maladie. Tout le péricarde étoit pourri, & la plus grande partie du cœur avoit été rongée. Ce n'est pas la seule singularité qui se présenta dans cette partie. Les restes de cet organe palpitoient encore, à cause de la chaleur, qui, selon le témoignage de

›bservateur, n'étoit pas encore
einte.

§. XII.

reuves de l'incertitude des signes de la Mort tirées de la mastication des Morts.

Il a paru en Allemagne deux
iités intitulés *De masticatione*
rtuorum. Le premier composé
r Philippe Rohrius, fut impri-
: à Leipsik en 1679, & le second,
vrage de Michel Ranfft, le fut
la même ville en 1728. On voit
ns ces traités que certains morts
chent dans leurs tombeaux, &
vorent ce qui est à leur portée.
unfft, qui ne paroit avoir ajouté
aux histoires qu'on débite à ce

sujet qu'en conséquence de la notoriété publique, s'en explique dans ces termes suivans p. 41 & 42. Nous ne voulons point nier absolument le fait. Il est attesté par trop de témoins oculaires qui déposent nonseulement que les cadavres ont maché leurs linceuls, mais même qu'ils les ont avalés. Mais pourquoi ne parler que des linceuls? Nous avons lû qu'ils avoient dévoré leurs propres chairs. C'est ce qu'on dit être arrivé du tems de Luther, & lui avoir été écrit par Georges Rorer, qui avoit eu sur sa paroisse un cadavre qui s'étoit mangé lui même. Hondorff parle d'un cas semblable à la p. 147. de son *Theatre Historique*. Il rapporte

une femme morte se dévora
ns le tombeau. Si l'on en croit
arsdorsffer dans son *Theatre
zgique*, un homme dévora non
; linceuls dont il étoit enve-
ɔpé, mais ceux d'une femme
terrée auprès de lui.
e même Auteur, ajoute Ranfft,
: d'une femme déterrée en Bo-
ɜ en l'année 1345, qui avoit
la moitié de son de son suai-
& cite d'aprês Rohrius l'hist-
d'un homme de Leipsick de-
en 1672, de la bouche de
e bourreau tira une grande
ɜ, que le mort avoit, dit-on,
:hée de la tête de sa femme, &
:e.
ɔici les phenomenes qui ac-
ɔagnent cette mastication, sui-

, qui les attribue à la
ou au préjugé. Ces
du bruit en machant,
comme font les porcs;
inairement du sexe fe-
l'est qu'en tems de peste
ent, & ils ne causent la
eurs parens.
par cette derniére cir-
ue ces morts qui mâ-
egardés comme de vrais
; il ne faut donc pas
s'ils causent tant de ter-
es pays où ils se trou-
pour calmer cette paf-
iére que notre Auteur
son ouvrage.
point le fait de la maf-
est trop bien attesté; il
: aussi qu'on entende du
bruit

des J
bruit dans
mâchent;
nature de
& fait voir
peut être
des macho
tre l'autre
morts soie
feminin,
aussi aux hom
mais il s'attac
qu'ils ne caus
proches, ou
elle est indé
cation, & l'e
ment physique
telle antipathi
de ses parens
agit aussi puis
après la mort
Tome

: dans le tombeau de ceux qui
ıent ; il ne dispute que sur la
re de ce bruit, & sur sa cause,
it voir par plusieurs faits qu'elle
être fort differente du bruit
nachoires appliquées l'une con-
autre ; il nie que ces sortes de
s soient le plus souvent du sexe
ıin, & prouve qu'il arrive
ıux hommes morts de mâcher ;
il s'attache surtout à prouver
ne causent pas la mort de leurs
ıes, ou que, si elle arrive,
:st indépendente de la masti-
ı, & l'effet d'une cause pure-
physique, c'est-à-dire, d'une
ntipathie entre le mort & ceux
s parens qui meurent qu'elle
ıussi puissament sur les corps
la mort, qu'elle agissoit sur

des esprits pendant la vie.

J'avouerai tout naturellement que je n'ai point l'esprit assez dégagé de la matiere pour avoir saisi toute la subtilité de cette physique presque métaphysique. J'aimerois presque autant adopter le sentiment de ceux qui ne veulent pas que ce soit les morts mêmes qui mangent leurs chairs ou leurs linceuls, mais des serpens, des rats, des taupes, des loups cerviers, ou d'autres animaux voraces. Je trouverois autant de vraisemblance dans les striges imaginées par les païens, oiseaux qui dévorent les animaux & les hommes, & qui ensucent le sang. Mais je ne vois aucune nécessité à admettre ces differentes explications. J'ai une clef toute naturelle

s histoires. Si l'on mache dans
nbeau, c'est que l'on y a été
ivant. Tous les exemples qu'on
orte, toutes les circonstances
mastication, sont des preuves
désespoir des victimes mal-
eures de la précipitation à les
e dans le tombeau, ou des
s qu'elles ont faits pour en

is si les enterremens sont sou-
récipités en Allemagne, ce
: incontestable, puisque les
les de morts qui mâchent y
ommuns, suivant notre Au-
en Allemagne, dis-je, où
'enterre au plûtôt qu'après
ours révolus, combien doit-
oir de morts qui machent en
:, ou les plus circonspects

gardent à peine leurs morts prétendus pendant vingt-quatre heures, & où l'on a la mauvaise coutume de se presser de les mettre dans un cercueil fermé, dans lequel il leur devient beaucoup plus difficile de donner des signes de vie, & qui rend presque moralement impossible de s'appercevoir qu'ils en donnent! on est bien plus sage de tous points en Allemagne; les morts n'y sont mis que dans des bierres découvertes, ou, si on les couvre, on ne les descend dans la terre qu'après les avoir ouvertes, pour s'assurer que la mort est réelle. C'est ce qui résulte de l'observation de Salmuth que nous avons rapportée §. VII. obs. 10.

Ayant une fois admis cette clef

e la mastication des morts, il est
ort aisé de rendre raison de tout
e qu'elle à de réel.

Les morts mâchent avec un bruit
nsible, *claro sonitu*, dit Ranfft;
rcequ'en même tems ils font des
forts pour rompre leur prison.
uant à la comparaison avec le
uit que font les porcs, il y a tout
u de croire que l'imagination y
beaucoup de part. Ils mâchent
rs suaires, & dévorent même
r propres chairs. Si dans les
mples de ceux que leur enterre-
nt précipité a réduits au déses-
r, on ne fait pas dans ce païs-
mention des linceuls, on en
ive plusieurs en récompense qui
nt dévorés les mains & les bras.
morts qui mâchent sont ordi-

dinairement du sexe feminin, par-ce que les femmes, ayant le genre nerveux plus sensible, sont plus exposées aux accidens qui imitent la mort. On ne les voit jamais qu'en tems de peste; cette proposition est trop générale, mais elle sera vraie avec des restrictions; les exemples en seront plus frequens dans ces tems malheureux, parce que la crainte de la contagion fait alors précipiter les enterremens plus que de coutume, quoique les malades qui sont attaqués de cette maladie soient exposés comme les autres a la syncope, & aux accidens de convulsion & d'atonie qui ressemblent à la mort. Quant au dernier phenomene que ces morts ne causent la mort que de leurs parens,

le fait est vrai, c'est que la terreur
:pandue dans la famille par la
ıperstition & le préjugé les rend
lus susceptibles du poison pesti-
ntiel, ou les frappe tellement
ı'ils meurent sans en être infectés,
›mme je l'ai vu arriver dans le
ms d'une fievre épidemique meur-
iére à une Demoiselle que la peur
mourir de cette maladie fit réel-
nent perir en vingt-quatre heu-
;.

Cette explication est aussi celle
e Dom Calmet donne de ces
enomenes dans sa *Dissertation*
les Revenans par laquelle j'ai
nme l'existence de l'ouvrage de
nsst. C'est à propos du bruit
on entend dans les tombeaux
ıl rapporte la fin tragique du

Comte de Salm, dont nous avons parlé § IV. obs. 32, & celle d'un homme enterré vivant à Bar-le-Duc que nous rapportons § IV. obs. 33. Il auroit pu augmenter la liste des morts qui mâchent de l'Empereur Zenon, dont nous avons rapporté l'histoire § II. p. 24; puisqu'il s'est mangé les bras, & qu'il a devoré sa chaussure; & de celui de Scot, qui s'est aussi dévoré les bras § I. p. 5. & § II. p. 21; & nous pouvons l'augmenter de celle du Franciscain dont parle M. Winslow, § I. p. 14, & de plusieurs autres dont nous faisons mention dans les observations rapportées ci-dessus.

Il est également aisé de juger quels sont les moiens les plus propres pour empêcher les morts de

ᶜâcher dans leurs tombeaux. Ce
ᶜest pas, comme il se pratique dans
ᶜelques endroits de l'Allemagne,
mettre une motte de terre sous
menton des personnes qu'on en-
ᶜre, ou bien une petite piéce
ᶜrgent dans leur bouche, ou de
ᶜr serrer fortement la gorge avec
mouchoir, quoique ce dernier
pedient soit très propre pour
pêcher la mastication, en em-
ᶜhant le retour à la vie; c'est de
ᶜndre toutes les précautions que
prudence humaine, & l'amour
prochain, peuvent suggerer pour
ſurer bien parfaitement de la
rt, avant que de mettre les pré-
dus morts dans l'impossibilité
ᶜhapper au plus affreux déses-
r.

§ XIII.

Reflexions sur les observations precedentes, & conséquences qu'on en doit tirer.

J'ai été tenté plusieurs fois de faire des réflexions, & de tirer des conséquences, à mesure que l'occasion s'en présentoit ; je n'ai pu même m'en abstenir entierement ; mais j'ai cru que l'objet deviendroit bien plus frappant si on pouvoit l'envisager d'un coup d'œil. C'est ce qui m'a déterminé à renfermer tout dans un même article. S'il y a quelques répetitions, l'importance de la matiere les rend très excusables.

I. La premiere édition du pre-
er volume de cet ouvrage con-
ioit cinquante neuf observations.
our répondre à l'objection qui me
faite qu'un exemple en un siecle
méritoit pas qu'on fit un régle-
nt, j'indiquai dans l'Addition
on *Mémoire sur la necessité d'un*
lement general au sujet des en-
emens & embaumemens cin-
nte-deux autres observations
ues à ma connoissance depuis
pression du second volume. Ac-
lement le nombre des observa-
s que contient le premier, celles
addition comprises, monte à
quatre-vingt neuf, sans pré-
ce de celles qui sont dans le
nd, lesquelles montent à soi-
dix-neuf. Le tout fait bien

[illegible]eux cens soixante huit. Dira-t'on [illegible]aintenant que ce n'est qu'un exem-[illegible]le en un siécle ? Mais ne nous écar-[illegible]ns pas des observations contenues [illegible]ns le présent volume. Il n'est pas [illegible]rs hors de propos d'en présenter [illegible] especes sous un point de vue.

Dans les cent quatre-vingt-neuf [illegible]servations contenues tant dans le [illegible]ps de l'ouvrage que dans l'*Ad-*[illegible]*on* à mon *Mémoire*, il y en [illegible]nquante deux de personnes en-[illegible]ées vivantes, sçavoir quatre [illegible]s le § I. pp. 5, 6; 11, & 14: [illegible] dans le § II. pp. 21 & 24: [illegible] dans le § III; deux n°. 4. [illegible] vrai que ce sont deux Romains [illegible] vifs; mais cette cérémonie [illegible]re étoit l'équivalent de nos [illegible]emens; & un n°. 7: seize

le § IV. sçavoir observations
12. 15. 18. 20. 22. 23. 24.
8. 29. 31. 32. 33. 45 : trois
le § V. sçavoir observations
5 : une dans le § VI. obs. 4 :
e dans le § VII. sçavoir obs.
. 9. 11 : deux dans le § VIII.
3. & 26 : deux dans le § X : cinq
le § XII : deux ch. II. huit
l'Addition au Memoire, en
ptant pour deux l'histoire d'un
ıme enterré deux fois ; sçavoir
1. 15. 19. 23. 39. 45. & 46.
l y a quatre observations dé-
lées de personnes ouvertes vi-
ıtes ; V. le § XI ; sans compter
ɔservation de Peu § I. p. 9.
le d'Angers § IV. obs. 47 ; &
e simplement indiquée § I. p.

Il y a cinquante-trois observa-
ions de personnes enfermées dans le
ercueil, y comprenant six Ro-
ains, & quatre Grecs qu'on al-
it mettre sur le bucher; sçavoir
atre dans le § I; deux p. 7, &
eux p. 13: onze dans le § III.
est-à-dire, nos. 1. 2. 3. 5. 6. 7.
9: vingt dans le § IV. obs. 3.
5. 7. 8. 9. 10. 13. 17. 19. 25.
35. 36. 40. 43. 44. 46. 48.
: deux dans le § VI. obs. 5 &
trois dans le § VII. obs. 1.
& 14: deux dans le § VIII.
1 & 2: onze dans l'addition,
2. 3. 11. 12. 14. 30. 32.
34. 37. 40.

Il y a enfin soixante-douze per-
es réputées mortes, dont une
deux fois. Nous comprenons

ce nombre quinze noiés & pendus; sçavoir dans le § I. 2. 15: douze dans le § IV. 11. 14. 16. 21. 27. 34. 37. 39. 41. 42. & 50: deux dans V. obs. 2 & 4: quatre dans VI. obs. 1. 2. 3. 7: huit dans VII. obs. 2. 4. 5. 7. 10. 12. 13. 15: vingt-trois réputés morts, voir les quinze noiés, commen-nt obs. 4 & finissant à l'obs. 20; 19 pendus depuis l'obs. 20 jus-l'à l'obs. 25. & les obs. 27. 28. 29: sept dans le § IX. & treize ans l'Addition obs. 7. 16. 17. 20. 1. 22. 29. 31. 42. 44. 47. 48. & 49: deux ch. V.

Le nombre des observations se-roit bien plus grand si l'on ajoutoit la somme de celles qui sont indiquées

dans l'Addition à la somme de celles qui sont détaillées dans le corps de l'ouvrage; mais je ne veux point tromper le Public en faisant un double emploi. La partie qui m'a paru le plus intéressante des histoires indiquées dans l'Addition est détaillée dans le corps de l'ouvrage. Au reste il s'en faut de beaucoup que j'aie rapporté toutes les observations que j'aurois pû citer, soit en extraïant les auteurs qui les ont insérées dans leurs ouvrages, soit en recueillant celles que j'aurois pu découvrir dans la France & dans les païs étrangers; car il y a des personnes qui font à ma sollicitation des recherches dans ce genre; mais j'en ai rapporté plus qu'il n'en faut pour convaincre ceux

louteroient de bonne foi, &
plus grand nombre d'observa-
ns ne feroit pas changer de ton
eux qui ont pris le parti de dire
e je me fais une chimere pour la
mbattre.

II. J'ai dit dans le § II. que les
histoires de personnes enterrées
vivantes ne sont pas fort com-
munes, parcequ'il est rare qu'on
soit en état de s'en appercevoir. Le
dépouillement que je viens de faire
m'a fait connoître que je me suis
trompé. Car il y a dans les obser-
vations contenues dans ce volume
une proportion telle que de 52 à
189 entre les histoires de personnes
enterrées vivantes & la totalité
des histoires de réputés morts, ce
qui est plus du quart. Et même le

nombre de perſonnes enterrées en vie feroit bien plus grand, ſi elles avoient été toutes en France, où l'on eſt dans l'uſage de ne garder les corps que vingt-quatre heures au plus; puiſqu'il y a beaucoup d'obſervations de perſonnes qui ont été des deux, & trois fois vingt-quatre heures, & même plus, ſans donner le moindre ſigne de vie, leſquelles auroient été enterrées ſans des conjonctures particulieres qui ont donné lieu de differer les enterremens au delà du terme uſité dans le païs des perſonnes réputées mortes. Il eſt pourtant vrai de dire en un ſens que les exemples de perſonnes enterrées vivantes ſont rares, parcequ'il faut des circonſtances ſingulieres pour qu'on puiſſe s'en

cevoir. Mais si rien n'est plus
un que d'avoir les apparences
mort pendant vingt-quatre
s, combien selon nos usages
it-on pas enterrer de person-
vivantes, surtout quand il re-
avec le même empire deux au-
abus extremement propres à
riser cet accident; celui de
tre promptement dans le cer-
il, & celui d'ensevelir encore
s promptement les prétendus
orts, & de les abandonner comme
ls étoient sans ressource! La gar-
e seroit communément très-fachée
ue le malade revint à la vie; elle
erdroit la dépouille; le Médecin
st souvent remercié avant la mort
lu malade; souvent prévenu par
le mauvais accueil qu'on lui fait

quand la maladie tourne mal qu'il sera pris à partie si le dénouement est tragique, il n'ose entrer sans s'informer si le malade vit encore; & d'ailleurs combien de Médecins s'imagineroient se donner un ridicule en examinant si la mort est bien réelle, & en donnant à un corps qui paroît mort des secours qui pourroient ne le pas rappeller à la vie ! Enfin il est du bel air d'écarter de la maison mortuaire ceux qui devroient s'intéresser le plus à la résurrection du mort. J'ai été quelquefois témoin du spectacle tragi-comique de veuves & d'enfans noiés dans les pleurs qui ne perdoient pourtant point de vue le plus leger intérêt; mais le retour du prétendu mort à la vie n'entroit pour rien

dans toutes leurs sollicitudes. Ces raisons ne sont-elles pas plus que suffisantes pour prouver la nécessité de l'établissement des Inspecteurs que je propose dans mon projet de Reglement ?

III. Ce n'est point assez d'avoir dit, comme je viens de le faire, que le nombre des personnes enterrées vivantes seroit bien plus grand si elles avoient toutes été de France, où l'on est dans l'usage de ne garder les corps au plus que vingt-quatre heures, il est aisé de le démontrer, puisque tous ceux qui ont été vingt-quatre heures & plus sans donner des signes de vie auroient surement été enterrés sans qu'on eut soupçonné qu'ils étoient vivans. Or on voit une suspen-

ſion des fonctions vitales pendant

24. heures § IV. obſ. 4 32. 34. 40. 42. § VI. obſ. 2. § VII. obſ. 6. § IX. obſ. 4. deux fois de ſuite, & obſ. 6. Addition à mon Mémoire obſ. XIV.

36. heures § IV. obſ. 43. § VII. obſ. 8 & 11.

48 heures § IV. obſ. 26 & 28. § VII. obſ. 14. Addition obſ. II. III. & XXI.

52 heures § V. obſ. 4.

3. jours § III. obſ. 2. § IV. obſ. 30. § VI. obſ. 4. § VII. obſ. 12. § VIII. obſ. 2 & 26. § IX. obſ. 3. Addition obſ. XV. XXXVIII. & XLII.

4. jours, hiſtoire du Franciſcain § 1 p. 14. & § VIII. obſ. 3.

5. jours au moins § IV. obs. 29.

6. jours § III. obs. 6.

7. jours § III. obs. 8. § IV. obs. 27.

12. jours § III. obs. 1.

Cette énumération doit être augmentée des histoires de plusieurs Romains dont il est parlé § III. nos. 4 & 5, qui ont été surement réputés morts pendant plusieurs jours, puisque c'étoit l'usage de ces peuples d'en laisser écouler plusieurs entre le tems de la mort apparente & celui de la sepulture. On doit encore l'augmenter de l'obs. 1. du § IX. Voilà donc de bon compte au moins quarante personnes qui en France auroient été enterrées vivantes.

IV. L'abus d'ensevelir, de mettre dans le cercueil, & d'enterrer trop promptement, n'est pas le seul contre lequel on doive s'élever; combien ne meurt il pas de personnes qu'on pourroit rappeller à la vie si on ne les tiroit par du lit immédiatement après la mort apparente, pour les exposer souvent à l'inclémence de la saison la plus rigoureuse avec toutes les portes & fenêtres ouvertes! y a-t'il un moyen plus infaillible de détruire sans ressource les foibles restes d'une vie presque éteinte ? Et cependant on voit que plusieurs des réputés morts que j'ai cités ont résisté à cette terrible épreuve. V. l'Addition à mon Mémoire nº. XXXI. § IV. obs. 14. VIII. obs. 7. § VI. obs. 2. & même

même le malade qui fait le sujet de cette derniere observation avoit passé près de vingt-quatre heures étendu sur une table de pierre, suivant l'usage de beaucoup d'hôpitaux. Or je demande si une pratique qui peut donner la mort à une personne pleine de vie & de vigueur, *n'est pas presque nécessairement meurtriere pour une personne chez qui la vie est presque* éteinte. Mais comme je la combats avec étendue à la p. 77. du tome second, j'y renvoye le lecteur; & je le prie, avant que de passer à d'autres remarques, de faire réflexion que si les tables de pierre sur lesquelles on met réfroidir les corps des réputés morts ont plus d'efficacité que l'air seul pour ache-

ver ce que la maladie à commencé, le seul froid de l'air est plus que suffisant pour produire le même effet ; &, ce qui n'est pas moins interessant, que c'est surtout aux noiés, que le froid de l'air est pernicieux, comme on le fera voir plus bas. Aussi est-ce par rapport à la mauvaise interprétation des loix à leur égard qu'il est si rare dans ce païs-ci de les rappeller à la vie.

V. Il y a par rapport à eux une erreur qui leur est extremement funeste, & que les observations sont en état de détruire bien mieux que les raisonnemens. On s'imagine, parcequ'on les tire de l'eau sans qu'ils donnent de signes de vie, souvent roides & froids comme la glace, qu'il n'y a plus d'espérance

de les rappeller a eux ; c'est ce qui est contredit par les observations rapportées dans le § VIII. On en voit obs. 8 & 10. qui ont été un quart d'heure sous l'eau ; obs. 17 une personne qui y est restée vingt deux minutes ; obs. 9. 11. 16. 20. des personnes qui y ont été une demie heure, *l'une d'elle la* tête en *bas & les pieds en haut* ; *obs.* 5. une personne qui y a été *neuf* heures ; obs. 6. une qui y est restée quinze heures ; obs. 4. une qui y a demeuré seize heures ; & dans le même endroit une qui y est restée soixante & douze heures, & une autre au moins quarante deux jours. Un Médecin Allemand prétend au sujet de cette derniere histoire qu'en passant de bouche en

heures se sont changées
e renvoie sur ce sujet
[. de la seconde partie ;
toujours de certain c'est
le sentiment du Docteur
seroit vrai, quarante
es ne seroient point un
de la mort du submergé,
nséquent qu'on ne doit
iger de faire les tentati-
aires pour le rappeller à
l'autres signes ne consta-
rt.
loctrine est conforme à
Forestus *Obs. Med. lib.*
bs. 9. » on a vu, dit ce
Observateur, revenir à
revivre, des personnes qui
été submergées, & étoient
lans l'eau, pendant qua-

des
» traite-
mersi po
ras recr
VI.
que no
a poir
présu
mala
ses a
jugé
ques
dré
me
le
q
c

» rante-huit heures ». *In undis submersi post octo & quadraginta horas recreati revixere.*

VI. Il résulte des observations que nous avons rapportées qu'il n'y a point de maladies qui puisse faire présumer avec raison la mort du malade ; & que le tems qu'ont duré ses apparences n'en est pas un préjugé plus certain. *Il arrive quelquefois aux esprits*, dit Jean-André Quenstedt, *de demeurer enfermés dans les corps des hommes dans le tems que les sens sont tellement liés qu'il n'est point aisé de sçavoir si ces corps sont encore vivans ou non* (a).

(a) *Manent interdum spiritus corporibus humanis inclusi, sed motus occulti sunt, devinctique sensus adeo, ut vivant ne an non ejusmodi corpora non facile intelligatur.* Quenstedt *de sepultura veterum.*

Telle est la doctrine de Colerus. *Un homme*, dit-il, *qui n'est point encore véritablement mort, est même long-tems sans donner aucun signe de vie, & comme mort; & c'est ce qu'on a très-souvent remarqué dans des tems de pestes, où l'on a vu nombre de personnes portées en terre revivre dans leurs tombeaux. Nous avons aussi lû que le même accident est souvent arrivé à des femmes attaquées de suffocation de matrice* (b).

(b) *Homo nondum vere mortuus jacet exanimis, & tanquam mortuus, etiam per diuturnum tempus; atque id sæpissime compertum est pestilentiarum temporibus, multos videlicet qui pro mortuis tumulandi ferebantur in sepulchris revixisse. Multoties etiam mulieribus accidisse legimus ex suffocatione matricis laborantibus.* Colerus. *Œconom. part. VI. lib. 8. cap.* 113.

Forestus fait la même remarque au sujet des hysteriques. *Il est arrivé quelquefois à des femmes enterrées dans un accès de maladie hysterique de reprendre la vie dans leurs tombeaux.... & c'est par cette raison qu'il est décidé qu'on doit attendre soixante & douze heures avant que de les enterrer* (*a*). D. Jerôme Feijoo dans son *Théâtre critique Espagnol* va bien plus loin ; car il prétend que tous les hommes paroissent morts long-tems avant que de l'être réellement. Quoiqu'il en soit la précaution

(*a*) *Fœminæ aliquando in vulvæ crutiatu elatæ in sepulchris ad vitam redire . . . sep-tuaginta propterea & duas horas antequam humentur decrevere.* Forest. *obs. Med. lib. XVII. obs. 9.*

e soixante & douze heu-
enterrer ceux qu'on croit
st de très-ancienne datte
Dilherus *Disput. Philol.*
remarque que Platon veut
garde les corps jusqu'au troi-
our, *pour s'assurer pendant*
s de la réalité de la mort (b).
eut juger par les observations
ous avons citées jusqu'à pré-
si cette précaution, plus sage
la conduite de bien des peu-
, est suffisante pour consta-
la mort. Nous ferons voir plus
qu'elle n'a d'autre signe certain
un commencement de putréfac-
n.

(b) *Ut interea de mortis certitudine conf-
et.*

des
Termi
réflexio
est pou
faut-il
tromp
préca
d'êtr
des
env
Car
qua
viv
c
(

nons cet article par une
, toute humiliante qu'elle
la nature humaine. Que
aux hommes pour les dé-
r de leurs préjugés, & les
tionner contre le malheur
enterrés vivans, si la fausseté
parences de la mort frappe
les yeux de toute une ville!
n ne peut supposer, surtout
il s'agit d'une ville de Pro-
, qu'il y ait quelqu'un à la
oissance de qui ne parviennent
événemens tels que nous les
ns racontés. Et que faut-il de
à ceux qui sont chargés de
ler à la sureté publique pour les
gager à prendre les mesures con-
nables pour prévenir de pareils
alheurs?

VII. Il y a dans pluſieurs endroits de France une erreur très-préjudiciable à la vie des citoiens, c'eſt de s'imaginer qu'on ne doit adminiſtrer aucun remede à un malade qui a reçu l'extreme-onction; comme ſi ce ſacrement que l'Egliſe catholique regarde comme propre à rendre la ſanté au malade étoit un arrêt de mort prononcé contre lui. Il m'a même été rapporté par des témoins oculaires qu'une famille en pleurs s'étoit jettée aux genoux d'un Curé pour l'empêcher d'executer la menace qu'il faiſoit d'adminiſtrer ce ſacrement à un pere chéri, & qu'on ne jugeoit point entiérement déſeſperé. On ſent bien que des perſonnes un peu inſtruites ne ſont pas ſuſceptibles

d'un semblable préjugé; mais rien n'est plus commun que de traiter avec toute la négligence possible ceux qu'on regarde comme des victimes presque infailliblement dévouées à la mort. J'ai obligation de cette réflexion à M. Chailland, ancien prieur curé de Daon; & voici comme il s'explique dans une de ses lettres. *Vous ne pouvés faire au public un plus beau présent que de lui donner une nouvelle édition de votre ouvrage, qui mérite d'être traduit dans toutes les langues. Elle doit d'autant plus l'interesser, ce public, qu'en lui apprenant le grand nombre de personnes réputées mortes qu'on a fait revenir à la vie, vous lui apprenés en même tems qu'il n'est point impossible de tirer*

bras de la mort une infinité d'agonisans, qu'on laisse, pour ainsi dire, mourir sans secours lorsqu'on les voit munis des derniers sacremens. Je puis, Monsieur, l'assurer sans balancer, en consequence des experiences que j'en ai faites bien des fois, expériences qui n'ont gueres moins de force que beaucoup de résurrections dont on peut faire mention.

Tout ce que je prétens conclure de cette réfléxion est que les curés devroient être mieux instruits des fonctions de leur ministere, ou que, loin d'abuser de la crédulité de leurs paroissiens, ils devroient leur enseigner la doctrine de l'Eglise dans toute sa pureté; &, que quelque mal que paroisse un malade, il ne faut

jamais se rallentir relativement aux soins qui peuvent contribuer à son rétablissement. Et pourquoi en désesperer, si on peut rendre la vie à des personnes qui ont toutes les apparences de la mort, qui sont peut-être réellement mortes ? c'est avec regret que je renvoie à l'article LXXVII. du tom. VI. des *Essais & observations de Medecine de la société d'Edimbourg*, où cette proposition est appuiée sur des raisons très plausibles, & même sur des faits. Je me contenterai d'en extraire deux ou trois passages qui donneront surement envie aux citoïens de lire en entier le mémoire du Docteur Stevenson.

Il est, dit-il, *persuadé qu'après que les mouvemens du cœur*, des ar-

teres, & des poumons sont cessés; il reste souvent une petite portion du principe vital qui mérite encore de l'attention, & dont la négligence a eu plus d'une fois des suites funestes . . . & qu'après la cessation totale de tous les mouvemens organiques, desquels on prétend que dépend la vie, il se passe encore dans les liqueurs assez de cette opération animale pour entretenir la chaleur pendant long-tems, & pour pouvoir même rappeller à la vie à l'aide de quelques remedes convenables. La théorie que j'ai à exposer (qui est au moins sans inconveniens, & qui seroit utile, ne servit-elle qu'à sauver une personne dans un siecle) donne lieu de croire qu'il est possible de renouveller la circulation, quoi-

qu'il n'en paroisse aucun vestige, & qu'on pourroit regarder comme une nouvelle vie celle qu'on procureroit à quelqu'un en qui la circulation seroit cessée, & qui par cette raison pourroit être réputé pour mort avec assez de vraisemblance.

VIII. Il ne nous reste plus de réflexions à faire qu'au sujet des ouvertures & des embaumemens, nous commencerons par remarquer que M. Winslow est bien éloigné de ne taxer d'imprudence que *les ouvertures faites avant l'expiration des vingt-quatre heures*, ce qu'on se croiroit autorisé à conclure des expressions qu'il emploie § I. en parlant du Chirurgien qui a ouvert une personne de qualité qui paroissoit morte. Celui qui

traite de témérité une picquure faite sous l'ongle du pied, & qui ne veut pas qu'on enterre avant un commencement de putrefaction, comme on le verra par la suite, peut-il manquer de blâmer ceux qui s'exposent au danger de dissequer un corps vivant ? Les suites funestes du malheur arrivé à Vésale, & au Médecin dont parle Terilli (§ XI.) ne prouvent-elles pas qu'on ne peut apporter trop de précautions pour constater la mort avant que d'entreprendre l'ouverture d'un corps ?

Je dis le malheur, & non pas imprudence ; car peut-on raisonnablement s'imaginer que deux Médecins aussi célébres ayent enfoncé le bistouri dans le corps de ces infortunés sans aucun examen préal-

urtout vraisemblable
ui avoit suivi la mala-
homme Espagnol n'ait
torisé à le croire mort
es prognostics & diag-
cet état ? & s'il l'a été,
s nous penser de leur cer-

prétens pourtant pas ôter
nes les avantages qui leur
. *Je sais*, dit Celse, *qu'on*
la mort est annoncée par des
ertains, *qu'on peut*, *dis-je*,
ander comment des malades
onnés par les Médecins gue-
; quelquefois : on a même
mple que quelques uns sont re-
s à la vie dans le tems de leurs
railles.

Avant que de donner la réponse

de l'Hippocrate latin, il eſt bon d'obſerver qu'un malade abandonné des Médecins n'eſt autre qu'un ſujet où l'on remarque le malheureux concours des ſignes qui indiquent une fin prochaine. Car tant qu'il y a de l'eſpérance, c'eſt du devoir, de l'honneur, & même de l'intérêt du Médecin, de ne pas lui refuſer ſon miniſtere. Voici maintenant la réponſe de Celſe.

La Médecine eſt un art conjectural, & telle eſt la nature de ſes conjectures que ce qui reuſſit le plus ſouvent trompe pourtant quelquefois. Il ne faut donc point refuſer toute croiance à ce qui trompe à peine une fois en mille, puiſqu'il n'y a aucune comparaiſon entre le ſuccès & l'er-

e que je dis n'a pas seulement
ication aux signes mortels ; il
entendre également des signes
ires. Car les esperances sont
uefois trompées, & il meurt des
des dont le Médecin auroit ré-
lu dans le commencement.... Et
is bien aise d'avertir, ce que le
cteur est prié de remarquer,
les signes de guérison sont plus
itifs dans les maladies aigues, que
ins les chroniques (a).

(*a*) Les maladies aigues sont celles qui de
eur nature se terminent promptement par
a mort ou la guérison des malades. Les Grecs
es nomment *vites* ou *promptes*, termes que
Auteurs latins ont rendus par le mot *celeres*,
auquel repondroit parfaitement celui *d'ex-*
peditives. Telles sont la fluxion de poitrine,
la pleurésie, la petite verole &c. Les Chro-

Ce n'est pas sans raison que je prie le Lecteur de faire attention à la remarque de Celse, puisque les malades qui sont le sujet des observations que j'ai rassemblées étoient tous dans le cas de malades aigues. Car, bien qu'il y en ait quelques uns attaqués de maladies habituelles, & par conséquent chroniques de leur nature, telles par exemple que l'affection ou suffocation hystérique, ces maladies on des intermissions si considérables que chacun de leurs accès doit être regardé comme une maladie particuliere, qui, considérée dans ce point de

Chroniques au contraire sont celles qui de leur nature traînent en longueur à raison de l'opiniâtreté de leurs causes. Telles sont l'hydropisie, le scorbut, la paralysie &c.

ertainement une maladie
ette propoſition eſt ſi évi-
qu'il n'y a perſonne, même
au fait de la Médecine,
ette une difference infinie
es maladies habituelles qui
nent par accès, & une
ie cauſée par l'ulcere du pou-
une hydropiſie produite par
uction des viſceres, &c. je
ême qu'il faut être Médecin
connoître les raiſons qui font
ger ces maladies dans la claſſe
chroniques.

Il eſt donc certain, ſuivant
sſe, qu'on ne peut abſolument
mpter ſur les ſignes de la mort
ans les maladies aigues. On prou-
vera plus bas l'inſuffiſance des opé-
rations de chirurgie les plus cruelles

tater, & que la pu-
eſt le ſeul ſigne cer-
nclurre ſi ce n'eſt qu'il
que ce ſigne paroiſſe;
quent qu'il eſt inutile
s opérations, & qu'il
e de s'abſtenir des
irurgicales qui pou-
neſtes au malade? car
ow, comme nous l'a-
qué, trouve de la té-
une ſimple picqûre,
ement dans une partie
e, je parle d'une pic-
ongle du pied, com-
ierons nous les énor-
s qu'on eſt obligé de
es embaumemens!
e ceux qu'on embaume
point riſque d'être en-

des ſigne
terrés vivan
ſuit dans
moïen le
rantir de
un avan
qu'on
enferr
cercu
réfle
Véſ
pon
on
il

vans. Le procédé qu'on
as cette opération eſt le
le plus infaillible pour ga-
de ce ſort funeſte; & c'eſt
ntage qu'ont les perſonnes
embaume ſur ceux qu'on
me ſans céremonie dans un
ueil. Mais aucun de ceux qui
chiront ſur l'accident arrivé à
ale, accident dont Terilli rap-
te un autre exemple, comme
l'a vû plus haut, & renouvellé
y a peu d'années dans la ville de
aris, ſi l'on en croit un bruit que
a famille du malade aſſaſſiné a eu
a charité d'étouffer; ceux, dis-
je, qui réflechiront ſur ces acci-
dens, & qui verront que ces Ana-
tomiſtes ne ſe ſont apperçu que ces
prétendus morts étoient encore vi-

vans, qu'après les avoir mis dans l'impossibilité d'échapper à la mort, ne concluront-ils pas que les embaumemens peuvent devenir quelquefois meurtriers ?

Il est vrai qu'on ne dit pas que la femme qui fait le sujet de l'histoire rapportée par Terilli mourut de l'opération qu'elle souffrit ; sans doute parce qu'elle donna des signes de vie au second coup de bistouri, *ad secundam acutæ novaculæ applicationem illam ad se redire effecit* ; mais toujours est-il vrai qu'on lui fit une opération très-dangereuse de sa nature, & qui oblige à un pansement long, pendant lequel on est tous les jours exposé à des accidens mortels. Il ne faut, pour en convaincre, qu'ouvrir les Auteurs

ont écrit de la gastrora-
. suture au bas ventre.
eux infortunés qui sont les
s deux autres histoires ne
pas si heureux. Ils ne don-
des signes de vie que quand
tion eut rendu leur mort in-
ie. Ces deux exemples sont
r. Ils portent l'incertitude des
s de la mort, l'inutilité des
ives chirurgiques, leur dan-
quand elles sont mortelles de
nature, la possibilité d'un assou-
sement de tous les sens que des
emples seuls peuvent rendre
oïables, jusqu'à un dégré d'évi-
ence égal à celui des démonstra-
ions les plus convainquantes.

En effet il s'ensuit qu'on peut
souffrir des incisions cruciales de

ute l'étendue du bas ventre sans
nner des signes de vie. Il y a
lus : il s'ensuit qu'on peut en
utre, sans donner aucun signe
e sensibilité, souffrir l'incision des
égumens & des muscles qui cou-
rent la poitrine, celle du cartila-
e des côtes, des muscles inter-
ostaux, & de la plevre, mem-
rane des plus sensibles qui tapisse
nterieur de la poitrine, enfin la
acture des côtes nécessaire pour
ettre le cœur à découvert.

Je conviens que les historiens
i rapportent l'accident arrivé à
ésale ne disent pas qu'il ait com-
encé par l'ouverture du bas-ven-
e ; mais je suis très-bien fondé
le croire par plusieurs raisons.
Parce qu'il étoit passionné pour

, d'où je conclus qu'il dû manquer l'occaſion r l'interieur du bas ven- ›arce qu'il eſt paſſé en ha- : commencer les ouvertu- ›tte cavité, à moins qu'on sûr qu'on n'y découvrira °. parce que les cauſes de die étant inconnuës à ce cé- ſédecin, il n'a dû négliger en d'aucune cavité pour tâ- .e les decouvrir. Or en ce cas ırement commencé par ouvrir s ventre.

.ais que Veſale ait commencé, n veut, par ouvrir la poitrine, t du moins certain qu'il n'a pû :tre le cœur à découvert ſans préparations dont nous avons t le détail, & l'hiſtoire nous ap-

end qu'il ne reconnut que le pré-
ndu mort étoit encore en vie
à la palpitation qu'il y remar-
a.

Ce feroit une objection pitoïable
e dire que dans l'hiftoire de Vé-
le il n'eft point queftion d'embau-
ement. Car ce n'eft pas l'inten-
ion de celui qui opere qui conf-
tue la témérité, mais la nature de
opération, & des circonftances
ù elle fe pratique. Au refte il eft
ifé de faire voir que l'embaume-
ent eft encore plus mortel que
opération faite par Véfale.

Et de fait cet Anatomifte ne fit
'une fimple incifion au bas-ven-
e, pour en examiner l'intérieur,
lieu que dans l'embaumement
détache les inteftins, & on coupe

, & les nerfs qui se dis-
lans le mesentere, mem-
nue sous le nom de *fraise*,
e laquelle les intestins sont
s ; ce qui rend la mort
e.

, dira-t'on peut-être en-
la douleur causée par la
faite à ces membranes &
era donner des signes de

réponse est simple. Peut-être
nnera-t'on, mais ce sera
l le mal sera sans remede. On
rocéde point à un embaume-
avec les mêmes précautions
une dissection anatomique, ou
e opération de Chirurgie. Le
tôt qu'on a fait est le mieux. On
à grands coups de bistouri, ou

de couteau. On ne ménage rien. Mais voici qui eſt bien plus terrible. Je dis qu'il eſt poſſible qu'on faſſe une inciſion au meſentere ſans donner des ſignes de douleur. Et de fait il eſt conſtant en Médecine, que le meſentere eſt beaucoup moins ſenſible que la plevre, & cependant l'inciſion de la plevre & la fracture des côtes, ſuivie d'un déchirement de cette membrane beaucoup plus douloureux que l'inciſion ſimple, n'a point fait donner de ſignes de vie au malade qui eſt mort ſous le couteau de Veſale.

Afin cependant de ne laiſſer aucun ſcrupule, même le moins fondé, j'avertis le Lecteur que le troiſiéme accident dont j'ai parlé, eſt arrivé à l'occaſion d'un embaumement.

ɔnc démontré que l'em-
ıt eſt une opération qui
inefficace pour faire don-
ſignes de vie aſſez à tems
'il reſte de l'eſperance au
. Il eſt donc démontré que
cas même où l'on requert
rurgien de procéder à cette
ion, il ne peut, ſans s'expo-
ȇtre homicide, la commen-
ant que d'être ſûr de la mort.
. donc enfin démontré qu'on
oit procéder à cette opération
quand il y a des ſignes de pu-
action, c'eſt-à-dire quand le
ps exhale une odeur cadavereuſe.
Les obſervations III. & IV. du
XI. méritent en particulier quel-
ıes réflexions.

M. Mery à l'ouverture du bas

ventre d'une femme voit fenfible-
ment le mouvement periftaltique
des inteftins ; Rota trouve le cœur
palpitant dans un corps épuifé par
une longue maladie. Peut-on dou-
ter que ces malheureux n'ayent été
ouverts vivans ? Le mouvement
periftaltique n'eft point fenfible dans
l'homme qui fe porte le mieux ; il
l'étoit dans la femme dont eft quef-
tion. L'augmentation d'un mouve-
ment ordinairement infenfible n'eft-
elle pas une démonftration d'une
augmentation du mouvement vital,
& par conféquent de l'exiftence de
la vie ? Y a-t'il une preuve plus
convaincante de la même exiftence
que celle du mouvement du cœur ?
Cependant ni l'un ni l'autre de ces
Auteurs ne fait attention à cette

:. L'un de ces Anato-
.housiasmé de sa décou-
. des yeux que pour le
ıt peristaltique rendu sen-
ıtre étonné de voir des
ons dans un organe pres-
ruit, n'est point frappé
, objets.

dis-je ? combien de per-
ont lû les observations dont
arlons, sans avoir eu la plus
: idée des conséquences que
ire ! Tel est l'esprit de l'hom-
il n'est affecté des objets que
ınt le point de vue dans lequel
s considere, & il ne les consi-
e que du seul côté qui l'intéresse.
-t'on donné la mort à ces deux
ctimes de la curiosité anatomique?
ela ne paroît pas douteux. Au-

pû vivre encore long-
ce que je ne puis déci-
je sçais que la Religion
de l'humanité deffendent
la mort d'un seul instant.
propos en finissant, de-
lques réflexions sur la
de certains Chirurgiens
vant que de commencer
on, font des incisions aux
des pieds du sujet sur lequel
travailler.
intention est certainement
, puisque ces incisions dans
rties très-sensibles ont pour
s'assurer de la mort. Mais
de la témerité à plonger une
aiguille sous l'ongle du pied,
ne M. Vinslow l'observe judi-
ement, comment qualifier des

des signe
incisions pro
parties ner
mité ? &
n'est-elle
cruelle o
peut êt
vrir d
quelle
point
de so
core
le
c

profondes dans toutes les
erveuses de cette extré-
: combien cette témerité
le pas & plus grande & plus
quand il est démontré qu'elle
être insuffisante pour décou-
des signes de vie ? car dans
le triste situation ne met-on
it un sujet qui auroit le malheur
souffrir cette incision étant en-
re en vie, & par conséquent dans
cas de guérir de sa maladie ! la
connoissance la plus superficielle
de la Chirurgie suffit pour faire
connoître les dangers ausquels on
l'expose. Concluons donc comme
ci-devant, qu'il n'y a point d'au-
tre parti à prendre pour proceder
avec sûreté à un embaumement,
que d'attendre que la putrefaction
ait mis la mort en évidence.

CHAPITRE II.

…es signes de la vie tirés de l'examen du pouls.

§ I.

…ème de M. Winslow à ce sujet.

…Hippocrate Latin, le judi-
…cieux Celse, nous apprend
…*Philosophe d'un grand nom*,
…*juste titre, Democrite en un*
…*pensoit que les marques de la*
…*ne sont pas suffisamment cer-*
… Dans l'apoplexie, la syn-
…la suffocation, tant véritable,

ue celle des personnes qu'on
gle, qu'on étouffe, qui sont
es, renfermées dans des endroits
étroits, ou frappées de vapeurs
exhalaisons pernicieuses, &c;
dans la fausse, c'est-à-dire,
le des femmes hysteriques, des
pochondriaques, des personnes
isies par de violentes passions de
ame, ou atteintes d'affections ana-
ogues à celles-là, on est souvent
rompé aux signes de la mort; mais
c'est moins à l'imperfection de la
Médecine qu'il faut s'en prendre,
qu'à l'ignorance, ou à la négli-
gence, de ceux qui l'exercent, ou
qui en font profession, & au deffaut
d'attention, à la pauvreté, ou même
quelquefois à la méchanceté de ceux
qui ont soin des malades. Le colo-

s du visage, la chaleur du corps, mollesse des parties flexibles, nt des signes incertains d'une vie core subsistante; comme la pâ-ur du visage, le froid du corps, roideur des extrêmités, la cessa-n des mouvemens, & l'aboli-n des sens externes, sont des nes très-équivoques d'une mort rtaine. Le pouls & la respira-n sont des signes infaillibles la vie, parce que sans eux il ut qu'elle finisse. Mais qu'on se nne de garde de croire, que s deux mouvemens sont entiere-ent éteints, parcequ'ils devien-nt insensibles à l'œil, ou à la ain. Suivés pendant quelque tems s mouvemens à la piste, vous ouverés peut-être le pouls qui s'é-

oit dans le poignet, droit, ou
né en arriere, en le pliant dou-
ent en dedans. Dans cette der-
e situation, l'artere relâchée
se la liberté du passage au sang,
ec quelque peu de force qu'il
orde; la tension qu'elle a dans
premiere en arrête entierement
mouvement progressif. Ne sen-
és-vous point la pulsation de l'ar-
ere trop concentrée vers la base du
raïon (a); vous le trouverés peut-
être entre le pouce & l'os voisin du
métacarpe (b). Prenés cependant

(a) Le raïon est un des deux os de l'avant-bras, qui dans la situation la plus ordinaire de cette partie, en fait la partie supérieure. Il occupe notamment cette place, quand on tâte le pouls.

(b) Le Métacarpe est un assemblage de plusieurs os, qui forment la paume de la

rde qu'en comprimant trop fort
tere languiſſante en cet endroit
us ne ſoiés vous-même cauſe du
faut de pulſation ; & prenés
rde en même tems de prendre
le des extrémités artérielles qui
rouvent dans vos doigts pour
le de l'artere que vous touchés.
tte mépriſe pourroit vous faire
ire vivant celui qui eſt entié-
nent mort. Mais quand toutes
recherches feroient infructueu-
, il ne faut pas perdre entiere-
nt courage. Du pouls de la main
fés à celui des tempes. S'il vous
appe encore, appellés-en aux

n. Sous la peau qui eſt entre le pouce &
du Métacarpe qui ſoutient le doigt indi-
, il y a un rameau d'artere aſſez éminent
ur que ſa pulſation ſoit ſenſible, non ſeu-
nent au toucher, mais même aux yeux.

des
arteres c
calibre
autres,
à l'abc
Mais
touch
me
mor
dér
téri
ma
n

. carotides, vaisseaux d'un
e plus considérable que les
s, & plus directement exposés
bord du sang qui sort du cœur.
s ici il n'est plus question de
cher legerement l'artere, com-
nous l'avons conseillé dans le
ment; il faut enfoncer profon-
ment les doigts sous le bord pos-
rieur de l'un des muscles sterno-
nastoïdiens (a). Une main expe-
rimentée saura aussi trouver les

(a) Les muscles sternomastoïdiens sont deux muscles qui sont attachés par leur partie inférieure au sternum, c'est-à-dire, à un os longitudinal qui sépare le devant de la poitrine en deux parties égales, & par leur partie supérieure à une éminence d'un des os qui font la base du crâne; éminence qu'on sent au-dessous de la partie posterieure de l'oreille. Ces muscles sont de ceux qui font tourner la tête sur le col, qui lui sert de pivot.

rteres crurales dans le voiſinage es aines, pour prendre leur dé- poſition ſur l'état de la circulation. jOutons, pour finir ſur l'article u pouls, ajoutons, dis-je, à ces fférentes recherches, qu'on peut ouver des ſignes de vie dans les rties voiſines du cœur. Mais pour rien faire à la legere, il ne faut s que le corps ſoit couché ſur le s. Il faut le mettre preſque en- rement ſur le côté; & quand us diſons le côté, nous enten- ns également le droit & le gau- e. Quand le corps eſt ſur le dos, n'y a perſonne qui ne puiſſe rouver que le cœur recule, & ffaiſſe en quelque maniere vers ſpine, ce qui l'éloigne tellement es côtes que ſa pointe ne frappe

très-legerement, ou même du tout contre elles. Cette te est ordinairement tournée le côté gauche; mais on a vû sujets ou sa pulsation se faisoit tir du côté droit; & c'est ce l'on a observé dans ceux à qui, quand on les eut ouverts ensuite, on a trouvé une disposition entiérement opposée à l'ordinaire, non seulement quant à la situation du cœur, mais même à celle de tous les visceres de la poitrine, & du bas ventre; & cette disposition extraordinaire, soit dit en passant, a peut-être jetté quelquefois dans l'erreur, en traitant les maladies du foie, de la rate, de l'intestin colon, & surtout du cœcum, ou de la tête du colon. Quelque atten-

tion qu'on apporte dans les recher-
ches que nous venons d'indiquer, on est encore sujet à se tromper; tant la pulsation du cœur, & des artéres, est insensible, & à croire mort celui qui donnera dans peu des signes tertains de vie; si l'on ne cherche à s'assurer de l'état dans lequel se trouve le sujet par des si-nes pris d'ailleurs. *Winslow.*

§. II.

Remarques sur la citation précédente de la these de M. Winslow.

I. Bien que M. Winslow avertisse en cet endroit, & en plusieurs autres de sa These, qu'on peut se tromper en croiant vivans ceux

rt réellement morts, il n'en
as conclure qu'il faille par
e précipitation s'expoſer au
d d'enterrer des perſonnes
ites. L'exactitude de la diſcuſ-
demandoit ces remarques.

'obſervation de M. Winſlow
ondée ſur une hiſtoire rapportée
Lancifi dans le Chap. XVI. du
nier Livre de ſon Traité des
r es *ſubites*. Il dit que dans le
s qu'il avoit abandonné une
perſonnes les plus qualifiées de
me, qui étoit morte ſubitement,
Médecin de cette ville ſoutint
grand étonnement de toute la
aiſon, & en particulier de ſon
onfrere, qui ne pouvoit aſſez ad-
mirer ſa bêtiſe, que le mort étoit
ncore vivant; & la raiſon qu'il

it de ce jugement étoit que
ls se faisoit encore sentir.
rant, continue notre Auteur,
percevoit pas que la pulsation
ttribuoit au mort n'étoit autre
lle des arteres de ses propres
(car il avoit le sang extrê-
nt bouillant) & que pressant
ement le poignet du mort,
'curs sec & maigre, il empê-
son propre sang de passer libre-
de ses arteres dans ses veines;
bligeant l'effort du sang d'aug-
er dans les extrémités, il aug-
oit aussi la pulsation de leurs ar-
. Or une telle méprise, comme
emarque Lancisi, ne peut que
lre notre profession méprisable.
I. Il en est des vibrations des
res comme de celles des cor-

des
est g
sen
gro
ser
vû
va
d
l'
l
f
c

inſtrument. Plus la corde
ſſe, plus les vibrations ſont
es. Le coup d'archet ſur une
corde rend ſes vibrations
les au doigt, & méme à la
Tout le monde peut ſe con-
re par ſa propre expérience
viſibilité de ces vibrations, &
ſait qu'elles ſont ſi fortes dans
ſtrumens dont les cordes ſont
groſſes, comme celles de la
ebaſſe, qu'il faut les jouer
des gands. C'eſt tout le con-
e des vibrations de la chante-
e, & notamment ſur le violon,
le coup d'archet ne les rend pas
ne ſenſibles au doigt, quand il
donné legerement. A force
être legeres & courtes, elles ſe
duiſent au ſimple fremiſſement,

La vibration ou pulſation d'une artere conſidérable par ſon diametre, & en conſéquence par l'épaiſſeur de ſes membranes, eſt donc très-ſenſible, pendant que celle des extremités arterielles ſe perd preſque entiérement, & la pulſation eſt d'une force moienne dans le milieu du canal arteriel. En conſéquence de ces principes les arteres carotides & crurales doivent avoir des vibrations plus fortes que celle du poignet, celle qui eſt entre le pouce & l'os qui ſoutient le doigt indice, & celles des tempes. Elles peuvent donc ſervir à découvrir des ſignes de circulation dans le tems que les autres ceſſent d'en donner. C'eſt par cette raiſon que dans les mourans on dit que le pouls

s remonte. Leur pouls en effet, se touche au poignet, par rapct à la commodité du Médecin, sujet aux altérations suivantes ue j'ai eu lieu d'observer dans une ersonne qui étoit assez proche de a fin. J'y remarquai d'abord beaucoup de frequence, mais les pulsations étoient toujours distinctes les unes des autres. Peu de tems après elles se presserent tellement qu'à peine pouvoit-on distinguer leurs intervalles; enfin elles se reduisirent à un simple frémissement, qui, concourant avec une heure critique pour les malades, me fit annoncer une fin prochaine, laquelle, contre toutes les apparences, fut differée au lendemain, la circulation s'étant un peu rétablie. Dans ces

...nſtances le pouls, dont le
...vement eſt preſque inſenſible
...oignet, eſt encore ſenſible en
...ontant le long de l'avant-bras,
...que l'artere eſt placée de ma-
...e qu'on puiſſe la ſentir, ou que
...maigreur en facilite le tact. Mais
...tilement chercheroit-on des veſ-
...ti...ges de pulſation au-delà du pli du
...ude, parce que l'artere y eſt trop
...oncentrée pour être encore ſenſi-
...le. Et c'eſt ce qui a donné lieu à
...tte erreur populaire, que quand
...pouls eſt remonté au pli du cou-
...e, le malade eſt ſans reſſource.
Cependant ſi cette façon de pen-
...r n'eſt pas vraie à la rigueur,
...le a quelque fondement. Car il
...t évident, en conſéquence des
...rincipes que nous avons établis,

faut que la circulation soit ex-
ement rallentie pour n'être
t sensible dans une artere aussi
idérable que l'est celle du bras
li du coude.
lais une consequence que je
ens tirer de cette observation,
que, bien que le mouvement
artere ne dépose plus en faveur
a circulation, il n'en faut pas
clure qu'elle n'existe plus. Tout
qu'on a droit d'assurer c'est que
vibrations de l'artere sont peut-
: devenues si courtes & si legeres
elles échappent au sentiment;
qui suffit bien pour constater un
t extremement contre nature,
is n'est pas une preuve infaillible
la mort.
III. Il feroit aisé de confirmer

beaucoup d'exemples ce qu'a-
ce M. Winslow au sujet de la
ation contre nature des princi-
x visceres du bas ventre & de
oitrine ; mais nous nous con-
terons d'en rapporter un seul.
ait la premiere des observations
e Jean-Conrad Becker a mises à
suite de l'édition in-12 de son
aité *De submersorum morte sine*
a aqua. C'est lui qui parle.

Un jeune enfant jouit d'une assez
ne santé pendant les deux pre-
ieres années de sa vie, mais sur
fin de la seconde il commença à
spirer avec quelque difficulté. Le
al faisant des progrès, la poitrine
éleva plus qu'elle ne devoit, il ne
ut plus monter sans difficulté de
espirer, il eut de tems à autre dans

entre des douleurs accompa-
es de toux & de chaleur, & se
:it oppressé après les repas. Les
:decins qui furent consultés ne
/inerent point la cause du mal.
ın, croiant que la maladie étoit
rmineuse, eut recours aux an-
minthiques; un autre la regar-
.nt comme phthisique, authorisé
le croire parceque deux freres du
alade en étoient morts depuis
ıelques années, emploia les vul-
:raires & les remedes propres
our le poumon. Mais ne voyant
oint sortir de vers, & ne se faisant
oint d'expectoration, un troisié-
ne crut que l'estomac étoit en def-
aut, & eut recours aux stomachi-
ques. La respiration devenant de
,our en jour plus embarrassée, au

bout de trois ans de ſouffrances le malade mourut de conſomption. Les parens qui le croioient enſorcelé, pour s'aſſurer de la cauſe de la mort, me priérent de l'ouvrir, ce que je fis le premier juin 1694 en préſence de M. Anthoni Médecin penſionaire de la ville. Ayant ouvert le bas ventre, nous trouvames les inteſtins fortement adherens au cartilage xiphoïde, aux flancs, aux hypochondres, & aux aines, de maniere qu'on ne put les ſéparer du péritoine ſans violence & ſans déchirement. Quand nous en fumes venus à bout, nous trouvames l'epiploon pourri, les inteſtins enflés, & ſans vers, mais nous ne découvrimes aucun veſtige de l'eſtomac, de la rate & du foie, qui

l'ordinaire sont immédiate-
au dessous du diaphragme.
suivîmes le duodenum, qui
rsoit cette cloison, laquelle
saine & ferme ; & l'ayant ou-
nous apperçumes les trois visc
qui manquoient dans le bas
re, & qui avec le poumon &
eur remplissoient presque toute
vité de la poitrine. Ce n'étoit
t la seule erreur dans laquelle
t tombée la nature. Ordinaire-
it les poumons sont séparés par
nédiastin; ici cette cloison par-
eoit bien la poitrine, mais un
côtés de cette cavité, c'étoit le
it, contenoit la totalité des
umons, le cœur & le foie, &
gauche la rate & l'estomac. Cette
iation contre nature des visceres

arteres crurales dans le voisinage des aines, pour prendre leur déposition sur l'état de la circulation. Ajoutons, pour finir sur l'article du pouls, ajoutons, dis-je, à ces différentes recherches, qu'on peut trouver des signes de vie dans les parties voisines du cœur. Mais pour ne rien faire à la legere, il ne faut pas que le corps soit couché sur le dos. Il faut le mettre presque entiérement sur le côté; & quand nous disons le côté, nous entendons également le droit & le gauche. Quand le corps est sur le dos, il n'y a personne qui ne puisse éprouver que le cœur recule, & s'affaisse en quelque maniere vers l'épine, ce qui l'éloigne tellement des côtes que sa pointe ne frappe

très—legerement, ou même
t du tout contre elles. Cette
te eſt ordinairement tournée
le côté gauche; mais on a vû
ſujets ou ſa pulſation ſe faiſoit
ir du côté droit; & c'eſt ce
n a obſervé dans ceux à qui,
nd on les eut ouverts enſuite,
a trouvé une diſpoſition entié-
ient oppoſée à l'ordinaire, non
lement quant à la ſituation du
ur, mais même à celle de tous
viſceres de la poitrine, & du
s ventre; & cette diſpoſition ex-
ıordinaire, ſoit dit en paſſant,
peut-être jetté quelquefois dans
rreur, en traitant les maladies
ı foie, de la rate, de l'inteſtin
olon, & ſurtout du cœcum, ou
e la tête du colon. Quelque atten-

tion qu'on apporte dans les recherches que nous venons d'indiquer, on est encore sujet à se tromper; tant la pulsation du cœur, & des artéres, est insensible, & à croire mort celui qui donnera dans peu des signes certains de vie; si l'on ne cherche à s'assurer de l'état dans lequel se trouve le sujet par des signes pris d'ailleurs. *Winslow.*

§. II.

Remarques sur la citation précédente de la these de M. Winslow.

I. Bien que M. Winslow avertisse en cet endroit, & en plusieurs autres de sa These, qu'on peut se méprendre en croiant vivans ceux

nt réellement morts, il n'en
pas conclure qu'il faille par
le précipitation s'exposer au
d d'enterrer des personnes
ntes. L'exactitude de la discus-
demandoit ces remarques.
L'observation de M. Winslow
fondée sur une histoire rapportée
Lancisi dans le Chap. XVI. du
mier Livre de son Traité *des*
rts subites. Il dit que dans le
ns qu'il avoit abandonné une
s personnes les plus qualifiées de
ome, qui étoit morte subitement,
n Médecin de cette ville soutint
n grand étonnement de toute la
aison, & en particulier de son
onfrere, qui ne pouvoit assez ad-
mirer sa bêtise, que le mort étoit
encore vivant; & la raison qu'il

donnoit de ce jugement étoit que le pouls se faisoit encore sentir. *L'ignorant*, continue notre Auteur, *ne s'appercevoit pas que la pulsation qu'il attribuoit au mort n'étoit autre que celle des arteres de ses propres doigts (car il avoit le sang extrêmement bouillant) & que pressant étroitement le poignet du mort, d'ailleurs sec & maigre, il empêchoit son propre sang de passer librement de ses arteres dans ses veines; & obligeant l'effort du sang d'augmenter dans les extrémités, il augmentoit aussi la pulsation de leurs arteres.* Or une telle méprise, comme le remarque Lancisi, ne peut que rendre notre profession méprisable.

II. Il en est des vibrations des arteres comme de celles des cor-

l'instrument. Plus la corde
osse, plus les vibrations sont
bles. Le coup d'archet sur une
e corde rend ses vibrations
bles au doigt, & méme à la
Tout le monde peut se con-
cre par sa propre expérience
visibilité de ces vibrations, &
sait qu'elles sont si fortes dans
nstrumens dont les cordes sont
grosses, comme celles de la
itrebasse, qu'il faut les jouer
c des gands. C'est tout le con-
ire des vibrations de la chante-
le, & notamment sur le violon,
le coup d'archet ne les rend pas
ême sensibles au doigt, quand il
t donné legerement. A force
'être legeres & courtes, elles se
éduisent au simple fremissement,

La vibration ou pulſation d'une artere conſidérable par ſon diametre, & en conſéquence par l'épaiſſeur de ſes membranes, eſt donc très-ſenſible, pendant que celle des extremités arterielles ſe perd preſque entiérement, & la pulſation eſt d'une force moienne dans le milieu du canal arteriel. En conſéquence de ces principes les arteres carotides & crurales doivent avoir des vibrations plus fortes que celle du poignet, celle qui eſt entre le pouce & l'os qui ſoutient le doigt indice, & celles des tempes. Elles peuvent donc ſervir à découvrir des ſignes de circulation dans le tems que les autres ceſſent d'en donner. C'eſt par cette raiſon que dans les mourans on dit que le pouls

remonte. Leur pouls en effet,
e touche au poignet, par rap-
à la commodité du Médecin,
ujet aux altérations suivantes
j'ai eu lieu d'observer dans une
onne qui étoit assez proche de
n. J'y remarquai d'abord beau-
p de frequence, mais les pulsa-
ns étoient toujours distinctes les
es des autres. Peu de tems après
es se presserent tellement qu'à
ine pouvoit-on distinguer leurs
ervalles; enfin elles se reduisirent
un simple frémissement, qui,
ncourant avec une heure critique
our les malades, me fit annoncer
ne fin prochaine, laquelle, con-
e toutes les apparences, fut dif-
erée au lendemain, la circulation
s'étant un peu rétablie. Dans ces

circonstances le pouls, dont le mouvement est presque insensible au poignet, est encore sensible en remontant le long de l'avant-bras, lorsque l'artere est placée de maniere qu'on puisse la sentir, ou que la maigreur en facilite le tact. Mais inutilement chercheroit-on des vestiges de pulsation au-delà du pli du coude, parce que l'artere y est *trop* concentrée pour être encore sensible. Et c'est ce qui a donné lieu à cette erreur populaire, que quand le pouls est remonté au pli du coude, le malade est sans ressource.

Cependant si cette façon de penser n'est pas vraie à la rigueur, elle a quelque fondement. Car il est évident, en conséquence des principes que nous avons établis,

faut que la circulation soit exement rallentie pour n'être t sensible dans une artere aussi idérable que l'est celle du bras ili du coude.

Mais une consequence que je tens tirer de cette observation, t que, bien que le mouvement l'artere ne dépose plus en faveur la circulation, il n'en faut pas nclure qu'elle n'existe plus. Tout qu'on a droit d'assurer c'est que ; vibrations de l'artere sont peutre devenues si courtes & si legeres u'elles échappent au sentiment ; : qui suffit bien pour constater un :at extrememement contre nature, nais n'est pas une preuve infaillible le la mort.

III. Il seroit aisé de confirmer

par beaucoup d'exemples ce qu'avance M. Winslow au sujet de la situation contre nature des principaux visceres du bas ventre & de la poitrine; mais nous nous contenterons d'en rapporter un seul. Il fait la premiere des observations que Jean-Conrad Becker a mises à la suite de l'édition in-12 de son Traité *De submersorum morte sine pota aqua*. C'est lui qui parle.

Un jeune enfant jouit d'une assez bonne santé pendant les deux premieres années de sa vie, mais sur la fin de la seconde il commença à respirer avec quelque difficulté. Le mal faisant des progrès, la poitrine s'éleva plus qu'elle ne devoit, il ne put plus monter sans difficulté de respirer, il eut de tems à autre dans

entre des douleurs accompa-
es de toux & de chaleur, & se
it oppressé après les repas. Les
decins qui furent consultés ne
rinerent point la cause du mal.
in, croiant que la maladie étoit
rmineuse, eut recours aux an-
minthiques; un autre la regar-
nt comme phthisique, authorisé
le croire parceque deux freres du
alade en étoient morts depuis
uelques années, emploia les vul-
eraires & les remedes propres
our le poumon. Mais ne voyant
oint sortir de vers, & ne se faisant
point d'expectoration, un troisié-
me crut que l'estomac étoit en def-
faut, & eut recours aux stomachi-
ques. La respiration devenant de
jour en jour plus embarrassée, au

l'ordinaire sont immédiate-
au dessous du diaphragme.
suivîmes le duodenum, qui
soit cette cloison, laquelle
aine & ferme ; & l'ayant ou-
nous apperçumes les trois vis-
qui manquoient dans le bas
e, & qui avec le poumon &
ur remplissoient presque toute
vité de la poitrine. Ce n'étoit
t la seule erreur dans laquelle
tombée la nature. Ordinaire-
it les poumons sont séparés par
iédiastin; ici cette cloison par-
oit bien la poitrine, mais un
côtés de cette cavité, c'étoit le
it, contenoit la totalité des
ımons, le cœur & le foie, &
gauche la rate & l'estomac. Cette
ıation contre nature des visceres

avoit été la cause de la difficulté de respirer, de la toux, & des autres accidens de la maladie. Or je laisse a penser s'il étoit possible de la deviner, & de la détruire par les remedes.

L'ouvrage de Becker n'étant point commun, nous avons cru faire plaisir au Lecteur en lui donnant cette observation, qui prouve que le cœur peut être dans le côté droit, & sa pulsation totalement insensible à l'exterieur. Il me paroît qu'on en peut encore conclurre que des circonstances peuvent tel-
ement gener le mouvement de ce
uscle qu'il sera arrêté pendant
ur durée, & se rétablira par la
te ; ou dumoins que son mouve-
nt deviendra tellement insensi-

celui des arteres le sera par-
ent.

HAPITRE III.

ignes de la vie tirés de l'exa-men de la respiration.

§. I.

trine de M. Winslow sur ce sujet.

'Examen de l'état de la respira-
tion ne fournit pas des signes
vie moins équivoques que celui
pouls. Elle est quelquefois telle-
ent engourdie, assoupie, &,
j'ose le dire, ensevelie, que
œil & la main ne découvrent

point le plus leger mouvement de la poitrine. Car comme des vibrations très-foibles du cœur & des arteres ſuffiſent avec l'entrée libre, quoiqu'inſenſible, de l'air extérieur dans toutes les ramifications des bronches, pour prolonger pendant quelque tems la vie, ſans que le mouvement des arteres extérieures ſe produiſe au dehors par aucune pulſation ſenſible; il ne faut preſque que la force élaſtique des bronches, & des veſicules pulmonaires, aidée des plus legers fremiſſemens du cœur, & de l'artere pulmonaire, pour tenir lieu d'une reſpiration manifeſte & ſenſible. Mais, quoiqu'on manque de moïens plus ſûrs que ceux dont nous venons de faire le détail, pour con-

p us positivement l'état des
es qui servent à la circulation
ng, on n'est point dispensé
m ner la respiration, & les
ens des mouvemens & des
mens. On feroit même fort
d e négliger cet examen, puis-
n jugeant mort celui qui ne l'est
être pas, on le priveroit de
uérison & de la vie.

ifférens Auteurs ont proposé
érens moïens pour distinguer
x qui sont réellement morts de
x dont la mort est encore incer-
ine. Pour rendre sensible une
spiration comme assoupie, ou
sevelie, l'on présente d'une main
rme, & doucement, la flamme
'une bougie à la bouche & aux na-
ines; & l'on juge que quand elle

balance de côté & d'autre, sans qu'on puisse attribuer ce tremblement à quelque autre cause, c'est une preuve que la vie n'est point encore finie; comme on juge le contraire, lorsque la direction de la flamme est constamment la même. D'autres prétendent découvrir la même vérité en approchant de la bouche, & du nez, un duvet très-délié, tel que celui d'une laine cardée, ou du cotton. Foible ressource. L'homme le plus vivant, & qui jouit de la meilleure santé, peut rendre cette épreuve inutile en modérant sa respiration. C'est ce dont chacun peut se convaincre par soi-même. Il y en a qui prétendent que quand la glace d'un miroir approché du nez & de la

se ternit, c'est une preuve respiration subsiste encore. »our donner du poids à cette e, il faudroit qu'il ne sortit s vapeurs presque semblables »ouche, & du nez, d'un mort t encore chaud. On met en- un verre plein d'eau sur l'apo- e, ou, si l'on aime mieux dire, épiphyse xiphoïde (a), le corps : couché sur le dos, & placé naniere qu'il ne puisse remuer;

) Nous avons dit plus haut, que le ıum est un os qui sépare en long la poitrine leux parties égales. Cet os à sa partie rieure, c'est-à-dire, à la fossette du ur, se termine par un prolongement en nte, appellé communément cartilage xi- oïde, ou ensiforme, de sa ressemblance ec la pointe d'une épée, ou d'un sabre. es termes d'apophyse, ou épiphyse, re- iennent à peu près à celui d'excroissance.

& l'on s'imagine que quand on apperçoit quelque mouvement dans l'eau, c'eſt une preuve que la vie n'eſt point encore finie, & que le parfait repos de cette liqueur en eſt une d'une mort certaine. Mais, pour donner à cette épreuve toute la certitude dont elle eſt ſuſceptible, il ne faudroit pas placer le corps entiérement ſur l'épine du dos; il faudroit le tourner tellement ſur l'un des deux côtés que l'extrémité du cartilage de l'avant derniere côte fut en haut, & placer le verre plein d'eau ſur cette partie, beaucoup mieux diſpoſée que le cartilage xiphoïde pour rendre ſenſible le plus leger mouvement de la poitrine. Mais l'expérience à fait connoître qu'un mouvement lent,

. & insensible du diaphrag-
a (a), sans que les côtes en-
le moindre, suffit quelque-
ans les cas dont nous avons
, pour entretenir la respira-
: or dans cet état il est évident
l'eau n'aura aucun mouvement.
'on prenne garde cependant de
endre pour un mouvement des or-
anes qui servent à la respiration
fermentation des humeurs qui se
ait dans le bas-ventre d'un corps
vraiment mort, & dont le mou-

(a) Le Diaphragme est une cloison musculeuse qui sépare la poitrine du bas-ventre, & qui, baissant vers lui, augmente la capacité de la poitrine, & contribue beaucoup à faciliter l'entrée de l'air dans les poumons. Il y a des sujets où la dilatation de la poitrine, même dans l'état naturel, vient entiérement de sa part.

vement peut se communiquer à l'eau contenue dans le verre. *Winslow.*

§. II.

Remarques sur la citation précédente de la these de M. Winslow.

I. M. Winslow ne parle en cet endroit que de la respiration qui se fait en plein air, ou dans un air libre ; mais outre les deux observations que nous avons rapportées d'après Pechlin, qui établissent que deux noïés sont restés sous l'eau, l'un pendant seize heures, l'autre au moins pendant quarante deux jours (en effet Pechlin dit qu'il en fut retiré dans la septiéme semaine, *septima demum hebdo-*

tractum) outre la remar-
oreſtus, de noiés tirés de
ı bout de quarante-huit
qui n'ont pas laiſſé de revenir
& de revivre; & nombre
s que nous avons cités ;
les Naturaliſtes nous parlent
ongeurs celebres qui reſ-
ſous l'eau pendant un tems
onſidérable, non pour en
, comme les perſonnes citées
Pechlin & Foreſtus, ſans vie
rente ou ſans connoiſſance,
pour en revenir pleins de vie
e vigueur.

Ce ſeroit la matiere d'une belle
curieuſe diſſertation d'examiner
a reſpiration a pu s'entretenir
ns ces differentes perſonnes, ou
mment elle a pu le faire; & au

cas qu'elle ne l'ait pu, comment la circulation s'est continuée chez elles sans le secours de la respiration.

L'on a toujours cru que dans ces cas il ne s'est point fait de respiration, & l'on a eu d'autant moins de peine à se le persuader, qu'il n'y a pas dans la machine de l'homme, ou des autres animaux, d'organe propre à trier l'air, lequel est mêlé avec l'eau en assez grande quantité. La seule ressource qu'on ait eue est de supposer que la circulation se faisoit chez ces personnes par la même méchanique qu'elle s'exécute dans le fœtus; c'est-à-dire, que le sang qui entre dans l'oreillette droite du cœur passe aussi en grande partie par une ouverture qui de cette oreillette communique

›reillette gauche, d'où il
é dans le ventricule gauche;
le sang de l'oreillette droi-
i n'a point passé par l'ouver-
e communication dont nous
s de parler, & que les Ana-
es appellent *trou ovale*, est
: dans le ventricule droit,
il est exprimé dans l'artere
›naire, laquelle, par faute
, s'opposant à son passage,
e le sang de se détourner dans
te, ou la grande artere; ce
s'exécute au moïen d'un canal
ommunication entre ces deux
seaux, nommé par les Anato-
es *canal arteriel*.
l est inutile d'opposer à ce sen-
ient que cette circulation de-
nt impossible dans l'adulte, par-

te que le canal arteriel s'y change en ligament, & que la valvule, ou soupape, qui ferme le trou ovale, se colle au bord de ce trou; parce qu'il est ici question d'un état contre nature, du moins quant à l'adulte, ou, si l'on aime mieux, d'une exception à la régle générale. Mais s'il est vrai, comme le prétend M. Chefelden, que le canal artériel change tellement de position après la naissance, que son orifice qui s'ouvre dans l'artere pulmonaire devienne plus haut qu'il ne l'étoit avant que le fœtus respitât, parce que les poumons, en se gonflant d'air, tirent cet orifice en haut, ce qui fait que le sang n'y passe plus, & que le canal se rétrecit de maniére que ses parois se collent, ou

hange en ligament; voilà
cle considérable à la conti-
de la circulation dans les
en conformité de celle qui
it dans le fœtus.

s l'embarras devient encore
lus grand si la remarque
it ce célebre Anatomiste sur
ı ovale est vraie. Car il pré-
que le trou ovale n'est jamais
:, non-seulement dans l'adul-
nais même dans les animaux
ıibies; à quoi il ajoute, que
d il le seroit, il ne peut jamais
r à ces animaux sous l'eau, de
nême maniére qu'il sert au fœ-
dans la matrice, à moins que le
luit artériel ne le soit aussi. Si
ı admet tous ces principes, il
t conclure que l'homme peut vi-

vre pendant quelque tems sans respirer. L'exemple des animaux amphibies qui passent des journées entieres sous l'eau, & par conséquent sans respiration, rend ce sentiment vraisemblable dans les principes de M. Cheselden. On en conclura en second lieu, que la route de la circulation dans ces circonstances est encore ignorée, ou que la circulation peut demeurer suspendue, sans que la mort s'ensuive nécessairement de cette interruption.

Je ne voudrois pourtant pas conclure des observations de M. Cheselden que la circulation ne peut dans aucun adulte se faire comme dans le fœtus. Car, bien qu'il arrive au canal arteriel un change-

: position qui en éleve l'ori-
côté de l'artere pulmonaire,
je veux bien lui accorder,
s supposer qu'il y a des
ions. Or nous n'avons ici
que de cas particuliers.
eurs je ne vois point pourquoi
l le canal arteriel feroit un an-
btus avec le cœur de l'adulte,
u qu'il le faisoit aigu dans le
, je ne vois point, dis-je,
quoi cette disposition du canal
êcheroit le sang qui trouve de
ifficulté à passer par l'artere pul-
aaire, de refluer vers l'orifice
canal, puisque c'est le seul pas-
e qui se présente, celui du cœur
nt exactement fermé par les val-
les qui s'opposent au retour du
ng.

On objectera sans doute que ce canal est ordinairement changé en ligament par l'adherence de ses parois que cause son inutilité. Mais je répondrai premiérement, comme je l'ai déja fait, qu'il est ici question d'exceptions aux loix ordinaires de la nature ; & secondement, que je suis autant autorisé à croire qu'il est possible que le canal arteriel reste ouvert, qu'à croire que le cordon ombilical reste dans cet état. Or il n'y a personne qui ne sache qu'il en sort quelquefois du sang en quantité, quand on a le malheur de le couper. D'ailleurs ce seroit un mauvais raisonnement de conclure la non existence d'une chose de ce qu'on ne l'a jamais vûe.

Je finirai cette remarque, plus

longue

que je ne comptois la faire,
e reflexion sur ce que dit
efelden, que quand le trou
resteroit ouvert, il feroit
aux animaux amphibies, à
que le conduit arteriel ne le
si. Je ne sais si elle est d'une
e géometrique. En effet il
, pour entretenir la circula-
que le trou ovale laisse pas-
ins le ventricule gauche une
e du sang apporté dans l'oreil-
droite; car celui du ventri-
droit pourra passer dans le
non, & revenir à l'oreillette
he. Je n'ai besoin pour établir
e assertion contre M. Chesel-
, que de ce qu'il dit du sang du
us, qu'il passe dans l'artere pul-
naire en suffisante quantité pour

tenir ses vaisseaux ouverts. Or on ne peut soupçonner que la condition d'un homme qui a respiré, soit pire que celle d'un fœtus. Au contraire le poumon du premier étant toujours plus dilaté, puisqu'il ne se vuide jamais parfaitement de l'air dont il a été une fois empreint, ne peut que faciliter davantage le passage du sang. Ce qui deviendra encore plus probable si l'on fait attention que la circulation se rallentit à mesure que la respiration devient plus gênée ; & peut-être, suivant cette reflexion, pourroit-on expliquer la continuation d'une circulation insensible, sans qu'il fut besoin du canal arteriel, ni du trou ovale.

Je dis une circulation insensible ;

: ne l'étoit pas les arteres
un battement; ce qui est
it par les faits que nous avons
és; & ce deffaut de batte-
st peut-être la meilleure
qu'on puisse donner que la
tion ne se fait pas dans ces
stances de la même maniére
ans le fœtus. En effet il n'y
it de raison pour que les ef-
ussent differens, les causes
les mêmes.

. Au reste si c'est un paradoxe
n puisse vivre pendant quelque
sans respirer, c'est un para-
e qui est établi sur plusieurs ob-
ations. Je me contenterai d'en
porter ici deux, qui sont tirées
la premiere dissertation de l'ap-
ndix qui termine le *Traité des*

ports des blessures mortelles de-
hn.

En l'année 1619 une fille de
vaise vie accoucha d'une fille
s un pré du territoire de Tor-
r. Pour dérober au public la
noissance de cet accouchement;
l'enterra toute vivante. Le Juge
uit du crime, fit déterrer l'en-
, qui fut encore trouvé en vie.
ait est constaté par le procè
inel fait à cette occasion.

est arrivé quelque chose de
lable en l'année 1674. Des
nnes qu'un commerce illicite
rendus peres d'une fille, l'en-
perent de linges & d'étoffes,
nterrerent dans une grange
une fosse d'un pied de profon-
Après l'avoir comblée de

terre
d'av
cau
me
fill
ter
pi
se
d
l

ils la couvrirent de bottes
me, s'imaginant que ces pré-
ons étoient suffisantes pour
re à couvert l'honneur de la
. Mais le crime aiant promp-
ent transpiré on en suivit la
te, & l'on déterra au bout de
ot heures la victime malheureuse
un point d'honneur mal-entendu.
lle fut encore trouvée vivante, &
ar ce bonheur inespéré épargna
à ses cruels parens l'énormité d'un
parricide, & le supplice destiné
à la punition de ce crime.

Auroient-ils évité le glaive vangeur de Themis, ces parens inhumains, de la part de qui le crime étoit entiérement consommé, si le bandeau de cette Déesse ne lui servoit, comme on nous le fait en-

adre, qu'à l'empêcher d'avoir ception de perſonne ? Au reſte je rle ſuivant nos loix ; & peut-e ne ſont-elles pas auſſi rigouſes, ou, pour mieux dire, auſſi uitables, dans le païs où le dé-a été commis.

Mais les réflexions morales ne t point de ma compétence ; renmons nous donc dans les conſénces phyſiques qu'on a droit de r de ces hiſtoires.

On a droit d'en conclure qu'on t vivre pluſieurs heures ſans reſation. Il eſt queſtion formellent de ſept dans la ſeconde. Le feſſeur de Leipſick ne ſpecifie le tems que l'enfant dont il s'a-dans la premiere eſt reſté dans erre, mais s'il eſt permis de ha-

les conjectures, il n'eſt pas
iblable qu'il ait été auſſi
Car avant qu'on ait fait une
nciation, que le Juge ait fait
rmalités requiſes en pareil cas,
n ait fait les perquiſitions né-
aires, il faut qu'il ſe paſſe plus
ſept heures; d'autant plus qu'il
ſt point naturel d'eſperer qu'en
écipitant la procédure on pourra
enir encore à tems pour ſauver la
rie à un enfant dont la tendreſſe &
l'humanité n'ont point empêché la
propre mere d'être le boureau. Je
crois donc être bien autoriſé à me
perſuader que le premier enfant à
été enterré plus long-tems que le
ſecond, & je demande en conſé-
quence pourquoi on ne pourroit pas
vivre dans cette ſituation pendant

le double de ce tems. Cette progreſſion nous meneroit loin ; les conditions néceſſaires à la conſervation de la vie ſont encore un myſtere, qui peut-être ne ſera jamais ſuffiſamment éclairci.

CHAPITRE IV.

Des épreuves médicinales & chirurgicales qu'on peut employer pour conſtater la mort.

§. I.

Doctrine de M. Winſlow ſur ce ſujet.

Bien qu'on ait inutilement tenté les différentes épreuves dont je viens de parler, il faut ſe gar-

croire qu'il n'y a plus d
ce, & de laiſſer en conſé
e mourir celui qui n'eſt poin
e mort, & peut-être qui n
oit pas mourir, ſi on ne né
eoit pas de le rappeller à l
. Il faut donc lui irriter les na
es en y faiſant entrer des ſternu
toires, des errhines, des ſels
es liqueurs pénétrantes, de
moutarde, du jus d'oignons, d'ai
de raifort ſauvage, &c, ou le
barbes d'une plume, ou l'extremit
d'un pinceau. Il faut frotter ſou
vent & rudement les gencives ave
les mêmes choſes. Il faut piquer l
organes du tact avec les fouets,
les orties, &c; irriter les inteſtin
au moïen des lavemens, du vent
de la fumée; agiter les membr

par des extensions & des inflexions violentes; fatiguer l'oreille de sons, de cris, de bruits; & surtout faire attention qu'on ne doit pas conclure la perte totale de l'ouie de ce que le corps que vous examinés ne donne par le mouvement, même le plus leger, des paupieres, des levres, des doigts, ou de quelque autre partie, aucun signe qu'il entend. Car si l'on pense communément que le cœur est la premiere partie du corps qui se meuve, ceux qui, privés de tout autre sens, ne laissent pas de rapporter ensuite exactement tout ce qu'ils ont entendu, sont en état d'attester que le sens de l'ouie est celui qui s'éteint le dernier. Cette vérité est notamment établie par le témoignage d'un

Théologien, qui avoit en
en premier lieu qu'il ne fal-
s donner l'absolution à un
ant qui ne faisoit connoître
aucun signe qu'il entendoit
re; mais qui changea d'avis
s une défaillance si considéra-
qu'il avoit perdu tout mouve-
nt, parce qu'il avoit distincte-
ent entendu tous les discours des
Assistans.

Enfin il est nécessaire, pour tâcher de trouver des signes de la vie, ou de la mort, d'emprunter le secours de cette partie de la Médecine, dont CELSE a dit il y a déja long-tems que les effets sont les plus sensibles. Les épreuves chirurgiques qu'on regarde comme les plus propres à mettre l'une ou l'autre en

évidence, font principalement les bleffures qui fe font avec les inftrumens piquans, ou tranchans, ou avec le feu. Ces déchiremens ont quelquefois rappellé comme de la mort à la vie des corps auffi infenfibles à toutes autres épreuves que des termes, & des fouches. Car les petites fibrilles des extremités des nerfs, qui conftituent principalement l'organe du tact, tiraillées, feparées, déchirées, par l'impulfion violente d'une pointe, d'un tranchant, ou de la matiere ignée, & dépouillées de l'épiderme qui les recouvre, tranfmettent au fiege commun de toutes les fenfations, par des voies inconnues jufqu'à nos jours, & avec une extrême vîteffe, le fentiment

urs des plus vives. Et c'est
e raison que les épreuves
er le dedans des mains, ou
e des pieds, & de scarifier
oplates, les épaules, les
&c. ont souvent réussi pour
vrir une mort incertaine. De-
nt aussi le succès de l'heureuse
ité d'une personne, qui,
fait entrer profondément une
ue aiguille sous l'ongle d'un des
gts du pied d'une femme apo-
tique qui ne donnoit aucun si-
de vie, la fit dans l'instant
me revenir à elle. Les exemples
e nous avons rapportés ci-devant
ouvent incontestablement que les
cisions ont fourni des preuves que
vie des personnes qui les ont
ouffertes n'étoit pas finie. Enfin

on regarde comme très-efficaces pour connoître l'état d'une vie incertaine, les épreuves qui ſe font par le moïen du feu. Auſſi le celebre LANCISI, que nous avons cité plus haut, & qu'on ne doit pas ſe laſſer de citer, rapporte-t'il que des manœuvres, que les remedes les plus violens n'avoient pû réveiller d'un aſſoupiſſement apoplectique, ont été ſur le champ rappellés à la vie en approchant des fers rouges de la plante de leurs pieds. D'autres Auteurs conſeillent pour le même effet de les mettre ſur le ſommet de la tête. On peut avec le même ſuccès appliquer aux mains, aux bras, ou à la peau de quelque autre partie du corps, de l'eau, de la cire ordinaire bouillante, ou

de la cire d'Espagne brulante, ou bien une mêche allumée. On peut rapporter à la même cause l'effet des frictions violentes, dont s'est servi avec succès un Médecin dont parlent les Mélanges de l'Académie des Curieux de la Nature. S'étant apperçu qu'un homme qu'on croïoit mort, avoit encore les membres flexibles, quoiqu'on ne sentit point de pouls, que l'immobilité du cotton approché de la bouche déposât contre l'existence de la respiration, & que les lavemens les plus âcres fussent sans effet, il fit frotter fortement la plante des pieds de cet homme avec une étoffe très-dure, penetrée d'une saumure très-forte, & par ce moïen le rappella à la vie. Cependant quelque effi-

caces que soient ces moïens pour constater l'état d'un sujet qu'on croit mort, il est certain qu'ils sont quelquefois insuffisans ; &, sans m'arrêter à compiler des exemples, je me contenterai d'en appeller à l'histoire communiquée à l'Académie Roïale des Sciences, d'un Soldat sur qui le fer chaud ne faisoit aucune impression douloureuse, bien que tous les organes des mouvemens volontaires fussent en bon état. *Winslow*.

§ II.

Remarques sur le même sujet.

I. Si les exemples de ceux qui ont été enterrés vivans sont rares, il l'est encore bien plus qu'on ait le

bonheur de leur donner des secours assez prompts pour les arracher des bras de la mort. Mais comme la vie d'un homme est d'un prix inestimable, il est à propos qu'on soit instruit de la maniére dont on peut rappeller à la vie, ou, pour mieux dire, à une vie durable, ceux qu'on auroit retirés du tombeau, quand en un siécle, ou même encore plus, on ne devroit sauver la vie qu'à un seul; je vais même plus loin, quand on ne la pourroit prolonger que de quelques heures. Les personnes sensées verront bien, sans que nous soions obligés de nous étendre sur ce sujet, que quelques heures de plus sont quelquefois d'un prix inestimable, tant pour ce monde-ci que pour l'autre.

Suppoſant donc une perſonne qu'on retire du tombeau, du cercueil, de l'eau, ou de quelque autre ſituation, où le deffaut d'air reſpirable lui cauſeroit néceſſairement une ſuffocation, c'eſt lui mettre le poignard dans le ſein, que de l'expoſer ſubitement à toute l'action de l'air. Ce fluide entrant bruſquement dans la poitrine cauſe aux véſicules du poumon une dilatation, qui, loin de faciliter le paſſage du ſang dans ce viſcere, ne fait qu'y apporter un nouvel obſtacle, parce que le cœur n'a point aſſez de reſſort pour forcer la réſiſtance que l'air fait à ſon paſſage ; d'autant plus que le poumon eſt devenu flaſque, comme il arrive néceſſairement à toutes les fibres privées de

l'influx des esprits ; influx qui dépend necessairement, comme effet & comme suite, de la libre circulation du sang dans tout le corps, & de la velocité du mouvement circulaire. La précaution donc qu'on prit, au rapport de Pechlin, d'envelopper d'un drap les personnes qu'on avoit retirées de l'eau, est extremement sage, & non seulement convient à cette espece de suffocation, ou privation de respiration, mais à toute autre. L'exemple du Franciscain, dont parle M. Winslow (§ I. p. 14.) en est une preuve convainquante. Au reste il mourut peut-être moins de cette *imprudence* que des efforts qu'il avoit faits pour rompre sa prison. Qui sçait même si l'état violent dans

lequel se trouve l'ame en pareil cas, n'est pas plus que suffisant pour détruire les principes de la vie?

Mais ce n'est point assez de garantir ces personnes des brusques impressions de l'air, il faut encore ne leur en laisser le libre usage que par dégrés.

Le rallentissement de la circulation étant necessairement suivi d'une diminution proportionnée de la chaleur, il faut s'attendre que les corps des personnes suffoquées, ou privées de la respiration, auront perdu la plus grande partie de ce soutien de la vie. Ils ont donc besoin d'être rechauffés. Mais il leur seroit également pernicieux de les approcher brusquement du feu, ou d'emploier précipitamment les re-

medes propres par la volatilité de leurs principes à caufer une raréfaction dans le fang. Il eſt beaucoup plus prudent de commencer par des frictions des extremités, qu'on aura foin de graduer, & aufquelles on pourra emploier des étoffes chaudes, que de préfenter tout à coup ces reffufcités au feu, ou d'emploier pour eux des médicamens volatils ; fauf à venir à ces fecours quand la circulation aura donné des fignes de rétabliffement qui ne laifferont plus lieu de craindre leurs mauvais effets. Encore faudra-t'il graduer ces fecours avec les mêmes attentions que nous demandons dans l'application des frictions.

Ces précautions font fondées fur

une raiſon phyſique ſuffiſamment connue des gens du métier, & que les autres Lecteurs apprendront ſans doute avec plaiſir.

Le ſang de la veine cave ſe dégorge dans l'oreillette droite du cœur, dont la contraction le pouſſe dans le ventricule droit, lequel, ſe ſe contractant à ſon tour, pouſſe le ſang dans l'artere pulmonaire. Pour que ces opérations reuſſiſſent, il faut que la quantité du ſang qui ſe dégorge dans l'oreillette droite ne force point ſon reſſort, que le ventricule droit en ait aſſez pour pouſſer le ſang dans l'artere pulmonaire, & qu'il n'y ait dans cette artere rien qui s'oppoſe à la diſtribution qui s'y en doit faire. Or, ſuivant la ſuppoſition, ou, pour

mieux dire, le principe établi ci-dessus, la contraction de l'oreillette, & celle du ventricule droit, sont extrememement affoiblies, puisque ces muscles participent au relâchement de tout le genre fibreux; & nous avons d'ailleurs établi que le poumon est affaissé, & par conséquent s'oppose à la libre circulation du sang, ou à sa libre distribution dans ce viscere; donc en administrant des secours qui donneroient trop brusquement un trop grand mouvement au sang, on formeroit des obstacles invincibles à sa circulation, & par conséquent on feroit servir à donner la mort les secours qu'on destinoit à retablir la vie. En effet la trop grande quantité de sang qui entreroit dans

l'oreillette droite forceroit le foible ressort qui lui reste. Mais quand elle en auroit assez pour le faire entrer dans le cœur, ce muscle n'aura point assez de force pour le faire entrer dans le poumon, ou du moins pour vaincre la résistance combinée de l'air qui applatit les vaisseaux sanguins des poumons, & de l'affaissement de ce viscere. Les précautions que nous avons indiquées sont donc absolument indispensables.

Il est inutile de remarquer que quand la circulation recommencera à se faire librement, pour lors on pourra la remettre dans l'état naturel, au moien des cordiaux, & des remedes anti-apoplectiques. Mais je le repete, ces remedes,

&

& surtout les derniers, qui sont les plus énergiques, ne doivent être emploiés que très-sobrement dans le commencement. J'estime même que le plus sur est de s'abstenir entierement des derniers, & de commencer par les cordiaux les plus doux, dont les parties actives dissoutes dans un plus grand vehicule se mêlent plus insensiblement au sang, & par consequent y produisent plus lentement leurs effets. J'observerai cependant qu'on n'a point les mêmes dangers à craindre de l'*usage* exterieur des remedes les *plus* énergiques; ainsi on ne doit point faire de difficulté de les appliquer aux tempes, au nez, aux poignets, à la fossette du cœur, en un mot à toutes les parties où les

arteres, plus exterieures, sont aussi plus exposées à leur action. Et comme les parties membraneuses ne sont pas un des moindres organes des mouvemens qui s'executent dans le corps, elles méritent aussi une attention particuliere. Les frictions aux pieds & aux mains seront donc extrêmement utiles, ainsi que l'application à ces parties des médicamens spiritueux. Quand des raisons tirées de l'Anatomie & de la Physiologie ne prouveroient pas cette vérité, il suffiroit, pour s'en convaincre, de l'observation de M. de Deventer qui, pour ré ablir chez les enfans nouveau nés qui ne donnent point de signes de vie la circulation qui en est le soutien, conseille les frictions faites

à la plante des pieds avec des brosses de crin.

Il est vrai que M. de Deventer ne conseille pas dans ce cas l'application des médicamens spiritueux à ces parties; mais comme c'est une vérité connue de tout le monde que ces remedes, même toutes les liqueurs, penétrent du dehors dans l'interieur des vaisseaux, il est certain que leur application extérieure ne peut faire qu'un très-bon effet.

La seule observation qui me reste à faire sur cette maniere de les administrer est que, comme le mêlange qui s'en fait dans le sang par cette voie n'est poit aussi prompt que par l'intérieur, & que ces parties sont les plus éloignées du centre, c'est aussi la maniere la plus

sure d'administrer ces remedes.

Il est bon que le Lecteur soit prévenu qu'on emploie souvent, ou même presque toujours, pour donner du secours aux personnes tirées de l'eau, un moïen entierement inutile, & d'ailleurs extrêmement propre à leur faire perdre le peu de vie qu'elle peuvent encore avoir; c'est de les pendre par les pieds, sous prétexte de leur faire rejetter l'eau qu'elles ont pu avaler. Car si l'on avale de l'eau quand on se noie, c'est dans l'estomac qu'elle descend, & non dans la poitrine; or en ce cas cette eau n'est pas nuisible au rétablissement.

A l'experience qui prouve évidemment qu'il n'entre pas d'eau dans la poitrine de ceux qui se

noient ; puisqu'on n'y en trouve point quand on en fait l'ouverture, je puis ajouter la mienne ; car j'ai eu le bonheur d'échapper à la porte de la mort. Je me souviens parfaitement que, cherchant de l'air pour respirer, j'ouvris la bouche à trois reprises differentes sans trouver autre chose que de l'eau, dont j'avalai chaque fois une gorgée ; & qu'elle ne produisit sur moi d'autre sensation que celle que produisent les liqueurs que j'avale ordinairement ; preuve manifeste que cette eau avoit pris le chemin qu'elles suivent pour l'ordinaire.

On m'objectera peut-être qu'il en est ainsi tant que la connoissance dure, mais que les choses changent quand elle est perdue. Mais

je répondrai qu'outre qu'un jeu de ressort purement méchanique, & auquel la raison n'a pas la moindre part, empêche les liquides d'entrer dans la trachée artère, ou les poumons, il en doit être de ce viscere comme d'une bouteille vuide qu'on oblige d'enfoncer dans l'eau sans qu'elle y entre, parce que l'air qu'elle contient s'oppose à son passage; d'autant plus que le mouvement de la poitrine destiné à attirer l'air cesse totalement pour lors, & par conséquent que rien n'oblige l'eau d'entrer pour remplir sa place.

J'ai ajouté que ce procédé est extrêmement propre à ôter aux Noiés le peu de vie qui leur reste. Et réellement quel effet peut produire cette suspension par les pieds

que d'obliger toute la colomne de sang qui vient au cœur par la veine cave inférieure à faire effort, & à peser, contre celui qu'apporte la cave superieure? Or le cours du sang ne peut être interrompu dans la cave superieure qu'il ne regorge dans les jugulaires, & par conséquent dans toute la tête; & qu'il n'interrompe par son poids, & sa quantité, la circulation des esprits, dont la liberté est si necessaire au rétablissement de la circulation des liqueurs, qu'on a dessein de procurer.

Je remarquerai encore avant de passer à une autre matiere, qu'un des secours les plus efficaces pour rappeller à la vie ceux qui ont été étranglés, ou suffoqués, est de les

faigner promptement, & furtout de la partie la plus propre à dégager la tête, c'eft-à-dire du pied, ou de la jugulaire. M. Silva confeillera la premiere méthode, M. Tralles la feconde. Quant à moi je n'ai point deffein de décider en faveur de l'un ou de l'autre. Peut-être le tems de prendre parti n'eft-il pas fort éloigné.

L'utilité de la faignée dans cette fituation du fujet paroîtra évidente à ceux qui fauront que les pendus & les noiés, comme je le prouve dans la feconde partie, meurent d'une apoplexie fanguine, & non d'un deffaut de refpiration, ou d'un engorgement de fang dans la poitrine, comme on le penfe communément. En effet quand on les ou-

vre, on trouve la poitrine presque vuide de sang, & le cerveau extrêmement enflammé; ce qui est très-conforme aux loix de la circulation. Car la corde, causant une compression des jugulaires internes & externes, empêche par conséquent le sang de descendre de la tête, dans le tems que la force des membranes des artéres qui portent le sang à cette cavité est cause qu'elles ne se ressentent pas également de cette compression. Le sang continue donc de monter, sans avoir la liberté de descendre. Il est par conséquent nécessaire qu'il s'amasse en trop grande quantité dans le cerveau, & qu'il s'y forme une apoplexie de sang. Il se trouve au contraire peu de sang dans la poitrine,

parce que l'air, dont la corde empêche la sortie, s'y dilate considérablement, & tellement qu'il éleve visiblement les côtes. Or il ne peut se dilater aussi considérablement sans comprimer les membranes des vaisseaux des poumons; donc il ne peut manquer d'empêcher le sang de s'y trouver dans la quantité accoutumée.

§. III.

Secours qui ont réussi suivant les observations ci-dessus rapportées; nécessité d'en administrer.

Les observations sont le flambeau de la Médecine; elles sont la pierre de touche de ses operations; il est donc nécessaire d'en faire la

base de la pratique. Nous allons en conséquence récapituler tous les secours qui ont réussi dans les differentes observations que nous avons rapportées. Nous en ferons trois classes, la premiere comprendra ceux qui ont eu du succès dans les maladies en general ; la seconde ceux qui ont rappellé les noiés à la vie ; & la troisiéme ceux qui ont été avantageux aux pendus.

I. 1. l'utilité des *incisions* est prouvée par l'histoire de la ressuscitée d'Orleans § I p. 11, & par les obs. 6 & 42. du § IV.

Des *brulures* § III. obs. 4. § IV. obs. 14.

Des *tiraillemens* & *secousses* § IV. obs. 1. 22. § VI. obs. 3. § VII. obs. 10. § VIII. obs. 2.

Des *ventouses* § IV. obs. 30.

De l'*eau salée* qu'on fait entrer dans la bouche par l'histoire de Me Landry § I. p. 15.

De l'*aspersion de l'eau froide* § IV. obs. 3.

Des *vesicatoires* § IV. obs. 41.

De ce qui peut entretenir ou exciter la chaleur, comme les *peaux de moutons* dont on enveloppe le corps § IV. obs. 21. un *drap imbibé d'eau de vie* emploié de même § IV. obs. 30. & 50. Des *thuiles* chaudes appliquées aux pieds § V. obs. 2. Les *cordiaux* § VI. obs. 1. La *malvoisie* § V. obs. 2. Les *linges chauds* § VII. obs. 4. § VIII. obs. 29. Le *bain* § VIII. obs. 29.

De *l'insufflation* § VIII. obs. 28 & 29.

Des remedes qui irritent la membrane du nez ; comme le *tabac* § IV. obs. 41 ; le *poivre* en poudre § VII. obs. 2.

De certains sons ; comme ceux d'une *musique aimée* § IV. obs. 34. La *voix d'une personne chere* § IV. obs. 40.

Enfin des vapeurs qui peuvent rarefier le sang dans les poumons ; comme celles du *pain chaud* § IV. obs. 5. Car, nonobstant la décision contraire que nous avons rapportée, de très-graves Auteurs conseillent ce secours.

2. Voici ceux qui ont réussi aux noiés. Nous ne disons rien de ceux qu'emploient les Suédois ; parceque nous venons d'en parler. Ils sont tous tirés du § VIII. On s'est

bien trouvé, obſ. V. d'avoir ſerré le ventre, de l'application des linges chauds, d'un lit chaud, de la ſaignée : obſ. VI. de la chaleur du feu, de l'application de l'eſprit de vin chauffé : obſ. X. de l'uſage du bain, des frictions faites aux pieds avec des broſſes rudes, & ſur le corps avec des linges durs, de bruler du ſouffre ſous le nez, & d'y faire entrer, ainſi que dans la bouche & les yeux, de bonne eau de canelle : obſ. XIII. & XIV de frapper la plante des pieds avec des baguettes : obſ. XVI. du feu, des linges chauds, des ſecouſſes, des liqueurs ſpiritueuſes : obſ. XVIII. de la ſaignée & des antiſpaſmodiques.

3. Le ſel ammoniac, les ſecouſ-

ses, l'eau de la Reine de Hongrie, & la saignée, sont les secours qui ont réussi pour les pendus.

II. Comme nous avons déja expliqué dans le § I de ce chap. la maniere d'agir d'une partie de ces secours, & que nous parlons au long dans la seconde partie de presque tous les autres, nous nous bornerons ici à quelques remarques. 1°. Que c'est mal à propos (obs. XXVI.) qu'on approche tout d'un coup les noiés d'un bon feu; la rarefaction subite du sang pouvant crever les vaisseaux, & détruire le tissu des liqueurs; 2°. que le souffre brulé sous le nez est un secours qui nous paroît aumoins suspect, parceque l'irritation qu'il cause aux poumons peut être aussi nuisible

qu'avantageuse. Nous ne faisons même aucun doute que la toux fatiguante dont il est parlé dans les observations où l'on en a fait usage n'en soit l'effet ; 3°. que nous avons tout lieu de croire que la mort d'un noié survenue peu de tems après son retour à la vie, & les accidens convulsifs qui en ont attaqué plusieurs autres, doivent être attribués au deffaut de saignée, dont il ne paroît pas qu'on ait fait usage.

III. On a déja vu § III. obs. 6. qu'il est nécessaire de donner des secours à ceux qui paroissent morts, si l'on ne veux empêcher qu'ils le deviennent réellement. Telle est aussi la doctrine de M. de S. André, dans le traité que nous avons cité en parlant de la syncope ; & c'est

ce qu'on doit conclure du passage suivant de l'ouvrage d'un Auteur célébre qu'il n'est point encore permis de nommer. » En général les » grandes syncopes sont à craindre, surtout si elles sont fréquentes, & si elles durent longtems. Car si le sang vient à surcharger le cœur, à se réfroidir, » à se congeler, les organes qui » sont long-tems dans l'inaction » peuvent ne pas reprendre leur » mouvement. On ne peut pas » cependant donner des régles » générales. On a vu des syncopes » qui ont duré vingt-quatre & quarante-huit heures ». Il est donc important de prévenir par des secours convenables la coagulation du sang. Or ce que nous venons de

dire de la ſyncope eſt également vrai par rapport aux autres accidens qui produiſent les apparences de la mort, puiſqu'ils rendent au moins la circulation inſenſible. Nous avons donc raiſon de vouloir qu'on ne ſe contente pas de ne porter aucun préjudice aux corps réputés morts, mais qu'on emploie des moyens efficaces pour les rappeller à la vie.



CHAPITRE V.

Quel est le signe caracteristique de la mort ; quelles précautions on a prises, & on prend, pour s'en assurer.

§ I.

Doctrine de M. Winslow sur ce sujet.

QUel est votre but, me dira-t'on ? à quoi bon tant de tentatives ? quelle manie de couper, de piquer, de bruler, vous possede ? Ciel ! *Je vois bien les traces de ceux qui sont entrés dans la caverne, mais je n'en vois pas qui*

m'indiquent qu'ils en soient sortis (a). Le Médecin ne m'a-t'il pas condamné deux fois à être enseveli, la la premiere dans mon enfance, la seconde dans mon adolescence? D'ailleurs *le commun des hommes doit-il blamer les Médecins prudens*, c'est la réflexion de Zacchias, *doit-il s'en mocquer, s'ils*

(a) M. Winslow fait ici allusion à la Fable d'Esope, qui a pour sujet *le Lion malade*. Le Renard se contente de témoigner à sa Majesté Lionne la part qu'il prend à sa maladie, sans approcher de lui; & quand le Lion lui demande la raison de sa conduite, il lui répond, que *l'exemple des autres l'épouvante; je vois bien les traces de ceux qui sont entrés dans la caverne, mais je n'en vois pas qui m'indiquent qu'ils en soient sortis*. C'est bien ici la même chose. Pour une personne sauvée du tombeau, combien ne peut-il pas y en avoir qui y aient péri!

sont des épreuves sur ceux qui sont effectivement morts, ou qu'on croit tels, pour découvrir s'il leur reste encore, ou non, quelque souffle de vie? Je ne puis résister à la tentation de rapporter ici d'après LANCISI un passage de Quintilien, qui s'explique dans les termes suivans. » Par quelles raisons croïés-» vous que les funérailles se font si » tard? Pourquoi troublons-nous » le repos des pompes funebres par » tant de gémissemens, de pleurs, » de hurlemens, si ce n'est qu'on a » souvent vu revenir à la vie ceux » à qui l'on étoit prêt de rendre les » derniers devoirs? *C'est donc avec beaucoup de sagesse*, ajoute le célebre Médecin que nous venons de citer, *que la Loi deffend d'enter-*

rer sur le champ les morts, quels qu'ils soient, & principalement ceux qui sont frappés de mort subite. Après cette reflexion le même Auteur prie, non seulement les Médecins, mais les personnes charitables que le soin des ames appelle auprès des mourans, de faire les épreuves convenables pour s'assurer de la mort; & les Médecins en particulier, de travailler à découvrir par de nouvelles expériences de nouveaux secours, qui puissent entierement garantir les malades de la mort, ou du moins leur faire assez gagner de tems pour qu'ils puissent laver leurs fautes dans les eaux de la pénitence, ce qui est le plus essentiel, & recommander leur ame à leur Créateur. L'oracle

de la Faculté de Médecine de Paris, le célebre RIOLAN, avoit donné long-tems auparavant l'exemple d'une pareille charité médicinale, quand il dit, en parlant des corps de pendus destinés aux dissections anatomiques, que, *tant que le corps est chaud, s'il n'y a pas long-tems que l'exécution est faite, il ne faut pas le dissequer, parce qu'il est également du devoir, de l'humanité, & de la charité, s'il y a encore quelque apparence de pouvoir rappeller le sujet à la vie, de faire tous ses efforts pour y réussir, & de lui procurer le moïen de faire pénitence.* Mais comme on n'a, surtout dans les cas que nous avons rapportés, aucune marque absolument certaine de la fin de la vie que

les taches livides qui paroissent sur la peau, & l'odeur cadavereuse du sujet, odeur fœtide, bien différente de toute autre, même de celle qu'exhalent les excremens, & de celle qui est particuliere à certains ulçeres, le parti le plus sûr est de laisser dans le lit celui qu'on croit mort; de l'y laisser, dis-je, enveloppé de ses couvertures, avec le chevet & l'oreiller, comme s'il étoit vivant; & de ne l'abandonner aux appareils funebres qu'après deux, ou même trois jours, quand le corps entier s'est réfroidi de lui-même, & que ses membres sont devenus roides dans cette situation. On devroit graver en lettres d'or cette réflexion de l'Esculape Venitien TERILLI; *puisqu'il est incontestable*

testable par tout ce que nous venons de dire, que le corps est quelquefois tellement privé de toute fonction vitale, & que le souffle de vie y est quelquefois tellement caché, qu'il ne paroît en rien différent de celui d'un mort ; la charité & la Religion veulent qu'on détermine un tems suffisant pour attendre que la vie puisse, si elle subsiste encore, se manifester par des signes ; autrement on s'expose à devenir homicide, en enterrant des personnes vivantes. Or c'est ce qui peut arriver, si l'on en croit la plus grande partie des Auteurs, dans l'espace de trois jours naturels, ou de soixante & douze heures.... Mais si pendant ce tems il ne paroît aucun signe de vie, & qu'au contraire les corps exhalent une

odeur cadavereuse, on a une preuve infaillible de la mort, & l'on peut les enterrer sans scrupule. Le celebre ZACCHIAS, souscrivant à ce jugement, conclud par ces paroles: *il s'ensuit donc certainement qu'on n'a de preuve infaillible de la mort qu'un commencement de putrefaction dans le corps.* Il ne faut donc pas s'étonner de la précaution que quelques personnes ont prise de deffendre par leur testament de les mettre dans le cercüeil avant quarante-huit heures au moins, & sans qu'on eut fait sur eux diverses épreuves avec le fer & le feu, pour acquérir du moins une plus grande certitude de leur mort. Et, sans remonter bien haut pour en trouver des exemples, c'est à peu près ce

qui est arrivé depuis fort peu de tems, c'est-à-dire, au commencement de la présente année, à Madame de CORBEVILLE, fille de distinction, & Chanoinesse; & ce qui a été ponctuellement exécuté par son illustre héritier, comme tout le monde l'a sçu dans le tems. Pour moi, soit que mon testament porte ou non la même disposition, je profite de l'occasion présente pour prier instamment ceux qui me verront dans le même état de ne négliger aucun des moïens que j'ai proposés dans cette Dissertation, ou d'autres qu'on pourra imaginer, pour s'assurer si j'ai réellement païé le tribut inévitable.

§ II.

Si les anciens peuples & ceux d'aujourd'hui ont pris, ou prennent, des précautions pour s'assurer de la mort.

Le passage de Quintilien que M, Winslow cite, & qui est tiré de la huitiéme Déclamation de ce Rheteur, m'a fait naître l'idée de lire divers Traités sur les céremonies funebres des anciens, & des diverses nations qui existent aujourd'hui, pour connoître quelles précautions elles apportent, ou ont apportées, pour constater la mort, ou si elles n'en emploient aucune. Je vais donner ici l'abrégé de ce

que j'ai lû dans ces Traités. Si tout ce que j'en vais rapporter n'eſt point directement relatif à mon objet, il ſera du moins inſtructif, & amuſant, pour la plûpart des Lecteurs; & il leur fera voir la vérité de ce que dit Quenſtedt, qu'il y a ſur ce ſujet, comme ſur le tems de la ſepulture, autant de varietés que de Nations.

Il n'y a point de ſentiment plus univerſel que l'attachement à la vie; il ſemble qu'on en devroit conclure qu'on n'a jamais rien dû négliger pour conſerver ce treſor ineſtimable. Cependant à juger de ſon prix par la conduite des hommes, il n'y a pour eux rien de moins précieux, tant l'homme eſt peu d'accord avec lui-même! Si c'étoit ici

de parler morale, avec
évidence n'établirois-je pas
roposition ! Point d'honneur
mérique, & souvent ridicule,
firs, coutume, que sais-je ?
t est préferable à ce bien qu'on
garde universellement comme le
us grand des biens. Mais ne nous
cartons pas de notre point de vûë,
parcourons les coutumes des peu-
les au sujet des sépultures; après
voir observé que les Philosophes
Grecs étoient d'avis differens sur
e sujet; car Heraclite, qui pré-
endoit qui tout étoit fait du feu,
vouloit qu'on brulât les corps; Tha-
lès, qu'on les inhumât, parce que
out devoit retourner au principe
niversel, qui, selon lui, est l'eau;
& Democrite, qui croioit à la résur-

fection, vouloit qu'on les mît dans le miel pour les conserver.

Les anciens Perses n'y faisoient pas beaucoup de façons. Ils jettoient les corps à la voirie dès qu'ils étoient jugés morts. Cet usage étoit un des plus respectés dans le païs. Quand le corps étoit promptement dévoré par les animaux carnassiers, c'étoit un honneur pour la famille; au contraire c'étoit un deshonneur quand il ne l'étoit pas. Il falloit qu'il fut bien méprisable pour que les animaux refusassent d'en faire leur pâture. Cependant cet usage n'a pas toujours subsisté dans la Perse; car il y a eu un tems où ils ont enterré les corps; mais ils ne les ont jamais brûlés. Ciceron dit d'eux qu'ils les enveloppent d'une

croute de cire. Il est évident que leur but dans cette pratique étoit seulement de pouvoir les conserver, sans être infectés de l'odeur qu'exhalent les corps morts. C'est pour cette raison que les Scithes, au rapport d'Hérodote, en faisoient autant, & que les Ethiopiens les enveloppoient de plâtre. Car on a eu recours à differens moïens pour parvenir à ce but. On voit en effet qu'on y employoit aussi le sel, le nitre, le cedre, l'asphalte, le miel, la mirrhe, les baumes, & la chaux, laquelle, quand elle est lavée plusieurs fois, desseiche beaucoup sans corrosion, comme le dit Galien, *de simp. Med. Facult. l. IX.*

Quant aux Persans modernes, comme ils suivent la loi de Maho-

met, ils enterrent les morts dans leurs Mosquées sans cerémonies remarquables.

Les Turcs, aussi-tôt qu'un homme est mort, lavent le corps, lui rasent le poil, l'enveloppent d'un linceul qu'ils ont humecté d'eau de savon, & puis d'eau rose. Ensuite ils l'étendent tout de son long dans une bierre, & l'enterrent.

Les Chinois enterrent aussi leurs morts après les avoir mis dans des cercueils, & accompagnent l'inhumation de cris lamentables. On verra plus bas que ces lamentations, ou hurlemens, ont été un établissement politique; mais il ne paroît pas qu'à la Chine leur institution soit autre que naturelle, c'est-à-dire, que des marques de la vivacité de la douleur.

Il en est de même de celles que faisoient, ou font encore les Americains, en enterrant leurs morts, coutume aussi universelle chez eux que celle des lamentations. La preuve s'en tire naturellement de ce qu'elles étoient réglées suivant l'âge des deffunts ; de maniere qu'elles étoient extrêmes, non-seulement dans la famille, mais même dans toute la ville, quand le mort étoit en bas âge ; modérées quand il étoit au milieu de sa carriere ordinaire ; & qu'à peine donnoient-ils des marques de douleur à la mort des vieillards. On sent assez la raison de cette conduite pour être dispensé du commentaire.

Les Mexicains, & les habitans du Mechuacan, embaumoient, &

brûloient les corps, du moins ceux de leurs rois, & ces obseques se failoient avec de grandes solemnités. Je n'ai point vû si ces embaumemens sont tels que les nôtres, ou s'ils se faisoient dans le goût de ceux des Hebreux, dont nous parlerons plus bas ; ainsi je ne puis faire aucun raisonnement sur cette coutume.

Celle des Japonois est d'enterrer ses morts avec de grandes réjouissances. Quand on est si joieux de voir affranchir les gens des miseres de cette vie, on n'est point vraisemblablement dans la disposition de faire des tentatives pour y faire rentrer ceux qui en sont heureusement débarrassés.

Les Maldivois enterrent aussi les

morts, après les avoir lavés, & font de grandes lamentations dans le tems des obſeques.

Nous avons déja vu pratiquer par pluſieurs peuples le lavement du corps des morts; mais il paroît que cette cérémonie n'a été inſtituée chez eux qu'en faveur de plus de décence. On verra par la ſuite que les intentions d'autres peuples étoient bien differentes.

Les Groenlandois rendent les derniers devoirs à peu de frais. Ils tirent les corps des cavernes où la froideur de leur climat les oblige de ſe renfermer, & les laiſſent durcir à la gelée. Il ne doit pas manquer de ſtatues dans ce païs, mais elles ne ſont pas coloſſales. Au reſte voilà un moyen bien ſur

d'oter à un corps reſſemblant à un mort le peu de vie qui peut lui reſter.

Les uſages ont varié chez les Tartares. Dans un tems ils ont pendu les morts aux arbres pour les faire durcir. Il y en a d'autres où ils les ont mangé ; ce qui eſt du moins vrai des ſeptuagenaires. L'uſage le plus commun étoit de les enterrer. Il n'y avoit chez eux de diſtinction qu'en faveur de leurs rois, qu'ils embaumoient, en prenant ce terme dans notre ſens ordinaire.

Les habitans des Iſles Baleares couvroient les corps d'un monceau de pierres ; mais cette céremonie étoit précédée d'une opération, qui, ſelon qu'on s'y prenoit, pou-

voit être de quelque utilité pour constater la mort, ou infaillible pour la rendre inévitable. Cette opération consistoit à couper le corps par petits morceaux, puis on le renfermoit dans une cruche. Il est évident que la maniére de procéder à cette opération la rendoit ou meurtriere, ou propre à être salutaire. Car s'ils commençoient par couper la tête, ou par donner quelque coup mortel, elle étoit meurtriére; elle pouvoit être salutaire par la douleur qu'elle causoit, si l'on commençoit par une des extremités.

Les Massagetes, les Derbices, les Essedons, mangeoient mêlées avec celles des moutons les chairs des vieillards décrepits, qu'ils

avoient coutume d'égorger. Les Derbices étrangloient les femmes qui avoient passé soixante & dix ans, & les enterroient. Les Essedons jettoient à la voirie ceux qui étoient morts de maladies. Les Caspiens ne trempoient pas leurs mains dans le sang de leurs proches, mais ils exposoient aux bêtes féroces dans les déserts ceux qui avoient plus de soixante & dix ans. Il auroit sûrement été bien pardonnable dans ces païs là de cacher son âge ; & voilà des peuples pour qui les infirmités d'une vieillesse décrepite étoient bien effraiantes, puisqu'ils ont imaginé des moïens si barbares d'en préserver ceux qu'ils aimoient. Ces cruautés me rappellent ces deux vers du grand Corneille en parlant

des filles de Pelias, dont le motif étoit cependant bien different,

A force de pitié ces filles inhumaines
De leur pere endormi vont épuiser les veines.

Les Hircaniens entretenoient des chiens pour dévorer les morts. On les nommoit par cette raison chiens sépulchraux. Les Iberes les exposoient aux vautours. Les Icthyophages, peuples qui ne vivoient que de poisson, jettoient les morts dans les lacs, & le rivieres, trouvant qu'il y avoit de la justice à rendre aux poissons la nourriture qu'ils en recevoient. Peut-être y avoit-il aussi de la politique, en ce qu'ils esperoient avec raison que les poissons qui devoient leur servir d'aliment, en seroient plus gras, &

mieux nourris. Les Lotophages jettoient les morts dans la mer. Les Hyperboréens, trouvant apparemment plus noble d'aller au-devant d'elle, que de l'attendre, se précipitoient d'eux-mêmes dans la mer. Les Colchiens ne se pressoient point d'accourcir une vie que le commun des hommes trouve toujours trop courte, mais lorsqu'elle étoit finie, ils enfermoient les corps dans des sacs de peau, & les pendoient aux arbres.

On pourroit enfler ce détail du nom d'une quantité d'autres peuples; mais comme les Auteurs particuliers que j'ai consultés font simplement mention qu'ils enterroient, ou brûloient les morts, je crois devoir épargner au lecteur cette

inutile énumération, pour parler de ceux dans les pratiques de qui l'on trouve quelque veſtige de la vérité que nous avons deſſein d'établir, ou du moins qui s'y prenoient de maniere à ne pas courir le riſque de donner la ſépulture à des corps vivans.

Nous mettrons en tête les Egyptiens. Leur maniere d'embaumer les morts etoit une épreuve chirurgicale qui mettoit en évidence le vrai état des corps. Ils commençoient par leur ouvrir le bas ventre, dont ils tiroient les inteſtins. Ils paſſoient à la poitrine, qu'ils ouvroient de même, mais ſans en déplacer les viſceres, ſe contentant de les laver. Enſuite ils vuidoient le cerveau au moyen d'un inſtru-

ment qu'ils faisoient entrer par le nez, & remplissoient toutes les cavités d'aromates plus ou moins précieux, suivant que la famille du deffunt étoit plus ou moins en état de faire de la dépense. Quand on connoît la configuration de la boëte osseuse qui contient le cerveau, il n'est pas aisé de concevoir la maniere dont on vuidoit ce viscere ; mais je n'avance ce fait que sur la foi de Muret, & s'il est faux c'est à lui qu'il faut s'en prendre. Ceux qui travailloient à ces embaumemens étoient des Officiers publics préposés à ces fonctions. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il étoit passé en usage de jetter des pierres au dissequeur, aussitôt que sa fonction étoit finie ; les assistans,

dit Muret, ayant horreur de voir exercer cette espece de cruauté sur leur parent, ou leur ami.

Si ces pierres étoient jettées tout de bon, j'ai peine à concevoir comment on trouvoit des dissequeurs. Il n'est rien moins que gracieux de courir risque de la vie plusieurs fois par jour pour s'acquitter d'un ministere public. D'ailleurs les parens & amis se seroient épargné ce sentiment d'horreur, s'ils avoient eu assez d'humanité pour ne pas être présens à ce triste spectacle. Mais est-ce bien cette horreur prétendue pour une cruauté imaginaire qui a donné naissance à la coutume d'insulter le dissequeur? pour moi, si je voulois donner dans le ridicule de quelques antiquaires

qui se croient autorisés à percer avec leurs feux les lumieres l'obscurité des tems les plus reculés, je dirois que cette horreur est fondée sur ce que quelques morts ont donné des signes de vie entre leurs mains ; & ma conjecture seroit d'autant plus vraisemblable, que Muret assure qu'on mettoit le corps entre les mains des dissequeurs aussitôt après la mort, c'est-à-dire la mort crue véritable. Il n'y avoit d'exception qu'en faveur des belles femmes, qu'on ne leur abandonnoit, suivant Herodote, que trois ou quatre jours après, pour prévenir des abus dont on avoit eu quelques exemples. Ne seroient-ils point l'origine des coups de pierre dont nous avons parlé plus haut ? Au reste que cette cou-

ne d'embaumer tous les morts
une fille du respect ou de la
ité, toujours est-il certain qu'elle
pêchoit de donner la sépulture
es vivans, & qu'elle assuroit in-
liblement la mort.

Les habitans de la Floride,
ut-être avec aussi peu de dessein
e n'en avoient les Egyptiens de
astater la mort, mettoient en
ge un moïen qui, bien que
férent, étoit également propre
n connoître la vérité. Aussi-tôt,
le même Muret, que quelqu'un
mort, ils approchent son corps
n grand feu, & le tournent de
ns en tems, afin qu'il se dessei-
e de tous les côtés; puis ils le
etent des habits les plus super-
s qu'ils sont en état de leur don-

ner, & le conservent chez eux dans une niche pratiquée dans le mur.

Il paroît que cette coutume n'a d'autre source que la tendresse, & le respect; mais il est certain que cette épreuve par le moïen du feu étoit infaillible pour s'assurer de l'état du corps réputé mort.

La pratique des Caraïbes est à peu de chose près conforme à la raison. Ils lavent le corps mort, l'enveloppent dans un drap, après l'avoir mis en peloton, c'est-à-dire, dans la même situation où est l'enfant dans le sein de sa mere, puis ils commencent leurs lamentations, qui sont mêlées d'entretiens tout-à-fait comiques avec le mort. Ils lui parlent de tout ce qui auroit pû

rrêter dans cette vie, comme
sa femme, de ses enfans, de
s biens, de ses dignités, de la
nsidération publique &c. Chacun
ces détails est suivi du refrain,
où vient donc que tu es mort ?
s lui disent par exemple, je co-
e ici Muret, » tu pouvois faire
si bonne chere; il ne te manquoit
ni manioc, ni patates, ni ba-
nanes, ni ananas; d'où vient
donc que tu es mort ? Tu étois si
considéré dans ce monde; cha-
cun avoit de l'estime pour toi;
chacun t'honoroit; & pourquoi
donc es-tu mort ? Tes parens te
faisoient mille caresses; ils avoient
tant de soin que tu fusses content;
ils ne te laissoient manquer de
rien; dis-nous donc pourquoi

» tu

» tu es mort? Tu étois si nécessaire
» au païs; tu t'étois signalé en tant
» de combats; tu nous mettois à
» couvert de toutes les insultes des
» ennemis; & pourquoi donc es-
» tu mort? Voilà le refrain de leurs
» plaintes, qu'ils repetent mille
» fois, &c ».

Les lamentations faites, ils placent le corps sur un petit siege dans une fosse de quatre à cinq pieds de profondeur, où on lui sert a manger pendant dix jours, en l'invitant à prendre son repas. Alors, bien convaincus qu'il ne veut ni manger, ni revenir en vie, ils lui jettent de dépit les alimens sur la tête, & comblent la fosse.

Il est évident qu'il seroit plus raisonnable de laisser le corps tout

ſon long dans ſa maiſon , que
le mettre en peloton dans une
re ; malgré ce manque d'atten-
n on voit pourtant clairement
e ces peuples attendent un tems
long avant de la combler dans
ſperance que le mort pourra re-
nir à la vie. Mais cette eſperance
elle fondée ſur l'experience ,
ſur l'opinion ? Je ne dis rien du
id qui pourroit être mortel au
rps , s'il étoit encore vivant , at-
du qu'il eſt inconnu dans leur
is.

Voilà qui eſt bien d'un peuple
vage , diront ſûrement quelques
cteurs ; mais je répons que ces
mentations ne ſont pas ſi dérai-
nables qu'on pourroit le croire.
n verra , quand nous parlerons

des Juifs & des Romains, si ces cris sont inutiles. Mais ce qui surprendra davantage ceux qui voudront approfondir, c'est que des lamentations de cette espece étoient pratiquées chez les anciens Prussiens, au rapport de Meletetus cité par Quenstedt, & dans la Servie, suivant la relation de Busbeq dans l'histoire de son Ambassade en Turquie, dont le même Quenstedt extrait un passage. Belle matiere à réflexions! Comment des coutumes si singuliéres sont-elles observées dans des païs si éloignés les uns des autres, sans qu'il y en ait de vestige dans ceux du voisinage? Mais laissons résoudre ce problême à qui le voudra, & poursuivons nos recherches.

Les Thraces n'avoient pas tant de patience, si l'on en croit Herodote. Ils se contentoient de garder leurs morts pendant trois jours; puis ils immoloient des victimes de toute espece, & après des adieux lugubres, ils les brûloient, ou les enterroient.

Voici ce qu'on lit dans Quenstedt sur les cérémonies funebres des anciens Russiens.

On met le mort tout nud sur une table, & on le lave pendant une heure dans l'eau chaude; puis on le couche dans une bierre qu'on laisse au milieu d'une chambre commune de la maison. Le troisiéme jour on le porte au cimetiere; on y ouvre la bierre; les femmes vont embrasser le corps avec de

grands cris ; les chantres passent une heure à crier autour de lui ; après quoi l'on le descend dans la fosse, & on la comble.

On voit dans ce rite l'épreuve de l'eau chaude, celle des cris, & un délai assez raisonnable pour procéder à l'enterrement.

On trouve dans le même traité, que dans une ville de l'Orient, nommée Sachion, on conserve les morts pendant plusieurs jours avant de leur donner la sépulture, c'est-à-dire, quelquefois pendant sept, quelquefois pendant un mois, & même pendant dix ; mais alors on les renferme dans des cercueils, ou boëtes, capables d'empêcher la transpiration des mauvaises odeurs. Ce trait est tiré du traité de Korn-

mann, *De miraculis mortuorum.*

Bien que dans les derniers exemples que nous venons de citer il y ait des pratiques qui semblent annoncer que les peuples chez qui elles étoient en usage avoient en vue de s'assurer de la mort, avant que de donner la sépulture, nous avons voulu tâcher de trouver dans les peuples les plus connus des preuves certaines que leurs cérémonies funebres renfermoient quelque épreuve tendante à ce but. Nous nous sommes persuadés en conséquence que les loix & l'histoire des Juifs pourroient nous donner quelques lumieres. Mais il n'y a dans les Livres Saints, qu'un seul réglement qui concerne les sépultures; c'est dans le vingt & unié-

me chapitre du Deuteronome où il est ordonné d'enterrer les suppliciés le jour même de l'exécution, & de ne les point laisser à la croix, ou à la potence.

S'il étoit permis de pénétrer la raison du silence que garde Moïse sur les cérémonies des funérailles, je hazarderois cette conjecture. Comme on ne peut pas supposer que l'esprit qui l'animoit ait oublié un article aussi intéressant que celui de s'assurer de la mort de ceux à qui on veut donner la sépulture, ni négligé le plus parfait de ses ouvrages, il semble qu'on a droit de présumer que les pratiques des Juifs au sujet des sépultures, pratiques perpétuées depuis Adam, n'avoient pas besoin d'être réformées. Mais

voyons si l'historique de l'Ecriture Sainte nous instruira de quelque chose.

Voici ce que Gierus & Quenstedt ont recueilli dans l'histoire des Juifs au sujet des cérémonies funebres de ce peuple.

On ferme les yeux au mort ; on lui releve la machoire inferieure avec une bande ; on lui coupe les cheveux ; on bouche les orifices par où sortent les excrements ; on lave le corps ; on le parfume ; on l'enveloppe d'un suaire ; & on le met dans une bierre.

Gierus observe que c'étoit aux plus proches parens qu'il appartenoit de fermer les yeux ; mais qu'il n'étoit permis de le faire, sous peine d'homicide, que quand on

étoit aſſuré de la mort; parce que dans des circonſtances où la vie tient à ſi peu de choſes, le plus léger mouvement ſuffit pour en éteindre les reſtes.

Nous avons dit qu'on parfumoit les corps, & non qu'on les embaumoit, parceque nous entendons communément par ce terme une opération de Chirurgie à peu près pareille à celle que nous avons décrite en parlant des Egyptiens; au lieu que l'embaumement des Juifs n'étoit autre choſe qu'une application extérieure de parfums. C'eſt ce qui eſt évident par le paſſage de ſaint Jean, ch. XIX. v. 40. où l'on voit poſitivement que tel étoit l'uſage des Juifs. Cet Evangéliſte dit en effet, » ils reçûrent donc le

» corps de Jesus, & ils le lierent » dans un suaire, avec des aromates, » comme les Juifs ont coutume d'ensevelir leurs morts (*a*) ». On tireroit une autre preuve également claire de la même verité des paroles que Jesus-Christ dit à ses Apôtres lesquels murmuroient contre la femme pécheresse qui versoit sur sa tête un vase rempli d'un parfum précieux. « Pourquoi, leur » dit-il, chagrinez-vous cette femme? Elle a fait à mon égard quel- » que chose de louable... Car en » répandant ce parfum sur mon » corps, elle l'a fait pour m'ensevelir (*b*) ». Or ces paroles n'au-

(*a*) *Acceperunt ergo corpus Jesu, & ligaverunt illud linteis cum aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire.*

(*b*) *Quid molesti estis huic mulieri? Opus*

roient pas un sens raisonnable, si les Juifs avoient embaumé à notre maniere.

Le suaire dont les Juifs se servoient étoit de deux pieces, & c'est sans doute ce que saint Jean a voulu désigner quand il dit *ligaverunt illud linteis*, *ils l'ont lié dans des linges*. L'une des deux pieces étoit une espece de mouchoir dont on enveloppoit le visage, & qu'on lioit par derriere. La Vulgate l'appelle *sudarium*. L'autre étoit une toile, que la même version nomme *sindon*, dont on enveloppoit le reste du corps, après lui avoir lié les mains, & les pieds avec des

enim bonum operata est in me... mittens enim unguentum hoc in corpus meum ad sepeliendum me fecit. Matth. XXVI. 10.

bandes. Tel étoit du moins Lazare dans la description que saint Jean nous fait de sa résurrection. Je sais bien que le P. Calmet veut que les corps aient été emmaillotés de la même maniere à peu près que le sont nos enfans en nourrice ; mais il faut qu'il n'ait pas fait attention à cet endroit, ou qu'il y ait diverses manieres d'ensevelir.

Il nous reste à parler de la bierre où l'on mettoit le corps en attendant la sépulture. Il est certain qu'elle n'étoit point fermée pardessus comme nos cercueils. C'est ce qui est évident par la résurrection du fils de la veuve de Naïm, rapportée au chapitre VII. de l'Evangile de de saint Luc, puisqu'aussitôt que Jesus-Christ eut dit au jeune hom-

me de se lever, il le fit, & commença à parler (*a*).

Avant que de porter le corps en terre, Gierus, suivi en ce point par le P. Calmet, dit qu'on l'exposoit pendant quelques jours dans le vestibule de la maison, ou dans la salle à manger. C'étoit apparemment dans cet espace de tems que, suivant la remarque de Muret, on faisoit de grandes lamentations, ou le nom du mort étoit mêlé de cris lugubres; &, pour soulager la famille, & lui épargner le triste spectacle d'un corps mort, on louoit des pleureuses qui s'acquittoient de cette fonction, & qui furent par la

(*a*) *Et resedit qui erat mortuus, & cœpit loqui.*

ſuite accompagnées de joueurs d'inſtrumens.

J'ai appris de M. Boyer, Docteur Régent de la Faculté de Paris, Cenſeur de cet Ouvrage, qui a demeuré près de deux ans à Conſtantinople, & qui a été à Smirne & dans pluſieurs villes de Turquie, que l'uſage des lamentations eſt encore en vigueur chez les Juifs orientaux, & même chez les Grecs du rit grec. Ces peuples louent des femmes pour pleurer, & danſer par repriſes autour du mort, qu'elles interrogent ſur les raiſons qu'il avoit de mourir, comme s'il n'étoit pas bien dans cette vie, &c. Il a été témoin pluſieurs fois de ces cérémonies, & elles ont ſouvent interrompu ſon ſommeil quand il

mouroit quelqu'un dans son voisinage. Mais M. Boyer, le P. Calmet, ni Gierus ne décident point du nombre précis de jours qu'on conservoit le corps avant que de l'inhumer (*a*).

Le jour de l'enterrement on le chargeoit sur les épaules, & on le

(*a*) Voici ce que j'ai appris de M. Boyer depuis peu de jours. Ce n'est guéres que le troisiéme qu'on enterre les Juifs & les Grecs; les appareils funebres étant très-longs chez eux. Le jour de la mort on ne les touche pas; le lendemain on les lave & on leur met leurs habits les plus riches. Si c'est une fille on la pare comme elle le feroit le jour de ses noces. On leur laisse toujours le visage découvert, quelle que soit la cause de la mort, fut-ce même la peste. On les expose en cet état, & les pleureuses commencent leurs exercices; ce qui dure le second jour; on les enterre le troisiéme.

portoit hors de la ville pour l'enterrer, à prendre le terme à la rigueur, ou pour le placer dans un tombeau creusé dans le roc. Ceux des riches du moins étoient de cette derniere espece, témoin la caverne qu'Abraham acheta d'Ephron, & le tombeau de Jesus-Christ que Joseph d'Arimathie avoit fait creuser pour lui-même. Le Talmud régle les dimensions de ces cavernes, qui doivent être de six coudées en largeur, & de quatre de profondeur, avec sept ou huit trous dans le fond pour y poser autant de corps.

Je vais hazarder quelques réflexions sur ces cérémonies, où j'entrevois des précautions qui ont rapport à notre sujet.

Il y a tout lieu de croire que la coutume de laver, & de parfumer les morts chez les Juifs étoit moins établie en faveur des morts que des vivans. Comme on les gardoit plusieurs jours avant de les enterrer, la mauvaise odeur auroit rendu cette précaution impraticable, ou fait déserter la maison mortuaire. Car, la Judée étant un païs chaud, les corps morts devoient y être atteints de corruption beaucoup plûtôt que dans un plus froid. Et puisque cette raison étoit celle qui avoit déterminé les Romains & les Grecs à pratiquer ces deux cérémonies, d'où vient ne croirons nous pas qu'elle en ait été la source chez les Juifs ? les Juifs modernes ont même poussé la délicatesse plus

plus loin que leurs peres : car ils font bouillir dans l'eau dont ils se servent pour laver les corps morts, de la camomille, des roses seiches, & d'autres fleurs aromatiques.

J'observerai en second lieu que la bierre, étant ouverte, n'étoit point sujette aux inconvéniens de nos cercueils fermés, où des vivans étoufferoient promptement en pleine santé; comment donc des malades réputés morts pourroient-ils y reprendre aisément la vie?

Je remets le réflexions sur les lamentations, & les cris, à l'article des cérémonies funebres des Romains, pour en faire une sur les tombeaux des Juifs, où ils couroient moins de risque d'étouffer

que dans les nôtres, puisque ces tombeaux étoient des cavernes spacieuses, du moins pour les personnes aisées. Mais au reste que risquoit-on, quels que fussent les tombeaux, si l'on n'y déposoit les corps qu'après avoir été bien certain par leur mauvaise odeur de leur corruption, & de leur mort? Il est vrai que les exemples de Romains brûlés vivans malgré toutes les précautions que prenoient ces peuples, est une objection à laquelle je ne sais pas de réponse. Il est tems de passer à eux.

Lanzoni, Médecin Ferrarois, raconte que lorsqu'une personne se mouroit chez le Romains, ses proches parens l'embrassoient, lui fermoient les yeux, & la bouche,

& que quand on le voïoit prêt à expirer, ils recueilloient ses dernieres paroles, & ses derniers soupirs ; puis on l'appelloit par trois fois par son nom à grands cris, & on lui disoit un éternel adieu. Cette cérémonie d'appeller le mourant par son nom s'appelloit *conclamation.*

L'usage de la conclamation est fort ancien, comme Dom Martin le remarque. Il est antérieur à la fondation de Rome, & ne s'est éteint qu'avec le paganisme, pendand le regne duquel il a été généralement, & religieusement observé. L'on étoit si exact sur ce point, que si par hasard » quelqu'un venoit à mourir hors de sa » maison, on ne manquoit pas de

» l'y apporter incontinent, afin
» d'avoir la liberté, & la commo-
» dité, d'obſerver un devoir ſi
» eſſentiel ». C'eſt ainſi que Servius s'en explique dans ſon commentaire ſur l'Eneïde. Mais ce qui prouve mieux combien les Romains étoient attachés à cette cérémonie, c'eſt qu'ils avoient pouſſé juſqu'à la folie la rigueur de ſon obſervation. En effet il conclamoient dans leurs maiſons ceux qui étoient morts dans les païs étrangers.

Properce nous apprend l'effet qu'ils attendoient de cette premiére conclamation (car il y en avoit pluſieurs, comme on va le voir) quand il fait dire à Cynthie, *Perſonne ne m'a appellé par mon nom*

dans le tems que mes yeux s'éteignoient; j'aurois obtenu un jour de plus, ſi vous m'euſſiez rappellée à la vie (*a*).

Nous n'entreprendrons pas de décider du nombre & de la forme des diverſes conclamations qui ſe faiſoient. Il paroît par le paſſage de Properce que nous venons de citer que ce Poëte parle d'une conclamation faite ſeulement avec la voix dans le tems de la déſunion de l'âme & du corps; mais nous pouvons toujours avancer affirmativement que toutes les conclamations ne ſe faiſoient pas de la même maniere. La preuve s'en tire d'un

(*a*) *At mihi non oculos quiſquam inclamavit euntes,*
Unum impetraſſem, te revocante, diem. L. IV.

marbre conſervé dans la ſalle des antiques du Louvre, qui repréſente exactement ce qui ſe pratiquoit immédiatement après la mort des perſonnes de qualité, & ſur lequel le Benedictin dont nous venons de parler a fait une ſavante & curieuſe Diſſertation dans un Ouvrage intitulé, *Explication de divers monumens ſinguliers qui ont rapport à la religion des plus anciens peuples*, imprimé a Paris en MDCCXXXIX. Ce précieux reſte de l'Antiquité Romaine a trop de rapport à notre ſujet, pour priver le Lecteur de ſa deſcription.

Le marbre répréſente une jeune femme couchée, aiant la tête appuiée ſur la main gauche. Sa gorge, & ſa poitrine ſont à découvert. On

voît à la tête du lit un enfant fondant en larmes, qui se retire vers une autre dame assise dans un fauteuil où il y a un marchepied. Derriere elle est une femme qui vient de déchirer sa robbe, & qui a le sein, & les bras nuds, au gauche desquels on remarque un brasselet. Derriere celle-ci est une autre femme d'un air assez indifférent, qui paroît regarder des personnes qui sont aux pieds du lit. Au-devant d'elle est un Genie tenant un flambeau renversé. Au côté droit de la femme assise dans un fauteuil est un homme qui sonne de la trompette. Au côté droit du chevet du lit, qui ressemble assez bien à un de nos sophas, est un homme qui donne du cor. Au milieu du dossier

du

du lit est un enfant qui fixe sur la morte ses regards attendris. A l'extrémité du dossier est un jeune homme tenant d'une main une boëte dont le couvercle quadrangulaire se termine en pointe. Plus loin sont deux autres hommes qui n'ont d'autre attitude que de regarder avec un œil de satisfaction. Vis-à-vis du dossier est un foïer antique sur lequel est un pot dont le couvercle est presque caché par la vapeur qui s'en exhale. Sous le lit sont les pantoufles de la deffunte, & un chien accroupi. Je me sers du mot de *pantouffles*, parce que la chaussure représentée ressemble parfaitement à celle du même nom que portent les hommes de nos jours.

Telle eſt la deſcription du marbre dont il s'agit. Voici maintenant ſon explication.

La femme couchée eſt, ſelon Dom Martin, une femme qui vient de mourir. Je ne doute point qu'il n'ait trouvé la vérité; il eſt pourtant vrai qu'elle reſſemble mieux à une perſonne qui dort qu'à une perſonne qui vient de rendre les derniers ſoupirs. Mais le Benedictin n'eſt pas reſponſable de fautes du ſculpteur, & le reſte des figures prouve bien que la femme eſt morte, Il y auroit de la folie, & même de la fureur, à ſonner du cor, & de la trompette, aux oreilles d'une agoniſante. Elle a la gorge, & la poitrine découvertes, afin que le ſon des inſtrumens faſſe plus

d'impreſſion ſur elle, & remue plus aiſément les fibres auſquelles l'ame pourroit être attachée. L'enfant fondant en larmes paroît être celui de la deffunte; & la dame aſſiſe dans un fauteuil à marchepied, & le braſſelet qu'a l'autre femme au bras, ſont des preuves que ce ſont des femmes de qualité. Le Genie qui tient un flambeau renverſé, eſt l'Himen qui éteint ſon flambeau. Les deux hommes, dont l'un ſonne de la trompette, & l'autre du cor, ſont deux valets du Libitinaire, gagés pour faire la conclamation au ſon des inſtrumens. Celui qui tient une boëte, eſt un autre officier du Libitinaire, qui eſt chargé des parfums dont on va faire uſage, & les deux autres ſont

par la même raison qu'on découvroit la gorge, & la poitrine, de ceux qu'on conclamoit au son des instrumens. 3°. Qu'il y avoit quelquefois un intervalle entre le moment auquel le mort rendoit le dernier soupir, & celui où on le conclamoit. 4°. Qu'on conclamoit les morts pour la premiere fois dans la situation où ils se trouvoient en expirant, & pour la derniere fois, comme nous l'observerons plus bas, au moment même qu'on alloit faire, ce qu'on appelle encore aujourd'hui, *la levée du corps*, pour le porter en terre, ou le brûler. 5°. Qu'on reprenoit la conclamation plusieurs fois pendant le tems qu'on gardoit le corps dans la maison.

Mais eſt-il bien vrai, dira-t'on, qu'on ait fait des conclamations au ſon des inſtrumens ci-deſſus ſpécifiés ?

C'eſt une vérité démontrée par un paſſage de Petrone, qui rapporte que Trimalcion, étant yvre, voulut ſe donner un plaiſir de débauché. Il fit venir les valets du Libitinaire, & s'étant couché ſur un lit, comme s'il étoit mort, il leur dit de jouer quelque choſe de beau. Alors l'un d'eux donna du cor ſi fort, qu'il mit tout le quartier en allarme, & que la garde vint au bruit.

Voilà donc une ſeconde eſpece de conclamation qui ne ſe faiſoit point avec la voix. Et de fait outre que ſur le marbre en queſtion on ne

voit pas le moindre vestige de conclamation à la voix, quel effet la voix pourroit-elle produire étant absorbée par le son de deux instrumens aussi forts, & aussi pénétrans que le cor & la trompette ?

Il est même assez vraisemblable que cette seconde espece de conclamation est la premiere en datte. C'est ce qui paroît se déduire naturellement du passage d'Hygin que Dom Martin apporte pour prouver l'antiquité de la conclamation. Selon lui son premier auteur est Tyrrhenus, fils d'Hercule, qui vint habiter l'Etrurie, & fut l'inventeur de la trompette. Les habitans du païs s'étant imaginé que lui & ses compagnons étoient anthropophages, il les convoqua au son de

la trompette pour leur faire voir qu'un de ses compagnons qui étoit mort, seroit enterré, non mangé. » Depuis ce tems, continue Hy- » gin, ... les Romains, à l'exem- » ple de Tyrrhenus, ont observé » toujours la pratique de sonner de » la trompette, quand il meurt » quelqu'un, & d'assembler leurs » amis, afin qu'ils rendent témoi- » gnage que le mort n'a été ni tué, » ni empoisonné ».

Quand la personne avoit rendu les derniers soupirs, on la tiroit du lit, & ses plus proches parens, & alliés, lavoient le corps dans l'eau chaude. Quenstedt rend une raison fort naturelle de cet usage. Il la tire de Gaspard Barthius qui s'explique en ces termes, » C'étoit

» la coutume des anciens de laver
» dans l'eau chaude les corps morts,
» qu'ils devoient brûler, afin que
» la chaleur reveillât les esprits,
» s'il y en avoit encore quelques-
» uns cachés dans le corps (a) ».

Il est bon de remarquer que par le terme d'eau chaude il faut entendre de l'eau bouillante : c'est ce qui se voit manifestement par la quantité de vapeurs qui sort du pot répréfenté sur le marbre dont nous venons de parler, & ce qui se démontre par ce passage du VI[e] livre de l'Eneïde, *Une partie* (des compagnons d'E-

(a) *Mos erat antiquorum mortuos quos comburerent aqua calida abluere, ut, si quis spiritus intus lateret, calore excitaretur* Barth. *Advers. lib. XXXVII. c. 17.*

ée) prend de l'eau dans des chaudieres où elle bout à gros bouillons, & lave le corps du mort, puis le frotte de parfums (a). C'est aussi une des épreuves chirurgicales que conseille M. Winslow; mais il paroît par la conduite des Romains qu'ils n'y avoient pas plus de foi que lui, toute efficace qu'elle puisse être pour déterminer les corps qui en sont encore capables à donner des signes de vie, puisqu'ils ne laissoient pas de les conserver pendant un grand nombre de jours, comme on va le dire, de crainte que la précipitation ne fit donner la sépulture à des vivans.

(a) *Pars calidos latices, & ahena undantia flammis*
Expediunt, corpusque lavant frigentis, & ungunt. Virg. Æneïd. VI. v. 21.

Cette lotion finie on parfumoit le corps d'essences précieuses. C'est ce qui est prouvé entre-autres par l'histoire d'Asclepiade que nous avons rapportée § III. n°. 3, où l'on voit qu'on en humectoit même la bouche, & que l'usage de parfumer étoit venu des Grecs. Arnobe nous apprend même qu'on n'épargnoit pas les parfums, puisqu'il dit d'un corps mort qu'il degoutoit d'un baume précieux, *opobalsamo udum*. Nous apprenons de Kirchmann la raison de cette conduite. C'est, dit-il, pour empêcher la mauvaise odeur du corps (*a*).

L'onction faite, on revêtoit le mort, de la toge, si c'étoit un sim-

(*a*) *Causa unctionis hujus erat ut foetor à corpore mortuo arceretur.*

ple citoïen ; ou de la prétexte, s'il étoit en charge.

Lorsqu'il étoit habillé, on le déposoit dans une chambre, où on le conservoit pendant sept jours, & comme la mauvaise odeur du corps n'auroit point manqué de prévaloir sur la bonne odeur du parfum dont on l'avoit frotté, on établissoit au pied du lit un petit autel, qu'on nommoit *Acerra*, sur lequel on brûloit continuellement des parfums, qui empêchoient ceux qui approchoient du corps d'être incommodés de son infection. On verra dans un moment à quel propos on approchoit du corps.

Cet usage est peut-être l'origine de nos lits de parade, sur lesquels on expose encore aujourd'hui les

personnes d'une grande considération. Mais qu'ils seroient en ce cas dégénerés de leur institution, puisque communément on n'y met le corps qu'après qu'il a été embaumé à notre maniere ! Ce n'est donc que le faste qui entretient cette coutume, & ces lits ne sont en effet que des lits de parade.

Nous venons de dire d'après Lanzoni que les Romains gardoient les corps pendant sept jours avant de leur donner la sépulture. C'est aussi le sentiment de Servius dans son commentaire sur l'Eneïde, où on lit ces paroles, » on » brûloit le mort le huitiéme jour, » & on mettoit le neuviéme les cen» dres dans le tombeau. (a) » On

(a) *Octavo incendebatur, nono sepeliebatur.*

conservoit donc les morts pendant sept jours francs ; & il est probable que l'on différoit au lendemain à déposer l'urne sepulchrale dans le tombeau, parce que les convois ne se faisoient que la nuit, & qu'il falloit un tems assez long pour séparer les cendres, & les préparer suivant l'usage.

Le sentiment de Servius sur le nombre de sept jours francs, est aussi celui de Polydore, *De Rer. invent. lib. VI. c.* 10. & d'Alexander ab Alexandro, *Dier. Genial. lib. III. c.* 7. & de Gierus ; mais Quenstedt assure qu'il seroit en état d'apporter bien des preuves, qu'on n'avoit pas toujours égard à un nombre de jours déterminé (*a*). Quant

(*a*) *Verum non semper certi alicujus diei ha-*

à moi, je le dispense volontiers des preuves, & je vois des raisons palpables pour s'être quelquefois écarté de l'usage le plus universel ; c'est que des marques évidentes de mort mettoient cette nation attentive hors de danger de donner trop précipitamment la sépulture. J'observerai encore d'après Alexander ab Alexandro, que c'étoit aussi la coutume des Grecs de conserver les corps pendant sept jours révolus, avant de les mettre sur le bucher, & c'est sans doute par cette raison qu'ils les parfumoient.

Il auroit peut-être suffi pour se rendre aussi certain de la mort que la prudence l'exige de conserver le

Vitam rationem multis ostendi posset, si id hic ageretur.

corps pendant un nombre de sept jours pleins, ou jusqu'à ce que la putrefaction mit la mort en évidence; mais les Romains poussoient plus loin la circonspection, &, pour me servir des propres paroles de Quenstedt, » ceux qui étoient » chargés de veiller le mort, re» commençoient de tems à autre » des *conclamations*, c'est-à-dire, » appelloient à grands cris tous » ensemble le mort par son nom, » *parce que*, comme dit Celse » dans la Préface du premier Li» vre de sa Médecine, *on croit » souvent que l'esprit de vie est » sorti du corps, en quoi les hom» mes se trompent; & par cette » raison ils faisoient des conclama» tions, pour essaier de le réveil-*

» *ler* (*a*) ». Le pere Pomey ajoute que de tems en tems on lui jettoit de l'eau froide sur le visage. On sait l'effet que ces aspersions produisent sur les personnes qui sont en défaillance.

Toutes ces précautions étant devenues inutiles, on couronnoit le mort de fleurs, on l'exposoit sous le vestibule, les pieds tournés vers la porte, & il y restoit jusqu'à la nuit, tems ordinairement destiné aux sépultures. Alors après une derniere conclamation, la concla-

(*a*) *Conclamabant mortuos per intervalla qui in re præsenti erant apud Romanos, hoc est mortui nomen claris vocibus ore plurium iterabant; quoniam, inquit Celsus in Præfat.* I. *Lib. de Re Medica,* » *solet plerumque vitalis* » *spiritus exclusus putari, & homines fallere;* » *ideoque simul conclamabant, si forte revi*» *visceret* ».

mation par excellence, celle que Quintilien appelle *conclamata suprema* dans le passage cité dans la These, celle à laquelle Terence fait allusion, quand il dit, *cessez, on a fait la conclamation* (*a*); le mort étant jugé sans espérance de revenir à la vie, on le portoit en terre, ou brûler. Car les Romains avoient le choix de ces deux sépultures; & même *la derniere*, selon Pline, *n'étoit pas d'ancienne institution.* La raison qu'il donne de ce changement est, *qu'on sçut qu'on exhumoit ceux qui étoient morts en faisant la guerre dans les païs éloignés. Il y eut cependant une grande partie des familles Romaines qui suivirent le rit ancien. Telle étoit entr'autres*

(*a*) *Desine, jam conclamatum est.*

la famille Cornelia, où personne ne fut brûlé avant Sylla; & ce Dictateur voulut l'être, de crainte que son corps ne fut traité comme l'avoit été par lui celui de C. Marius qu'il avoit fait exhumer (*a*). Ciceron atteste aussi que Sylla fut le premier de la famille Cornelia qui fut brûlé.

Mais ce que je trouve de plaisant, soit dit en passant, c'est la sortie que fait Kirchmann sur Pline, pour avoir dit que l'usage de brûler les morts étoient nouveau de son

(*a*) *Ipsum cremare apud Romanos non fuit veteris instituti. Terra condebantur, & postquam longinquis bellis obrutos erui cognovere, tunc institutum. Et tamen multifarie priscos servavere ritus, sicut in Cornelia domo nemo ante Syllam Dictatorem traditur esse crematus, idque eum voluisse veritum talionem, eruto C. Marii cadavere.* Plin. *hist. Nat. lib. VII.*

tems chez les Romains. Il prouve le contraire par une loi de Numa, qui défend d'arroser les buchers de vin. Kirchmann prétend-il donc savoir mieux les usages des Romains qu'un Auteur célebre du païs, & qui vivoit quinze siecles avant lui ? tout ce qu'on est en droit de conclure de la loi de Numa, c'est qu'il ne vouloit pas qu'on prodiguât le vin dans les sepultures, si la coutume des Grecs, chez qui l'usage de brûler les morts étoit fort ancien, s'accréditoit dans son roïaume; & peut-être cette loi avoit-elle pour fondement ce qui s'étoit pratiqué quelquefois sous ses yeux. Mais on pourroit regarder ces exemples comme des exceptions, & Pline me paroît en cet article

plus croïable que Kirchmann.

Une partie des coutumes des Romains, ainsi que leurs premieres loix, viennent des Grecs. Ces derniers commencerent par enterrer les morts, puis ils les brûlerent. L'origine de cette coutume est, dit Kirchmann, une subtilité d'Hercule, qui, ayant juré à Argée de lui renvoïer son fils Licymnius, qu'il lui demandoit pour assiéger Troïe, en punition du manque de parole de Laomedon, pour acquitter la sienne, fit brûler ce jeune Prince qui avoit été tué dans un combat, & en renvoïa les cendres à son pere. Il n'est pas étonnant, quand on connoît les hommes, que ce qui a été fait sans dessein de donner un exemple produise pour-

tant cet effét. La nouveauté, & l'envie de se distinguer, sont deux mobiles qui ont été de tous tems très-puissans sur nous. Je reviens aux cérémonies funebres des Romains.

Pendant que le convoi étoit en marche, les lamentations, pleurs, cris, hurlemens, redoubloient. Il sembloit que toutes les personnes du convoi réunissoienr leurs efforts pour tâcher de rappeller à la vie celui qu'on en alloit bientôt retrancher pour toujours. C'est ce que nous apprenons du passage de Quintilien cité dans la These de M. Winslow. *Par quelles raisons croïez-vous*, dit ce Rheteur, *que les funerailles se font si tard? pourquoi troublons nous le repos des pom-*

pes funebres par tant de gémissemens, de pleurs, de hurlemens? si ce n'est qu'on a vu souvent revenir à la vie ceux à qui l'on étoit prêt de rendre les derniers devoirs? C'est donc moins les pleurs, que leurs excès, leur indécence, & peut-être la fureur de se meurtrir, & de se déchirer le visage, que deffend la XXXIVe. loi des douze Tables, en ces termes, *nous deffendons aux femmes de se déchirer le visage, & de faire des lamentations aux funérailles (a).* Car, outre l'avantage & la raison de cette coutume, attestés par Quintilien, il paroît que cette loi étoit très-mal observée. Au reste quelles femmes cette loi

(a) Mulieres genas ne radunto, neve lessum funeris ergo habento.

des douze Tables regarde-t-elle ? ce n'étoit ſans doute que celles de la famille, & non celles qu'on païoit pour cette fonction.

Deux réflexions rendent fort vraiſemblable cette interprétation ; la premiere que les lamentations étoient interdites aux mêmes à qui il étoit deffendu de ſe déchirer le viſage. Or il eſt évident que cette deffenſe ne regardoit que les femmes de la famille, & non les pleureuſes gagées, qui n'étoient point ſans doute aſſez folles pour ſe défigurer ainſi tous les jours; la ſeconde que les loix des douze Tables ſont originaires de Grece ; or on voit, ſi l'on en croit Quenſtedt, que Platon dans ſa République blamoit ces démonſtrations exceſſives

de

de douleur, & que Solon a interdit aux Atheniens les lamentations, & toutes les marques extérieures de douleur, *comme inutiles, & ne servant en rien pour la vie.*

Voilà tout le détail des cérémonies funebres usitées chez les Romains, du moins relativement à notre sujet. Ce que j'aurois souhaité trouver, mais que j'ai cherché inutilement, c'est si les précautions des conclamations, des cris funebres dans le tems qu'on faisoit le convoi, & celle de garder les corps pendant un si grand nombre de jours, étoient posterieures aux fins déplorables d'Aviola, & de Lamia, ou si elles étoient antérieures. Car au dernier cas j'en conclurois que le terme de sept jours

n'eſt point encore ſuffiſant pour s'aſſurer de la mort, & cela confirmeroit merveilleuſement le ſentiment de Zacchias, & de tous les Médecins, qu'il n'y a de ſigne infaillible de la mort que le commencement de la putrefaction. J'ajoute que l'hiſtoire arrivée à Aſclepiade, rapportée ch. 1, § III. n°. 3, qui eſt antérieure à celle que Pline rapporte, marque qu'il étoit bien perſuadé de l'incertitude des ſignes qu'on regarde communément comme caractériſtiques de la mort, même quand ils ont ſubſiſté pendant pluſieurs jours conſécutifs.

Mais par quelle fatalité, des précautions auſſi ſages que celles des Romains ont-elles été entierement négligées chez les Chrétiens? Cha-

tûn fait ce qui se pratique aujourd'hui. Il y a dans les Rituels les plus circonspects une disposition sembla- à celle qu'on voit dans celui d'Alet, un de ceux qui aient été travaillés avec le plus de soin. *Combien*, y lit-on, *doit-on différer la sépulture après la mort ?* Réponse. *On doit la différer vingt-quatre heures, ou environ, à cause des inconvéniens qui s'ensuivent quelquefois des enterremens précipités.* Voilà le bout de notre prévoiance ; voilà toutes nos précautions. J'ai dit les Rituels les plus circonspects, parce qu'il y en a qui permettent d'enterrer beaucoup plus tôt.

Il n'en étoit pas de même dans les trois premiers siécles de l'Eglise, comme il paroît par un commen-

taire sur Job, attribué autrefois à Origene, & que M. Huet & Dom de la Rue prouvent fort bien n'avoir été composé qu'à la fin du troisiéme siécle, ou au commencement du quatriéme. Parlant des trois amis de Job qui furent pour le consoler, l'auteur s'explique de la maniere suivante : *Ils resterent auprès de lui pendant sept jours & sept nuits, & firent auprès de Job vivant le même deuil que s'il eut été mort. Car le deuil des morts se fait sept jours & sept nuits* (a). On gardoit donc encore les morts sept

(a) *Assederunt illi septem diebus & septem noctibus, & mortui luctum apud viventem Job impleverunt. Luctus enim fit mortui septem diebus & septem noctibus.* Anonym. *In Job lib.* III.

jours & sept nuits au commencement du quatriéme siécle.

Le reste des cérémonies se réduisoit à fermer la bouche, & les yeux au mort, à l'embrasser, à le laver, à le parfumer, à le revêtir de ses habits, puis le Clergé venoit en cérémonie lever le corps qui avoit été exposé à la porte pendant quelque tems, pour le porter au cimetiere, où on l'enterroit.

L'usage de laver le corps est un des rits qui se soient conservés le plus long-tems, puisqu'il étoit encore observé du tems de Gregoire de Tours. Celui de les parfumer étoit dès-lors abrogé. Il n'en reste plus de vestige que dans les encensemens; & quand nous en demandons la raison, on nous répond

qu'on encense les morts, parce que l'Eglise les regarde tous comme des Saints.

A force d'affecter de s'écarter des rits, qu'on appelle du Paganisme, & qu'on appelleroit plus raisonnablement des Païens, on a donc perdu des pratiques avantageuses à la société. Baruffaldi loue très-fort les Statuts Synodaux du Cardinal Laurent Magalotti, Evêque de Ferrare, qui » juge indigne des » Chrétiens ces pleurs ridicules, » ces hurlemens femelles, qui con- » viennent mieux à des Païens qui » n'ont point d'espérance, & dont » l'usage indécent de pleurer les » morts alloit non seulement à cou- » rir les ruës comme des extrava- » gans, mais à louer des baladins,

» des pleureuses, pour honorer les » morts par des larmes feintes (*a*)». Il est pourtant évident par ce que nous venons de rapporter de ces coutumes prétendues païennes, que rien n'étoit plus conforme à la loi divine, & aux loix humaines, qui deffendent l'homicide. Mais il étoit permis au Cardinal Magalotti de n'être point Antiquaire ; & même d'entendre mal, & de mal appliquer un texte de S. Paul, qui avertit les Thessaloniciens que la sortie

(*a*) *Absurdos fletus, & fœmineos ejulatus christiano indignos judicamus, & ad ethnicorum, qui spem non habent, mores potius pertinere, quorum indecens usus lugendi mortuos ita invaluerat, ut nedum per urbes vagantes pergerent, sed etiam histriones, & Præficas ejulantes conducerent, quæ simulatis lachrymis mortuos deplorarent.*

de cette vie n'eſt qu'un paſſage à une vie plus heureuſe ; avis dont le but étoit de les empêcher de s'affliger comme ceux qui n'ont point d'eſperance après ce monde ; *nolumus vos ignorare de dormientibus, ut non contriſtemini ſicut & cæteri qui ſpem non habent* ; par où S. Paul ne condamne, ni une douleur que la nature autoriſe, ni les précautions que la crainte d'être ſéparé des perſonnes qu'on aime fait prendre pour conſtater leur état ; mais où il condamne ſimplement des douleurs telles que peut les inſpirer le déſeſpoir de perdre, & de perdre ſans reſſource, les perſonnes qui nous ſont cheres. C'eſt donc les Sadducéens, Secte Juive qui ne croïoit point à l'immortalité de l'â-

me, & un partie des Païens qui étoient dans la même erreur, que regarde le passage de S. Paul. Car l'idée que nous avons des Livres saints, que nous croïons avoir été inspirés de Dieu, ne nous permet pas de penser que l'Apôtre des Gentils, quand il n'auroit pas été instruit des lettres humaines, comme il l'étoit, ne sçut pas que la meilleure partie des Païens espéroit de rejoindre ses proches dans les Champs Elisés, comme nous espérons retrouver les nôtres dans la béatitude.

Avant de finir, j'observerai que l'usage des lamentations n'est point encore perdu en France. Il est au moins suivi dans la Picardie, non dans les Vi les, si ce n'est parmi

le peuple, (les honnêtes gens voudroient-ils imiter ce que le peuple fait de raiſonnable?) mais ſurtout dans les campagnes, où, lorſqu'on eſt prêt d'enlever le cercueil, toutes les femmes ſe jettent deſſus, en faiſant des hurlemens affreux, & appellant le mort par ſon nom. Et, pour qu'on ne croie pas que c'eſt la tendreſſe qui les leur arrache, c'eſt que ſans verſer une larme, & même ſans envie de le faire, elles en font autant pour les plus indifférens, quand le hazard veut qu'elles ſe trouvent dans la maiſon mortuaire, lorſqu'on enleve le corps. Il ne faut pas demander à ces Villageois d'autre raiſon de cette conduite que l'uſage; & la réponſe qui fut faite par une fille

domestique depuis peu dans une maison de ma connoissance où mourut une personne qu'elle avoit à peine entrevue, & sur le cercueil de qui elle faisoit les mêmes hurlemens, sût qu'elle l'avoit toujours vu pratiquer dans ces circonstances. Ce détail me fit rire autrefois, doit-il faire aujourd'hui le même effet ?

Il faut pourtant convenir que l'usage n'est point dans tout le monde Chrétien d'enterrer les morts avec autant de précipitation qu'on le fait à Paris, & dans les provinces voisines de la Capitale, où il est même commun de les enterrer avant vingt-quatre heures.

M. Winslow m'a dit qu'en Dannemarck on ne les enterroit gueres que le quatriéme jour, ou sur la

fin du troisiéme, à cause des préparations que demandent les enterremens. Car on ne se contente pas de les laver, mais on les expose parés selon leur rang, ou leur dignité, dans des bierres construites avec art, & souvent avec avec beaucoup de dépense. Il en est de même de la Suede, de la Prusse, & de plusieurs autres pays du Nord, dont nous avons eu des nouvelles. Ce qu'il y a de plus singulier c'est ce que m'a mandé la Faculté de Médecine de Strasbourg qu'en Alsace les Protestans n'enterrent les morts qu'après trois jours révolus, & que les Catholiques le font au bout de vingt-quatre heures.

L'usage d'Angleterre est le même que celui des pays dont nous ve-

tions de parler. On a du remarquer en lisant les obs. 26, 27, 28, & 29 du § IV. ch. I. que le délai de trois fois vingt-quatre heures est ordinaire dans les Isles Britanniques, du moins pour les personnes qualifiées. Car dans quel pays, à la honte de l'humanité, les gens du commun ne sont-ils point réputés *animæ viles* dont la vie est de peu de considération dans la société! Au reste on ne les enterre encore qu'après deux jours revolus. Mais cette prudente police ne remedie qu'à une partie des inconveniens, puisqu'il n'y a point de ces pays qui ne fournissent des exemples que le délai des enterremens pendant trois jours est encore trop court, & que les prétendus morts y sont soumis

à des pratiques meurtriéres, qui leur deviennent souvent funestes, comme d'être tirés de leur lit, & mis sur la paille sans aucun égard à la saison.

§. III.

La putrefaction est le seul signe caractéristique de la mort.

Si l'imperfection de nos sens est telle que les signes de la vie peuvent leur échapper; si l'engourdissement de la puissance sensitive, ou du principe des nerfs, est tel que les operations de chirurgie les plus douloureuses sont quelquefois impuissantes pour remettre les esprits en mouvement; si la durée

d'une insensibilité parfaite pendant un grand nombre de jours est une marque insuffisante de la mort ; si les situations les plus contraires à la vie, où des hommes se sont trouvés pendant longtems, ne sont au plus que de fortes présomptions qu'ils l'ont perdue ; quelle conséquence tirer que celle que tire M. Winslow, après une infinité de nos plus célebres Auteurs, que le seul commencement de putrefaction est un indice certain de la mort ? *Il est quelquefois très-difficile*, dit M. Fr. Hoffmann, *de distinguer les morts de ceux qui sont attaqués d'une syncope violente, parce que le mouvement altenatif de l'air qui entre dans la poitrine, & en sort, celui du cœur, & des arte-*

res, est tellement imperceptible qu'il échappe à l'attention la plus scrupuleuse. Il y a cependant des indices certains de la mort, comme &c. Il donne ici l'énumération de plusieurs signes, qui communément prouvent cet état, sans en être cependant des preuves infaillibles, comme les histoires rapportées ci-devant le démontrent; puis il ajoute, *mais le signe le plus certain de la mort est un commencement de putrefaction.* Voyez sa Pathologie, Part. I. ch. 1. En effet *la putrefaction*, comme il le remarque, *dépend moins de la cessation des mouvemens de la machine animale que du long repos des liqueurs, & de l'action d'une atmosphere chaude, & humide, sur*

un corps déja rempli d'humidité, & dont les liqueurs, comme il paroît par leur analyse, sont composées de principes qui n'ont aucune analogie entr'eux, & qui par conséquent font un effort continuel pour se séparer. Aussi ne faut-il rien moins qu'un mouvement qui les presse de moment à autre les uns contre les autres, pour entretenir leur liaison; encore leurs parties les plus dégagées s'échappent-elles continuellement; aussi rien n'est plus susceptible de corruption que les liqueurs animales, quand elles sont délivrées du mouvement de compression qui fait leur lien.

A ces réflexions j'ajouterai que la certitude du signe de la mort qui se tire de la putrefaction est en

quelque maniere canonisée par la résurrection de Lazare. Jesus-Christ dit à ses Apôtres, en les menant à Bethanie, que Lazare est mort, & qu'il s'en réjouit pour eux, afin qu'ils croient. Il se fait conduire au tombeau, où le mort étoit depuis quatre jours. Marthe veut, pour ainsi dire, le détourner d'y entrer. La raison qu'elle en donne, est qu'il est déja corrompu, qu'il exhale une odeur infecte, *jam fœtet*. S'imagine-t'on que cette circonstance soit ici rapportée sans dessein? Jesus-Christ est bien sûr de la mort de Lazare; ses sœurs n'en doutent point; les spectateurs en sont persuadés; mais la corruption du corps porte cette vérité jusqu'à conviction. Le Sauveur vouloit

opérer un miracle dont personne ne doutât ; il rend la vie à un cadavre corrompu ; l'incrédulité n'a plus de ressources ; & sa mission est attestée par une preuve au-dessus de toute réplique. C'est aussi l'évidence de ce miracle qui met le comble à l'endurcissement des Docteurs de la Loi, & qui les détermine à prendre le parti de se défaire de celui qui est en état d'opérer de tels prodiges.

Après avoir si bien établi que la putrefaction est la seule marque certaine de la mort, nous pourrions nous dispenser de nous étendre davantage sur cette matiere ; mais nous allons encore proposer quelques réfléxions qui ne nous paroissent point inutiles.

La premiere, est qu'il faut être en garde contre toutes les morts qui n'ont point été annoncées par les signes qui sont ordinairement les avant-coureurs de la mort, comme il arrive notamment dans toutes les maladies convulsives, telles que la syncope, la suffocation des hystériques, des hypochondriaques, des personnes saisies de violentes passions de l'ame, tourmentées de douleurs cruelles, en un mot, dans toutes les maladies où le genre nerveux est attaqué. On en doit dire autant des maladies subites, soit qu'elles viennent de cause interne, comme l'apoplexie, la catalepsie, &c. ou de cause externe, comme les blessures, chutes, contusions, suffo-

rations causées par la compression de la trachée artere, ou canal de la respiration, par l'eau, par le séjour dans un lieu où il n'y a point assés d'air, ou dont l'air est chargé de vapeurs nuisibles, ou d'exhalaisons pernicieuses, telles que celles du charbon de bois, des narcotiques, des arsenicaux, des acides vitrioliques, du vin qui fermente, &c. maladies dont quelques-unes, agissant principalement sur les nerfs, auroient pû se ranger dans la classe des maladies convulsives, ou nerveuses.

Nous renvoyons à la seconde partie l'examen approfondi des secours qu'il convient de donner en pareils cas ; & nous nous bornerons, c'est notre seconde réflexion,

à remarquer qu'il faut tâcher, lorsque la mort eſt encore douteuſe, ou qu'elle n'eſt point conſtatée par ſon ſigne caractériſtique, qu'il faut, dis-je, tâcher de ſe comporter avec le corps de maniere à ne pas l'empêcher de revenir à la vie, comme on feroit en l'expoſant ſur une paillaiſſe, & moins encore de recevoir les ſecours qui donnent la vie à tous les hommes, tel qu'un air pur; en ſe preſſant de l'enſevelir, ou, qui pis eſt de l'enfermer dans le cercueil; puiſqu'il eſt démontré que deux cens cinquante-deux pintes d'air, meſure de Paris, ſuffiſent à peine à un homme pour le faire vivre pendant une heure; tant les vapeurs de la reſpiration corrompent promptement l'air qui

nous environne. Il est vrai que, comme elle est beaucoup plus foible dans les cas supposés, s'il s'en fait une, le danger seroit aussi moins considérable; mais en récompense l'air contenu dans un cercueil, déja rempli pour la plus grande partie par le corps qu'on y renferme, s'y trouve en bien moindre quantité. Et c'est sans doute pour éviter un pareil inconvenient que quelques Menuisiers sont dans l'usage de percer les planches de dessus de plusieurs trous de vilbrequin, comme je l'ai vû pratiquer; précaution qu'il seroit à propos de prendre toujours, & partout.

Notre troisiéme réflexion est qu'on doit être d'autant plus en

garde contre les morts qui surviennent dans les maladies, que ces maladies ne sont pas mortelles de leur nature. Il est inutile, je pense, d'entrer dans la question quelles sont les maladies mortelles de leur nature. Les lumieres naturelles à tous les hommes suffisent pour qu'on ne risque guéres de prendre le change sur ce sujet.

Aiant dit ci-devant qu'il faut être en garde contre toutes les morts qui n'ont point été annoncées par les signes qui en sont ordinairement les avant-coureurs, il semble que le Lecteur seroit en droit de nous demander quels sont ces signes, & il paroît naturel de prévenir cette demande.

Il n'y a personne, pour peu qu'il ait

aït vû de malades avec réflexion, qui n'ait observé que dans les maladies qui doivent avoir un dénouëment tragique, les secours les mieux indiqués deviennent contraires, sont sans effet, ou ne produisent au plus qu'un soulagement passager. Aussi l'une de ces trois manieres d'agir des remedes quelconques est-elle du plus mauvais augure.

Mais voici des signes qui annoncent une fin prochaine, si l'on en croit Celse, que nous ne faisons presque que traduire, dans le Chapitre VI. du second livre que nous avons déja cité, ou au moins une maladie extrêmement mortelle. Le nez devient affilé, les tempes s'affaissent, les yeux se creusent,

-eilles deviennent froides, la
du front dure, tenduë, la
-r noire, ou extrêmement
Il remarque cependant que
-gnes n'annoncent absolument
-t que quand ils ne sont point
-ets de quelque veille précé-
, ou d'un cours de ventre,
-n deffaut de nourriture; mais
-ces cas ils ne durent qu'un
S'ils se prolongent au-delà,
-ognostic reste le même. S'ils
-t trois jours dans une maladie
-nne, la mort est à la porte;
-i est encore plus sûr, si en
-e tems le malade ne peut souf-
-la lumiere, si ses yeux pleu-
, si ce qui doit être blanc dans
rougit, & ce qui doit être
-e, comme les veines, pâlit,

& que la liqueur dans laquelle nage l'œil s'attache dans les angles; ou que l'un des yeux devienne plus petit, ou que tous les deux s'affaiſſent, ou ſe gonflent, que les paupieres ne ſe touchent pas pendant le ſommeil, & laiſſent paroître un peu de blanc; ſi les paupieres ſont pâles, ainſi que les lévres, & le nez; & que les yeux, le nez, les paupieres, les levres, les ſourcils, ou quelqu'une de ces parties, ſe tournent; ſi la foibleſſe du malade l'empêche d'entendre, ou de voir. Une ouïe trop fine eſt auſſi d'un très-mauvais augure.

C'eſt encore un ſigne prognoſtic de la mort, quand le Malade eſt couché ſur le dos, qu'il retire les genoux, qu'il ſe roule du che-

au pied du lit, qu'il découvre
bras, & ses jambes, & les
e de côté & d'autre, & qu'il
a froides; quand il est conti-
ellement assoupi, & que celui
a la tête prise grince des dents,
ntre sa coutume dans l'état de
té; quand quelque ulcere, for-
avant ou pendant la maladie,
eiche, pâlit, ou devient livi-
quand les ongles, & les doigts
ssent, que l'haleine est froide;
nd dans la fiévre, une mala-
igue quelconque, la folie, le
de poitrine, ou de tête, le
de fait des pacquets, ou éplu-
la muraille ou ses couvertures;
d les douleurs qui ont attaqué
extrêmités inférieures, & les
hes, & de-là passé aux visce-

res, cessent tout à coup; quand la douleur cesse subitement dans les parties enflammées; quand sans aucune tumeur un fébricitant étrangle tout d'un coup, ou ne peut plus avaler sa salive, ou que son col se tord, de maniere que le même effet s'en ensuit; quand la fiévre est continue, & le sujet extrememement foible; quand en fiévre la peau devient froide, & le dedans s'échauffe jusqu'à causer la soif, ou qu'en fiévre il survient un délire, ou une difficulté de respirer; quand le sommeil augmente les douleurs, & que dans le commencement de la maladie on rend par le haut, ou par le bas, de la bile noire, ou que de pareilles évacuations arrivent lorsque le corps est

épuisé par une longue maladie ; quand il sort des sueurs froides dans une maladie aiguë, ou que dans quelque maladie que ce soit on vomit du sang, ou des matieres mêlées de plusieurs couleurs, quand l'urine est long-tems aqueuse, ou qu'elle le devient tout d'un coup, &c.

Voilà bien assez de signes rassemblés, pour que le Lecteur soit au fait de ceux qui annoncent la mort. Il sentira de reste que plus il y en aura qui concourront, & plus la mort sera indiquée. Il faut pourtant se souvenir de la remarque de Celse, que nous avons déja rapportée, que ces signes ne sont point infaillibles, surtout dans le détail, & qu'ils sont plus sujets à

tromper dans les maladies aiguës.

Il seroit aisé, si l'on vouloit en faire l'analyse, de faire voir pourquoi ils sont communément les avantcoureurs de la mort; mais ce détail seroit étranger à notre sujet, & le Lecteur doit se contenter de savoir qu'ils annoncent une inflammation ou une gangrene internes, ou bien un mouvement convulsif des parties membraneuses & nerveuses, qui ne tarde point à être suivi d'un arrêt de la circulation, & par une suite nécessaire, de la cessation de la vie.

Cependant l'apparition de ces signes n'autorise point à négliger de donner au malade tous les secours qui peuvent contribuer à son rétablissement. Nous l'avons déja re-

marqué d'après Celse, *ces signes sont plus fautifs dans les maladies aigues que dans les chroniques.* Ils le sont donc dans les unes & dans les autres; on ne peut par conséquent négliger de donner à un malade les secours convenables, quel que soit son état, sans manquer aux loix de l'humanité. Disons plus : les observations que nous avons rapportées prouvent évidemment qu'il y auroit plus souvent qu'on ne le pense des tentatives heureuses pour rappeller à la vie des personnes de la mort desquelles on ne doute pas. Loin donc qu'il y ait du ridicule à les faire, l'humanité les exige.

Quoique je me flatte d'avoir mis cette verité dans le plus grand jour,

je ne puis m'empêcher d'en donner une nouvelle preuve. Elle est tirée d'une observation qui ne m'a été communiquée que le 10 août 1748. J'en ai l'obligation à M. Rigaudeaux Chirurgien aide major des hopitaux du Roi, & Chirurgien Juré accoucheur à Douay.

Il fut appellé le 8 septembre 1745 pour accoucher la femme de François Dumont, demeurant au village de Lowarde à une lieue de Douay. On étoit venu le chercher à cinq heures du matin, mais il n'avoit pu y arriver qu'à huit & demie. On lui dit en entrant dans la maison que la malade étoit morte depuis près de deux heures, & que malheureusement on n'avoit pu trouver de Chirurgien pour lui faire

l'opération césarienne. Il s'informa des accidens qui avoient pu causer une mort si prompte. On lui répondit que la morte avoit commencé la veille vers les quatre heures du soir à sentir des douleurs pour accoucher ; que la nuit elles avoient été si violentes qu'elle en étoit tombée plus de dix fois en foiblesse ou en convulsions ; & que le matin étant sans force & sans autre secours que celui de la sage femme qui ne sçavoit pas grand chose, il étoit survenu vers les six heures une nouvelle convulsion avec écume à la bouche, qui avoit été suivie de la mort.

M. Rigaudeaux demanda à voir la morte. Elle étoit déja ensevelie. Il fit ôter le suaire pour examiner

le visage & le ventre. Il tata le le pouls au bras, sur le cœur, & au dessus des clavicules sans appercevoir aucun mouvement dans les arteres. Il présenta un miroir à la bouche, & la glace ne fut point ternie. Il trouva la bouche couverte d'écume, & le ventre prodigieusement gonflé.

Il ne sçait par quel pressentiment il s'avisa de porter la main dans la matrice, dont il trouva l'orifice fort dilaté, & où il sentit les eaux formées. Il déchira les membranes, & sentit la tête de l'enfant, qui étoit bien tourné. L'ayant repoussée pour avoir la liberté d'introduire sa main toute entiére, il mit le doigt dans la bouche de l'enfant, qui ne donna aucun signe

de vie. Ayant remarqué que l'orifice de la matrice étoit suffisamment ouvert, il retourna l'enfant, le tira par les pieds avec assez de facilité, & le mit entre les mains des femmes qui étoient présentes. Quoiqu'il lui parut mort, il ne laissa pas de les exhorter à lui donner des soins, soit en le reschauffant, soit en lui jettant du vin chaud sur le visage, & même sur tout le corps. Elles s'y prêtérent d'autant plus volontiers que l'enfant leur parut beau; mais, fatiguées d'un travail de trois heures entiérement inutile en apparence, elles se mirent en devoir de l'ensevelir. Comme elles y procédoient l'une d'elles s'écria qu'elle lui avoit vu ouvrir la bouche. Il n'en fallut pas davantage pour

ranimer leur zele. Le vin, le vinaigre, l'eau de la Reine de Hongrie, furent employés, & l'enfant donna sensiblement des signes de vie. On fut sur le champ en donner avis à M. Rigaudeaux, qui étoit allé diner chez le Curé du village. Il vint tout de suite, & connut par lui-même la vérité du rapport. En moins d'un quart d'heure après son arrivée l'enfant pleura avec autant de force que s'il étoit né heureusement.

M. Rigaudeaux voulut voir la mere une seconde fois. On l'avoit encore ensevelie, & même bouchée. Il fit enlever tout l'appareil funebre, examina la femme avec toute son attention, & la jugea morte comme après le premier examen. Il fut

pourtant surpris que, bien qu'elle fut morte depuis près de sept heures, ses bras & ses jambes fussent restés flexibles. Il avoit de l'esprit volatil de sel ammoniac; il en fit usage; mais inutilement. En conséquence il partit pour Douay, après avoir recommandé aux femmes présentes de laisser la morte dans son lit, & de ne point l'ensevelir que ses bras & ses jambes n'eussent perdu leur flexibilité, de lui frapper de tems en tems dans les mains, & de lui frotter le nez, les yeux, & le visage, avec du vinaigre, & de l'eau de la Reine de Hongrie. Il partit de Lowarde à une heure après midi.

A cinq du soir le beau-frere de la femme vint lui dire que la morte

étoit ressuscitée à trois heures & demie. Nous laissons à penser au Lecteur s'il fut étonné, & si ce fut avec raison. L'enfant & la mere reprirent si bien des forces qu'ils étoient tous deux pleins de vie lorsque M. Rigaudeaux m'écrivoit, & l'on diroit même que tous deux se portent fort bien si la mere n'étoit restée pararalytique, sourde, & presque muette. Au reste c'est en être quitte à bon marché.

Ne doit-on pas conclure de cette observation qu'une suspension totale du mouvement du cœur & de la respiration n'est point un signe caractéristique de la mort; que loin que les apparences les plus plausibles de cet état doivent empêcher d'emploier les secours qui peuvent

rétablir le jeu des organes, il y a tout lieu de croire que c'est à leur application que nos deux ressuscités ont obligation de la vie; que c'est une pratique très-condamnable d'ensevelir promptement ceux qui sont réputés morts, & encore plus de les tamponer; qu'il ne faut point abandonner les enfans nouveau nez, par la raison qu'ils vien- au monde sans donner des signes de vie; qu'il ne faut point se rebuter par l'inutilité apparente des secours pendant plusieurs heures consécutives; enfin qu'il n'y a point de ridicule à faire des expériences pour rappeller à la vie ceux dont la mort paroît le plus certaine?

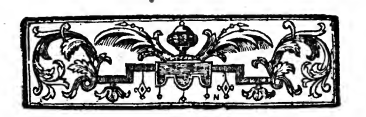
Mais ce qui doit surtout en faire évanouir jusqu'à la moindre idée

c'eſt que les apparences les moins équivoques de la mort ne ſont ſouvent que maſquer pour quelque tems toute la vigueur de la vie, & que ſon principe en eſt ſi legerement attaqué qu'elle réparoit dans toute ſa force dès que ces apparences ſont évanouies. Cette verité eſt prouvée évidemment par diverſes obſervations rapportées dans le ch. I. de ce volume; ſçavoir § III. obſ. 5 & 7; § IV. obſ. 12, 21, 25, 44; § V. obſ. 4; par les hiſtoires de noiés & de pendus rapportées § VIII, & par les obſ. 27 & 28 du même §; enfin par les obſ. 5 & 11 du § VII. qui prouvent que tous les ſens ne ſont point atteints des cauſes qui produiſent les

apparences de la mort, puisque l'ouie subsiste malgré elles, & par l'obs. 16 du § IV. qui prouve qu'elles n'empêchent pas une femme de devenir féconde.

FIN.

MEMOIRE



MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU ROY,

Sur la néceſſité d'un Réglement général au ſujet des Enterremens, & Embaumemens.



UE l'exemple d'une perſonne arrachée du tombeau, où elle auroit été miſe trop précipitamment, ne faſſe qu'une impreſſion legere ſur des eſprits prévenus qu'après vingt-quatre heures une mort apparente doit être cenſée réelle, je n'y vois rien qui ait droit de ſurprendre ceux qui connoiſſent la maniere de penſer des hommes; mais qu'un Cu-

vrage (*a*) où l'on rassemble une quantité de faits de cette nature, puisés dans l'histoire de tous les pays, & de tous âges; où l'on prouve par plusieurs faits incontestables qu'on peut être sept jours & même plus, sans donner le moindre signe de vie (*b*), ne fasse pas la plus forte impression sur tous les hommes; c'est là ce qui m'étonne. Rien n'est pourtant plus certain, puisque plusieurs personnes que je sçais avoir lû mon Ouvrage ont laissé ensevelir, & enterrer leurs amis, & leurs proches, suivant l'usage communément reçu.

(*a*) Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort & l'abus des enterremens & embaumemens précipités, à Paris chez De Bure l'aîné, Quai des Augustins, à S. Paul.

(*b*) Malgré la précaution que prenoient communement les Romains de garder les corps sept jours avant de leur donner la sépulture, il y en a eu plusieurs brulés vifs, & Quintilien assure qu'il y avoit *souvent* des exemples de personnes qui ne revenoient à la vie qu'au bout de ce tems, & que c'étoit en conséquence qu'on gardoit si longtems les corps.

Telle est la force de l'habitude, que si elle ne détruit point la connoissance du vrai, elle en émousse tellement l'impression qu'il ne fait qu'effleurer l'imagination. Ce que je rapporte dans le premier volume de ma Dissertation d'histoires arrivées à Rheims, est la preuve la plus convainquante de cette vérité. En moins de vingt ans trois personnes y sont arrachées du tombeau. Quoi de plus capable de réveiller l'attention des Puissances Ecclesiastique, & Séculiére ! Mais le Prélat, mais le Magistrat, peuple en cette partie, croient avoir fait de leur jugement tout l'usage convenable, quand ils ont assaisonné d'un ton d'admiration un, *en vérité il l'a échappé belle !* (*a*).

Ce n'est pourtant rien moins que de

(*a*) La reproche que je fais à Rheims ne convient pas moins à Orléans, à Lion, à Montauban, & à bien d'autres villes, où il est arrivé des faits semblables, & même plus frappans.

pareilles exclamations, qu'on a droit d'attendre de ceux qui sont chargés de veiller à la sûreté publique. Ils n'en sont pas quittes envers les hommes en leur faisant connoître les dangers dont ils sont menacés ; ils doivent les mettre, quand il est possible, dans l'impuissance de s'y exposer. C'est sur ce fondement que j'estime qu'un Réglement sur le fait des Enterremens & Embaumemens est indispensable.

J'ai consulté le recueil des Ordonnances de nos Rois, qui gardent un profond silence sur cet article. J'ai recherché avec aussi peu de succès chez ceux qui gardent des collections d'Arrêts, de Réglemens, &c. J'ai enfin consulté le Traité de la Police du Commissaire De la Marre, ouvrage, où les plus petits sujets sont traités avec toute l'étendue possible ; il n'y rapporte de Réglemens concernant les Enterremens, que relativement aux tems de peste. Je me

fuis enfin retourné du côté de l'Eglise, & j'ai vû que les Rituels composés avec le plus de soin favorisent l'abus que je combats, en ne demandant que vingt-quatre heures pour constater la mort, & cela, *pour prévenir les inconveniens qui s'ensuivent quelquefois des enterremens précipités*; ce sont leurs propres paroles; mais beaucoup ne demandent pas tant de circonspection. Cette conduite est bien differente de celle des premiers siécles de l'Eglise, où je prouve dans ma *Dissertation* qu'on n'enterroit qu'après sept jours révolus.

Les Médecins prudens sont bien éloignés de penser que les enterremens faits aprés vingt-quatre heures ne puissent point être taxés de trop de précipitation. J'en cite dans le second volume de ma *Dissertation* une vingtaine des plus célébres, qui veulent qu'on conserve les corps trois fois vingt-quatre heures avant que de les enterrer; j'en cite

d'auſſi accrédités qui défendent d'enterrer avant deux jours révolus ceux qui ſont morts de la peſte & des maladies contagieuſes, même pendant l'été ; il y en a enfin beaucoup d'autres, qui, ne trouvant de ſigne infaillible de la mort que le commencement de la putréfaction, veulent qu'on garde les corps juſqu'à ce qu'elle ſe déclare, quelque tems qu'il doive s'écouler juſqu'à ce qu'elle ſoit conſtante ; & je prouve que ces derniers ont raiſon.

Mais que fera le ſentiment de quelques Auteurs inconnus au commun des hommes contre un abus, pour ainſi dire, canoniſé, ou du moins regardé comme une loi de diſcipine ? On n'y peut remédier que par un Réglement, qui ne peut émaner que de l'autorité ſouveraine. Et ce qui doit d'autant plus la déterminer à le faire, c'eſt qu'il n'eſt point douteux que, comme l'intérêt de

tous les hommes est le même, les Puissances étrangeres n'adoptent un Réglement si sage. Or qu'y a-t'il de plus glorieux pour un Roi que de soumettre tout l'univers à ses loix ? Qu'y a-t-il de plus digne de la majesté du thrône, que de répandre ses bienfaits sur tout le genre humain ? Qu'y a-t-il de mieux assorti au caractere d'un Monarque, qui, pere de ses peuples, a prouvé dans toutes les occasions qu'il ne faisoit consister sa gloi, qu'à assurer leur vie, & à faire leur bonheur ? Cette considération me dispense d'ajouter le motif de la diminution notable des Habitans en France, qui rend le Réglement que je propose plus utile jamais. (*a*)

(*a*) La guerre que le caractere pacifique du Roi, & un désintéressement qui n'a point d'exemple, avec de si grands avantages, vient de terminer si glorieusement, démontre que cette diminution est bien éloignée de l'épuisement; mais elle n'en est pas moins un mal politique qui demande qu'on ne néglige aucun moyen d'y remedier.

On objectera peut-être, & cette objection flatteroit beaucoup ma vanité, qu'ayant ouvert les yeux aux hommes, il n'y a pas d'apparence qu'ils ne prennent aucunes précautions pour se garantir du malheur d'être enterrés vivans, ou que ce sera leur faute s'il leur arrive.

Mais il est aisé de détruire cette objection. Car 1°. Qu'est-ce qui les a prises, ces précautions, depuis que mon ouvrage est public (a)? Qu'est-ce qui ne regarde pas la mort comme éloignée, & devant lui laisser le tems de mettre ordre à ses affaires? Il y a plus : séduit par la même erreur, distrait par d'autres objets, ne mérite-je pas moi-même le reproche que je fais aux autres? 2°. Combien de personnes ne liront pas ma

(a) Il y a pourtant des exemples de précautions prises, & madame la Duchesse de Lesdiguieres en a donné un. Mais qu'est-ce en comparaison de ceux qui sont morts sans faire réflexion à la vérité qui fait l'objet de ma Dissertation?

Dissertation, combien même ne pourront la lire, ou ne sçauront le faire? 3°. Parmi ceux qui la liront, combien y en a-t-il qui le feront avec assez de réflexion, qui en seront assez frappés, pour prendre sur le champ les précautions convenables? 4°. Combien de personnes peuvent devenir homicides de ceux qui leur sont le plus chers, en précipitant leurs funérailles pour s'épargner la vûe d'un objet qui aigrit sans cesse leurs douleurs?

Mais il peut y avoir encore des abus plus dangereux. Combien de femmes ennuiées de leurs maris, de maris las de leurs femmes, d'enfans qui ont, ou qui s'imaginent avoir lieu d'être mécontens de leurs peres; & surtout combien d'heritiers avides, qui attendent depuis longtems l'heureux moment qui doit les mettre en possession de la succession d'un collatéral opulent, ne peuvent pas abuser de la liberté que laisse la loi d'enterrer au

bout de vingt-quatre heures?

Or l'intérêt de la société demande qu'on prenne les mesures convenables pour qu'une sécurité traîtresse, des distractions inévitables, le deffaut de goût pour la lecture, celui d'éducation dans ceux qui ne sçavent pas lire, celui de réflexion, ou de prudence, dans ceux qui auront lu mon ouvrage, l'ignorance involontaire de ceux qui ne le connoîtront pas, enfin une tendresse mal entendue, des animosités particulieres, une avidité deshonorante, ne deviennent préjudiciables à qui que ce soit, ou, pour mieux dire, ne continuent de l'être; tous inconveniens qu'on ne peut prévenir qu'au moyen d'un Réglement général.

En effet l'expédient de régler par son testament le tems où l'on veut être inhumé, & les épreuves par lesquelles il faudra faire passer son corps avant que

de l'enfermer dans le cercueil, ou le dépoſt de ſes volontés à ce ſujet fait entre les mains d'amis fidéles, eſt ce qu'on peut imaginer de plus ſage ; & cependant on peut être la dupe de ces précautions. On met un teſtament olographe entre les mains d'un tiers, qui peut être abſent lors de la mort du teſtateur. Le Notaire, ſi cet acte eſt authentique, peut ignorer cette mort pendant pluſieurs jours. D'ailleurs on n'ouvre ſouvent les teſtamens qu'après les obſeques. Un héritier, qui ſçaura les précautions que le teſtateur aura voulu qu'on prît, peut, par des vûes d'intérêt, n'avoir aucun égard à ſes volontés. Le dépoſitaire des diſpoſitions verbales peut être éloigné, ou malade ; enfin le but du Réglement ne doit pas être ſimplement de prévenir l'enterrement de perſonnes vivantes, il doit s'étendre juſqu'aux attentions néceſſaires pour qu'on traite le

corps réputé mort, de maniére à ne pas rendre effectivement tel, si la mort n'est qu'apparente, & aux précautions convenables pour empêcher l'apparence de devenir une réalité.

Je terminerai ces réfléxions, par deux traits d'histoires, dont la certitude m'est parfaitement connue. L'un d'eux prouve la nécessité, & l'autre au moins l'utilité du Réglement.

Il y a environ trente ans qu'un Vicaire du Havre de Grace fit enterrer, sans autre examen, une femme dont le cercueil tomba trois fois dès tréteaux sur lesquels il étoit posé pendant le service qu'on chantoit pour elle. Cependant la famille étoit persuadée, & avoit dit nettement au Vicaire, que la femme n'étoit pas morte. Il faut, pour l'honneur de l'humanité, croire cet exemple unique; mais ce qui est arrivé une fois, peut arriver une seconde.

Voici le second trait d'histoire. On al-

soit mettre sur la paille une femme de quatre-vingts ans, reputée morte, lorsqu'une personne, qui connoissoit mon traité, s'y opposa. Le lendemain au matin on la trouva revenue de sa syncope, qui probablement seroit devenue une mort réelle à cause de la rigueur du froid qu'il faisoit alors. Mais trouve-t'on souvent des exemples d'une pareille docilité ? Le réglement feroit ce miracle.

Si l'on ne connoissoit pas l'esprit de l'homme on seroit sans doute surpris que dans le tems que les uns frappés des raisons que je viens d'alléguer jugent un Réglement utile & même nécessaire, d'autres s'élevent contre cette idée par rapport à son inutilité, à la difficulté de son exécution, ou à son impossibilité.

On fonde l'inutilité prétendue du Reglement sur la supposition qu'il y a au plus en cent ans un exemple de personne arrachée du tombeau; d'où l'on conclut

qu'un inconvénient de cette nature ne vaut pas la peine de faire un Reglement.

Il est aisé de détruire cette objection.

Je demanderai 1°. à chacun de ceux qui font ce raisonnement, s'il voudroit donner au monde cet exemple unique en un siécle, & qu'elle certitude il a qu'il ne le donnera pas. 2°. Je dirai qu'il s'en faut de beaucoup que ces exemples soient si rares, puisqu'au lieu de cent soixante-sept histoires que j'en ai rapportées en détail dans la premiere édition de ma *Dissertation* il y en a dans celle-ci deux cens soixante-huit, dont cinquante-deux sont de personnes enterrées vivantes. Ce nombre même pourroit être augmenté de quarante, si ces prétendus morts avoient été en France, puisqu'ils ont paru tels plus de vingt-quatre heures. Je ne comprens pas dans ce nombre celles qui sont venues directement à la connoissance des premiers Magistrats, comme ils m'ont fait l'honneur de me le dire ;

celles qui ne m'ont point paru assez constantes pour entrer en ligne de compte, celles que j'attens des Provinces de France, & même des Pays Etrangers, car quel est celui qui n'en fournit pas, quoiqu'on y précipite bien moins les Enterremens que dans celui-ci ? celles enfin qui son attestées par des Auteurs que je n'ai pû recouvrer. Pour ne laisser sans réponse aucune partie de l'objection, j'indique à la fin de ce *Mémoire* plus de cent trente observations recouvrées depuis ma premiere édition, dont il y en a plus d'un cent qui ne remontent pas à cent ans. 3°. Je dirai qu'on doit conclure de cette multitude d'histoires que le nombre de celles qu'on ne fait pas est beaucoup plus grand. L'on ne peut douter de cette conséquence, si l'on fait attention aux circonstances nécessaires pour prévenir le malheur d'enterrer une personne vivante, encore plus pour s'appercevoir qu'on a eu celui de le faire. Et d'ailleurs

puisqu'on ne prend pas pour s'assurer de la mort plus de précautions qu'autrefois, pourquoi n'enterroit-on pas tous les jours des personnes vivantes, ou ne donneroit-on pas par un mauvais traitement la mort à des corps qui pourroient parfaitement revenir à la vie ?

C'est avec raison qu'on trouve des difficultés dans l'exécution du Réglement ; mais sont-elles insurmontables ?

Sans m'approprier la réponse d'un grand Magistrat que *ce sont autant de raisons de plus pour le faire*, je parcourrai ces difficultés, & je me flatte de les lever d'une maniere satisfaisante.

Celle tirée de l'étendue de Paris, où le Reglement est plus nécessaire qu'ailleurs, parce qu'il n'y a point d'endroits où les Enterremens soient plus précipités, disparoîtra par la multiplication des Inspecteurs, dont je prouverai plus bas la nécessité ; encore n'en faudra-t-il pas un aussi grand nombre qu'on pourroit se le figurer.

Je répondrai encore à cette objection par l'exemple de l'ancienne Rome, ville beaucoup plus peuplée que Paris ; & par celui de Londres, qui ne l'est pas moins que notre Capitale. Il est deffendu à Londres d'enterrer avant trois jours revolus, & sans une visite des personnes commises à l'inspection des corps, constatée par la délivrance d'un certificat. A Rome les Libitinaires étoient chargés, non seulement de la visite des morts, mais des épreuves qui se continuoient plusieurs jours, & de tenir un registre exact de tous ceux qui mouroient. Sans sortir de France il est deffendu de tems immémorial à Calais d'enterrer aucun corps qui n'ait été visité par un Chirurgien preposé à cette fonction, & qu'il n'ait délivré un certificat de visite.

La seconde difficulté est tirée du désagrément & de l'embarras de garder un corps pendant plusieurs jours dans un logement étroit, & des suites de l'infection.

Mais ce désagrément est-il comparable au risque d'enterrer un vivant ? quant à l'embarras, n'auroit-il pas été beaucoup plus considérable, si le mort avoit vécu quelques jours de plus ? enfin sera-t'il plus grand à Paris qu'il ne l'étoit autrefois à Rome, qu'il ne l'est à Londres, dans tout les pays du Nord, & à Genes, où, malgré la chaleur, on n'enterre qu'au bout de trois jours, enfin qu'il ne l'est en Hollande où l'on n'enterre souvent qu'au bout de huit, & ordinairement que le quatriéme ?

Je réponds à la troisiéme partie de l'objection par l'exemple des Juifs, des Grecs, & des Romains, qui gardoient long-tems les corps, sans qu'il en soit arrivé d'inconveniens, malgré la chaleur des climats où il vivoient. Les suites de l'infection ne seroient à craindre que dans le cas de maladies contagieuses; mais elles sont accompagnées d'un principe de corruption qui ne tarde point à

se manifester sur la surface du corps ; & depuis cet instant jusqu'à celui de la levée du corps, on pourra user de parfums d'un prix si vil, qu'ils n'excederont les facultés de personnes. Un peu de poix-résine, ou de génievre, suffira.

Au reste il me paroît que l'usage de n'enterrer qu'après trois jours revolus ne doit pas être litteralement adopté. Car si la putréfaction, signe indubitable de la mort, se déclare promptement, comme il arrive dans certaines saisons & certaines maladies, pourquoi ne point enterrer promptement ? & si un corps peut rester sans signes de vie pendant un grand nombre de jours, comme plusieurs exemples en font foi, pourquoi donner au hazard de l'enterrer vivant ? C'est par ces raisons que je ne voudrois pas qu'on fixât un tems pour enterrer, & que je crois qu'il conviendroit de commettre pour la visite des gens du mêtier.

Je reviens au désagrément du spectacle d'un corps mort, & je dis c'est une fausse délicatesse, puisqu'elle n'empêche pas tous les peuples dont je viens de parler, chez qui la nature est aussi éloquente que chez nous, de respecter un usage si sagement établi. Mais les Romains faisoient bien plus, puisque depuis la mort apparente jusqu'au tems des obséques, qui ne se faisoient souvent que sept jours après, les parens les plus proches étoient obligés d'aller *conclamer* le corps, & par conséquent de rechercher sa présence. Fuir la présence d'une personne chere qu'on vient de perdre de crainte d'aigrir sa douleur est l'effet d'une tendresse ordinaire ; la rechercher pour ne rien négliger de tout ce qui peut la rappeller à la vie est le propre d'une tendresse heroïque, mais dont tous les hommes ne sont pas capables. Aussi ne leur demande-je point cet effort, & veux-je qu'on charge de ce soin des personnes

qui ne prendront d'autre part à l'état du corps que celle qu'on doit attendre de l'humanité.

On peut encore objecter que l'établissemenent que je propose ne peut se faire que dans les Villes.

Soit : faut-il, par la raison qu'il ne pourroit pas être étendu aux Campagnes, priver les Villes de l'avantage qu'il leur procureroit ? mais pourquoi ne pourroit-il pas s'étendre jusqu'aux plus petits villages, si chaque canton a plusieurs Chirurgiens ? au cas même qu'il en manquât, le petit honoraire certain que produira l'inspection fera que le nombre s'en multipliera.

En un mot, de quelque nature que soit le Reglement qu'on fera, quelqu'éloigné qu'il soit de la perfection dont je le crois susceptible, il sera toujours extrêmement utile, parce qu'il apprendra à tous les hommes que les signes de la mort sont incertains, & qu'on risque évidemment d'être homicide, en pré-

tant les Enterremens & les Embau-
mens.

J'ajoute les ouvertures, soit qu'elles
fassent par ordre de Justice, ou pour
struction des gens du métier. Les Or-
nances qui reglent le tems où elles
vent se faire s'accordent en ce point
c la disposition des Rituels pour les
umations, disposition dont j'ai dé-
ntré l'insuffisance. Mais ce qu'il y a
gulier, c'est qu'en Allemagne, où
enterre beaucoup plus tard qu'en
nce, on s'écarte de l'usage en fait
uvertures; comme si l'on ne couroit
risque, ou qu'il ne fût pas affreux, de
urir sous le couteau d'un Chirurgien!
s ce n'est point à ce seul titre que
n projet de Réglement peut être utile
s les pays Etrangers. Dans ceux où
differe le plus les enterremens, on
rend aucune des précautions nécef-
es pour empêcher la mort apparente
evenir réelle.

Je viens à l'objection de ceux qui regardent le Reglement comme impossible dans son exécution, & je répons que tout ce qui est nécessaire à la conservation des hommes est nécessairement possible; or on ne peut nier que ce Reglement ne soit nécessaire à la conservation des hommes. Je pars maintenant de ce principe, & je dis que tout ce qu'exige la conservation des hommes est nécessaire, & j'en concluds évidemment la nécessité du Reglement que je propose. Je conviendrai volontiers qu'il est sujet à quelques inconveniens, mais quelle est la loi qui n'en ait point? quel autre parti prendre que de se déterminer vers celui qui en a le moins? & quel plus grand inconvenient que de laisser les hommes exposés au danger évident d'être enterrés vivans?

J'ajouterai qu'il y a d'autres abus qui

ne méritent pas moins l'attention du Gouvernement, & que le même Réglement pourroit réformer. Il en régne dans plusieurs de nos Provinces un qui a excité le zele d'un Jurisconsulte Allemand, c'est d'ôter les oreillers, & même le chevet, des Malades qui sont près de mourir. Il prouve démonstativement que c'est un vrai homicide, tant parce que le but qu'on se propose est d'accélérer la mort, que parce que cette pratique peut la causer à des malades qui lui auroient échappé.

Le second est de faire regarder comme une espece de sacrilege de donner des secours temporels à des malades qui ont reçu l'extreme-onction.

Le troisiéme, beaucoup plus universel, est de traiter avec tant de négligence les malades prétendus désespérés, qu'on les laisse mourir presque sans secours. Si l'on peut rappeller à la vie ceux

qui

qui ont toutes les apparences de la mort, pourquoi ne pas secourir assiduement ceux qui vivent encore ?

Le quatriéme abus, abus très préjudiciable à la Societé, est d'accorder aux Gardes la dépouille des morts.

Sans m'appuyer ici sur des traits d'histoire qui prouvent qu'il y en a d'assez perverses pour *aider* les malades à mourir, cet usage est préjudiciable par plusieurs endroits. 1°. Il est bien prouvé qu'autant qu'il dépend d'elles elles chargent les malades d'alaises, de serviettes, &c. dans la vue d'augmenter leur butin, ce qui peut être très-préjudiciable aux malades dans bien des cas ; & ce qui est une façon de voler qui mérite l'attention de la Justice. 2°. L'avidité de s'emparer de la dépouille, peut les empêcher, dans la crainte qu'elle ne leur échappe, de donner aux malades dont on n'espere que peu de choses les soins convenables

à leur rétabliſſement. 3°. La même avidité eſt cauſe en bonne partie de l'abus de mettre les pretendus morts ſur la paille ; ce qui eſt capable de faire mourir ceux qu'on pourroit rappeller à la vie par les moyens que nous indiquerons plus bas. S'il y a quelque circonſtance où il leur ſeroit dû une récompenſe extraordinaire, il ſeroit naturel & avantageux que ce fut quand le malade guerit.

Le cinquiéme abus, qui eſt pourtant étranger à mon objet, & dont je ne parle que pour n'en omettre aucun de ceux qui ſont relatifs aux enterremens, eſt d'enterrer dans des caves communes, & même dans les Egliſes. L'ouverture d'une de ces caves à Montpellier, ſuffoqua pluſieurs perſonnes au mois d'Août 1744. M. Boyer, Medecin ordinaire du Roy, en a vu arriver autant lorſqu'il étudioit à Montpellier, & ces exemples ne ſont pas les ſeuls. Un cadavre enterré

dans une Eglise y a causé une telle infection qu'on a été obligé pendant quelque tems de transporter le service ailleurs. Il est donc évident que cet abus ; qui d'ailleurs est contraire aux anciens canons, est très-préjudiciable à la santé des citoyens. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet ; il a été trop bien traité dans un Mémoire lû par M. Haguenot, Professeur en Médecine dans l'Université de Montpellier, à la Societé Royale des Sciences de la même ville, & par M. Porée, Chanoine honoraire du S. Sepulchre de Caën, dans ses Lettres sur la sépulture dans les Eglises.

J'aurois pu me dispenser de parler des Embaumemens dans mon Ouvrage. Les principes étoient établis ; mais ce qui concernoit les Embaumemens n'étoit que des conséquences éloignées de ce que j'ai dit des Enterremens : or j'ai cru devoir épargner aux Lecteurs que cette

intéresse, l'embarras de ses ti-
s dangers d'une lecture trop peu
En un mot, j'ai voulu met-
idence que mon Ouvrage inté-
lement les Rois, & les derniers
Sujets. J'en tire une preuve dé-
tive de l'histoire d'Espagne, où
que le Cardinal d'Espinosa, Pre-
inistre de cette Couronne, ayant
entre les mains des Chirurgiens
re embaumé, repoussa la main
nduisoit l'instrument fatal qui lui
réellement la mort. On ne laissa
quelque fut le motif des Opera-
d'achever l'operation.
on sera élevé en dignité, plus
exposé à ce sort funeste. L'amour
a tant d'empire sur les hommes,
sacrifient tout à la crainte de per-
r fortune. On achevera par poli-
e qu'on aura commencé par igno-
ou par témérité. Un pareil in-

convenient, qui intereſſe les perſonnes les plus ſacrées, ne peut être prévenu avec trop de ſoin. En repréſentant donc la néceſſité d'un Réglement dérivé des principes établis dans mon Ouvrage, je travaille à mettre en ſureté la vie des Rois, comme celle de leurs Sujets.



PROJET DU REGLEMENT.

LE premier article doit concerner la maniere de traiter les corps réputés morts, c'est-à-dire, d'empêcher une mort apparente de devenir réelle. C'est ce qui peut arriver si l'on empêche le sang de reprendre la liberté de son mouvement, l'air d'entrer librement dans le poumon; & le corps de se décharger des humeurs dont la mauvaise qualité, ou l'abondance, occasionne le symptome que l'on prend pour la mort.

Pour prévenir ces inconveniens, il faut ordonner, 1°. que les corps réputés morts seront laissés dans leurs lits dans le même état, & la même situation, où ils étoient pendant la maladie. La pratique universelle de mettre d'abord sur la paillasse le prétendu mort est une pra-

tique meurtriére, furtout l'hiver. Les mouvemens même qu'on eft obligé de lui donner, foit pour le changer de linge, ou défaire fon lit, peuvent être meurtriers dans les circonftances, & d'autant plus que, dans l'idée qu'on n'a rien à menager, ils font moins mefurés. Des obfervations certaines prouvent qu'il fuffit de mettre fur fon feant un malade affoibli pour lui donner la mort; parceque dans cette fituation le cœur n'a pas la force de pouffer le fang au cerveau, ce qui produit une fyncope cardîaque, mortelle de fa nature.

L'expofition au froid de l'air eft encore plus meurtriere pour les noyés que pour les autres malades; & delà vient qu'on en réchappe fi peu. Il faudroit au contraire les envelopper de linges & de couvertures chaudes, & les mettre dans quelque maifon du voifinage de l'eau, où l'on eut la liberté de leur donner des fecours

convenables ; sauf à laisser auprès d'eux un garde qui empêchât l'enlevement du corps jusqu'à ce que les formalités de Justice eussent été observées.

Il faut, 2°. deffendre expressément une autre pratique, au moins aussi meurtriere, qui est de boucher toutes les issues que la nature a destinées aux évacuations naturelles, ou contre nature. On est dans l'usage de boucher l'anus, l'urethre, les oreilles, & même le nez, & la bouche, de peur qu'il ne se fasse une évacuation, d'où dépend peut-être le rétablissement du prétendu mort. Mais un vil intérêt, tel que celui de menager les matelas, est-il un motif suffisant pour se mettre au risque d'étouffer une personne, en faisant regorger les humeurs dans les vaisseaux, ou l'empêchant de reprendre sa respiration ?

Telles sont à peu près les dispositions que doit contenir le Réglement, pour

qu'on ne nuise point aux malades reputés morts. Mais comme tous les jours qu'un malade passeroit dans un état moyen entre la vie & la mort, sont autant de jours retranchés d'une vie dont tous les momens sont précieux, & que l'abandon où on laisseroit le malade pourroit changer une mort apparente en une mort réelle, comme Galien & d'autres Auteurs célebres l'ont remarqué, le Réglement doit prévenir cet inconvenient. Je renvoie à ma *Dissertation* sur les secours appropriés aux différentes causes de mort apparente, & je me contente d'indiquer ici ceux qui conviennent le plus généralement pour ranimer les esprits; c'est de souffler du poivre, ou même de l'euphorbe, dans les narines; d'y introduire de la moutarde la plus âcre; d'en frotter les gencives; ou, mieux encore, de les frotter rudement, ainsi que les narines, avec une plume trempée

ſprit de ſel ammoniac, & même
avaler de cette liqueur au mala-
c.
ſecours, & d'autres qu'on trou-
ns mon Ouvrage, peuvent rap-
la vie les enfans qui naiſſent ſans
ner des ſignes, les noyés, ceux
eurent étranglés, de même que
ii ſont frappés de maladies ſubites.
on qu'on ſoit prevenu qu'il ne faut
e rebûter de leur inutilité appa-
je rapporte dans ma Diſſertation
emples authentiques de réſurrec-
qu'ils n'ont operées qu'au bout de
rs heures. Mais quand ils ſeroient
s, j'ai démontré que toute eſpé-
n'étoit point perdue, tant qu'il ne
ſoit ſur le corps aucun ſigne de pu-
ion. Le Reglement doit donc def-
de mettre un corps dans le cer-
ou de procéder à l'embaumement,
ouverture, juſqu'à ce que la mort
nſtatée par ce ſigne.

Le Réglement doit auſſi remedier a un abus que les loix Romaines traitent d'homicide, & qui n'eſt que trop commun, c'eſt d'enterrer les femmes qui meurent enceintes, ſans leur faire l'opération céſarienne, au moins après leur mort. C'eſt une conduite également contraire aux loix naturelle, & poſitive. Je rapporte dans ma *Diſſertation* pluſieurs exemples d'enfans nés vivans pluſieurs jours après la mort de leurs meres.

J'obſerverai à propos des femmes, qu'il en périt un grand nombre par l'ignorance de celles à qui elles donnent leur confiance dans le tems de leur accouchement. Cette ignorance mérite une autre peine que la honte, & le mépris. Mais il eſt ſouvent difficile de la prouver, ſi l'on n'ouvre les femmes qui meurent en couche. Auſſi un célébre Accoucheur Hollandois ſouhaite-t-il qu'on ne manque jamais de faire des ouvertures dans ce cas. Il paroît que cet

éritoroit d'entrer dans le Régle-
e ne rappelle point ici plusieurs
bus dont j'ai suffisament parlé
n Mémoire, & qui ne meritent
as l'attention du Gouvernement.
que servira de faire un Regle-
si sa nécéssité évidente n'est qu'un
équivoque de son exécution? Il
tant certain qu'il aura le sort d'une
d'autres, dont on loue la sagesse
tems même qu'on y contrevient;
se repose de son exécution sur la
des prétendus morts. Il est donc
nsable d'y insérer des dispositions,
rendre des précautions, qui met-
ns l'impossibilité d'y contrevenir.
e concluds qu'il est nécessaire de
ttre des Officiers pour veiller à
cution, & de les choisir dans le
es Medecins, ou des Chirurgiens.
est rare de trouver des Medecin
s Campagnes, où l'exécution du
nent est aussi nécessaire que dans
es.

En conséquence le Réglement doit porter injonction à la famille, ou au maître de la maison où quelqu'un sera reputé mort, d'en donner avis sur le champ à l'Officier préposé pour le quartier; & cette injonction doit être faite sous des peines capables de fixer l'attention du Public.

Il faut obliger les Officiers à faire sur le corps reputé mort les épreuves ci-dessus indiquées comme propres à le rappeller à la vie, & les obliger à faire un nombre de visites suffisant, & convenable à la nature des maladies, & des saisons.

Il faut deffendre aux Curés de faire la levée d'aucun corps à moins qu'on ne lui ait répréfenté un certificat en forme signé de l'Inspecteur, où il soit fait mention que, s'étant présenté plusieurs fois dans la maison du mort, il a trouvé le corps dans son lit, comme s'il étoit seulement malade; qu'après l'avoir exacte-

-rifité, il a reconnu qu'on n'avoit
-cunes mefures pour empêcher les
-tions de toute efpece ; qu'il n'a
-marqué qui puiffe faire foupçon-
- la mort n'eft pas abfolument na-
; qu'après des épreuves réitérées
-découvert aucun figne de vie ; &
contraire ayant vû des fignes cer-
-le la mort, il ne s'oppofe pas
-rende au corps les derniers de-

-ne fera peut-être pas un des moin-
-vantages du Réglement, que de
-ir des crimes, que l'efpérance de
-nité n'engage peut-être que trop
-unément à commettre.

pourra tirer encore très-utilement
-le ces vifites pour connoître dans
-commencemens les maladies con-
-fes, & prendre en conféquence
-fures convenables pour en arrêter
-grès. Combien un femblable éta-
-ent n'eut-il point fauvé d'hom-

mes en Provence ? Il faudra donc assujettir les Inspecteurs à prendre des notes du genre de maladies dont seront morts ceux qu'ils auront visités, & de les remettre une ou deux fois par semaine aux Juges de Police, qui par la confrontation sçauront les maladies qui régnent dans le Pays.

Enfin le Réglement doit porter des deffenses aux Menuisiers, ou autres ouvriers, de mettre aucun corps dans le cercueil, avant que l'Inspecteur ait délivré le certificat dont le modele est ci-dessus.

On demandera sans doute où l'on prendra des fonds pour payer les Inspecteurs.

Je répons qu'il y a mille moyens de les trouver ; mais quand il seroit question de charger les particuliers de leur honoraire, il ne meurt point assez souvent du monde dans chaque famille, pour que cette dépense soit onéreuse.

Elle n'excedera jamais ce qu'auroient couté quelques jours de maladie de plus, & même elle pourra ne rien couter aux pauvres. Il n'y auroit pour cet effet qu'à taxer l'honoraire des Inſpecteurs à proportion de la dépenſe des frais funéraires.

Pour que le Réglement ſoit ſuffiſamment connu, il faut qu'il ſoit lû, publié, affiché, envoyé aux Curés de toutes les Paroiſſes du Royaume, & à tous les Juges, même Seigneuriaux; qu'il ſoit lû aux Prônes, & dans les lieux publics; & même obliger les Eccleſiaſtiques appellés pour l'adminiſtration des Sacremens à rappeller les diſpoſitions portées dans le Réglement.

J'ajoute qu'il doit être envoyé à toutes les Communautés d'hommes, & de filles, qui doivent y être également aſſujettis, & à qui il eſt peut-être plus utile qu'aux Laïcs.

Il faut enfin obliger les Inſpecteurs à

dresser un procès-verbal contre ceux qui se trouveront en contravention, & à le remettre au Juge Royal, qui décernera contre eux les peines portées par le Réglement.

Je finirai par une réflexion qui concerne le choix des Inspecteurs. Il y auroit peut être des inconveniens à commettre pour la visite les Medecins qui ont traité malades ceux qui sont reputés morts. Au reste, je ne fais cette observation que pour faire connoître que j'ai tâché de ne rien laisser échapper de ce qui peut assurer la parfaite éxécution du Réglement.

Il est inutile d'observer qu'on ne doit charger personne de cette commission, sans lui avoir fait préter serment de l'executer fidellement.

Telles sont les vûes que m'a inspirées le bien de la Société. Je me détermine à les publier indépendamment de ma *Dissertation* en faveur des personnes que

leurs occupations, ou la crainte de s'attrifter, pourroient détourner de la lecture de deux volumes qui ne roulent que fur la mort, bien qu'ils contiennent moins de raifonnemens que d'obfervations. Ce Mémoire renferme les conféquences naturelles de mon Ouvrage. On fe convaincra de leur jufteffe, en y recourant. J'ai tout lieu de croire qu'on ne portera pas de ces morceaux un jugement défavantageux, puifque le Mémoire avant la réforme qu'il a effuiée & les augmentations qui fe trouvent dans la préfente édition, à mérité l'attention du Chef refpectable de la Juftice; que c'eft par fes ordres que le projet du Réglement a été rédigé; & que c'eft de fon confentement exprès que l'un & l'autre eft imprimé.



HISTOIRES

De personnes rappellées à la vie après avoir été réputées mortes, venues à ma connoissance depuis la premiere édition de ma Dissertation jusqu'à l'entiére publication de mon Mémoire.

I. DAME Madelaine Duval, Dame de Store, qui a fait passer cette Terre dans la Maison de l'Aubespine de Verdronne, dèterrée vivante, suivant la tradition unanime du païs

II. M. Chicoyneau, bisaïeul du premier Medecin du Roi, tiré du cercueil par ordre de M. le Duc de Montpensier, fut trouvé vivant, & M. le premier Médecin m'a dit qu'il venoit d'un fils né après la résurrection.

III. M. Mallet, Président en la Chambre des Comptes de Paris, a eu une aïeule portée à S. Eustache, tirée du cercueil par or de son mari, qui arriva dans le tems du convoi. Communiqué par M. Mallet.

IV. Mornac L. II. ff. liv. II. tit. 8 parle de la femme d'un Avocat au Parlement de Paris, nommé Duhamel, que le son de la vielle, accompagné des chansons du vielleux, rappella à la vie après vingt-quatre heures de mort apparente.

V. Salmuth dans ses Observations parle

d'une Hysterique de Leipsic, qui, sortant de sa bierre, vint trouver à table les gens de sa maison, à qui elle fit grande peur.

VI. Le même Auteur au même endroit parle d'une Hysterique de la même Ville trouvée vivante par des fossoieurs qui l'avoient déterrée pour la dépouiller de quelques bijoux, & du supplice de ces *violateurs*.

VII. Le célebre Pascal fut réputé mort pendant treize heures, à l'âge d'un an, suivant des Mémoires qui m'ont été communiqués.

VIII. Diemerbroek, dans son Traité de la Peste, parle d'un Paisan attaqué de cette maladie qui fut réputé mort pendant cinquante-deux heures, & qui auroit été enterré, si le menuisier avoit eu le tems de faire plûtôt son cercueil.

IX. Le même Auteur parle au même endroit d'un Enfant noïé, qu'il rappella à la vie après dix heures de mort apparente, qu'il avoit passées nud dans son suaire par un froid très-vif.

X. Il parle dans son Anatomie d'une Noïée qui donna sans secours des signes de vie après être restée long-tems dans l'eau, & plusieurs heures après qu'elle en eut été tirée dans un état de mort apparente.

XI. Beyerlinck parle d'un Gentilhomme de Vesoul en Franche-Comté, cru mort de la peste, qui revint à lui dans une grange où l'on avoit déposé son cercueil pendant le voiage qu'on lui faisoit faire pour le porter à une de ses terres.

XII. Il est parti de Paris il y a environ huit

mois une femme qui demeuroit sur la Montagne de Sainte Genevieve, qui a conservé pendant plus de trente ans dans sa chambre le cercueil dans lequel elle avoit été exposée à sa porte. Le fait est notoire dans le quartier.

XIII. De Besse, Maître en fait d'Armes, enterré pendant trois jours à Valence, tomba à Lyon, où il demeuroit alors, dans une léthargie qui dura huit jours entiers sans donner de signes de vie, & fut guéri parfaitement, comme plusieurs personnes me l'ont attesté d'après lui-même.

XIV. Le sieur Lamy, Tapissier, demeurant dans un pavillon du College Mazarin, reprit l'usage de la vie après vingt-quatre heures de mort apparente, sa fosse étant creusée, & son cercueil dans sa chambre. Conté par Me. Sainte-Victoire, Religieuse de la Miséricorde, sa fille.

XV. Le surnommé *Malborough*, Charretier au service de M. Surgis, ci-devant Curé de Maudetour près Pontoise, donna des signes de vie comme on le descendoit dans la fosse après trois jours de mort apparente, & vêcut long-tems après. Notoire dans le quartier.

XVI. En l'année 1670. M. l'Hermite de la Chatiere, Prevôt de la Maréchaussée à Sens, a été réputé mort pendant long-tems ; & auroit été enterré sans un domestique qui revint à propos de la campagne. Il a eu plusieurs enfans depuis. Certifié par M. l'Abbé Fenel, de l'Academie des Inscriptions.

XVII. Marie Legendre, fille d'un Marchand Mercier, rue S. Denis à Paris, auroit

été ensevelie en 1674. sans son pere qui arriva heureusement d'un voyage. Elle est morte à 70 ans, & a conté plusieurs fois son histoire à plusieurs de mes amis.

XVIII. La femme d'un Gentilhomme fut déterrée vivante à Basingstoke en Angleterre le quatriéme jour après sa mort réputée, avec la tête & le visage meurtris, & les doigts rongés. *Tiré de la Traduction faite en Angleterre de la premiere Partie de ma Dissertation sur l'incertitude des signes de la Mort.*

XIX. Rostagny, dans son Commentaire sur les Erreurs populaires de Primerose, parle d'un Léthargique depuis dix heures enterré vivant au bout de ce tems, parce que le lendemain le Curé n'auroit pas eu le tems de faire la céremonie.

XX. Une fille du Comte d'Anville, âgée de quelques mois, fut rappellée à la vie par sa mere long-tems après sa mort apparente; elle étoit mariée lorsqu'on écrivoit son histoire dans le Mercure Galand, May 1699.

XXI. Mlle Desplaces, depuis femme de M. Labadie, Châtelain de Saint Bonnet-le-Château en Forêt, pensa être portée en terre après deux fois vingt-quatre heures de léthargie, & eut depuis plusieurs enfans, dont il y en a de vivans. Cette histoire est environ de l'année 1705.

XXII. En 1709. Marjollet, Ouvrier à Rheims, fut réputé mort à l'Hôtel-Dieu, & rappellé à la vie par la douleur qu'il ressentit d'une côte enfoncée en le jettant sur le brancart pour le porter en terre. Attesté par M. Jo'net Docteur en Medecine à Rheims.

XXIII. Le furnommé *Trompe la Mort*, Garçon Tonnellier travaillant habituellement à la Halle au vin à Paris, fut enterré deux fois à Clamarre, comme il l'a dit lui-même à plusieurs perfonnes de ma connoiffance. Il eft mort depuis fept à huit ans.

XXIV. On trouvera dans le dernier volume des Mémoires de l'Académie des Curieux de la Nature, trois Obfervations du Docteur Kundmann concernant trois Noïés rappellés à la vie malgré tous les fignes extérieurs de la mort.

XXV. M. Chéyné, dans fon Traité des maladies Angloifes; parle du Colonel Townshend, qui fit en fa préfence, & celle d'autres perfonnes, l'expérience de fe faire mourir, & reffufciter.

XXVI. En 1716 on déterra vivant dans le Cimetierre de l'Eglife d'Oxmanfton à Dublin, le nommé Mendevil, Trompette, enterré depuis vingt-quatre heures, & gardé pendant deux jours. *Communiqué, ainfi qui les deux hiftoires fuivantes, par M. le Comte de Barneval.*

XXVII. Une Dame de Dublin, fortie vivante d'un foûterrain où on avoit dépofé fon cercueil, a eu plufieurs enfans depuis.

XXVIII. Myladi Rouffel, gardée huit jours en Angleterre par fon mari, qui ne voulut par fouffrir qu'on l'enterrât, reparut à la Cour, & mourut après fon mari il y a une quinzaine d'années.

XXIX. Le P. Trabouillard, Benedictin, actuellement en l'Abbaïe du Bec, fut réputé mort en 1717 à Rheims pendant plufieurs

heures par les Medecins de la maison. Attesté par lui-même.

XXX. A peu près dans le même tems, une fille à Montpellier donna des signes de vie comme on la portoit en terre. Elle eut depuis le surnom de *la Ressuscitée*. Attesté par Messieurs Gourraigne & Guisard Docteurs en Medecine.

XXXI. Pierre Guyard, Compagnon Relieur, natif du village de Nogent, Paroisse de Lilladam, à l'âge de six mois, fut enseveli pendant quinze heures par un froid très-vif. Il auroit été enterré, comme il me l'a dit, si le Curé en avoit eu le tems.

XXXII. Marie Sillole, veuve Barade, actuellement vivante à Montpellier, fut rappellée à la vie, comme on la descendoit pour la porter en terre, par la chute de son cercueil, qui donna un coup mortel a une femme qu'il rencontra sur l'escalier. C'étoit vers 1720. Attesté par M. Guisard.

XXXIII. La Demoiselle Audrigue de Marseille, revint si parfaitement à la vie le jour même que son mari l'avoit traînée dans le tombereau, la croïant morte de la peste, qu'elle y porta le lendemain le corps de son mari.

XXXIV. En 1723. une Femme de chambre de Madame de Perussys, fut rappellée à la vie dans l'Eglise de Cordeliers d'Avignon, parce qu'on poussa rudement contre sa tête celle de M. l'Abbé de Perussys.

XXXV. En la même année, Françoise Giguet de la paroisse de S. Laurent en Savoie, en conséquence d'une chute faite étant grosse,

grosse, resta trois fois vingt-quatre heures sans signes de vie, accoucha heureusement, & guérit. Conté par M. Marvignon son fils, Ecclesiastique, demeurant à Paris rue des Amandiers.

XXXVI. Le même m'a dit qu'une fraïeur fit tomber un domestique de son pere dans un état de mort apparente qui dura quarante-huit heures, & qu'il revint à lui comme on l'alloit enterrer. Il vit encore.

XXXVII. Jeanne-Nicole le Camus, alors âgée de trois ans & demi, actuellement mariée au sieur Destourbay, Maître ès Arts près le Séminaire de S. Magloire, fut tirée en 1723 d'une léthargie dans une petite verole, & rappellée à la vie par la chute de son cercueil, comme on la portoit en terre.

XXXVIII. En 1725. la Dame Michellin, veuve d'un Marchand de Troies, fut tirée vivante de son cercueil après trois jours de mort apparente. Elle eut des enfans depuis, & vit encore.

XXXIX. Le nommé Vattier, Compagnon Tailleur, locataire du pere de la Dame Destourbay, revint chez lui du Cimetiere de S. Sulpice, où il avoit été enterré. Conté par ladite Destourbay.

XL. Une Cuisiniere de M. Lagnier Procureur, demeurant dans l'Hôtel des Ursins, fut tirée vivante de la bierre en 1731, & rappellée à la vie par M. Caumont, Démonstrateur Roïal en Chirurgie. Conté par lui-même.

XLI. Au mois de Novembre 1732 un homme étouffé dans une mine de charbon

près d'Alloa en Ecosse, fut parfaitement guéri, bien qu'il ne donnât plus de signes de vie. Essais de Medecine d'Edimbourg, Tom. VI.

XLII. M. Batide, Chirurgien de la Charité de Versailles, mort depuis peu d'années, fut réputé mort pendant trois jours en .... Attesté par M. Dulattier Chirurgien.

XLIII. Une Lettre de M. Foppiani, Docteur en Medecine à Genes, que M. de Jonville, Envoyé du Roi auprès de cette République, a eu la bonté de me communiquer, parle d'un jeune homme de quinze ans qui revint à lui après avoir été réputé mort pendant vingt-quatre heures.

XLIV. Un domestique de M. de Thugny fut rappellé à la vie il y a peu, dans le tems qu'on le croïoit mort, par M. Dixe, Medecin de la Faculté de Paris, & parfaitement guéri.

XLV. Il y a environ un an qu'on rapporta chez elle vivante une femme de Melun qui donna des signes de vie dans le tems qu'on descendoit son cercueil dans la fosse.

XLVI. A la fin d'Octobre 1745 la Dame Cortez fut étouffée dans son cercueil dans l'Eglise des Martigues près de Marseille, où elle avoit été déposée en attendant son enterrement.

XLVII. Madame la Comtesse de Laval fut rappellée à la vie par une saignée que sa Femme de chambre obligea un Chirurgien de lui faire, quoiqu'on la crut morte depuis long-tems.

XLVIII. La dame veuve de M. Fromont, Medecin de la Faculté de Paris, alors âgée

de neuf à dix ans, fut jugée morte de la petite verole, ce que je prie de remarquer, & mise sur la paille, où elle resta neuf à dix heures. Elle revint à elle comme on se disposoit à l'ensevelir.

XLIX. François Bordau, surnommé depuis ce tems *Trompe la Mort*, Roulier, demeurant rue S. Gilles à Estampes, fut trouvé vivant quand on fut pour l'ensevelir. Il est encore plein de vie.

HISTOIRES

De même nature venues à ma connoissance depuis la publication de mon Mémoire jusqu'à la fin de la rédaction de la seconde édition de ma Dissertation.

I. & II. CORneille le Bruyn dans le tome I. de son *Voyage au Levant*, parle d'un Turc tiré vivant du tombeau, où sa mere morte l'avoit mis au monde. Le Jurisconsulte Valerius atteste un fait semblable.

III. On voit dans la vie d'Apollonius de Thyane que ce fameux imposteur se fit honneur de la prétendue résurrection d'une fille regardée comme morte par tout le monde.

IV. Il est parlé dans le tome VIII. *des Causes célebres & intéressantes* d'une fille qui devint grosse dans le tems qu'elle étoit réputée morte.

V. Le Cardinal Remolini, mort à Rome en 1518, fut enterré vivant, puisque, son

tombeau ayant été ouvert quelques années après, on trouva son bras sous sa tête. V. le 125. liv. de l'hist. Ecclef. pour servir de suite à celle de M. Fleury.

VI. Une femme de Clairvaux fut trouvée vivante comme on alloit l'enterrer. Attesté par M. Bressand, Medecin au dit lieu.

VI. Une fille fut déterrée vivante à Dole par des Soldats qui passoient la nuit dans l'Eglise Paroissiale, reportée chez elle, & guerie. Attesté par M. Charles, Professeur en Medecine à Besançon.

VII. Remi Henault, de la ville de Poissy, y fut rappellé à vie la dans le tems qu'on le croioit mort. Ce fait est constaté par son épitaphe qui existe dans l'Eglise paroissiale de cette ville.

VIII. Madame de Revenac, déterrée par des domestiques qui vouloient s'emparer des bijoux avec lesquels elle avoit été enterrée, se trouva assez de force pour revenir dans son appartement. Elle accoucha plusieurs mois après sa résurrection d'un enfant actuellement vivant, & a vécu vingt ans depuis.

IX. Une femme de Cadillac ayant été déterrée à l'occasion du bruit qu'on entendit dans son cercueil, fut trouvée vivante, & ayant la main & la moitié du bras rongées. Elle mourut en l'exposant au grand air.

X. Un Gentil-homme du Périgord ayant déterré une dame qu'il aimoit, la trouva vivante; elle fut guérie, & eut plusieurs enfans de son libérateur. Ce trait d'histoire & les deux précedens, m'ont été envoyés de Bordeaux par un de mes amis.

XI. Le Comte Richard, au rapport de Ranulphe *Polychron. lib. VI. c.* 7. effrayé par la sortie d'un prétendu mort de sa bierre, lui passa son épée au travers du corps, & le rendit effectivement tel.

XII. La femme du nommé Grain, perruquier dans *Catheton-Street* à Londres, fut tirée vivante du tombeau trois jours après son enterrement, & a eu plusieurs enfans depuis sa résurrection.

XIII. La femme de M. Rousseau, Marchand à Rouen, réputée morte depuis trois jours, fut rappellée à la vie comme on alloit la porter à l'église, par l'application de vingt-six ventouses scarifiées, & a eu vingt-quatre enfans depuis ce tems. Attesté par ses petits enfans.

XIV. Jean Ewich rapporte dans un traité sur la peste, qu'une femme de Padoue accoucha dans son tombeau de deux enfans bien vivans, dont les cris les sauverent ainsi que leur mere.

XV. Henry, Comte de Salm, fut déterré à cause du bruit qu'on avoit entendu dans son tombeau, & fut trouvé le visage en dessous. V. le Spicilege de Luc d'Achery tom. III.

XVI. Le R. P. Calmet, *Dissertation sur les Revenans*, parle d'un homme déterré pour le même sujet à Bar-le-Duc, qu'on trouva s'être mangé les bras.

XVII. Jeanne Geres, fille de l'Enfance, fut trouvée vivante comme on alloit la descendre dans la fosse. V. l'hist. de cette Congrégation tom. I.

XVIII. André de Bayon, mort à Boulain-

court âgé de près de cent ans, auroit été enterré à l'âge de six mois, sans une sœur qui voulut l'embrasser avant qu'on le mît dans la fosse. Mercure d'octobre 1719.

XIX. Roger de Charlevoix auroit été enterré à l'âge six ans, sans le Medecin de la maison, qui ne put se persuader qu'il étoit mort. Attesté par le P. de Charlevoix, Jesuite, l'un de ses enfans.

XX. M. Guattani Chirurgien major de l'hôpital du S. Esprit à Rome, connoît dans cette ville une femme de plus de cent ans, qui revint a elle dans un hôpital où elle avoit été malade, dans le tems qu'on alloit l'ensevelir.

XXI. Une personne qu'on portoit en terre il y a environ quarante ans à Cesanne en Brie, fut rappellé à la vie par les cris de sa mere qui arrivoit de la campagne. Communiqué par M. Bouillet, Medecin de Beziers.

XXII. M. Coustou, Chanoine Régulier de sainte Génevieve, actuellement curé de S. Pierre à Auxerre, fut rappellé à la vie par une dame de ses amies, dans le tems qu'il étoit sur la paille.

XXIII. Elisabeth Potiers, de la ville de Rouen, fut trouvée vivante, dans le tems qu'on alloit l'enfermer dans le cercueil. Elle est morte en 1741.

XXIV. Marie Lemoine, de la même ville, fut trouvée vivante peu de tems avant que le Clergé vint pour l'enlever. Elle a actuellement soixante-sept ans, & en avoit quinze pour lors.

XXV. Le nommé Gourné, de Rouen,

fut trouvé vivant dans son cercueil exposé sur sa porte, & mangea de bon appétit étant remonté dans sa chambre. Attesté par ses petites filles. J'ai obligation de cette histoire & des trois précedentes à M. Pinard D. M. de l'Academie de Rouen.

XXVI. La nommée Catherine fut enterrée vivante dans l'Eglise des Jacobins d'Alais, il y a environ quinze ans, comme on le jugea par ses doigts engagés entre le cercueil & le couvercle. Communique par M. Dupin, Chanoine d'Alais.

XXVII. M. Dunau, habitant de Bordeaux fut sauvé par l'affection de son domestique, comme on alloit l'enterrer. Attesté par l'Académie de Bordeaux.

XXVIII. Une fille crue morte à l'hôpital d'Angers ne revint à elle que par la douleur que lui causa un coup de bistouri donné sur la poitrine, à dessein d'en faire l'ouverture. Attesté par l'Académie d'Angers.

XXIX. Un crocheteur d'Orleans revint à lui comme on alloit le mettre en terre. Il fut surnommé *le Ressuscité*, & a vecu trente ans depuis. Attesté par la Société Litteraire d'Orleans.

XXX. M. Duquesnoy, qui a été depuis Echevin à Paris, revint à lui dans une Eglise de Rome où il alloit être enterré. Attesté par M. le Procureur du Roi de l'hôtel de ville, & par plusieurs Echevins.

XXXI. René Bruneau, habitant de Daon en Anjou, reprit les sens comme on alloit l'ensevelir, après l'avoir laissé long-tems sur la paille par un tems fort froid. Attesté par

M. Chailland, ancien prieur curé de Daon.

XXXII. Jean Ewich, dans le traité cité plus haut, parle d'un homme de Toulouse tombé en syncope étant attaqué de la peste, lequel revint à lui dans la fosse, qui heureusement n'avoit pas été comblée.

XXXIII. Simon Gonon, surnommé *Trompe la mort*, exposé depuis longtems sur une table de pierre par un froid très-vif dans l'hôtel-Dieu d'Orleans, auroit été enterré sans sa femme qui voulut encore l'embrasser. Attesté par M. Gasneau, curé de Briare, domicile du ressuscité.

XXXIV. M. Gillot, Chanoine de Montauban, fut rappellé à la vie par un de ses amis, malgré toutes les assurances qu'on lui donnoit qu'il étoit mort. Attesté par l'Academie de Montauban.

XXXV. Un homme cru mort d'une fievre maligne dans le village de Goutz près de Tartas en Gascogne, revint à lui comme on le portoit en terre. Attesté par M. Maurain, Chirurgien de S. Cosme.

XXXVI. M. Boutron, prêtre, jugé mort d'une fluxion de poitrine avec le pourpre, pendant laquelle il avoit été traité par M. Silva, revint à lui sur la paillasse où il avoit été mis par un froid très-vif, & guérit. Attesté par lui-même.

XXXVII. Une dame de qualité âgée de soixante-dix-huit ans, fut jugée morte d'une syncope à la fin d'un accès de fievre double tierce, & rappellée à la vie par des cordiaux que M. de S. André lui fit prendre. V. ses réflexions sur la nature des remedes, &c.

XXXVIII. Une femme en couches, sans connoissance, ne revint à elle que par la terreur qu'elle eut en entendant ses gardes qui complottoient *de lui aider*, & à cause de la dispute qu'elles eurent à l'occasion d'un couvrepied. Mercure, avril 1747.

XXXIX. M. Mercier, Chanoine de Montauban, donna des signes de vie dans le tems que le Chapitre venoit pour faire la levée du corps. Attesté par l'Académie de Montauban, ainsi que l'histoire suivante.

XL. Jean Rochefort, fils d'un Tailleur de la même ville, crut mort de convulsions, ne doit la vie dont il jouit encore qu'à la tendresse de sa mere, qui lui donna tous les secours qu'elle put imaginer.

XLI. F. Pierre Renaud, Carme, fut enterré vivant dans le caveau des Carmes de Clairvaux, & trouvé le lendemain de l'enterrement sur l'escalier ayant les doigts écorchés. Attesté par M. Bressand, Medecin audit lieu.

XLII. Le sieur Saunier, Notaire à Tozia en Bresse, aiant été exhumé par rapport au bruit qu'on entendoit dans son tombeau, fut trouvé mort avec les mains rongées. Attesté par M. le Baron d'Herminville.

XLIII. Le R. P. Calmet dans sa *Diss. sur les Revenans*, parle d'une dame de sa connoissance qui auroit été enterrée sans l'opposition de son mari, quoiqu'il y eut trente-six heures qu'on la crut morte.

XLIV. Un garçon Perruquier jugé mort d'apoplexie, fut enterré, & ayant été exhumé le troisiéme jour, à cause du bruit qu'on

avoit entendu dans sa fosse, on jugea qu'il n'étoit mort que depuis deux heures. Communiqué par le R. P. Calmet.

XLV. & XLVI. Sachs raconte dans son *Ampelographie* l'histoire de deux noyés rappellés à la vie par une pratique singuliére rapportée dans ma *Dissertation*, quoiqu'ils fussent réputés morts.

XLVII. M. Gibert, Medecin d'Alais, rappella à la vie une noyée, après dix heures de mort apparente. Attesté par M. de Sauvages, Professeur en Medecine à Montpellier.

XLVIII. Un Pensionnaire des Jesuites de Poitiers, s'étant noié en se baignant, fut rappellé à la vie par le F. Josset, leur Apotiquaire, après un tems assez considérable de mort apparente. Attesté par M. de Fontenettes, doien de la Faculté de Medecine de la même ville.

XLIX. La mere du Pasteur Albinus, fit revenir un jeune homme qu'on avoit tiré sans signes de vie de l'eau où il avoit été pendant deux heures.

L. & LI. Il est rapporté dans un ouvrage Allemand intitulé : *L'art de rappeller à la vie les personnes noiées*, que deux femmes parricides, & submergées pour punition de ce crime, sont revenues d'elles mêmes à la vie, dans le tems qu'on les transportoit pour les dissequer.

LII. & LIII. Van Helmont *de Dementi idea* parle de sa sœur & d'un autre noié, qui furent rappellés à la vie après une assez longue submersion.

LIV. & LV. Weber, *Ars discurrendi &c.* parle de deux pendus revenus d'eux-mêmes à la vie, quoiqu'on les crut bien morts.

LVI. Pareille chose arriva à Montpellier en 1745, au rapport de M. Combalusier Docteur en Medecine de lad. Faculté, & de la Societé Royale de la même ville.

LVII. Une fille de Grenoble, tombée en apoplexie par la vapeur du charbon, y fut enterrée, & trouvée vivante le troisiéme jour. Communiqué par M. Charles Professeur en Medecine à Besançon.

LVIII. L'Auteur Allemand que je viens de citer parle de plusieurs animaux étouffés dans la chaux vive, qu'il rappella à la vie par la méthode qu'il expose.

LIX. Hermotime de Clazomene fut brulé dans un accès d'ecstase, où on le crut mort V. M. Huet *Demonstr. Evangel.*

LX. Un homme d'Uzal en Affrique guerit de lui-même d'une longue ecstase que lui avoit causée la chute d'une muraille, sous laquelle il avoit été enseveli.

LXI. Un ecstatique, réputé mort pendant trois jours, revint à lui, & a vécu longtems depuis cet accident.

LXII. S. Salvi, evêque d'Albi, fut réputé mort à cause d'une ecstase qui dura vingt-quatre heures.

LXIII. S. Fursy en eut deux semblables à un jour de difference, qui le firent réputer mort comme le precedent. Ces quatre histoires sont extraites de la *Dissertation sur les Revenans* du R. P. Calmet.

LXIV. Une femme à qui M. Mery avoit

fait l'opération césarienne la croiant morte, fut ouverte vivante. *Hist.* de l'Acad. R. des sciences ann. 1699.

LXV. Un homme ayant été ouvert par François Rota, on trouva que son cœur, quoique rongé par un ulcere, palpitoit encore.

LXVI. Rohrius & Ranfft, dans leurs traités *De masticatione mortuorum in tumulis*, rapportent cinq observations détaillées de personnes enterrées vivantes en Allemagne, & en indiquent d'autres, quoiqu'on n'y enterre qu'après trois jours révolus.

LXVII. L'enfant de François Dumont, du village de Lowarde près Douai, tiré sans signes de vie du sein de sa mere réputée morte depuis plusieurs heures, revint à la vie par les secours qu'on lui donna constamment pendant trois heures, & ceux qu'on donna de même à la mere la firent revenir à elle au bout de sept heures de mort apparente. Attesté par M. Rigaudeaux Chirurgien aide Major de l'hôpital Royal de Douai, qui a fait l'accouchement.

HISTOIRES

De même nature venues à ma connoissance depuis que la seconde édition de ma Dissertation est finie.

I. RENée Chauvel, étant restée sous l'eau pendant environ une heure, fut rappellée à la vie, & a vecu longtems depuis. Mercure, Juillet 1698.

II. M. Bermingham, étant externe à l'hôtel-Dieu de Paris, fut par ordre de M. Thibault à cinq heures du matin pour choisir un sujet propre à être disséqué, & il y trouva une femme qui étoit revenue à la vie, & qu'il fit recoucher. Attesté par lui même.

III. François Henriquez Mirandella, Medecin Portuguais, rapporte dans ses observations medicinales qu'un homme qu'on portoit en terre, fut rappellé à la vie par du vin que les porteurs laisserent tomber sur son visage, en se rafraichissant sur le chemin.

IV. La fille unique d'un Marchand d'Anvers, enterrée dans un caveau après trois jours de mort apparente, fut trouvée huit jours après sur les dégrés, ayant le poing rongé.

V. Charles Pison, *De morb. a seros. colluv.* parle d'une hysterique qui revint à elle, parceque son pere, heureusement absent, n'étoit pas en état de donner les ordres nécessaires pour son enterrement.

VI. M. de Sauvages Professeur en Médecine à Montpellier me mande par une lettre du 14 Juillet de l'année 1748, qu'un chien qu'il avoit étranglé revint de lui-même à la vie, après avoir paru mort pendant quelques heures.

VII. Madame de Grefeuille, dans le tems qu'on alloit la renfermer dans le cercueil au bout de vingt-quatre heures de mort apparente, revint à elle au milieu des embrassemens & des secousses que lui donnoit une ancienne femme de chambre. Attesté par M. de Grefeuille ancien Capitaine au Régiment d'Agenois.

VIII. M. Rigaudaux Chirurgien aide-Major des hôpitaux du Roi à Douai, m'a encore fait part des trois histoires suivantes, notoires à Douai.

Louis Desjardins, Postillon de M. Choquet, donna des signes de vie dans le cercueil après dix-huit heures de mort apparente, & a vecu douze ans depuis.

IX. M. du Rondau, prêtre habitué de la paroisse de S. Nicolas, alloit être enterré, lorsqu'une tante qui le sçavoit sujet à une maladie soporeuse, arrivant heureusement de la campagne, fit ouvrir le cercueil. Il étoit si bien vivant qu'il l'est encore.

X. Marguerite Broux, fille d'un Charpentier de la Paroisse de S. Albin, crue morte d'une fievre putride, donna des signes de vie dans son cercueil après vingt-deux heures de mort apparente, & se porte encore bien aujourd'hui.

XI. La nommée Catherine, fille mandiante à Amiens, crue morte d'une maladie soporeuse, fut mise dans le cercueil, & rappellée à la vie par la blessure que lui fit un cloud en fermant le cercueil. Elle a vecu nombre d'années depuis. Attesté par l'Académie d'Amiens.

XII. M. De la Soriniere, de l'Academie Royale d'Angers, m'a mandé que depuis peu de tems le nommé Gazeau, son vigneron, portant un corps en terre lui quatriéme, l'avoit senti remuer plusieurs fois, & qu'il n'en avoit rien dit, tant parcequ'il ne s'étoit pas cru plus obligé de parler que les autres, que parcequ'il s'étoit fait un scrupule de troubler

la ceremonie. Voilà des délicatesses d'un goût singulier.

XIII. Le nommé Rabardeau, meunier à Martigué-Briand en Anjou, réputé mort d'une fievre maligne, aprés vingt-quatre heures fut porté à l'église, & donna des signes de vie dans le tems qu'on alloit l'enterrer. Il étoit encore vivant en 1747, & a conté lui même son histoire à M. l'Abbé Menon, Docteur en Theologie, de qui je la tiens.

ERRATA.

P. 299. l. 7. dans l'Addition à , *lisés*, dans la premiére classe des histoires de personnes rappellées à la vie après avoir été réputées mortes, indiquées à la fin de

Corrigés de même les mêmes mots dans les pp. 300. 301. 302. 303. 304. 310. 311.

